TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 509 | 24 PAGES DERNIÈRE ÉDITION | DIMANCHE 12 - LUNDI 13 NOVEMBRE 1978

Polémique en R.F.A. sur le passé du président Scheel et de M. Carstens

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 26 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.l.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09

C.C.P. 4207-23 Paris

Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

• **KENYA**

Le président Arap Moi fait en France son premier voyage officiel à l'étranger

Des relations sans nuages

La visite officielle de M. Daniel Arap Moi en France constitue une triple première : premier voyage à l'étranger d'un chef d'Etat kényan depuis 1966, première sortie du deuxième président du Kenya, première réception par la France d'un président kényan. Attendu dimanche soir à Orly, M. Moi quittera Paris jeudi matin pour Bruxelles, où il sera l'invité de la Communauté économique européenne, avant de gagner Londres vendredi.

Lors de l'audience qui lui avait été accordée le 1er septembre, au lendemain des obsèques de Jomo Kenyatta, M. Louis de Guiringaud avait rappelé à M. Moi que le président Giscard d'Estaing serait heureux de l'accueillir en France. Tout en étant réduites, les relations entre les deux pays semblent, en effet, destinées à se renforcer, notamment en raison du rôle de plaque tournante joué par le Kenya en Afrique orientale.

Il n'existe pas de contentieux politique entre les deux pays, en dépit des réserves classiques du Kenya sur les liens entre Paris et Pretoria. Nairobi n'a pas critiqué les aspects les plus controversés de la politique africaine de la France, en particulier l'intervention militaire au Shaba, et semble se satisfaire de l'attitude française à l'égard des revendications somaliennes, notamment sur le Nord-Est kényan. La présence, lors des obsèques de Kenyatta, de M. Ahmed Abdallah, co-président à l'époque du directoire politique des Comores, donne à penser que Nairobi s'accommode aussi du changement de régime intervenu en mai à Moroni et de la relance de la coopération franco-comorienne. Toutefois, le Kenya n'a pas avalisé la présence française à Mayotte.

Sur le plan commercial, Paris est le septième fournisseur et le quinzième client de Nairobi. Le montant des échanges, déjà largement accru depuis 1977, doit continuer à progresser l'an prochain, notamment en raison de la livraison par Thomson-C.S.F. de 100 millions de FF de matériel radio. Le Kenya a également acheté quelques hélicoptères français ainsi qu'une centaine de Milan, missiles sol-sol antichars.

L'évolution la plus intéressante s'opère en ce moment dans le domaine de la coopération technique et culturelle. Ainsi Paris va contribuer à la formation de gestionnaires et d'ingénieurs kényans. A partir de janvier 1979, un laboratoire installé à Nairobi offrira des cours intensifs de langue française à une soixantaine de hauts fonctionnaires. En outre, une quarantaine d'étudiants kényans poursuivent leur scolarité en France, dont une vingtaine en tant que boursiers du gouvernement français.

Le Kenya a accueilli dix-huit mille touristes français en 1977 et abrite une communauté française de quelque cinq cents âmes. Depuis deux ans, une spacieuse « Maison française » anime la vie culturelle au cœur de Nairobi. De plus, trois cents élèves fréquentent une petite école française également en expansion.

Disposant du plus vaste centre de conférences du continent — le Centre Kenyatta, — Nairobi abrite en outre les sièges de plusieurs organisations internationales et régionales. La capitale kényane constitue donc le point de contact idéal entre les deux Afriques, l'anglophone et la francophone, avantage que la France et le Kenya réalisent mieux aujourd'hui que par le passé. Pourtant, le fait que cette ancienne colonie britannique ne puisse pas avoir accès au Fonds d'aide et de coopération français (FAC) constitue un lourd handicap pour le resserrement des liens entre les deux pays.

M. Daniel Arap Moi, président de la République du Kenya, commence, lundi 13 novembre, une visite officielle de trois jours en France. Il s'agit du premier voyage à l'étranger du chef de l'Etat kényan depuis qu'il a succédé, début octobre, au président Kenyatta.

M. Moi sera accompagné en France de quatre ministres (MM. Waïyaki, affaires étrangères ; N'Jonjo, justice ; M'Wamunga, commerce et industrie, et Ouko, planification) qui s'entretiendront avec leurs collègues français.

Lundi, M. Arap Moi rencontrera MM. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, et Bourges, ministre de la défense, qui le recevront à déjeuner et à dîner, ainsi que M. Raymond Barre. Mardi, après avoir visité l'usine Thomson-C.S.F., à Gennevilliers, il s'entretiendra avec le président de la République, qui offrira un déjeuner en son honneur. Dans l'après-midi, il visitera le Louvre et sera reçu à dîner par M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel. Mercredi, il visitera les installations de la SNIAS à Marignane et assistera à un spectacle de l'Opéra de Paris.

A Paris, on se montre sensible au fait que M. Moi ait choisi de se rendre en France à l'occasion de sa première visite à l'étranger. On souligne également l'intérêt mutuel qu'ont les deux pays à l'apaisement des conflits dans la corne de l'Afrique, en raison notamment du rôle que la France continue de jouer à Djibouti.

(Lire page 6.)

• **PROCHE-ORIENT**

Le piétinement de la négociation entre l'Égypte et Israël inquiète Washington

Pour la première fois depuis le début des négociations de Washington sur le projet de traité de paix israélo-égyptien, les Etats-Unis ont exprimé, le vendredi 10 novembre, leur inquiétude devant la remise en cause des formules sur lesquelles les délégations israélienne et égyptienne paraissent s'être mises d'accord.

Washington semble imputer le piétinement des négociations surtout à Jérusalem, qui avait critiqué au début de la semaine les textes élaborés à Washington notamment sur le « lien » entre le futur traité de paix et l'accord sur la Cisjordanie et Gaza.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, s'entretiendra dimanche soir avec le premier ministre israélien, M. Begin, qui fera à New-York une brève escale sur le chemin du retour en Israël après sa visite officielle au Canada. MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman, ministres israéliens des affaires étrangères et de la défense, avaient quitté Toronto vendredi après avoir rendu compte à M. Begin de l'état des négociations de Washington.

De notre correspondant

Washington. — Depuis bientôt un mois qu'ont commencé les pourparlers sur le traité de paix entre l'Egypte et Israël, l'habitude s'était prise de voir le climat s'alourdir tous les deux ou trois jours, entre deux accès d'optimisme à l'origine desquels on trouvait généralement la délégation américaine. Or, pour la première fois, vendredi 19 novembre, ce sont les Américains qui ont manifesté leur morosité. Un proche collaborateur de M. Carter qui, selon l'usage, a demandé à ne pas être nommé a jugé nécessaire de s'adresser aux journalistes pour leur faire part du « souci » que l'état des négociations suscite à la Maison Blanche et laisser entendre qu'un échec n'est pas entièrement exclu.

A dire vrai, toute autre déclaration plus optimiste, du genre de celle que M. Vance avait faite une semaine plus tôt *(« tous les problèmes de fond ont été réglés »)*, aurait été surprenante après que M. Sadate eut fait état, le même jour, de son scepticisme.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

• **CHINE**

Les désaccords se manifestent de plus en plus nettement au sein de l'équipe dirigeante

Réhabilitation d'un ancien maire de Pékin victime de la révolution culturelle

Le débat politique prend de plus en plus à Pékin la forme d'un conflit, au sein de l'équipe dirigeante, à propos de l' « héritage de Mao Tse-toung, et principalement de la révolution culturelle. Au moment où l'obligation du travail aux champs et de l'étude politique que l'ancien président avait instituée, est supprimée pour les intellectuels de Pékin et de Changhaï, un processus de réhabilitation est engagé au bénéfice d'un ancien maire de la capitale, M. Peng Chen, qui fut l'un des principales victimes de la révolution culturelle.

Les désaccords que nourrissent ces décisions portent sur l'ensemble des orientations politiques et économiques de la Chine.

De notre correspondant

Pékin. — D'importantes décisions viennent d'être prises par la direction du parti de la municipalité de Pékin, à la suite de la chute du maire de la capitale, M. Wu Teh.

Son successeur, M. Lin Hu-chia, a pris la parole au cours d'une réunion élargie du comité du P.C. pékinois, qui s'est tenue le 2 novembre et dont la presse vient seulement de rendre compte.

Cette réunion a d'abord été l'occasion de faire — sans le nommer, mais en termes sévères — le procès de M. Wu Teh, dans tous les domaines de sa gestion. La criminalité et la délinquance juvénile se sont accrues, les établissements scientifiques et techniques de la capitale sont *« arriérés »* parce qu'ils n'ont pu importer des technologies avancées de l'étranger, l'hygiène de la ville laisse à désirer, le réseau routier urbain a à peine doublé de capacité, alors que le nombre des véhicules a triplé depuis 1965, les magasins d'alimentation, les restaurants, les ateliers de confection ne satisfont pas les besoins des habitants, les déchets s'entassent dans les rues, etc. Dans chacun de ces domaines, des mesures énergiques sont annoncées : rétablissement des écoles de rééducation (supprimées depuis la révolution culturelle) pour les jeunes délinquants, ouverture de nouveaux points de vente, construction de cinq cents restaurants et cantines supplémentaires en 1979, fabrication de vêtements plus variés dans des délais plus rapides, projet d'un *« grand nombre »* de logements à construire dès l'année prochaine, etc.

La capitale avait sérieusement besoin d'une reprise en main à bien des égards et ce programme ne peut que satisfaire les Pékinois.

Le procès de la gestion de M. Wu Teh, toutefois, n'a pas été fait seulement sur le plan administratif et les accusations les plus graves sont politiques. En bref, l'ancien maire de Pékin est accusé d'avoir entravé *« la campagne de critique contre la bande des quatre »* et de n'avoir rien fait, au contraire, pour tirer au clair diverses affaires datant de ces dernières années. Parmi les *« problèmes majeurs »* que M. Lin Hu-chia veut voir régler *« publiquement »* figurent, d'une part, le cas de Mme Nieh Yuan-tzu, qui fut l'auteur du premier dazibao affiché à Pékin au début de la révolution culturelle, devint vice-présidente du comité révolutionnaire de la capitale et a été arrêtée dix-huit mois après la chute de la *« bande des quatre »*, au mois d'avril 1978 ; d'autre part, la *« campagne contre le vent révisionniste de droite »*, lancée au début de l'hiver 1975 dans les universités pékinoises et qui devait aboutir au printemps 1976 à la destitution de M. Teng Hsiao-ping.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 4.)

La déportation des juifs sous l'occupation

ANCIEN DÉLÉGUÉ A LA POLICE EN ZONE OCCUPÉE M. LEGUAY EST MIS EN CAUSE PAR M. KLARSFELD

(Lire page 24.)

LES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

La France travaille à organiser une Europe définitivement pacifique

déclare M. Giscard d'Estaing devant la statue de Clemenceau

Les cérémonies de la journée du souvenir associent, cette année, l'hommage aux morts de toutes les guerres et la célébration du soixantième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Samedi, au début de la matinée, le président de la République a assisté, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, à une messe solennelle à la mémoire de tous les morts pour la France.

M. Giscard d'Estaing a ensuite passé en revue, sur les Champs-Elysées, des détachements de la gendarmerie, des écoles et d'une vingtaine de régiments, dont sept ont participé, cette *année, à des opérations menées sur des* théâtres extérieurs (Liban, Tchad et Zaïre). En présence du premier ministre, du ministre de la défense et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, le chef de l'Etat a déposé une gerbe à l'Arc de triomphe, sur la tombe du Soldat inconnu. Il a remis des décorations à plusieurs anciens combattants ou résistants des deux guerres, et des opérations d'Indochine et d'Afrique du Nord.

Une seconde cérémonie a eu lieu, à midi, devant la statue de Georges Clemenceau, avenue des Champs-Elysées. M. Giscard d'Estaing a évoqué les luttes politiques menées par Clemenceau et son action à la tête du gouvernement, de novembre 1917 à la victoire. « Aujourd'hui *(...) la France, dans la plénitude de ses* frontières historiques, travaille tous les jours à organiser une Europe définitivement pacifique », a déclaré le président de la République. Cette allocution a été suivie d'un défilé des troupes que le chef de l'Etat avait précédemment passées en revue.

Samedi après-midi, le président de la République devait se rendre dans l'Oise, au carrefour de Rethondes, où fut signé l'armistice de 1918, puis à Royallieu, où avait été installé, sous l'occupation, un camp de transit pour les déportés. M. Giscard d'Estaing devait ensuite assister à une réception organisée par la municipalité de Compiègne.

(Lire page 7 le texte de l'allocution du président de la République.)

Le sens de la journée du souvenir

par MAURICE PLANTIER (*)

Qu'est-ce qu'un ancien combattant ? Un département ministériel des anciens combattants est-il nécessaire ? Telles sont les questions qui me sont souvent posées, plus encore par les jeunes, et auxquelles je voudrais répondre.

C'est à l'évidence un homme arraché à sa famille, à son foyer, qui s'est battu pour conserver l'indépendance de la nation et les libertés de chacun.

Il est difficile d'imaginer ce qu'ont souffert ces hommes jeunes : en 14-18 dans la boue des tranchées, sous les attaques au gaz, sous la mitraille, dans les combats à la baïonnette ; en 39-45, face aux chars, sous les bombardements, puis dans l'isolement des combats de la Résistance, pour certains sous la torture et dans les camps de déportation ; dans la lointaine Indochine ; enfin dans les djebels. Il faut aussi avoir une pensée pour les longues veilles des marins, pour ceux qui ont connu le torpillage comme aussi pour les aviateurs, ceux de la chasse et ceux du bombardement qui, en retour de mission, pouvaient compter leurs camarades manquants.

(*) Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, amputé de guerre, combattant volontaire de la Résistance, médaille de la Résistance.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

LE TÉMOIGNAGE

Soixante ans après, ils sont bien peu ceux qui, le 11 novembre, ont encore à évoquer le souvenir d'un visage effacé, d'un regard éteint, d'une chair dissoute dans la grande tuerie de 1914-1918. Les folies, les imprudences, les générosités aussi des générations suivantes ont ajouté d'autres noms sur la pierre. Mais ce qui restera pour témoigner ne sera bientôt plus que l'interminable, l'incroyable, l'impensable liste qui s'égrène de stèles en monuments au cœur des villes et des villages.

Oubliés les hommes, leurs souffrances et leur sacrifice, la seule chose que devra alors retenir la mémoire incrédule est que cela est arrivé et que cela peut un jour revenir.

ROBERT ESCARPIT.

Comprendre avec sa chair

par MAURICE GENEVOIX, de l'Académie française

Si souhaitable que cela soit, il semble peu probable que la commémoration du 11 novembre ait le pouvoir miraculeux d'amender notre présent. Sentimentalement peut-être, et ce serait déjà beaucoup : un recueillement, un retour silencieux des témoins vers un passé pour eux toujours proche ; un effort sincère des autres pour tâcher de savoir ce que furent ces réalités et, peut-être, de les comprendre.

Qu'on me pardonne donc de ne pas évoquer ici l'énorme liesse collective, l'enthousiasme délirant où s'exprimait le soulagement d'un peuple. *La rue parlait, vociférait* : la joie des foules est contagieuse, et qui voudrait la modérer ? La démesure, parfois, sonne *juste*.

Mutilé de guerre, réformé, j'étais le 11 novembre 1918 dans une bourgade du val de Loire. En ce début de siècle, on y vivait encore dans une sorte de solidarité dont la mémoire même s'est perdue. Corporations de vignerons, de mariniers, de pêcheurs, d'artisans, marchands, notables, paysans séculairement rassemblés par le marché du vendredi, tous ces hommes si divers éprouvaient en commun un sentiment d'appartenance qui les accompagnait de la naissance à la mort. J'avais, avec tous les enfants du bourg et pendant huit pleines années, de la maternelle à la « grande école », joué, bataillé, galopiné avec les fils de ces taillandiers, boisseliers, bourreliers, vu jabler les douelles d'un fût, cercler des roues de fardiers dans la cour du charron voisin.

(Lire la suite page 7.)

« PASSE-MONTAGNE », DE JEAN-FRANÇOIS STÉVENIN

Un cinéaste se révèle

Un film impressionniste ? Disons plutôt un film de notations fugaces, de vibrations imperceptibles. Le temps suspendu, des sentiments en pointillé, la réalité toujours aux frontières de l'irréel. D'une rencontre fortuite naît une amitié éphémère, faite de promenades, de vagabondages dans la forêt jurassienne. La neige qui croque sous les pas, l'odeur devinée des sapins, les brouillards de l'aube, la pureté cristalline de la nuit. Omniprésence de la nature. Et ces deux hommes, le citadin, le villageois, que rien ne destinait à se connaître, à se comprendre, qui brusquement partagent, comme un morceau de pain, un morceau d'existence. Qui errent à la recherche d'une combe introuvable, qui croisent de drôles de gens et s'amusent comme des gosses, qui, pendant quelques heures, vivent entre parenthèses.

L'« histoire » de « Passe-montagne », ce n'est que cela. Pas d'intrigue. Nul ressort dramatique. Des dialogues réduits à des lambeaux de phrases bredouillées. Georges est le citadin. Architecte, sans doute. Sa voiture est tombée en panne dans un village du Jura. Un inconnu lui vient en aide, lui offre l'hospitalité. C'est Serge, garagiste-bricoleur, dont la marotte est de construire sur la montagne un étrange oiseau-nacelle, une embarcation de rêve. A son contact, Georges découvre ce que peut être la simplicité, la fraternité des rapports humains. Puis, un matin, Serge lui dit : « Tu devrais essayer mes brodequins. » C'est le début de leur errance.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 18.)

Le Monde

idées

JUSTICE

Pour un grand débat de politique criminelle

par MAURICE CHARRETIER (*)

LA discussion des crédits budgétaires pour 1979, du ministère de la justice, a été dominée par le débat de procédure sur la peine de mort.

Le débat au fond ne pourra être instauré qu'en l'élargissant à un examen complet de dispositions du code pénal. Les valeurs protégées, les incriminations retenues, les peines fixées sont-elles bien le reflet du sentiment de la nation sur la justice ? C'est ouvrir le grand débat de politique criminelle ; celui de la justice, qui ne peut être limité à la seule justice pénale.

Pour la première fois, la part des crédits de la justice dans le budget de l'Etat est supérieure à 1 %. Leur progression globale est de plus de 20 %, alors que celle du budget général n'est que de 15 %. Le budget d'équipement est en augmentation de plus de 46 % ; celui de fonctionnement de plus de 19 %. Mille six cent quarante et un emplois seront créés, représentant plus de 10 % des emplois nouveaux. Le budget de la justice se place au second rang pour les dépenses de fonctionnement.

La priorité de la justice est donc reconnue. Mais pour quel droit et pour quelle justice ?

Jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale, et même encore pendant la décennie qui l'a suivie, notre droit était de maintenance et de tradition. Fixé par quelques codes, développé dans une encyclopédie, mis à jour par des revues et des gazettes, il apparaissait sous les traits de la déesse sévère de Baudelaire, belle comme un rêve de pierre.

Le cours de notre histoire est devenu plus rapide. Le droit est entré dans le mouvement, son évolution liée au rythme de pulsations nées de transformations soudaines. Surtout, il a été dominé par le conflit entre la technique et la démocratie. La complexité croissante des rapports sociaux a ouvert la voie aux conquêtes des techniciens sur l'individu.

∴

La justice ne peut plus être maintenue seulement au niveau des grands principes, sur lesquels, au moins dans les proclamations, l'accord le plus large est obtenu, mais dans l'application qui doit en être faite.

Acquérir l'efficacité, par l'utilisation de toutes les ressources de notre siècle, mais en préservant la part essentielle de l'homme, tel est le premier défi.

Toutes les confrontations révèlent une tradition fondamentale. C'est, d'une part, l'aspiration de chaque citoyen et de tous les corps sociaux à plus de responsabilité et de liberté dans la gestion du quotidien et la maîtrise du temps prévisible. C'est, d'autre part, l'exigence, souvent violemment exprimée, d'une sécurité et d'une protection absolues de l'Etat, pendant toutes les périodes et à travers toutes les vicissitudes de l'existence. La demande de protectorat social commande au pouvoir, le Léviathan, pour tout faire, qu'il puisse tout.

Si elle ne peut être résolue, au-delà des frontières partisanes, cette contradiction n'autoriserait pas l'espoir d'une adaptation réelle de notre droit et, par conséquent, de notre justice à la société de notre temps, sauf à considérer que, prestation, protection, ou assistance sociale comme les autres, cette justice revendiquera sa part dans le budget social de la nation.

∴

C'est par une transformation profonde du comportement, individuel et collectif, que pourra être complétée une réforme dont les objectifs, pour la justice civile, entendue dans sa plus large définition, seront de tendre à une simplification et à une clarification des règles destinées à établir un droit accessible à tous.

Déjà, les travaux remarquables de codification ont ouvert la voie. Cette voie doit être prolongée, par une codification totale et cohérente. Pour élaguer, harmoniser les formes et les délais, éliminer les causes d'incertitude et de lenteurs, en refusant de céder au vertige du règlement de *tous* les cas d'espèce.

Il s'agira, alors, de restituer au juge son pouvoir de juger.

L'arsenal, c'est dix mille pages par an, de lois, de décrets et de règlements, cinq cents traités de deux cents pages dont l'inspiration et la forme ne procèdent pas toujours d'un humanisme des temps modernes.

Cinq millions trois cents mille affaires soumises à moins de cinq mille magistrats, compte non tenu de celles qui leur échappent, devant les commissions à forme administrative et cependant dotées d'un pouvoir juridictionnel exorbitant.

On peut, on doit, dénoncer l'évidente insuffisance du nombre des magistrats et des moyens mis à leur disposition pour juger. On peut et on doit dénoncer l'insuffisance des services judiciaires. Mais il sera vain de n'agir que sur le nombre, même en le portant au niveau le plus élevé, s'il n'était mis un terme à cette inflation qui ronge le pouvoir judiciaire.

La progression du nombre des affaires démontre que la justice n'est pas désertée et l'Assemblée peut rendre un juste hommage aux magistrats de notre pays et à ceux qui concourent à la satisfaction de l'exigence de justice. Mais il faut savoir dans quelles conditions cette exigence est remplie. Les juridictions de la région parisienne, certes, les cours d'appel, mais aussi les tribunaux de grande instance de province sont en état de péril.

Le président de la République ne concluait pas un discours de circonstance lorsqu'à l'intention de hauts magistrats, il déclarait : « *Vous avez dit que nous aurions demain la justice la plus jeune du monde. Mon vœu le plus ardent est qu'elle soit la meilleure du monde.* » Et le budget n'est pas, à lui seul, le moyen de l'amélioration.

En juillet 1972, le rapport Arpaillange dénonçait la crise du droit pénal, mettant en cause son adaptation. Depuis, des progrès ont été accomplis.

Mais il reste vrai que c'est aux règles de la procédure pénale que se mesurent, dans un pays, les chances de la liberté. La France, à cet égard, a su maintenir et développer ses chances. La liberté n'y est pas à refaire, mais à parfaire, dans un combat toujours recommencé.

Garde à vue, détention, provisoire ou préventive, droits de défense, secret de l'instruction, organisation de l'audience, définition des infractions et des peines, nous restons dans l'attente de l'examen des travaux de la commission de révision du code pénal.

∴

Viendra le débat sur la peine de mort. Il ne pourra, il ne devra pas rester aux frontières, à la lisière de la question essentielle, qui élève le conflit déchirant entre l'horreur du crime et l'effroi du châtiment. La justice doit prendre de l'altitude.

Qu'il vienne de l'instinct ou de la raison, du mystère ou de l'évidence, de l'esprit ou du cœur, même et surtout lorsqu'il est contesté, ou nié, lorsque la barbarie ou la colère le méprisent, le droit à la vie est inaltérable. Si la peur l'emporte sur ce droit, il nous revient, il nous est commandé de faire reculer la peur, si douloureuse, si incertaine que puisse être la démarche.

La définition d'une politique criminelle, globale et cohérente, une évolution de nos institutions, judiciaires et carcérales, ne peuvent être séparées, pour les abolitionnistes comme pour les partisans d'un maintien, même sélectif, de la substitution d'autres peines à la sanction suprême. La démarche écartera l'anathème et les préjugés ; elle ne sera pas conduite sur la voie des seules raisons opposées en 1908, même si la plupart d'entre elles ont valeur de perennité.

Elle devra, aussi et surtout, ne pas être fondée sur cette émotion collective, qui retire le pouvoir de résister aux risques et aux dangers de la réalité.

La peur, née d'un sentiment d'insécurité, provoque les réactions d'intimidation, par des peines d'une sévérité dite exemplaire, ou de vengeance. La raison devient rigueur. Les habitations isolées s'entourent d'enceintes armées de pièges. Les milices privées apparaissent. La protection perd sa légitimité dans l'attaque préventive. La colère se substitue au jugement.

Mais l'éternelle équation de la peur ne sera pas résolue dans la fureur. Pour diagnostiquer le mal et l'extraire de la conscience interrogée de notre époque, pour choisir la meilleure stratégie, la capacité de raisonner doit rester indemne de toute atteinte.

La réponse que nous devons apporter n'est ni dans la faiblesse ni dans la résignation. Elle n'est pas davantage dans la violence, qui ne répond jamais à la violence.

Nous devons d'abord admettre que la justice répressive ne doit pas tout juger. Elle doit être saisie des objectifs prioritaires et s'alléger de la charge des autres. Alors, elle pourra prendre les caractéristiques d'un service public, accessible, aux circuits rapides, avec ses moyens et ses méthodes, intégrant toutes ses fonctions. Concentrée et spécialisée, elle retrouvera le crédit qui lui était envié.

Mais la réforme du droit pénal, l'augmentation du nombre de magistrats, l'aggravation des peines ne sont et ne peuvent être des moyens de lutte que si sont apportées d'autres réponses au défi de la criminalité. Une société en état de défense a des devoirs de dureté ; responsable, elle doit écarter la violence individuelle comme la violence collective, trop souvent méconnue et qui tend à détruire les structures. Mais elle a aussi le devoir de générosité et de courage, de lucidité.

La prévention, c'est l'action empirique qui vise à *devancer* l'acte criminel en s'attaquant aux motifs qui le déterminent. Le moment est venu, et nous l'avons compris, de faire basculer un grand nombre de condamnés mineurs et condamnés à de courtes peines, du milieu carcéral vers le milieu ouvert, par l'institution de nouvelles peines restrictives de libertés, accompagnées de mesures de surveillance accrue, d'assistance, de travail communautaire, de formation professionnelle.

∴

Restent les criminels qui mènent contre la société une guerre privée. L'intimidation et la neutralisation doivent, à leur égard, prévaloir sur toute autre considération, sans jamais renoncer au principe de la peine individualisée.

La justice pénale ne peut être que d'équilibre et la défense y apportera sa contribution essentielle.

Le barreau français reste, en dépit de l'outrance des caricatures, au plus près des droits de l'homme. Ses préoccupations, lorsqu'il pose les problèmes de son organisation, de l'aide judiciaire, des commissions d'office, de la rémunération, ou de la formation professionnelle des futurs avocats, ne procèdent pas du corporatisme.

Son affirmation est intransigeante et absolue : la défense ne peut être que libre. L'avocat sait que, pour exercer pleinement cette liberté, il lui appartient d'assumer ses missions et d'organiser sa profession. Aucun événement, aucun progrès, aucun bouleversement ne lui sont étrangers. A ceux qui seraient tentés de le mettre en question, il suffira de rappeler que son destin, parfois menacé mais toujours rétabli, est lié à celui de l'homme, dans toute sa dignité d'être.

(*) Député de Vaucluse, secrétaire national à la justice du parti républicain.

Retour au Far West ?

par ALAIN-PIERRE VIZERIE (*)

LA légitime défense est prévue et définie par les articles 328 et 329 du code civil.

Art. 328 : « *Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense, de soi-même ou d'autrui.* »

Art. 329 : « *Sont compris dans les cas de nécessité actuelle de défense les deux cas suivants :*

« *1) Si l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances ;*

« *2) Si le fait a eu lieu en se défendant contre les auteurs de vols ou de pillage, exécutés avec violence.* »

Ces dispositions permettent, on le voit, à un individu de frapper, de blesser ou même de tuer l'agresseur qui tentait de le frapper, de le blesser ou de le tuer. Il est même permis de répondre par l'homicide ou les coups et blessures à l'agression dirigée, non contre soi-même, mais contre une autre personne, car il y a légitime défense, aussi bien d'autrui que de soi-même.

Cas d'irresponsabilité complète, pénale et civile, le cas de légitime défense n'est pas un cas d'irresponsabilité à la manière de l'aliénation mentale ou de la force majeure. Il s'agit ici de l'exercice d'un droit, d'une justification, et même d'un devoir lorsqu'il s'agit de défendre autrui. Ainsi, celui qui commet un crime ou un délit pour se défendre contre une agression injuste, ne peut être déclaré responsable.

Pourquoi ?

On estime que celui qui répond à une attaque pour se défendre et, ce faisant, commet un délit, ne doit pas être considéré comme pervers, et qu'il serait injuste de le sanctionner.

Mais la loi prévoit cette exonération de responsabilité dans deux cas seulement. L'article 328 prévoit le cas de légitime défense directe, et l'article 329 prévoit le cas de légitime défense contre l'escalade ou l'effraction *nocturne*.

Nous pourrons examiner le problème des pièges meurtriers, mais sous un angle différent que celui de la légitime défense.

« Crime et légitime défense »

La légitime défense directe, de l'article 328, ne légitime une défense répondant à une attaque qu'autant qu'elle constitue une parade à un péril présent et contre lequel il est nécessaire d'agir si l'on ne veut pas être tué ou blessé, ou voir tuer ou blesser une personne aux prises avec l'agresseur.

Hormis cette situation, aucun acte de défense n'est excusable.

En ce qui concerne les biens matériels et les intérêts moraux, il n'y a pas de légitime défense et tout citoyen doit s'en remettre à la justice et à la police.

La légitime défense de l'article 329 est moins théorique et plus d'actualité puisqu'elle permet de repousser, *pendant la nuit*, l'escalade ou l'effraction d'une maison habitée. Ce droit n'existe que la nuit ; mais la simple présence d'un malfaiteur dans une maison habitée, après effraction ou escalade, donne le droit de tuer, et la légitime défense se présume dans ce cas-là.

Il faut rappeler que les cours d'assises du dix-neuvième siècle avaient, dans des cas semblables, élargi les conditions d'application de l'article 329, et bien souvent elles avaient conclu à la non-culpabilité du meurtrier, invoquant abusivement l'article 329.

La cour d'assises de l'Eure n'avait pas craint, en 1857, d'acquitter Mme de Jeufosse et le gardien de son château accusés tous deux de meurtre et de complicité : le garde avait abattu d'un coup de fusil, sur l'ordre de sa patronne, un naïf jeune homme qu'on savait escalader nuitamment la clôture du parc pour déposer des lettres d'amour sur la fenêtre de la chambre de la fille de la châtelaine, et bien que l'instruction ait révélé en quelle parfaite connaissance de cause, chez les deux accusés, l'ordre d'homicide avait été donné et exécuté, l'article 329 avait couvert ce véritable assassinat.

Cette interprétation n'était pas approuvée par tous les praticiens du droit, mais il fallut attendre un arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, en date du 19 novembre 1959, pour voir décider que la présomption de légitime défense résultant de l'article 329 § 1 n'était pas absolue ; qu'elle n'avait pas un caractère irréfragable et qu'elle devait céder devant la preuve contraire.

La présomption de légitime défense n'est pas absolue, mais les honnêtes gens doivent pouvoir continuer à être sûrs qu'ils ont le droit, la nuit, sans attendre d'être pris à la gorge, de faire feu contre tout inconnu surpris, s'attaquant aux portes et fenêtres closes de leurs maisons.

La question des pièges à feu meurtriers que les propriétaires installent chez eux est plus complexe et très controversée. On en a eu récemment des exemples.

Le tribunal correctionnel condamne un garagiste qui avait installé chez lui un piège qui a tué un malfaiteur. Une cour d'assises acquitte un commerçant qui avait piégé les issues de son magasin.

Dans ces cas, il m'apparaît, comme à certains théoriciens, que ce n'est pas la légitime défense qui doit être invoquée à ce propos. C'est le droit de propriété, ce droit qu'a tout individu de disposer comme il l'entend des choses qui lui appartiennent pourvu que cet usage ne soit pas prohibé par les lois ou les règlements.

Le piège qui tue celui qui commet une effraction ne doit pas entraîner de poursuites contre son propriétaire. Il faut bien sûr que le propriétaire ait pris certaines précautions, et que ce piège ne puisse éclater devant un curieux ou un visiteur, mais ces précautions prises, on ne saurait rechercher la responsabilité pénale ou même civile de celui qui a cherché à protéger le bien qui lui appartient. Il n'y a rien, dans le code pénal, qui constitue un interdit contre ces moyens de défense.

Sur cette question, chacun est libre de son opinion, qui sera différente selon sa position philosophique ou sa conception de la règle de droit. Il était un temps où la règle de droit suivait l'évolution des mœurs. Aujourd'hui, on voudrait bien souvent qu'elle la précède, mais l'on ne veut souscrire à ce désir car l'accélération est telle qu'elle engendrerait l'incertitude juridique. Le processus serait alors engagé vers une insécurité générale et un retour aux lois du Far West.

(*) Avocat au barreau de Libourne.

Réplique à... Pierre Arpaillange

ÉLIRE LES JUGES

M. Jacques Morin, de Fourdrain (Aisne), nous écrit à la suite des articles de M. Pierre Arpaillange sur la justice (le Monde *du 19 au 23 septembre)* :

M. Pierre Arpaillange déplore entre autres choses le manque d'indépendance des juges et les lacunes de la loi. Le système actuel étant peu perfectible, il semble que le recours à l'élection des juges laisserait à ceux-ci l'indépendance recherchée et permettrait en outre de doter le pouvoir judiciaire de l'initiative des lois.

Dans le cadre du système actuel, grâce au recrutement par concours et à l'inamovibilité des magistrats du siège, un juge peut être indépendant, mais il ne l'est bien souvent qu'au détriment de sa carrière, car celle-ci dépend de ses supérieurs hiérarchiques.

En outre, le pouvoir exécutif n'est pas sans moyens d'action sur l'avancement des juges, ce qui constitue une entorse au principe de la séparation des pouvoirs.

On pourrait envisager de régler l'avancement des juges à l'ancienneté comme c'est le cas pour les conseillers d'Etat. Certes, cette disposition assurerait une meilleure indépendance, mais améliorerait-elle vraiment et de façon significative le fonctionnement de la justice ?

Indépendance ne doit pas signifier irresponsabilité.

Il serait choquant que, quoi qu'ils fassent, tous les juges sortant de l'École nationale de la magistrature progressent dans la carrière de la même façon.

Il est déjà suffisamment choquant de les voir acquérir à vie ou presque le droit de juger. Envisagerait-on d'élire un président de la République à vie ? Depuis Bonaparte, cette idée n'a effleuré personne en France. Or, de nos jours, un juge, qui ne tient même pas son pouvoir du peuple, reste en fonctions, sauf fautes extrêmement graves, jusqu'à l'âge de la retraite. C'est indispensable dans le système actuel, mais c'est aberrant.

Dans *le Mal français*, M. Peyrefitte avait déjà relevé cette aberration : « *Autrefois, on achetait sa charge, aujourd'hui, on l'acquiert au concours.* » C'est grave, car le juge exerce réellement un rôle créateur de droit. Pour trancher les litiges, il ne fait pas qu'appliquer mécaniquement la loi : il l'interprète, car elle n'est pas toujours précise ; il choisit entre deux textes contradictoires, ce qui se produit beaucoup plus souvent qu'on ne pourrait le penser ; il retient tantôt l'esprit, tantôt la lettre de la loi suivant ce qui lui semble le plus équitable ; enfin, personne ne peut contraindre ses instances suprêmes à appliquer la loi. Il exerce donc un véritable pouvoir, qui ne vient pas de la nation, mais qui est donné une fois pour toutes par un simple succès scolaire.

Les principes de 1789

Pourquoi donc ne pas revenir aux principes de 1789, à l'élection des juges ?

Un jour, le président de la République a comparé l'élection à un concours. Recourir à l'élection des juges, ce serait en quelque sorte les soumettre à un concours dont le jury ne serait plus seulement composé de quelques personnalités, mais de tous les citoyens. En fait, cela ne changerait que la composition des juges et la durée du mandat, car bien sûr personne n'accepterait l'idée d'une élection à vie.

Ce système, qui a fonctionné en France pendant peu d'années, en outre troublées, de 1791 à 1799, a semble-t-il donné satisfaction. C'est du moins l'opinion de M. G. Sautel, professeur de droit à l'université de Paris : « *Le danger de confusion et de politisation que pouvait présenter la mise en œuvre du système de l'élection fut dans l'ensemble écarté par la sagesse des électeurs et des candidats, et le service de la justice fut rendu dans des conditions très acceptables sous la Constituante et la Législative.* »

Les Français seraient-ils moins sages et l'époque plus troublée que sous la Révolution ? Correctement aménagé, il semble que ce système pourrait fonctionner en France de manière satisfaisante.

Il faudrait certes exiger des candidats quelques conditions de capacité : par exemple maîtrise en droit, déjà exigée d'ailleurs, âge minimum de trente ans, qui en revanche n'est pas actuellement exigé, mais qui constituerait pour le justiciable une garantie supplémentaire, car le juge aurait ainsi un minimum d'expérience de la vie.

Pour éviter une jurisprudence trop irrégulière, il faudrait sans doute prévoir des renouvellements partiels et, pour conjurer le risque de démagogie, la durée du mandat devrait être relativement longue, de sept ans à dix ans par exemple.

Mais s'il faut éviter cet écueil, il faut aussi que l'électeur puisse se faire une opinion sur la manière dont le juge qu'il a élu remplit ses fonctions. A cet effet, il faudrait soit renoncer à la collégialité, soit autoriser le juge minoritaire à faire connaître son opinion comme cela se pratique en Grande-Bretagne. On pourrait aussi diviser le ressort des tribunaux de grande instance et d'instance tout en maintenant un seul palais.

Ne dépendant plus pour leur carrière de supérieurs hiérarchiques, mais uniquement de leurs électeurs, soustraits à la versatilité et à l'émotivité de ces derniers, tels pourraient être les juges élus.

Ils exerceraient toujours le même rôle de créateur de droit mais avec l'autorité renforcée que leur donnerait le suffrage universel.

Tenant leur pouvoir du peuple ils constitueraient non plus ce que la Constitution appelle aujourd'hui l'« *autorité judiciaire* », mais un véritable pouvoir public constitutionnel à l'égal des deux autres.

Pourquoi alors ne pas lui accorder, comme l'ont déjà le législatif et l'exécutif, l'initiative des lois ?

Si le pouvoir judiciaire avait disposé de cette possibilité, les articles 1382 à 1384 auraient probablement été détaillés et l'article 1386 modifié depuis longtemps.

Aurait-on à craindre un gouvernement des juges ? Au contraire on peut penser que le pouvoir judiciaire appliquerait avec plus de scrupules encore une loi prise sur son initiative. Le Conseil d'Etat compare-t-il souvent les décrets pris conformément à ses avis ?

Révolutionnaire en 1789, l'élection des juges le serait aussi à notre époque. Elle gênerait l'exécutif, qui n'est pas dépourvu de moyens d'action sur la carrière des magistrats, comme elle a gêné le roi, qui pouvait auparavant exercer la justice retenue ; elle gênerait les magistrats, qui jouissent d'une totale sécurité de l'emploi, comme elle a gêné les officiers de justice qui étaient propriétaires de leur charge. Mais elle apporterait l'indépendance des juges par la mise en œuvre des principes de souveraineté nationale et de séparation des pouvoirs.

Il faudrait pour cela une nouvelle nuit du 4 août. De même qu'en 1789, cette réforme est possible, et de même elle est de la compétence des représentants de la nation.

LA CRISE IRANIENNE

Nous n'avons pris aucune décision au sujet de la lutte armée

nous déclare l'ayatollah de Qom

Six journalistes français ont été appréhendés par l'armée, vendredi soir 10 novembre, dans un faubourg de Téhéran, au moment où ils sortaient du cimetière Beheche-Zahra, l'un des hauts lieux de la contestation populaire.

Deux d'entre eux, MM. Patrick Meney de l'A.F.P. et François Ponchelet d'Europe 1, ont été autorisés à repartir après deux heures de garde à vue à proximité du cimetière. Les quatre autres, MM. Bernard Ullmann de « l'Express », Alain Louyot du « Point », Alain Keller de « Sigma » et Guillolatos, photographe de « l'Express », gardés à vue par des soldats dans leurs voitures garées sur un parking proche du cimetière, ont été libérés peu après.

L'armée a saisi les carnets de notes, les photos et les films pris par les journalistes au cours de reportages à Qom et à l'intérieur du cimetière, mais s'apprêterait à les leur restituer ce samedi.

D'autre part, le gouvernement iranien a retardé d'une demi-heure les horloges vendredi à minuit, à la veille de la fête nationale religieuse. L'heure locale en Iran est aujourd'hui de trois heures et demie en avance sur l'heure G.M.T. Cette décision est une nouvelle concession aux religieux. Elle fait coïncider l'heure officielle avec celle qui est suivie pour les prières par la hiérarchie musulmane de Qom.

La fête religieuse de l'Id Al Qurban (Aïd El Kebir) est célébrée par le chah samedi dans son palais de Niaravan. Le souverain a accordé à cette occasion des audiences à plusieurs parlementaires ainsi qu'aux diplomates des pays islamiques.

En province, huit personnes, dont trois policiers, auraient été tuées vendredi à Babol, ville située sur la mer Caspienne, au cours de désordres pendant lesquels les forces de sécurité ont tiré sur des manifestants, indiquent des informations non confirmées parvenues samedi à Téhéran.

De notre envoyé spécial

Qom. — A deux heures de voiture (150 kilomètres) de Téhéran, dans un âpre paysage de montagnes brunes, la ville de Qom (prononcez Rom) demeure le bastion de la résistance du clergé chiite. Quelques kilomètres avant d'arriver, on longe un immense camp militaire entouré de miradors, où des véhicules blindés sont stationnés en position de départ. Un peu plus loin, un barrage de police : les voitures sont fouillées. Aux portes de la cité, on est accueilli par deux chars : d'autres stationnent à tous les carrefours. Toutes les rues menant à la résidence de l'ayatollah Shariatt-Madari, le « numéro deux » de la hiérarchie chiite, sont gardées par des militaires en armes et des agents de la SAVAK qui relèvent l'identité des journalistes.

« Nous ne sommes pas rétrogrades »

Une splendide mosquée avec ses minarets blancs et son dôme doré, une séri de bâtiments rès simples, servent à la fois de lieu de rencontre, de méditation et d'étude à quelque treize mille étudiants musulmans. C'est là que l'ayatollah nous reçoit, le vendredi 10 novembre. Portant le turban noir — *signe* qu'il descend du Prophète — et l'aba, sorte de grande cape noire : il s'assied sur les beaux tapis posés à même le sol et invite l'assistance à en faire autant.

L'ayatollah entend d'abord adresser un message *« à ceux qui, à l'étranger, reprochent au combat du peuple iranien d'être réactionnaire et rétrograde ». « C'est faux,* dit-il. *Nous sommes d'accord avec tous les progrès matériels pourvu qu'ils contribuent au perfectionnement de l'homme et que tous puissent en profiter. De tels progrès ne doivent pas renforcer l'absolutisme. Nous luttons contre l'absolutisme, car seule la démocratie peut favoriser les progrès spirituels et humains. »*

Cette mise au point, à laquelle il tenait beaucoup, éclaire le reste de ses déclarations qui, pour être plus souples dans la formulation, sont aussi fermes quant au fond que celles de l'ayatollah Khomeiny, dont il souligne qu'il *« représente la volonté du peuple ».* Interrogé sur le nouveau gouvernement militaire, il répond : *« La violence n'est pas une solution. Elle ne peut qu'engendrer la violence. Le gouvernement d'union nationale qui a failli être constitué n'était pas non plus une solution. De toute façon, le problème a été réglé par la constitution du cabinet militaire... Nous n'avons pris aucune décision au sujet de la lutte armée, mais si on ferme toutes les autres voies, nous serons contraints d'y recourir. »* Il évoque ensuite la proclamation qu'il a publiée la veille avec les ayatollahs Golbalghani et Marachi pour dénoncer le massacre de six personnes à Qom au cours des derniers jours et de *« centaines d'autres »* dans le pays. Une phrase pourrait résumer ce texte : « Ce n'est qu'un début. Continuons le combat. »

Dans la pièce voisine, une mère berce son bébé. Un iman nous fait remarquer que désormais, à Qom, les mères ont transformé les slogans contre le chah en berceuses. Dans les bâtiments voisins, des étudiants discutent. L'iman observe : *« Il n'est pas juste de dire que nous sommes rétrogrades. Nous enseignons ici les philosophies asiatique et occidentale, de Platon à Hegel et Kierkegaard. Enseigne-t-on la philosophie islamique dans vos écoles ? Vos journaux ont fait grand bruit autour du « bébé-éprouvette » qui a vu le jour en Grande-Bretagne. C'est un problème que nous avions soulevé sur le plan des principes il y a quelques années, et nous y avions répondu positivement, à condition que l'enfant soit le fruit des époux légitimes. Le Coran prescrit le développement du savoir. Avant de nous juger ou de nous rejeter, pourquoi ne pas apprendre à nous connaître ? Un de nos penseurs, Sayed Mohamed Baqer Sadr, a écrit un important ouvrage sur la conception économique de l'Islam par rapport aux économies capitalistes et communistes. Vous ne l'avez pas traduit... »*

En regagnant la rue, on retrouve la loi martiale. Les écoliers passent en chantant sur un air de comptine : *« A bas le chah ! »*; arrivés à la hauteur des militaires, ils se contentent de fredonner, puis recommencent 20 mètres plus loin. Les passants distribuent discrètement des tracts. Nous en recueillons quatre ; l'un d'eux reproduit le dernier appel de Khomeiny commentant l'allocution du chah. Il déclare entre autres : *« L'homme qui aujourd'hui demande l'aide des jeunes est le même qui les envoie en prison et les fait fusiller. C'est lui qui a transformé nos universités en abattoirs... Désobéir au gouvernement militaire est un devoir. Renverser le régime détestable des Pahlavi est un devoir... Tuer et être tué quand on suit la voie de Dieu, apporte le salut. »*

PAUL BALTA.

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE

Inquiétude de Washington

(Suite de la première page.)

Les Israéliens ne sont bien entendu pas restés à l'écart, déclarant par la bouche du général Dayan que si le président égyptien veut un échec des négociations, *« Il peut l'obtenir »*. M. Begin, qui poursuit sa visite au Canada et a reçu vendredi MM. Dayan et Weizman à Toronto, a été, paradoxalement, le plus réservé de tous. Se refusant à parler de « crise », il s'est borné à dire : *« Nous avons des problèmes. »* C'est pour les surmonter que M. Vance a pris rendez-vous avec le premier ministre israélien pour dimanche, à New-York, avant le retour de M. Begin en Israël.

Un avertissement à Israël

Ce premier éclat public américain était probablement d'ordre tactique. Les officiels de la Maison Blanche sont convaincus qu'un traité de paix sera conclu en fin de compte, car Israël n'a aucun intérêt à laisser échapper cette chance de neutraliser le plus puissant de ses adversaires arabes et aussi parce que M. Sadate ne peut pas se déjuger après ses engagements de Camp David. Mais M. Carter est las de voir remettre sans cesse en chantier ce qui a été convenu entre les négociateurs, simplement parce que les gouvernements du Caire ou de Jérusalem se ravisent sur tel ou tel point ou ont des problèmes intérieurs.

A cet égard, l'avertissement lancé par le président lors de sa conférence de presse de jeudi visait davantage, pense-t-on ici, Israël que l'Egypte. Sans doute, la délégation égyptienne semble-t-elle avoir formulé le même jour des exigences nouvelles et plus fermes — c'est du moins le commentaire qu'en ont fait les milieux israéliens. Pourtant, M. Sadate aurait fait savoir qu'il pourrait, si l'on insiste suffisamment, se rallier au compromis proposé par M. Carter il y a deux semaines pour lier le traité de paix au règlement en Cisjordanie et à Gaza.

En redisant jeudi sa *« préférence »* pour cette formule, le président américain s'en prenait donc plus spécialement à Israël, qui a remis en cause par deux fois le résultat acquis par les négociateurs sur ce point. Cet entêtement est considéré ici comme excessif, d'autant que la mention du lien dans le préambule du traité (un ajout qui ne dépasserait pas douze mots) est parfaitement formelle.

Si l'accord ne peut se faire sur un texte aussi anodin, on se demande ici comment l'on parviendra à mettre sur pied un calendrier des changements attendus en Cisjordanie, comme le souhaite l'Egypte. Cette tâche exige — bien plus que la rédaction du fameux préambule — d'aller au-delà des accords de Camp David, puisque ceux-ci n'avaient pas fixé de date pour le début d'exécution du premier accord-cadre. M. Carter aura donc besoin d'appliquer la pression maximum sur ses partenaires, mais surtout sur Israël, pour mettre en route ces nouvelles négociations.

On le dit cette fois bien décidé à le faire. Maintenant que les élections législatives sont passées, l'horizon est relativement libre en matière de politique intérieure pour au moins une bonne année, et les démêlés avec les organisations juives américaines — par ailleurs assez divisées — devraient être moins redoutables que par le passé. Le président américain sera donc en meilleure position pour faire prévaloir ses vues.

MICHEL TATU.

JÉRUSALEM : les problèmes en discussion sont fondamentaux

De notre correspondant

Jérusalem. — Les membres du gouvernement israélien s'apprêtent à se réunir de nouveau, en séance extraordinaire, au début de la semaine, après le retour à Jérusalem de MM. Begin, Dayan, Weizman, à moins que l'entrevue prévue dimanche à New-York, entre le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, et le premier ministre, ne remette en cause ces consultations. Pour expliquer le blocage actuel des négociations, l'entourage du gouvernement, à Jérusalem, insistait, vendredi, sur le *« durcissement »* de l'attitude égyptienne. C'était une manière d'atténuer la responsabilité prise par le conseil des ministres des 5 et 6 novembre, qui avait dénoncé une partie des projets d'accords conclus à Washington par la délégation israélienne — notamment à propos du lien entre le futur traité de paix avec l'Egypte et le sort de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

A ce propos, le ministre de la justice, M. Samouel Tamir, a fait, vendredi soir, une déclaration qui met l'accent sur l'importance du litige. *« Les négociations de Washington ne butent pas sur des problèmes secondaires de formulation,* a-t-il indiqué, *mais sur des questions fondamentales qui intéressent la sécurité et l'avenir d'Israël. »* Il a ajouté : *« Israël renonce au Sinaï mais ne reçoit pour l'instant en échange que des traites égyptiennes tirées sur la paix. Dans ces conditions, Jérusalem a parfaitement le droit de revendiquer les formulations claires qui éviteront tout malentendu après la signature du traité. »* M. Tamir a encore précisé que le problème du *« contentieux économique »* à propos de l'évacuation du Sinaï n'était pas résolu. Israël et l'Egypte se réclament réciproquement des indemnités (au sujet de l'exploitation du pétrole particulièrement). Toutefois ce problème *« n'empêchera pas la signature du traité de paix ».*

D'autre part, les dirigeants travaillistes ont rappelé, vendredi, leur position, qui est parfois plus restrictive que celle du gouvernement. M. Shimon Pérès, actuel président de la coalition travailliste, s'est déclaré *« profondément inquiet »* de l'accord en voie d'élaboration à Washington sur l'avenir de la Cisjordanie. Le chef de l'opposition croit savoir que les dernières revendications égyptiennes sont essentiellement les suivantes : définir dès à présent les grandes lignes de l'autonomie administrative et préciser en particulier les pouvoirs du futur conseil administratif composé de Palestiniens, et exiger que le régime d'autonomie soit mis en place dans un délai de neuf mois, parallèlement à la première phase du retrait israélien du Sinaï.

De son côté, M. Ygal Allon, ancien ministre, a critiqué une nouvelle fois la décision du gouvernement d'abandonner le Sinaï sans exiger des modifications mineures de frontières. Devant les membres d'un kibboutz, M. Allon (qui s'était abstenu lors de l'approbation des accords de Camp David par la Knesset) a encore une fois défendu le programme travailliste fondé sur le principe du compromis territorial, notamment en Cisjordanie. Comme d'autres dirigeants travaillistes, il a, à ce sujet, dénoncé les dangers du *« plan d'autonomie »* de M. Begin.

FRANCIS CORNU.

● *Le Bulletin de l'agence télégraphique juive* a annoncé, dans son numéro du vendredi 10 novembre, que le département d'Etat américain a annulé une visite que devait accomplir à Jérusalem l'attorney général Griffin Bell, parce que son collègue israélien M. Shmouel Tamir entendait le recevoir à son ministère situé à Jérusalem-Est.

AÏD EL KÉBIR DE PAIX EN ÉGYPTE

(De notre correspondant.)

Le Caire. — *« Comment ? »* se scandalise le vieux Nubien en galabieh blanche, encore toute raide de l'apprêt du neuf *« le même mouton coûtait 25 livres l'an passé et tu en veux maintenant 30 livres ! »* Sûrs de pouvoir trouver plus loin un acheteur moins regardant, les deux jeunes Bédouins poussent leur petit troupeau vers une autre rue.

Toute l'Egypte célèbre dans la liesse, du 10 au 15 novembre, son premier Aïd El Kébir de paix depuis trente ans. L'Aïd El Kébir, c'est la grande fête musulmane, celle qui commémore le sacrifice d'Abraham, à qui Dieu, à la dernière minute, demanda d'égorger un mouton plutôt que son fils Isaac. Abraham, qui est l'ancêtre de tous les sémites, ceux d'Israël comme ceux de la vallée du Nil.

Pour la première fois depuis une génération, les musulmans d'Egypte n'ont plus à se dire : *« Qui sait dans quel état nous fêterons le prochain Aïd El Kébir ? »* Leur seul souci provient maintenant de la hausse effrénée des prix. Incapable de la juguler, le gouvernement a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle à tous les fonctionnaires, salariés du secteur public et retraités, d'un montant égal à la moitié de leur revenu mensuel, avec un plafond de 50 livres. Sollicité par les syndicats, le secteur privé a accordé aussi un certain nombre de gratifications exceptionnelles. 30 livres, c'est le prix d'un mouton, mais c'est également le salaire personnel de bien des ouvriers et employés qui, sans la prime, n'auraient pas pu fêter dignement le « Grand Baïram » (nom égyptien de l'Aïd El Kébir).

J.-P. P.-H.

● *Le président Kadhafi* a déploré, vendredi 10 novembre, dans le discours qu'il a prononcé à la suite de la prière de l'Aïd al Adha, *« l'état de sous-développement et d'arriération »* où se trouve *« l'ensemble de la nation islamique de l'Indonésie à Tanger »*, rapporte l'agence libyenne Jana, reçue à Paris *« Ce n'est pas l'islam, mais un colonialisme animé par la hargne des croisés qui est responsable de cet état de choses »*, affirmé le président libyen, qui a également dénoncé les *« musulmans obscurantistes »* qui *« assimilent les progrès technologiques et le socialisme à l'hérésie, soit du fait de leur mentalité sous-développée, soit pour protéger leurs intérêts capitalistes ».*

● *Deux personnalités palestiniennes* ont rencontré séparément vendredi 10 novembre, à Achrafieh, dans le secteur chrétien de Beyrouth-Est, les deux principaux dirigeants conservateurs, MM. Camille Chamoun, chef du Front libanais (qui regroupe les partis chrétiens), et Pierre Gemayel, chef des Phalanges. Il s'agit de MM. Walid Khalidy, directeur de l'Institut d'études palestiniennes, et de M. Hassib Sabbagh, qui passe pour être un des conseillers de M. Arafat.

A l'issue de la rencontre, M. Chamoun, qui est également chef du parti national libéral, a déclaré qu'il n'était pas opposé à *« la présence provisoire des Palestiniens au Liban, en attendant le règlement de leur problème ». « D'ailleurs,* a-t-il souligné, *les Palestiniens refusent leur implantation définitive au Liban ».* — *(A.F.P.)*

● *M. Abou Jihad* (Khalil Al Wazir), membre du comité central du principal mouvement palestinien Fath et responsable de sa branche militaire Al Assifa, a échappé vendredi 10 novembre à un attentat au Sud-Liban, a annoncé, vendredi, l'agence palestinienne d'information Wafa. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE L'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé) ont adressé, ce samedi 11 novembre, une lettre au président de la République Argentine, avec copie à M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, dans laquelle ils demandent de faire procéder aux investigations nécessaires sur le sort de leur collègue argentine Viviana Micucci, enlevée à son domicile, dans son propre pays, il y a deux ans. En dépit des démarches faites depuis lors, on ne connaît toujours pas les motifs de l'enlèvement de cette fonctionnaire internationale, on ignore tout du lieu où elle est détenue et on ne sait même pas si elle est encore en vie. — *(Corresp.)*

Chili

● LE GOUVERNEMENT a rejeté la déclaration de l'Eglise catholique attribuant à ses services de sécurité la mort de nombreux détenus portés disparus. Un communiqué du ministère de l'intérieur rejette également *« les soupçons selon lesquels le gouvernement ne veut pas enquêter sur ces présumées disparitions ».* Le comité permanent de l'épiscopat chilien avait affirmé, le 9 novembre, que plus de six cents personnes disparues depuis l'arrivée de la junte militaire au pouvoir avaient été arrêtées par les services de sécurité et que beaucoup *« sinon toutes »* étaient mortes en marge de toute loi. — *(A.F.P.)*

Etats-Unis

● LES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES de M. Henry Kissinger, transcrites lorsqu'il était secrétaire d'Etat, appartiennent au domaine public, a décidé jeudi 9 novembre la cour d'appel fédérale de Washington. La cour a ainsi confirmé la décision rendue le 8 décembre 1977 par un juge fédéral (*le Monde* du 15 décembre 1977). — *(A.F.P.)*

Inde

● DIX PERSONNES ONT ETE TUEES et au moins douze blessées, mercredi 8 novembre, à Aligarh, dans l'Uttar-Pradesh, au nord de l'Inde, au cours d'affrontements entre hindous et musulmans. C'est la troisième fois en quelques mois que de tels incidents ont lieu entre les deux communautés. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● DES ARMES DE FABRICATION AMERICAINE ET CANADIENNE ont été livrées à l'Afrique du Sud après avoir transité par l'île antillaise d'Antigua, ancienne colonie britannique, selon une enquête *un Etat associé* à la couronne britannique, selon une enquête diffusée lundi 6 novembre au soir par la B.B.C. Des canons, des munitions et des radars ont ainsi été expédiés, en violation de l'embargo des Nations unies, par la firme Space Research Corporation, installée aux Etats-Unis (dans le Vermont) et au Canada. La firme a démenti ces livraisons. Le Foreign Office a déclaré lundi *« suivre de près l'affaire »* et avoir *« engagé des consultations avec les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et d'Antigua ».* — *(Reuter.)*

Salvador

● AMNESTY INTERNATIONAL a exprimé sa grave préoccupation sur la situation des droits de l'homme en Salvador, qui s'est détériorée grandement ces deux dernières années : arrestations de plus de cinq cents syndicalistes paysans ; emprisonnements et tortures de prêtres ; promulgation, en novembre 1977, d'une loi de « défense et de garantie de l'ordre public » restreignant la liberté syndicale et le droit d'expression ; disparitions de plus de deux cents personnes ; assassinats de personnalités de l'opposition ; conditions déplorables d'incarcération et tortures dans les prisons.

Turquie

● M. ERCAN BELEN, chef de la police d'Ankara, a été démis de ses fonctions mercredi 8 novembre. Aucune explication n'a été donnée à ce sujet. On croit savoir que cette mesure a pour origine un incident qui s'est produit lundi soir devant la résidence du premier ministre, M. Bulent Ecevit. Cinq policiers en civil, apparemment en état d'ivresse, se sont rendus devant la résidence de M. Ecevit en scandant des slogans hostiles au premier ministre et se sont battus avec les policiers de garde. — *(A.F.P.)*

ASIE

Singapour

Le succès des communistes de la région dépendra non de la Chine mais de la situation locale

nous déclare M. Lee Kuan-yew, premier ministre

La rivalité entre les superpuissances menace de façon sérieuse la paix et la sécurité dans le monde, a déclaré, vendredi 10 novembre, M. Teng Hsiao-ping à Kuala-Lumpur. Après la Thaïlande et la Malaisie, le vice-premier ministre chinois achève, à compter de mardi, à Singapour, une tournée dans trois pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). A la veille de cette visite, le premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan-yew, a répondu aux questions de notre envoyé spécial.

« Les pays de l'ASEAN craignent-ils une modification de l'équilibre régional à la suite de la signature du traité sino-japonais ?

— Pas dans l'immédiat. Personne n'imagine la présence prochaine d'importantes flottes chinoise ou japonaise dans les mers de la région.

— *Le Japon comme la Chine renforcent notablement leurs capacités militaires. N'est-ce pas inquiétant ? Comment réagiriez-vous si le Japon se dotait d'une force nucléaire ?*

— Cela serait très grave. Mais je ne pense pas qu'il faille s'y attendre dans un avenir proche. A moyen terme, je l'ignore. J'espère que cela ne sera pas le cas. Je pense que l'accroissement des capacités militaires de la Chine et de celles du Japon, si c'est bien le cas, est pour le moment dirigé contre ce qu'ils perçoivent comme une menace venue non pas du Sud-Est asiatique, mais d'ailleurs... Je ne mentionne aucun pays en particulier.

— *Vous avez reçu M. Pham Van Dong il y a quelques jours. Vous allez recevoir M. Teng Hsiao-ping. Comment voyez-vous l'évolution des conflits entre le Vietnam et la Chine, le Vietnam et le Cambodge ? Constituent-ils une menace pour la stabilité de la région, et comment réagiriez-vous à une extension de l'influence vietnamienne au Cambodge ?*

— Une zone de paix et de neutralité sert les intérêts de tous les pays du Sud-Est asiatique. C'est pourquoi nous n'aimerions pas voir un pays user de la force pour modifier la nature du gouvernement d'un autre pays. Tout conflit entre pays de la région, s'il déborde les frontières bilatérales, ne peut qu'affecter la stabilité de l'ensemble de la région.

— *Que pensez-vous de l'engagement pris par le premier ministre vietnamien, au cours de sa récente visite dans les*

De notre envoyé spécial

capitales de l'ASEAN, de ne pas apporter son soutien aux mouvements révolutionnaires de la région ?

— J'ai déjà répondu clairement sur ce point : les actes doivent refléter les paroles.

— *M. Teng Hsiao-ping a déclaré que la Chine maintiendrait des relations de parti à parti avec les P.C. clandestins (prochinois) de l'Asie du Sud-Est, estimant que cela ne devait pas empêcher les relations de gouvernement à gouvernement de se développer. Cela suffit-il à rassurer l'ASEAN ?*

« Plus on est jeune... »

— Est-ce qu'il a vraiment dit cela ? Mais, s'il ne veut pas modifier cette position de principe, comment compte-t-il rassurer en quoi que ce soit ?

— *Singapour, avec deux millions trois cent mille habitants, dont 76 % de Chinois, va recevoir pour la première fois un dirigeant de la République populaire de Chine. Chez plusieurs de vos voisins, on estime souvent que les communautés chinoises d'outre-mer restent trop chinoises et s'assimilent difficilement, que certains de ces Chinois posent toujours une menace communiste. Est-ce que les Chinois de Singapour sont aussi plus Chinois que Singapouriens, est-ce qu'ils posent une menace communiste ?*

— Ici, plus on est jeune, plus on est Singapourien et moins Chinois. Et même les vieux sont aujourd'hui moins attachés à la Chine qu'à Singapour, comme l'indiquent leurs visites en Chine et leur désir de rentrer à Singapour. Auparavant, à l'âge de la retraite, ils retournaient en Chine. Il y a effectivement une menace communiste à Singapour. Elle a pour origine le parti communiste de Malaisia et inclut également la Malaisie péninsulaire. Ce parti est dirigé par des gens d'ethnie chinoise, mais ce serait une erreur de penser qu'il s'agit de communistes chinois. Ce sont simplement des leaders d'ethnie chinoise qui se trouvent être des marxistes-léninistes-maoïstes convaincus.

» Qu'ils réussissent ou non ne dépend pas de la Chine, cela dépend des conditions existant dans les pays où ils opèrent, et je ne crois pas qu'ils puissent réussir à Singapour où les conditions leur sont défavorables. Ils ne peuvent pas offrir aux Singapouriens une meilleure vie dans leur système.

— *Vous êtes premier ministre depuis dix-neuf ans. On a souvent loué votre réussite dans les domaines économique et social. On vous a aussi beaucoup critiqué pour vos méthodes fortes, et plus particulièrement pour la façon dont vous traitez vos opposants. Votre parti a quitté, en 1976, l'Internationale socialiste en partie pour cette raison. Vous êtes la cible constante de diverses organisations défendant les droits de l'homme. Quelle est votre position sur ces questions ?*

— Il y a ici deux millions trois cent mille personnes qui vivent mieux aujourd'hui qu'il y a vingt ans et qui, j'espère, vivront encore mieux dans dix ans, à la fois matériellement et spirituellement. Le nécessaire sera fait pour cela. Tout gouvernement, s'il a quelque sens de ses responsabilités, veut que sa population soit bien nourrie, bien vêtue, bien logée, bien instruite, qu'il y ait une pollution minimale, le moins de chômeurs possible et le maximum de libertés individuelles. C'est ce que nous faisons, au mieux de nos moyens.

— *Mais vous ne tolérez pas d'opposition.*

— Cela n'est pas exact. Je ne tolère pas tous ceux qui, au nom du parti communiste de Malaisia, organisent des activités dont le but est de renverser le gouvernement par la violence. Et vous savez que nous avons quarante personnes détenues pour ce motif. Elles peuvent sortir de prison demain si elles acceptent d'abjurer l'usage de la force. Mais ces détenus savent aussi que, s'ils renoncent, le parti communiste les excommuniera et qu'ils ne seront pas sur le podium pour la grande parade de la victoire. C'est à eux de décider s'il y aura une parade de la victoire en tenant compte des changements qui ont pris place depuis trois ans au Vietnam, au Kampuchea et au Laos, depuis que ces pays sont devenus communistes et qu'au lieu de la paix et de la fraternité universelle on a plus de rivalités et de conflits que jamais (1). »

R.-P. PARINGAUX.

(1) En février, un rapport d'Amnesty International indiquait : « *Depuis la publication du premier rapport (sur Singapour), en février 1976, les violations des droits de l'homme ont augmenté avec de nouvelles arrestations, des allégations fréquentes de mauvais traitements au cours des interrogatoires et la détention continue et sans jugement de soixante-dix prisonniers. Le temps que certains ont déjà passé en détention suscite de graves inquiétudes. Aucune accusation formelle n'a été faite contre les prisonniers politiques, et il n'existe aucun moyen de vérifier les allégations du gouvernement ou de les contester en justice.* » Le rapport citait le cas de cinq « *prisonniers de conscience* », dont trois incarcérés depuis quinze ans.

Chine

Les désaccords se manifestent de plus en plus nettement au sein de l'équipe dirigeante

(Suite de la première page.)

Dans l'un et l'autre cas, les problèmes soulevés dépassent largement la municipalité de Pékin, les événements concernés ayant eu des répercussions à l'échelle nationale et mettant en cause les plus hauts dirigeants du régime toujours en place. Pour faire bon poids, la « *révision du verdict contre les masses révolutionnaires* » qui manifestèrent au début du mois d'avril 1976 sur la place Tien An-Men est également réclamée. Cette révision paraissait déjà acquise (*le Monde* du 21 octobre). Certains semblent vouloir aller plus loin.

« Émus jusqu'aux larmes »

Parallèlement, la réunion du 2 novembre annonce la réhabilitation de l'équipe qui dirigeait la capitale avant la révolution culturelle, c'est-à-dire en premier lieu de l'homme qui fut le maire de Pékin de 1951 à 1966, M. Peng Chen. Son nom n'est pas prononcé, mais il est dit que « *pendant les dix-sept années qui précédèrent la révolution culturelle... La majorité écrasante des cadres* (de la municipalité) *étaient bons ou relativement bons* ». *Le Quotidien du peuple* précise que ce jugement a été « *chaleureusement applaudi* » par les membres de l'assistance, dont certains étaient « *émus jusqu'aux larmes* ».

La réhabilitation de l'ancien maire de Pékin s'annonce comme un événement politique majeur, car elle équivaut à une condamnation de la révolution culturelle dès ses origines, M. Peng Chen ayant, en effet, été la première grande victime du mouvement.

Ces événements pékinois — dont on n'entrevoit que le début — attirent d'autant plus l'attention qu'ils surviennent dans un contexte politique général qui intrigue de plus en plus les observateurs. Plusieurs indices sérieux et concordants laissent, en effet, supposer que des divergences assez graves se manifestent au sein de la direction chinoise.

La réappréciation du rôle de Mao Tse-toung, de toute évidence, ne se fait pas dans l'unanimité. Outre les « *divergences fondamentales* » déjà mentionnées par la presse sur ce sujet (*le Monde* du 31 octobre), on constate que la revue mensuelle du parti, *le Drapeau rouge*, son organe théorique, en principe, n'a encore publié aucun article sur ce sujet qualifié courtoisement de « *débat sur le critère de la vérité* ». Un *dazibao* apparu cette semaine dans le centre de Pékin en fait reproche à la rédaction du *Drapeau rouge* et demande si ce silence est approuvé par le comité central ou s'il est la conséquence d'une activité « fractionnelle ».

Plusieurs affiches apparues ces derniers jours à Pékin font également état de « *divisions* » au sein du comité central, notamment en ce qui concerne « *la pratique de la démocratie* ». Depuis fort longtemps — et en particulier, ce qui est tout à fait exceptionnel, à l'occasion de la fête nationale du 1er octobre, — les organes de presse centraux n'ont pas publié d'éditorial conjoint (qui exigerait l'aval de l'ensemble de la direction). Des difficultés semblent être apparues lors du congrès de la Ligue des jeunesses communistes, qui s'est achevé le 28 octobre. On s'est étonné de l'absence, pendant tout le congrès, de M. Hou Yao-pang, proche de M. Teng Hsiao-ping, actuellement directeur du département d'organisation du comité central, qui fut pendant dix années, avant la révolution culturelle, le principal dirigeant de la Ligue. L'un des anciens collaborateurs de M. Wu Teh à la municipalité de Pékin — que des affiches accusent aujourd'hui d'avoir participé à la répression qui suivit les incidents d'avril 1976 — s'est vu, en revanche, confirmer à la tête de la section pékinoise de l'organisation des jeunesses communistes.

On s'étonne, enfin, que certains membres du bureau politique — plus précisément le maréchal Nieh Jung-chen — qui ont accompagné M. Teng Hsiao-ping le 5 novembre, à son départ pour Bangkok, n'aient pas été là pour saluer, comme le reste de leurs collègues, le vice-président du comité central, M. Wang Tong-hsing, qui s'envolait dix minutes plus tard pour Phnom-Penh.

Que M. Teng Hsiao-ping ait lancé récemment une offensive majeure, cela ne fait aucun doute (*le Monde* du 17 octobre 1978). La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette offensive a abouti à une « *victoire* » incontestée, c'est-à-dire si les décisions proposées par le vice-premier ministre ont été réellement acceptées par tous. On peut en douter quand on voit, par exemple, évoquer à tout propos les résistances ou les hésitations auxquelles se heurtent, non seulement les importations d'équipements étrangers, mais surtout le recours à des crédits extérieurs, gouvernementaux y compris, sujet expressément présenté à Tokyo par M. Teng Hsiao-ping comme devant être incessamment « *mis à l'étude* ».

Le 1er novembre, *le Quotidien du peuple* reprochait à « *des personnages importants* », qui n'ont jamais été des « *partisans de la bande des quatre* », d'être néanmoins prisonniers d'habitudes contractées depuis dix ans, de rechigner devant toute nouveauté et de se cantonner actuellement dans une position « *attentiste* ».

Des noms viennent sur toutes les lèvres, en particulier celui de M. Wang Tong-hsing, que sa longue et étroite association avec Mao Tse-toung désigne comme le principal gardien de l'héritage politique et idéologique du président défunt. On songe également à des personnalités « *centristes* » qui ont été épargnées par la révolution culturelle, de M. Li Hsien-nien au président Hua Kuo-feng lui-même, et occupent toujours des positions stratégiques à la tête du régime. Sans oublier enfin divers personnages comme M. Wu Teh ou l'ancien premier secrétaire au Sinkiang, M. Saifudin, qui, pour avoir perdu leurs fonctions locales ou régionales, n'en conservent pas moins leur siège au bureau politique.

ALAIN JACOB.

A Pékin et à Changhaï

LE TRAVAIL AUX CHAMPS ET LES ÉTUDES POLITIQUES SONT SUPPRIMÉS POUR LES INTELLECTUELS

Pékin (*A.F.P.*). — Un premier pas vers la suppression d'une institution héritée de la révolution culturelle, les écoles de cadres du 7-Mai, institutionnalisant le travail manuel et l'étude politique, a été franchi récemment par les municipalités de Pékin et de Changhaï.

Celle-ci, annonce *le Quotidien du peuple*, organe du P.C. chinois, ont décidé que tous les enseignants et les travailleurs scientifiques « *ne participeraient plus aux équipes de travail pour propager Tachai et n'iraient plus dans les écoles de cadres pour y travailler* ». La formule « *propager Tachai* » — une brigade de production agricole modèle — signifie effectuer des travaux manuels à la campagne.

La municipalité de Changhaï va encore plus loin en indiquant que les travailleurs scientifiques, non seulement ne feront plus de travail manuel, sauf s'il est directement en rapport avec leurs études, mais ne « *feront plus d'études politiques* », afin de pouvoir « *consacrer les cinq sixièmes de leur temps à leur profession* ».

Cette décision des municipalités de Pékin et de Changhaï est conforme à la politique actuellement menée en Chine. Cependant, elle bouleverse une institution créée, sur la suggestion de Lin Piao, par Mao Tse-toung lui-même dans une « *instruction du 7 mai 1966* » vantant les mérites du travail manuel pour tous. « *Retourner au travail manuel*, déclarai. Mao, *est pour les dirigeants aux postes les plus élevés une excellente occasion de tout réapprendre.* »

AFRIQUE

Sénégal

Chef de l'opposition parlementaire

M. ABDOULAYE WADE SOUHAITE ÉLABORER UN « PROGRAMME NATIONAL » AVEC LA MAJORITÉ

M. Abdoulaye Wade, président du parti démocratique sénégalais (P.D.S.), seule formation représentée — depuis février dernier — au Parlement de Dakar (avec dix-huit députés sur cent), a fait vendredi 10 novembre, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, un tour d'horizon de la situation politique et économique de son pays.

M. Wade a d'abord indiqué qu'il rentrait d'une mission en Libye au cours de laquelle il avait défendu le projet de création d'une banque agence arabo-africaine de développement qui permettrait aux capitaux arabes de s'investir en Afrique, notamment dans les pays du Sahel.

Sur le plan économique, il a qualifié « *d'insuffisantes* » et de « *superficielles* » les mesures prises par le gouvernement sénégalais afin de redresser la balance commerciale (restriction des importations, encouragement aux exportations et accroissement des ressources du Trésor). Il a appelé de ses vœux de véritables « *réformes de structure* », notamment dans le domaine de la commercialisation de l'arachide, principale richesse agricole du Sénégal.

En matière politique, M. Wade a rappelé l'hostilité du P.D.S. à la conclusion d'un « *compromis historique* » avec le parti socialiste, au pouvoir. Il s'est en revanche montré favorable à la mise au point d'un « *programme national* » minimum que tous les partis pourraient avaliser après la tenue d'élections « *libres et sincères* ».

Zaïre

Les bailleurs de fonds occidentaux refusent d'accorder à Kinshasa une nouvelle aide à court terme

De notre correspondant

Bruxelles. — Les bailleurs de fonds du Zaïre, réunis à Bruxelles les 9 et 10 novembre, se sont montrés d'une sévérité extrême et ont refusé toute nouvelle aide à court terme au régime du général Mobutu. Ils ont reconnu l'effort de pacification entrepris depuis cinq mois et félicité Kinhasa pour le retour des réfugiés politiques, la réconciliation avec l'Eglise zaïroise et avec l'Angola, et la remise en ordre de l'appareil politique, mais ils ont estimé que le redressement économique était insuffisant. Ils ont donc renvoyé la balle dans le camp du président zaïrois et lui ont demandé de régler d'abord ses problèmes avec le Fonds monétaire international.

Trois organisations internationales et onze pays participaient à la conférence de Bruxelles (*le Monde* du 10 novembre) : Belgique, R.F.A., Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Iran, Pays-Bas et Zaïre, ainsi que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale de la Commission du Marché commun. Les partenaires du Zaïre ont étudié le rapport présenté par les émissaires du président Mobutu et commenté par M. Blumenthal, expert du F.M.I. chargé d'exercer à Kinshasa les fonctions de directeur principal de la Banque nationale du Zaïre.

Ce rapport traçait un tableau sans complaisance de la situation économique et financière du pays, exposait les mesures prises, chiffrait les besoins immédiats et à long terme du pays, et tirait le bilan des aides accordées au Zaïre depuis la première conférence de Bruxelles, en juin 1978. Les pays occidentaux ne s'étaient alors engagés que pour un programme d'urgence de 90 millions de dollars, destinés à couvrir les premiers besoins du pays pendant trois mois. Or, jusqu'à présent, un tiers à peine de cette aide a été effectivement reçu par Kinshasa.

Les interlocuteurs du Zaïre ont décidé de s'en tenir au montant fixé en juin. Il n'y aura pas de nouvelle aide à court terme avant un accord entre le Zaïre et le Fonds monétaire international, qui devrait intervenir d'ici au mois de mars, date en principe fixée pour une nouvelle rencontre des participants à la conférence.

Très déçus, les délégués zaïrois ont exprimé leur amertume à la fin de la conférence : « *Les Occidentaux ne nous aident que quand nous sommes en danger, quand nous risquons de les entraîner dans notre chute. Faudra-t-il un nouveau Kolwezi pour accélérer leur aide ?* », disait l'un d'entre eux.

PIERRE DE VOS.

Angola

Deux attentats font quarante morts

Deux attentats à l'explosif, ayant fait au total quarante morts à Huambo, deuxième ville d'Angola, ont été annoncés vendredi 10 octobre par les autorités de Luanda. Celles-ci font par ailleurs état de la « menace alarmante » *d'une attaque sud-africaine contre leur territoire. A Paris, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), mouvement armé que dirige M. Jonas Savimbi, a assuré vendredi, sans se référer directement aux attentats, que* « le chaos règne dans la région ».

Un communiqué publié par la direction de l'information et de la sécurité angolaise (DISA) indique qu'une bombe de forte puissance a explosé dans la matinée de vendredi sur le marché municipal de Huambo, à quelque 500 kilomètres de la frontière méridionale de l'Angola. Un premier bilan fait état de vingt-quatre morts et soixante-sept blessés.

Le communiqué ajoute qu'un autre attentat, survenu « *il y a quelques jours* » dans cette même ville, a fait seize morts et cinquante-quatre blessés. Il précise que « *ce déchaînement d'actes de sabotage et de terrorisme visant dans une première phase les objectifs économiques et les populations sans défense des communes les plus productives* » est la conséquence logique de l'avertissement lancé lundi dernier par le ministre angolais de la défense.

Celui-ci avait fait état de préparatifs sud-africains en vue d'une agression contre la République populaire d'Angola, préparatifs, ajoute le communiqué, « *auxquels l'ennemi n'a pas tardé à donner suite* ».

La DISA appelle la population à redoubler de vigilance, assurant qu'« *il n'y aura pas de pardon pour les criminels de cette espèce* » et que « *quelques-uns des trois cents bandits préparés et introduits dans le pays par les racistes sud-africains ont été arrêtés et seront prochainement présentés au peuple et jugés publiquement* ».

Huambo, qui est situé au centre d'une région vitale pour l'économie de l'Angola, est l'un des principaux points de passage de la voie ferrée de Benguela, dont la réouverture, décidée en août dernier après la réconciliation entre Luanda et Kinshasa, n'est toujours pas assurée. — (*A.F.P., Reuter.*)

Tchad

LE PRÉSIDENT MALLOUM S'EST ENTRETENU DURANT DEUX HEURES AVEC M. GISCARD D'ESTAING

Le président de la République du Tchad, le général Malloum, s'est entretenu pendant près de deux heures avec le président de la République, vendredi 10 novembre, au cours d'un déjeuner en tête à tête.

L'Elysée a observé la plus grande discrétion sur cet entretien. En quittant M. Giscard d'Estaing, le général Malloum s'est borné à déclarer : « *Nous avons examiné l'ensemble de la coopération franco-tchadienne.* » Il est plus que probable cependant que la conversation a surtout porté sur le conflit intérieur du Tchad (où la France entretient trois cents conseillers militaires et de forts détachements de l'infanterie de marine, de la légion, de parachutistes et de l'armée de l'air). Le gouvernement français appuie au Tchad toute politique de réconciliation nationale, mais de vives tensions se sont produites récemment entre le président Malloum et son premier ministre, M. Hissène Habré.

Comores

Un accord de coopération économique et militaire avec la France

Les gouvernements français et comorien ont signé, vendredi 10 novembre, cinq accords de coopération économique et militaire. Cette série de textes comprend un traité d'amitié et de coopération, une convention en matière de personnel, un accord économique, monétaire et financier, un accord culturel et un accord militaire.

Ce dernier texte prévoit notamment une « *assistance* » en cas d'agression extérieure contre la République fédérale islamique des Comores. Il prévoit également l'aide technique militaire française à la formation de l'armée comorienne, forte d'un millier d'hommes. Une dizaine d'assistants militaires français sont déjà sur place depuis septembre. Sur le plan monétaire, il est précisé que les Comores demeurent dans la zone franc.

EUROPE

Espagne

Des centaines de milliers de personnes manifestent contre le terrorisme

De notre correspondant

Madrid. — De nombreuses manifestations contre le terrorisme ont eu lieu dans presque toute l'Espagne le vendredi 10 novembre. La plus importante a rassemblé, dans les rues de Madrid, de deux cents à trois cent mille personnes, qui ont défilé pendant deux heures sous des banderoles rouges et blanches. Les partis et les syndicats de gauche avaient mobilisé toutes leurs troupes. Mais le parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique, était également présent. Son secrétaire général, M. Rafael Arias-Salgado, était au premier rang, aux côtés des dirigeants du parti socialiste et de son syndicat, l'Union générale des travailleurs, du parti communiste et des commissions ouvrières, ainsi que de l'Organisation révolutionnaire des travailleurs (maoïste) et du parti du travail (extrême gauche).

Le slogan était : *« Oui à la démocratie, non au terrorisme. »* Mais la gauche a profité de l'occasion pour commencer sa campagne en faveur du *« oui »* au référendum sur le projet de Constitution qui aura lieu le 6 décembre. Si les manifestants ont souvent crié des slogans contre l'ETA, ils ont pris soin d'affirmer leur solidarité *« avec le peuple basque »* et leur appui à l'autonomie d'Euskadi.

L'autre grande manifestation a eu lieu à Barcelone où les estimations officielles font état d'environ cent trente mille participants. Aucune n'a eu lieu pourtant au pays Basque. Théroriquement, les partis de gauche ne voulaient pas répéter le rassemblement que le parti nationaliste basque a organisé le 28 octobre à Bilbao contre la violence. En fait, ils ont surtout voulu éviter des incidents toujours possibles, voire des affrontements qui auraient pu faire des victimes.

Socialistes et communistes sont inquiets de la montée du terrorisme, et surtout de ses répercussions possibles au sein de l'armée — le *« talon d'Achille »* du pays, selon M. Santiago Carrillo, secrétaire général du P.C.E. Ils ne se font guère d'illusions sur l'effet que la journée de vendredi pourra avoir sur les guérilleros de l'ETA. *« Mais l'important est de montrer que le terrorisme est minoritaire, qu'il ne peut pas gagner »*, déclare M. Tierno Galvan, président d'honneur du parti socialiste.

A Saint-Sébastien, trois bombes ont éclaté vendredi dans des bâtiments officiels où elles n'ont fait que des dégâts matériels. L'U.C.D. a eu sa première victime au Guipuzcoa. Le parti gouvernemental a, en effet, présenté comme un de ses affiliés un ouvrier d'une entreprise sidérurgique, assassiné le 9 novembre, à Anzuela par un homme portant cagoule, qui a tiré sur lui, le plus calmement du monde, avant de s'enfuir en voiture. Il s'agit selon toute vraisemblance d'un nouvel attentat de l'ETA militaire.

CHARLES VANHECKE.

● *Deux gardes civils ont été tués* et deux autres grièvement blessés dans deux attentats commis samedi 11 novembre dans la province basque de Guipuzcoa, apprend-on de bonne source à Madrid. Les attentats se sont produits à Villareal de Urrechua et à Renteria. — *(A.F.P.)*

UN AN DE PRISON

«Outrage au drapeau»

De notre correspondant

Madrid. — Ramon Sagaseta avait-il trop chaud, ou bien a-t-il voulu faire une plaisanterie ? Quelle que soit l'explication retenue, il l'a payé cher. Cet acteur d'une compagnie de théâtre basque a été condamné, mercredi 8 novembre, à un an de prison. Motif : au cours d'une représentation à Vitoria, dans la province basque d'Alava, en janvier dernier, il s'était essuyé avec le drapeau national. Arrêté, il a été traduit devant un conseil de guerre.

« J'étais en sueur, j'ai fait le geste spontanément », a plaidé l'acteur. *« C'était un tissu jaune et rouge, et pas vraiment un drapeau tel que le définissent les lois »*, a argumenté son avocat. Mais les juges militaires ne badinent pas. S'ils se sont réunis, c'est qu'il y a eu bel et bien, selon eux, *« outrage au drapeau »*, un délit passible de deux ans d'emprisonnement.

Ce procès d'un autre temps a eu lieu devant un public fourni. La salle était trop petite pour contenir tous ceux qui étaient venus en autocars des provinces basques voisines. Il y avait là le conseiller pour la culture du conseil général basque (le gouvernement provisoire, créé au début de l'année en Euskadi) et les avocats de la troupe catalane Els Joglars, dont quatre acteurs ont été condamnés, en mars dernier, à Barcelone, à deux ans de prison pour outrage à l'armée.

Chacun était venu manifester sa solidarité avec le prévenu, et aussi assister à un rituel qui apparaît déjà comme une pièce de musée. Ce conseil de guerre devrait être, en effet, le dernier du genre. Une fois approuvée la nouvelle Constitution, le 6 décembre prochain, les juges militaires n'auront sans doute plus à se réunir pour examiner ce qu'il advient du drapeau, parfois, quand il est exposé sur une scène de théâtre et que les acteurs sont en nage, mais pour juger de délits proprement militaires. — Ch. V.

La C.E.E. va financer une campagne d'information sur les élections au Parlement européen

La Commission de Bruxelles et le Parlement européen disposent conjointement d'environ 50 millions de francs pour mener, en 1979, une campagne exceptionnelle avant les élections du Parlement européen au suffrage universel. L'objectif est de sensibiliser l'opinion publique à ces élections et d'obtenir la plus grande participation possible.

Cette campagne « multimedia », qui doit être politiquement neutre et tout à fait distincte de celle des partis, sera conduite en collaboration avec des agences de publicité de chacun des Etats membres. Les crédits disponibles ont été répartis entre les pays membres selon une clé correspondant *grosso modo* à la répartition des sièges dans la future Assemblée élue. Chacun des « grands » pays se voit ainsi attribuer un budget égal à 20 % du total, soit, dans le cas de la France, environ 10 millions de francs. Un appel d'offres a été lancé dans chacun des pays membres par la Commission et le Parlement européen. En France, cinq agences ont proposé leurs services, et c'est finalement l'agence ECOM, du groupe Havas, qui a été choisie. La campagne « publicitaire » se déroulera au cours du premier trimestre 1979, alors que la campagne politique officielle, celle des partis, aura lieu au cours du second trimestre de l'année 1979.

Ces dispositions ont amené le groupe communiste de l'Assemblée nationale française à déposer une proposition de loi *« tendant à interdire l'ingérence d'une institution étrangère dans l'élection des représentants français à l'Assemblée européenne »*. L'exposé des motifs de cette proposition précise qu'*« un contrat de plus de 1 milliard d'anciens francs va être passé entre la communauté et la société ECOM, filiale de la société Havas, pour réaliser sur le territoire français une campagne publicitaire sur les institution de la Communauté »*.

République fédérale allemande

Polémique sur le passé du président Scheel et sur celui de son futur adversaire, M. Carstens

De notre correspondant

Bonn. — *Jusqu'à quel point le fait d'avoir été membre du parti national-socialiste, fût-ce de la façon la plus éphémère et la moins volontaire, doit-il disqualifier aujourd'hui les hommes politiques qui aspirent aux fonctions les plus hautes de l'Etat ouest-allemand ? Telle est la question qui, depuis quelques jours, suscite en R.F.A. des controverses sérieuses plutôt que passionnées, mais qui confrontent, une fois de plus, le public à des « révélations » embarrassantes — même s'il ne s'agit en réalité que du rappel de réalités connues de très longue date.*

Après bien des hésitations, la C.D.U. et la C.S.U. (chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux bavarois), qui, à elles deux, disposent de la majorité absolue au sein du Congrès fédéral — organisme composé par les représentants du Bundestag et par ceux des Landtage, — se sont résolues à ne pas permettre la réélection de M. Walter Schell, le président actuel de la République fédérale d'Allemagne, bien que, à en croire tous les sondages, celui-ci soit considéré comme un « bon président » par 80 % des citoyens. Jusqu'ici, tout au moins, il était admis que le candidat des chrétiens-démocrates pour la magistrature suprême serait l'actuel président du Bundestag, M. Karl Carstens.

Aussi n'est-il pas surprenant que l'on ait vu s'engager une campagne contre un homme qui avait quelques chances de succéder au président Schell. Le thème en est très simple : *« M. Karl Carstens a été membre des S.A. et du parti national socialiste. »* En fait, les choses sont un peu plus complexes, et le passé de l'homme ainsi mis en cause — dans la mesure où il est connu — ne paraît pas aussi noir que ses critiques tentent de le suggérer.

En ce qui concerne l'adhésion aux S.A., l'examen du « dossier Carstens » semble indiquer qu'elle a été involontaire, et que le jeune étudiant ainsi embrigadé a fait de son mieux pour échapper à la discipline nationale-socialiste. Venu à Francfort pour y poursuivre des études de droit, alors qu'il était âgé de vingt-trois ans et que ses moyens étaient des plus modestes, il logea dans une maison universitaire dont tous les occupants furent enrôlés de façon autoritaire dans l'organisation nazie. Tout de suite, cependant, le jeune Carstens s'efforça d'échapper à cette emprise, en transférant sans cesse son lieu d'études de Francfort à Dijon, à Munich, à Koenigsberg et à Hambourg. En même temps, il abandonna l'étude du droit public, qui l'aurait conduit à une carrière d'Etat, pour se lancer dans le droit privé, ce qui lui ouvrait plus tard une carrière d'avocat.

L'étudiant a connu des ennuis avec les autorités. Sa mère a reçu la visite de la Gestapo, qui saisit dans sa maison des lettres *« compromettantes »* de son fils ainsi que de la *« littérature illégale »*. Sorti néanmoins de ce mauvais pas, le jeune Carstens fut soumis à de nouvelles pressions, à Brême, où on lui fit comprendre que la poursuite de sa carrière universitaire et les subsides de l'Etat seraient mis en péril s'il ne démontrait pas plus clairement son *« engagement politique »*.

C'est ainsi que le futur président du Bundestag fut apparemment conduit à signer sa demande d'adhésion au parti national-socialiste. Selon les renseignements connus à l'heure actuelle, l'étudiant s'abstint cependant de fournir les documents nécessaires, jusqu'au moment où le parti décida de fermer ses portes à ceux qui auraient voulu *« prendre en marche »* un train parti depuis beaucoup trop longtemps. Toujours est-il que sa demande d'adhésion fut alors rejetée.

Les rangs du parti furent cependant rouverts en 1940, et M. Karl Carstens fut alors admis de façon formelle dans l'organisation nationale-socialiste. Mais comme il était déjà mobilisé, son adhésion devait être suspendue aussi longtemps qu'il servirait dans les forces armées. Même à ce moment-là, l'apprenti juriste fut l'objet d'offres très alléchantes. S'il acceptait de *« servir la justice allemande »*, on lui laissait entrevoir le rappel à un poste civil, solution qu'il rejeta pour continuer de servir dans la défense antiaérienne, où il se retrouva à la fin de la guerre avec le grade de lieutenant.

L'examen du dossier semble donc confirmer le bien-fondé du verdict rendu par le tribunal de dénazification qui, au lendemain de la défaite allemande, acquitta M. Karl Carstens. Celui-ci était considéré comme ayant résisté au nazisme *« dans la mesure de ses moyens »*.

La position de « Die Welt »

Depuis lors, on le sait, il a poursuivi une carrière très brillante, comme représentant au Conseil européen de Strasbourg, comme secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et à celui de la défense, avant d'occuper le même poste auprès du chancelier Kiesinger. Enfin, après s'être fait élire député de la C.D.U. en 1972, il se trouva bientôt à la tête du groupe parlementaire chrétien-démocrate, pour devenir, en mai 1973, président du Bundestag.

Face à la campagne engagée contre lui, M. Carstens répond, non sans raison, que son passé a toujours été connu. Tout indique qu'il a fait preuve de plus d'habileté que beaucoup d'autres pour survivre aux années les plus sombres de l'histoire allemande, sans que les compromis qui lui ont été nécessaires l'aient conduit à jouer un rôle particulièrement condamnable. Il n'en reste pas moins que si l'on parcourt tous les portraits, profils et biographies, dont le président du Bundestag a été l'objet depuis bien des années, on n'y découvre pas la moindre allusion aux rapports qu'il a pu entretenir avec le parti national-socialiste.

Les polémiques autour de la personne de M. Carstens ont bien entendu stimulé la curiosité de certains journalistes quant au propre passé du président Scheel, en particulier ceux du quotidien conservateur *Die Welt*. Ce dernier, sur deux colonnes de sa première page, titre, ce samedi 11 novembre : *« Le président Walter Scheel aussi a été membre du parti national-socialiste. »* Les amis de M. Carstens ont-ils voulu monter une opération de contre-feu, face à la campagne dont leur candidat était l'objet ? C'est, il est vrai, le même *Die Welt* qui, sous la plume de son rédacteur en chef, M. Peter Boenisch, avait récemment exhorté les chrétiens-démocrates à *« reconsidérer »* leur choix en faveur de M. Carstens, car ce choix risquait de faciliter la tâche des ennemis de l'Allemagne de l'Ouest en leur permettant de claironner, s'il l'emportait, que son président serait *« un ancien nazi »*.

Les services de la présidence ont aussitôt réagi en publiant un communiqué, qui rappelle les faits pour lesquels M. Scheel est aujourd'hui mis en cause par *Die Welt*. Selon cette mise au point, l'actuel présidente avait été mobilisé dans l'aviation le 5 octobre 1939 et fut informé, en décembre 1942, du fait que l'organisation du parti, dans sa ville natale de Solingen, l'avait inscrit parmi ses membres, bien qu'il n'ait jamais présenté aucune demande d'adhésion. Cette admission « automatique », ajoute-t-on dans l'entourage de M. Schell, était peut-être due au fait que celui-ci était inscrit, durant son adolescence, aux jeunesses hitlériennes.

De façon quelque peu différente certes, le passé de M. Carstens et le cas du président Scheel viennent donc illustrer, une fois encore, les problèmes presque insolubles qui se sont posés à des citoyens allemands cherchant, entre 1933 et 1945, à la fois à prendre leurs distances vis-à-vis des horreurs du national-socialisme et à vivre dans l'Etat hitlérien.

JEAN WETZ.

Portugal

UN DIRIGEANT SÉPARATISTE RECONNAIT AVOIR ENVISAGÉ UNE INSURRECTION AUX AÇORES

Lisbonne *(A.F.P.)*. — Le leader séparatiste açorien, M. José de Almeida, a reconnu qu'il avait participé, en 1975 à Paris, à une réunion destinée à examiner les possibilités d'organiser une insurrection armée aux Açores, en vue de l'indépendance de cet archipel portugais. Le *Boston Magazine* avait révélé que des financiers et des membres de l'ancienne O.A.S. avaient participé à cette réunion.

Dans une déclaration à l'hebdomadaire *O Jornal* (indépendant de gauche), M. José de Almeida, président du Front de libération des Açores, précise que la réunion a eu lieu à l'Hôtel Raphaël, au moment où le processus révolutionnaire procommuniste se développait au Portugal. Il a refusé les propositions de ses interlocuteurs, dit-il, parce que leur plan prévoyait de faire des Açores un refuge pour des activités criminelles.

LES DROITS DE L'HOMME EN UNION SOVIÉTIQUE

A « Apostrophes » (A2)

La réalité contre la théorie

Imaginez qu'un jour la science fasse revenir un à un parmi nous des morts, de vrais morts déclarés, enterrés, arrachés tel Lazare au royaume des ombres et immédiatement assaillis de questions par les médias. Une réponse enfin ! La mort, c'est quoi ? Pour les plus débrouillards, c'est le purgatoire, pour les autres, l'enfer. Et le paradis ? Pure légende, rien de tel dans l'au-delà. Vous verrez les croyants discuter ces témoignages pourtant correspondants, accablants, et prétendre, tel le duc de Guermantes, que ces rescapés exagèrent et que si dans le ciel comme sur la terre tout n'est pas rose, on y est quand même mieux aujourd'hui qu'hier, et que demain on y sera mieux encore.

C'est exactement ce qui s'est passé, vendredi soir 10 novembre, à « Apostrophes », où Nina et Jean Kéhayan — on était touché par leur sérieux et leur sincérité, — réalité d'un séjour de deux ans à tentaient en vain de faire voir le Moscou, au titre de coopérants (Rue du prolétaire rouge) *à deux des auteurs de* L'U.R.S.S. et nous, *Claude Frioux et Alexandre Adler. Longs cheveux blonds aux épaules, front dégarni, visage glabre et verbe savant, le premier opposait à cette expérience vécue* « au ras du sol » *une ligne de défense retorse et hautaine.*

L'alcoolisme, la misère sexuelle, le racisme, la délation, le carriérisme, la méfiance, etc., bon, et alors ? C'est regrettable, certes, mais ce n'est pas neuf ; on le savait, osait-il affirmer, et cela s'explique. Et cela peut s'arranger, s'améliorer. D'ailleurs, Alexandre Boukovski — l'écouteur vissé sur l'oreille, celui-ci trouvait visiblement très cocasse ce dialogue de sourds entre communistes, entre Français, — oui, Boukovski n'avait-il pas déniché, il le raconte dans Et le vent reprend ses tours, *des avocats courageux ? Effectivement. Mᵉ Doucia Kaminskaïa avait bien accepté de prendre seule la défense de ce dissident, de ce* « grand malade de la liberté de l'esprit » *de trente-six ans, qui en a passé douze dans les hôpitaux psychiatriques, les prisons et les goulags soviétiques. Mais cela lui a valu, à elle aussi, et M. Frioux ne nous l'a pas dit (peut-être l'ignorait-il ?) d'être expulsée de son pays il y a un an.*

On aurait aimé entendre plus longuement Boukovski, échangé, on s'en souvient, menottes américaines aux poings, contre le secrétaire général du parti communiste chilien, à Zurich, en décembre 1976. En fait, il avait été convié avec les Kéhayan à servir de réactif, à révéler le fond de la pensée des officiels du parti communiste français.

S'ils détournent leur regard de Moscou-La Mecque, s'ils lâchent un peu de lest, ils s'efforcent d'entretenir cependant, foi intacte, contre vents et marées, l'espoir qu'ont placé dans les pays dits socialistes des générations d'ouvriers. Il suffit pour cela de ne pas y aller voir de trop près !

CLAUDE SARRAUTE.

Les Hongrois et les Roumains cherchent à aplanir leur différend

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Des conversations à un niveau élevé sont en cours à Bucarest depuis le jeudi 9 novembre entre des représentants des P.C. roumain et hongrois. Cette rencontre paraît confirmer que les relations entre les deux pays, qui s'étaient envenimées ces derniers mois à cause du sort de la minorité magyare de Transylvanie, évoluent vers une certaine détente.

L'importance accordée par la partie hongroise à ces entretiens est attestée par la composition de la délégation qui s'est rendue dans la capitale roumaine. Elle ne compte pas moins de trois membres du secrétariat du comité central (qui au total comprend sept membres). Il s'agit de MM. Ovari, membre du bureau politique et responsable du secteur culturel, Gyenes, chargé des relations internationales, et Havasi, récemment nommé à la tête de la section économique.

Le contentieux entre la Hongrie et la Roumanie à propos de la politique appliquée par Bucarest à l'égard de la minorité magyare (1,7 million de personnes) s'était dégradé au début de l'année, à la suite de la publication de deux articles polémiques de l'écrivain hongrois Gyula Illyes. Une visite à Budapest de M. Andrei, alors secrétaire du P.C. roumain, chargé des questions internationales, n'avait pas réussi à aplanir le différend.

Les conversations actuelles auraient été précédées d'une rencontre entre M. Ceausescu, chef du P.C. roumain, et M. Ludovic Takacs, vice-président du conseil des travailleurs de nationalité magyare et auteur, l'an dernier, d'un mémorendum très critique sur la situation de la minorité. La partie roumaine serait aujourd'hui disposée à satisfaire certaines demandes des Hongrois concernant le bilinguisme topographique et l'enseignement.

M. L.

Le boycottage des relations scientifiques

En juin dernier, après la condamnation du physicien soviétique Youri Orlov à sept ans de camp et cinq ans d'assignation à résidence pour délit d'opinion, une trentaine de membres du Comité des physiciens français pour la défense de Youri Orlov (1) décidait d'appeler au boycottage des relations scientifiques officielles avec l'Union soviétique. Près de quatre cents physiciens français ont ainsi signé un texte par lequel il s'engagent à suspendre leur *« coopération scientifique personnelle avec l'U.R.S.S. sous toute forme officielle »*, notamment en refusant de se rendre aux congrès organisés dans ce pays et aux conférences réunies en France dans le cadre des accords franco-soviétiques de coopération scientifique.

A la suite de cet engagement, les membres du comité ont reçu, en septembre, une lettre de l'académicien soviétique Ivanov, directeur de l'Institut physicotechnique de l'académie des sciences à Kharkov. *« Mandaté par les scientifiques de l'institut »*, l'académicien précise notamment que ceux-ci ont été étonnés et attristés par la démarche des scientifiques français. Rappelant que Youri Orlov a été *« condamné pour avoir commis un crime de droit commun et (qu') il subit un châtiment conforme aux lois soviétiques en vigueur, comme cela a été rapporté dans la presse soviétique »*, M. Ivanov conclut :

« Nous voulons croire que vous reconsidérerez votre point de vue sur les perspectives de collaboration scientifique avec les savants de notre pays, faute de quoi notre activité commune ne saurait s'avérer fructueuse.

» Nous espérons qu'en dépit de la désinformation répandue en Occident sur la situation en U.R.S.S., cela n'aura pas d'effet sur nos bonnes relations qui sont utiles et contribuent à la connaissance des lois de la nature. »

Dans leur réponse, dont ils publient le texte dans leur premier numéro de leur *Bulletin*, les membres du comité écrivent notamment :

« Vous nous dites que votre Constitution garantit et défend solidement le droit et la liberté des citoyens soviétiques. La condamnation de personnes en raison de leurs activités de défense des droits de l'homme ne peut, vous le comprendrez, que semer le scepticisme au sujet de la réalité pratique de cette défense et de ces garanties. (...)

» Vous comprendrez que cette situation ne peut pas rester sans incidence sur nos relations professionnelles : aussi important que nous paraisse le progrès dans la connaissance des lois de la nature, il ne peut pas passer pour nous avant les problèmes élémentaires du droit des personnes. Par exemple, comment pourrions-nous feindre d'ignorer les restrictions à la libre circulation des citoyens de votre pays, alors que nous en avons constamment l'expérience dans nos relations professionnelles avec les scientifiques soviétiques ? Comment pourrions-nous feindre d'ignorer les restrictions à la liberté d'expression quand nous voyons disparaître des citations scientifiques les noms d'auteurs qui sont inquiétés ou poursuivis pour leurs opinions ou parce qu'ils ont demandé à émigrer ? Comment pourrions-nous fermer les yeux sur les retraits de diplômes, les refus d'autoriser les soutenances de thèses, pour ne citer que quelques faits qui touchent plus particulièrement à notre pratique professionnelle ? (...) »

(1) Comité des physiciens, c/o J.-P. Mathieu, université Pierre-et-Marie-Curie, 4, place Jussieu, 75230 Paris Cedex 05.

AMÉRIQUES

Le Brésil à l'épreuve des élections

II. — En quête d'une opposition

De notre envoyé spécial THIERRY MALINIAK

Les Brésiliens majeurs et sachant lire vont élire, le 15 novembre, leurs députés, un tiers des sénateurs et leurs représentants aux assemblées des Etats fédérés. Dans un premier article (« le Monde » du 11 novembre), notre correspondant à Rio-de-Janeiro a montré combien la politique brésilienne, déjà lourdement obérée par le poids des militaires dans la vie nationale, demeure localement (et à l'exception des Etats les plus développés, Sao-Paulo, Rio-Grande-do-Sul) tributaire de considérations « clientélistes ».

Rio-de-Janeiro. — *« Pourquoi s'intéresser à des élections pour un congrès dont les pouvoirs sont quasi nuls? »* Cette réflexion, parfois entendue, résume bien le scepticisme qu'inspirent à maints observateurs les élections du 15 novembre au Brésil. *« La situation n'est plus la même que lors des consultations antérieures,* rétorquent les optimistes. *L'entrée en vigueur des réformes politiques le 1er janvier prochain, la suppression d'une partie de la législation d'exception, donneront au congrès une autonomie nouvelle, qui lui permettra de commencer à jouer un rôle, qu'il n'a effectivement jamais eu depuis 1964. En fin de compte, il faut profiter des institutions existantes. »*

Sceptiques et optimistes ont sans doute raison les uns et les autres. Il est vrai que l'avenir politique du Brésil dépendra bien davantage, ces prochaines années, de ce qui se passera au sein des forces armées, que de l'action de l'opposition au Congrès.

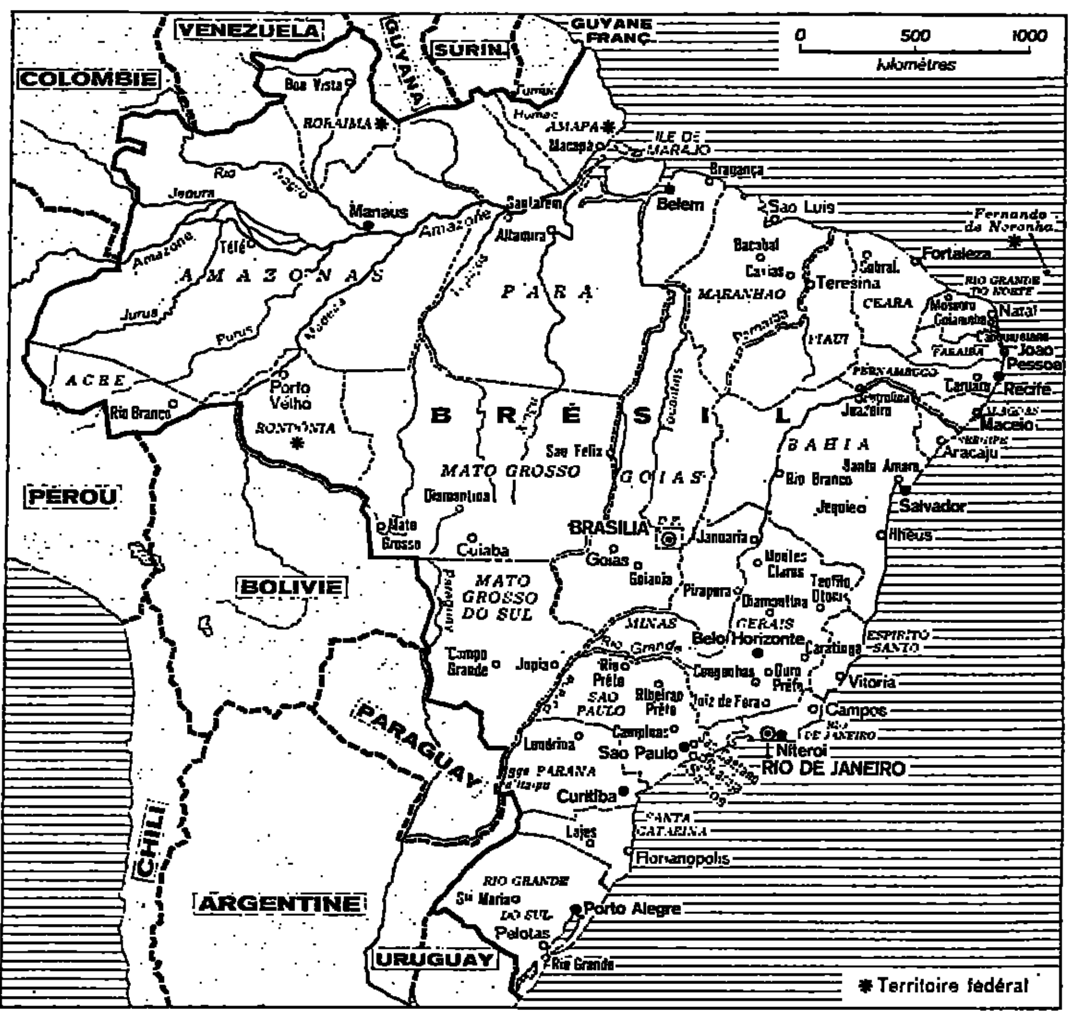
Mais les élections de ce 15 novembre n'en font pas moins figure de test. Le régime y joue son image, non seulement vis-à-vis de l'opinion publique, mais aussi, et surtout, vis-à-vis des forces armées, dont le président Geisel a cherché, ces dernières années, à se démarquer prudemment.

Le chef de l'Etat paraît, en tout cas, bien conscient de l'enjeu. Il s'est lancé à corps perdu dans la bataille. Multipliant voyages et meetings aux quatre coins du pays, le président Geisel tient aux dirigeants de l'ARENA, le parti officiel, un raisonnement nouveau : une victoire de la formation gouvernementale est indispensable pour consolider l'ouverture en cours. C'est elle qui permettra à son successeur, le général Figueiredo, de disposer d'une base politique réelle, et d'acquérir plus d'autonomie vis-à-vis de l'institution militaire : une théorie qui paraît bien dans la ligne de la *« démocratisation graduelle »* chère au président Geisel.

L'actuel chef de l'Etat aura tout fait pour faciliter la victoire de l'ARENA, jusqu'à altérer profondément des règles d'un jeu qui paraissait tourner en sa défaveur. La brusque poussée du parti d'opposition, le M.D.B., aux élections législatives de 1974 avait sonné l'alarme. Elle avait montré qu'une victoire de l'opposition apparaissait plausible, si les tendances se confirmaient, en cette année 1978. D'autant qu'il s'agit, cette fois, de renouveler les deux tiers des sénateurs, et non plus seulement un tiers, comme en 1974.

Le président Geisel prit les devants. Profitant d'un affrontement avec le pouvoir législatif sur un projet de réforme de la justice, il ferma provisoirement le Congrès en avril 1977, et imposa d'autorité un train de mesures modifiant totalement le mécanisme électoral. Dorénavant, un tiers des sénateurs seraient élus indirectement par un collège restreint — ce qui assurait à l'ARENA vingt et un des vingt-deux sièges ainsi pourvus ! Seul celui de Rio-de-Janeiro allait à la section locale du M.D.B., (*« représentant l'opposition pro-gouvernementale »*, selon le joli mot d'un journaliste de Rio). Le système *« provisoire »* d'élection indirecte des gouverneurs était, par ailleurs, prorogé.

Dans ces conditions, si le M.D.B. ne peut guère envisager un succès complet aux élections du 15 novembre, tout au moins peut-il espérer consolider sa poussée de 1974 et se rapprocher de la majorité absolue à la chambre des députés. En fait, face à l'ouverture politique en



cours, face à l'indéniable *« usure du pouvoir »* dont est victime le régime militaire, ce parti se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Son manque d'homogénéité politique — inhérent il est vrai à sa nature de formation créée par un « acte institutionnel » du pouvoir — ne s'en manifeste que de manière plus aiguë. Il a balancé jusqu'ici entre deux stratégies.

Conspiration et conciliation

La première, prônée par le groupe « authentique » (radical) du mouvement démocratique brésilien, partait d'une prémisse correcte : les forces armées constituent, à court terme, le seul véritable « facteur de pouvoir » du pays ; il importe donc de porter la lutte sur ce terrain. L'objectif, non déclaré, était de diviser l'institution militaire en renforçant le secteur partisan d'un retour aux casernes. Pour ce faire, les *« autenticos »* soulignaient qu'une trop longue permanence des forces armées au pouvoir ne pouvait que nuire à leur homogénéité et porter un préjudice croissant à leur image au sein de l'opinion publique.

Cette stratégie « conspiratrice » motiva le lancement de la candidature du général Euler Bentes à la présidence de la République contre le candidat officiel, le général Figueiredo. L'entreprise a échoué. Le manque d'envergure politique du général Bentes n'en est pas la seule cause : les « authentiques » du M.D.B. se sont retrouvés rapidement perdus dans une lutte de factions militaires qui les dépassait.

Et, surtout, ils ont sous-estimé gravement l'esprit de corps de la majeure partie des officiers, y compris de ceux qui, réticents hier devant la candidature du général Figueiredo, l'appuyèrent ensuite pour ne pas provoquer une division de la famille. En outre, si les préoccupations sociales ont conduit les militaires péruviens ou équatoriens à se diviser, les officiers brésiliens ne manifestent guère d'états d'âme !

Devant cet échec, les partisans de la seconde stratégie, celle de la « conciliation », ont vu leurs chances augmenter. Ils commencent à défendre discrètement, dans les réunions du parti, l'idée d'un rapprochement avec le général Figueiredo. Bien sûr, pour éviter — si possible ! — de provoquer dans l'électorat le sentiment qu'ils sont mus par l'opportunisme, les « conciliateurs » conditionnent leur évolution à l'octroi de quelques réformes supplémentaires par le nouveau président. Le rétablissement de l'élection directe de tous les sénateurs et des gouverneurs pourrait peut-être faire l'affaire. Certains laissent entendre qu'un tel mouvement rendrait concevable une participation — à titre individuel dans un premier temps — de membres du M.D.B. au gouvernement du général Figueiredo.

Du côté de l'ARENA, les secteurs « libéraux » du parti pressent le futur chef de l'Etat de faire les concessions qui permettraient cette *« conciliation nationale »*. On prête au général Figueiredo l'intention de nommer une commission qui établirait durant les cent premiers jours de son mandat un programme de démocratisation. Mais ses véritables intentions demeurent un mystère. Ses récentes déclarations, selon lesquelles *« la démocratisation a déjà été réalisée à 90 % par le président Geisel »*, incitent au scepticisme. Les « modérés » du M.D.B. auraient sans doute plus à offrir qu'à recevoir avec cette conciliation dont ils défendent l'idée.

Mais tant la tactique de la *« conspiration »* que celle de la *« conciliation »* pèchent, en fait, par le même défaut : elles correspondent toutes deux à des manœuvres de petits groupes politiques, et n'ont guère d'assise populaire véritable, qu'il s'agisse d'affronter le pouvoir ou de négocier avec lui, c'est une faiblesse fondamentale. *« C'est toujours le problème de l'élitisme de notre politique,* affirme un journaliste de Brasilia. *La véritable intelligence du régime militaire, ce n'est pas d'avoir créé son parti mais d'avoir créé son parti d'opposition. »*

Le jugement est sans doute injuste, car nombre de dirigeants et de congressistes du M.D.B ont payé de la *« cassaçao »* et de la persécution leur volonté d'agir véritablement en opposants du régime. Mais il est vrai que le parti pâtit toujours d'être né de la volonté du pouvoir. Le bipartisme artificiel imposé en 1965 a, décidément, bien servi la « révolution » de 1964.

Institutions sans passé, l'ARENA et le M.D.B. apparaissent désormais comme des institutions sans grand avenir. Car les réformes politiques qui entreront en vigueur le 1er janvier assouplissent les conditions de création des partis. Cela devrait provoquer, dès l'année prochaine, des scissions au sein des deux formations et la création probable d'un ou deux partis. Une éventuelle victoire de l'opposition ce 15 novembre ne pourra évidemment qu'inciter le gouvernement à favoriser le processus.

Alors que se profile cette refonte des institutions politiques, la stratégie du régime est claire. Elle semble avant tout dessinée par le général Golbery, chef de la maison civile de la présidence et véritable inspirateur des manœuvres politiques du Planalto, le palais présidentiel de Brasilia. Elle consiste à favoriser la création d'un troisième parti, situé au centre, qui servirait au Congrès de force d'appui, fût-elle critique, à l'ARENA. Ceci assurerait au gouvernement une solide majorité.

Cette nouvelle formation rassemblerait à la fois les représentants libéraux de l'ARENA, comme le sénateur Magalhaes Pinto, ou le député M. Celio Borja, et ceux du M.D.B. partisans de la « conciliation », comme M. Thales Ramalho, secrétaire général du parti.

Mais n'est-ce pas là une naissance tout aussi artificielle que celle de l'ARENA et du M.D.B. ? Face à ces formations à base populaire plus que limitée, on envisage déjà, à Brasilia, la création d'un quatrième parti, de « véritable opposition » — phénix renaissant des cendres du travaillisme brésilien. Mais le processus, là aussi, s'annonce difficile. *« N'oublions pas,* nous rappelait un dirigeant syndical plutôt sceptique, *que la subordination de nos organisations syndicales au pouvoir n'a pas commencé avec les militaires, mais avec les travaillistes. Lorsque l'on constate que ce sont des leaders en exil qui sont déjà en train de créer depuis l'extérieur un nouveau P.T.B., on se demande si les erreurs du passé ne vont pas se répéter. »*

C'est sans doute là le véritable casse-tête des responsables brésiliens, dans l'élan de l'ouverture politique, à la veille d'un processus électoral finalement plus important qu'il n'y paraît : comment assurer la représentation de ces secteurs majoritaires de la population qui se sont toujours trouvés exclus de la vie politique.

« Faire en sorte, en somme, comme le définit un journaliste de Rio *que les institutions politiques commencent enfin à jouer leur rôle représentatif. »*

A cet égard, l'apparition d'un syndicalisme indépendant dans les zones industrielles du pays, principalement à Sao-Paulo, et les déclarations de ses nouveaux dirigeants sur la nécessité de créer un parti travailliste authentiquement né de la base, constituent un élément important, nouveau pour le pays. Un élément qui permet d'entrevoir, à plus long terme, une alternative. Car, à court terme, la faiblesse politique majeure du Brésil, c'est l'absence d'alternative profonde.

FIN.

Nicaragua

L'opposition rejette une proposition du général Somoza en faveur d'un plébiscite

Managua *(A.F.P., U.P.I.)*. — L'opposition a repoussé le vendredi 10 novembre une proposition de règlement de la crise nicaraguayenne que venait de formuler le président Somoza.

Le président avait proposé au Front élargi d'opposition (F.A.O.) de partager éventuellement *« l'exercice du pouvoir après l'organisation d'un plébiscite au niveau national »*. Estimant qu'il offrait ainsi l'occasion au F.A.O. d'exercer des responsabilités nationales s'il *« parvenait à démontrer sa supériorité »* sur le parti libéral nationaliste (P.L.N., gouvernemental), le président Somoza avait toutefois précisé que sa proposition ne remettait pas en cause le principe de son maintien à la tête de l'Etat jusqu'au terme de son mandat, le 1er mai 1981. Le gouvernement national qui serait formé à l'issue d[u] plébiscite aurait pour tâche d'organiser les élections de 1981, au cours desquelles serait désigné son successeur. Les détails du plébiscite, avait poursuivi le chef de l'Etat nicaraguayen, pourraient être mis au point entre le P.L.N. et les groupes politiques membres du F.A.O. par l'intermédiaire de la commission internationale de médiation, qui comprend les Etats-Unis, le Guatemala et la République Dominicaine).

Se refusant à fixer une date précise pour le plébiscite, le président Somoza avait indiqué que l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) pourrait, *« si tel est son désir »*, superviser le scrutin dans tous les centres électoraux du pays. Le chef de l'Etat avait affirmé que, si le F.A.O. refusait une telle proposition et que la guerre civile reprenait, l'armée saurait y faire face.

L'opposition a estimé que la proposition du général Somoza était *« diminuée de sens »*. *« Le plébiscite,* a déclaré un des leaders du F.A.O., M. Alfonso Robelo, *a déjà eu lieu. Lorsque le peuple du Nicaragua s'est soulevé dans une guerre civile. Les morts de septembre, voilà le « non » à Somoza. »*

Le chef de l'Etat a d'autre part annoncé qu'il avait appelé son ambassadeur à Washington pour discuter avec lui de l'état actuel des relations avec les Etats-Unis.

DIPLOMATIE

LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT DU KENYA

PORTRAIT

Un fidèle compagnon de Kenyatta

Nairobi. — Après onze années au côté du prestigieux mais vieillissant Jomo Kenyatta, l'ancien « numéro deux » kényan est devenu le deuxième président du pays à la suite d'une transition aussi brève que calme. Ce n'est sans doute pas le moindre mérite de l'ancien professeur et des ses alliés, notamment MM. Mwai Kibaki, vice-président et ministre des finances, et Charles Njonjo, garde des sceaux.

Agé de cinquante-quatre ans, très connu dans un pays qu'il continue de sillonner comme par le passé, M. Daniel Arap Moi appartient à la troisième génération des politiciens kényans : celle qui émergea dans les années précédant l'indépendance, acquise en 1963. Originaire de la vallée du Rift, tôt orphelin, il eut l'enfance difficile d'un petit gardien de chèvres franchissant une quarantaine de kilomètres à pied pour se rendre dans une école de missionnaires. A vingt ans, il entre à l'Ecole normale africaine de Kapasabet. De 1948 à 1955, il sera précisément professeur d'école normale.

Appartenant à une élite moderne encore réduite, il sera happé par la politique quand les Britanniques, se résignant à l'indépendance, mettent en place des organismes élus : M. Moi siège au premier Conseil législatif avant de devenir, en 1957, l'un des premiers huit membres africains du Parlement colonial. M. Arap Moi est un Tugen, membre d'une branche d'une ethnie kalendjin, de peu de poids face aux Kikouyous, artisans de l'insurrection mau-mau, ou aux Luos. En 1960, face à l'alliance dominante kikouyou-luo au sein de la KANU (Kenyan African National Union), la KADU (Kenya African Democratic Union) rassemble une coalition de côtiers et de Kalendjins qui porte à sa présidence M. Moi.

Quand Jomo Kenyatta, avant même sa libération en 1961, impose l'unité des nationalistes, il trouve en M. Moi un allié et un fidèle collaborateur. Ministre, tour à tour, de l'éducation (1961-1962), de l'administration locale (1962-1964) et de l'intérieur (1964-1967), M. Moi est nommé vice-président à la suite de la crise qui oppose, en 1966, Jomo Kenyatta à son vieux compagnon luo, M. Oginga Odinga. C'est à partir de cette époque que le public kényan et les milieux panafricains se familiarisent avec cet homme grand et mince, à l'allure un peu raide et empruntée, mais au rire facile.

Avant de s'éteindre, en août dernier, Jomo Kenyatta avait déjoué plusieurs cabales montées pour priver son second de son droit constitutionnel à la succession. Après la mort du vieux nationaliste, M. Moi et ses alliés manœuvrent habilement pour maintenir l'ordre et la légalité. La délicate opération est menée à bien : porté le 6 octobre à la présidence de la KANU, parti unique depuis 1969, M. Moi est seul candidat à la présidence. Il prend ses fonctions le 14 octobre et, tout en ne procédant qu'à un remaniement limité de son cabinet, il œuvre pour consolider les assises d'une deuxième présidence, dont le style tranche sur la première, sans toutefois en remettre en cause les principales options.

J.-C. POMONTI.

CINQ NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ ONT ÉTÉ ÉLUS

L'Assemblée des Nations unies a élu, vendredi 10 novembre, cinq membres non permanents qui siégeront pendant deux ans au Conseil de sécurité à partir du 1er janvier. La Jamaïque, la Norvège et la Zambie ont été élues au premier tour ; le Bangladesh et le Portugal ont été élus après les retraits du Japon et de Malte, dont les candidatures avaient empêché de réunir la majorité requise des deux tiers au cours des premiers scrutins.

En 1979, le Conseil de sécurité sera composé, en plus des cinq nouveaux élus et des membres permanents (Chine, Etats-Unis, Grande-Bretagne et U.R.S.S.), de la Bolivie, du Gabon, du Koweït, du Nigeria et de la Tchécoslovaquie, dont les mandats se termineront le 31 décembre de l'an prochain.

L'Assemblée a, d'autre part, élu vendredi, Chypre, l'Indonésie et le Pakistan au Conseil économique et social. Avaient déjà été élus ou réélus aux dix-huit sièges (sur cinquante-quatre membres du Conseil) à pourvoir chaque année, l'Algérie, le Brésil, l'Equateur, la France, la République démocratique allemande, la République fédérale allemande, le Ghana, l'Irlande, le Maroc, le Sénégal, l'Espagne, la Turquie, le Venezuela et la Zambie. Un siège réservé à l'Amérique latine reste encore à pourvoir, la majorité requise n'ayant pu être réunie. — *(A.F.P.)*

LES AFRICAINS DEMANDENT A L'ONU DE PRENDRE DES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

New-York (Nations unies) *(A.F.P.)*. — Le Gabon, l'Inde, le Koweït et le Nigeria ont présenté, vendredi 10 novembre, au Conseil de sécurité de l'ONU, un projet de résolution menaçant l'Afrique du Sud de sanctions internationales obligatoires au cas où elle se refuserait à annuler les élections qu'elle compte organiser en Namibie du 4 au 8 décembre.

Le projet devrait en principe être mis aux voix lundi au Conseil. Selon les indications dont on dispose dans les milieux diplomatiques, les pays occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) et du « groupe de contact des cinq », auteur du plan pour la Namibie adopté par le Conseil, n'ont pas l'intention d'opposer leur veto à ce texte. Ils s'abstiendront probablement dans le vote.

[Le 16 octobre, M. de Guiringaud avait déclaré que les Occidentaux, dans cette circonstance, ne seraient pas en mesure de « protéger » l'Afrique du Sud « par l'usage du veto ». (« Le Monde » du 18 octobre.)]

LA LIVRAISON PAR LE JAPON A L'U.R.S.S. D'UN DOCK FLOTTANT GÉANT IRRITE LES ÉTATS-UNIS

Tokyo *(A.F.P., Reuter)*. — Le secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Harold Brown, a quitté le Japon le vendredi 10 novembre, après avoir réaffirmé que son pays resterait fidèle à sa politique de présence en Asie et aux engagements qui en découlaient.

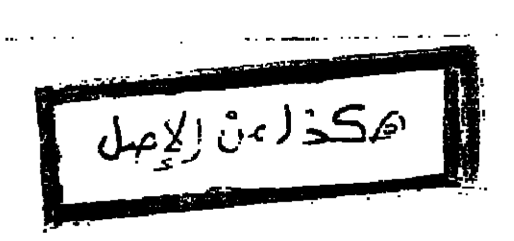
Arrivé mercredi à Tokyo venant de Séoul, M. Brown a eu des entretiens avec les dirigeants japonais, notamment avec le directeur général de l'agence de défense, M. Shin Kanemaru. Celui-ci a déclaré que M. Brown lui avait fait part de son inquiétude après la récente vente à l'Union soviétique d'un dock flottant géant (80 000 tonnes) construit au Japon.

Ce dock, installé à Vladivostok depuis le milieu du mois d'octobre, risquerait, selon M. Brown, en permettant aux Soviétiques de baser un grand porte-avions, de modifier l'équilibre des forces dans les eaux du Sud-Est asiatique à l'avantage de Moscou, dont la flotte du Pacifique compterait déjà cent cinquante-cinq unités. M. Brown, selon son interlocuteur, se serait livré à ce sujet à des remarques *« sarcastiques »*.

● *Le chef de l'état-major principal de la marine soviétique,* l'amiral de la flotte Gueorgui Egorov, séjournera en France du mardi 14 au samedi 18 novembre sur l'invitation du vice-amiral d'escadre Banuls, directeur du personnel militaire de la marine. L'amiral Egorov aura des entretiens à l'état-major de la marine à Paris et se rendra à Toulon pour visiter diverses installations et un grand bâtiment de guerre.

● *L'Argentine a accepté la proposition chilienne* de soumettre à l'arbitrage d'un « gouvernement ami » la querelle qui oppose les deux pays au sujet de la souveraineté sur les trois îles de Picton, Nueva et Lennox, situées au débouché du canal de Beagle, près du cap Horn. Santiago, hormis cette solution, avait envisagé de porter la question devant la Cour internationale de La Haye. C'est le nom du roi d'Espagne, Juan Carlos, qui est le plus souvent prononcé comme celui d'un éventuel médiateur. — *(U.P.I.)*

● *Le premier ministre irlandais,* M. Jack Lynch, viendra le 22 novembre à Paris, s'entretenir avec le président Giscard d'Estaing du système monétaire européen.



Le Monde

politique

LES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE

L'HOMMAGE DU CHEF DE L'ÉTAT A GEORGES CLEMENCEAU

« La France se reconnaît dans vos luttes politiques et salue en vous le Père la Victoire »

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Valéry Giscard d'Estaing, le samedi 11 novembre, au cours de la cérémonie d'hommage à Georges Clemenceau :

« En ce 11 novembre 1978, la France se souvient de tous ceux qui, depuis l'aube de sa longue histoire, ont combattu et se sont sacrifiés pour son existence, sa liberté et son honneur. L'énumération des combats parcourt les siècles : Poitiers, Bouvines, Orléans, Rocroi, Fontenoy, Valmy, Austerlitz, Verdun, Bir-Hakeim et Strasbourg, l'Italie, le Rhin et le Danube, l'Indochine et l'Afrique du Nord. Des millions de morts, des villages dépeuplés, des familles brisées. A travers ce gigantesque effort de tout un peuple se sont bâties, puis se sont maintenues, l'unité et l'indépendance de la France.

» Mais en ce 11 novembre 1978, soixante ans après l'armistice, la France se souvient de vous, Georges Clemenceau, avec respect et affection.

» Vous voici sur ces Champs-Elysées où ont défilé tant d'armées, à quelques pas du palais présidentiel, où votre vieil adversaire, le président Poincaré, vous confiait, le 15 novembre 1917, le soin de former le gouvernement.

» Nous vous y retrouvons avec votre silhouette familière, luttant pour avancer malgré les bourrasques, portant votre vareuse et vos guêtres de soldat, et votre écharpe, devenue de bronze. Tel que vous aviez décrit votre devoir : demeurer avec le soldat, vivre, souffrir, combattre avec lui.

» La France républicaine se reconnaît dans vos luttes politiques : celle du médecin des pauvres ; du maire de Montmartre et de Paris ; du parlementaire véhément, parfois excessif, mais qui ne transigeait pas ; du journaliste qui accueillait dans les colonnes de son journal le cri de Zola défendant Dreyfus ; du président du conseil qui créa, le premier, dans son gouvernement, un ministre du travail ; de l'homme pour qui la République était à la fois une exigence de justice sociale et de liberté.

» Mais aussi, Georges Clemenceau, les Français saluent en vous le Père la Victoire. Comme elle était joyeuse cette foule délivrée de ses malheurs, ivre de sa victoire, qui, il y a soixante ans, s'épuisait à vous acclamer. Vous, Clemenceau, si proche du peuple en guerre, qui, avec le président de la République Raymond Poincaré, les quatre présidents du conseil, Viviani, Briand, Ribot et Painlevé, et les huit maréchaux de France : Joffre, Foch, Pétain, Lyautey, Gallieni, Fayolle, Franchey d'Esperet, Maunoury, avez conduit avec passion l'effort de la France, entourée de ses alliés, jusqu'au succès final.

» Si cette évocation est émouvante pour nous tous, combien l'est-elle davantage pour ceux qui, vivant aujourd'hui parmi nous, ont connu dans leur chair l'épreuve et le triomphe. Ceux qui ont senti, le 11 novembre 1918, rouler sous leurs paupières les larmes mélangées de la fatigue et de la délivrance. A eux, le président de la République adresse son salut reconnaissant et affectueux.

» Aujourd'hui, après les années de désillusion de l'entre-deux-guerres, ils peuvent savoir que les buts qu'ils s'étaient fixés quand ils discutaient entre eux dans la boue gluante des tranchées, c'est-à-dire rendre à la France ses provinces arrachées de Lorraine et d'Alsace, et donner la paix à l'Europe, ces deux buts, finalement, voici qu'ils les ont atteints. La France, dans la plénitude de ses frontières historiques, travaille tous les jours à organiser une Europe définitivement pacifique. *Soixante ans après, leur victoire est bien la victoire.*

» Oui, comme il y a soixante ans, la France avec ses témoins d'alors et sa jeunesse d'aujourd'hui, cette France moderne et ardente, plus juste, plus active, plus ouverte sur l'avenir et sur le monde, vous salue, Clemenceau, vous le Tigre, le Père la Victoire, avec le même respect et la même affection.

» Vous reposez en terre vendéenne, enterré debout selon l'antique usage, à côté d'un maréchal de France du dernier conflit (1). Mais vous êtes présent partout en France, sur nos places et dans nos écoles, et sur l'horizon de nos mers. Nous faisons nôtre la loi que le Sénat votait à l'unanimité en novembre 1918 : « Le citoyen Georges Clemenceau, président du conseil et ministre de la guerre, a bien mérité de la patrie. »

(1) N.D.L.R. — Il s'agit du maréchal Jean de Lattre de Tassigny, inhumé à Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

La Journée du souvenir

(Suite de la première page.)

Il faut aussi parler de cette armée de 1940 dont certains se sont battus désespérément et à armes inégales, comme mon prédécesseur, Robert Lassalle, ancien de 14-18, qui, bien qu'il fût député des Landes, avait tenu à rejoindre une unité d'infanterie et qui, plutôt que de se rendre, mourut haché par les stukas. Il faut aussi évoquer les prisonniers de 1940 qui ont passé presque cinq années de leur vie derrière les barbelés et les miradors.

Avec ou sans uniforme, tous partagent le souvenir d'une expérience commune qui leur a appris ce qu'il fallait de courage pour surmonter la fatigue, le manque de sommeil et même la peur, pour braver la mort et pour ne faire que son devoir. Ils partagent aussi le souvenir de leurs camarades morts au champ d'honneur qui, pour eux, ne sont pas seulement un nom sur une plaque mais restent un visage.

Ils partagent encore un même amour de la patrie qui ne se dissocie pas d'un idéal de justice et de paix, d'une aspiration vers le désarmement, d'une exigence de la tolérance et du respect des droits de l'homme et d'une solidarité active entre les peuples, et plus encore à l'égard de ceux du tiers-monde. Voilà ce qu'est un ancien combattant à qui c'est faire injure de ne voir en lui qu'un nostalgique du passé.

Cette communauté de souvenirs et d'idéal les amène tout naturellement à se grouper dans des associations qui, à l'image même de la diversité française, sont nombreuses : plus de quatre cent cinquante associations nationales, dont certaines ont des sections jusqu'au niveau du canton, si ce n'est celui de la commune, et cela sans parler des amicales régimentaires.

Les anciens combattants se retrouvent aussi pour les cérémonies du souvenir qui célèbrent les grandes dates de l'histoire nationale ou de l'histoire locale, le 11 novembre pour tous, la journée nationale de la déportation, le 8 mai, mais aussi Bazeilles, Verdun, mais encore La Chapelle-en-Vercors, Montmouchet, les libérations de Paris, de Strasbourg, etc. Il n'est pas de ville ni de village de France qui n'aient chaque année leur rendez-vous avec l'histoire.

Après la saignée de 1914-1918, la loi du 31 mars 1919 substitua à la notion d'assistance celle du droit à réparation. La mise au point de cette législation et de cette réglementation nouvelle, et leur application exigèrent la création en 1920 d'un département ministériel spécifique qui s'occupe non seulement des anciens combattants, mais aussi des ascendants, veuves et orphelins de guerre.

Ainsi en 1978, le secrétariat d'Etat a plus de quatre millions de ressortissants. Le budget pour 1979 s'élèvera à plus de 15 milliards de francs, dont 3,5 % assurent le fonctionnement et 96,5 % sont redistribués.

Ces missions doivent être remplies, et notamment celle d'assurer l'appareillage des mutilés de guerre, mais aussi des mutilés civils, du travail et de la route, pour leur permettre, par le recours aux techniques les plus modernes, l'insertion dans la vie quotidienne.

En étroite concertation avec les anciens combattants, le secrétariat d'Etat a sa responsabilité dans la garde du souvenir, par le biais notamment de l'organisation des cérémonies nationales. Ces manifestations, au-delà de l'hommage aux combattants, rappellent la nécessité toujours impérieuse de l'unité nationale et s'adressent à la jeunesse de ce pays, qui aura demain la responsabilité de l'héritage que lui laisseront ses aînés.

Tel sera le sens de la journée nationale du souvenir et des anciens combattants, le 11 novembre, et de la présence de M. le président de la République devant le tombeau du soldat inconnu, devant la statue de Georges Clemenceau, devant la dalle sacrée de Rethondes et devant le monument aux déportés de Royallieu.

L'existence du secrétariat d'Etat, c'est donc d'abord l'existence d'un organe qui correspond à une fonction. C'est aussi la marque de l'estime et de la considération que M. le président de la République et le gouvernement portent au monde combattant et leur souci de connaître les aspirations et les points de vue de citoyens qui ont prouvé leur attachement à la France.

Le secrétaire d'Etat a pour premier devoir d'être à l'écoute du monde combattant dispersé entre de très nombreuses associations, de nouer le dialogue avec lui, de veiller à ce que ses droits soient scrupuleusement appliqués, mais aussi de rappeler parallèlement aux anciens combattants les obligations que leur imposent les idéaux de justice et de paix dont ils sont le vecteur.

A ce rôle d'interlocuteur s'ajoute un rôle d'interprète et de porte-parole, aussi bien face à l'opinion qu'au sein du gouvernement. La sensibilité des combattants ne se tourne pas que vers le passé, elle donne aussi un éclairage sur le présent et la politique quotidienne, et elle aide également à dessiner l'avenir parce que le patriotisme a toujours comme obsession le futur de la France.

Mais le ferment de cet amour vécu de la patrie, ce n'est pas le repliement sur soi, ce n'est pas l'égoïsme sacré, c'est dans la vocation même de notre pays, l'amour de la paix et une exigence ardente de la justice pour tous les homme set pour tous les peuples.

MAURICE PLANTIER.

● *Une place du Trocadéro-et-du-11-Novembre-1918.* — M. Jacques Chirac a inauguré officiellement, le vendredi 10 novembre, la place du Trocadéro-et-du-11-Novembre-1918. Après avoir déposé une gerbe au pied de la statue équestre du maréchal Foch, le maire de Paris a rendu hommage *« aux vétérans de tant de hauts lieux du courage et du sacrifice ».*

Comprendre avec sa chair

(Suite de la première page.)

La mobilisation avait raflé tous ces garçons. A partir du 20 août, par compagnies entières, ils ont commencé à mourir. Et le massacre a duré cinquante mois.

Les cloches du 11 novembre 1918 ont sonné aussi à Châteauneuf-sur-Loire. On n'y a pas crié dans les rues. On est allé fleurir les tombes de ces enfants du bourg dont on avait, un à un et jusqu'à cent passé, ramené les corps. Presque tous, sauf les « disparus ». Je suis descendu vers le fleuve, dans notre quartier du Port. C'était assez d'ouvrir les yeux : cette échoppe, face à l'entrée du pont suspendu, c'était là qu'avait vécu Thiercelin, dit Paulot de père en fils. Il avait eu la bonne blessure ; pas assez bonne, trop légère : il était reparti se faire tuer. Cette maisonnette au faîte du perré, touchant le pont, c'était celle d'Alexandre Hervé, fils du charpentier gardien : un autre tué, dès les premiers mois... Comme Juilien, le fils de l'épicier auquel j'achetais mes lignes de pêcheur, le blé cuit, les mouches artificielles... J'ai traversé le pont et gagné une grève de la Loire.

Le temps était admirable, d'une sérénité lumineuse et poignante. Quatre mois auparavant, dans le calme, déjà nocturne, d'un soir de la mi-juillet, j'étais déjà descendu sur cette grève. La nuit d'été, le ciel criblé d'étoiles que reflétait le glissement du fleuve, la solitude, l'immense silence, quel indicible consentement de tout l'être, quelle grave exaltation au fond d'un cœur de vivant ! Et voici qu'aux lisières de la nuit, à peine réelles encore aux frontières d'un rêve éveillé, des pulsations très lointaines, portées par les ondes de l'air et bientôt par le courant du fleuve, m'atteignirent, me traversèrent ; et déjà je savais, j'étais repris, j'étais là-bas.

Comment douter ? Si prodigieux que cela fût au regard de ma raison, ce que j'entendais ici, ce qui venait combler la nuit, c'était ces pulsations lointaines et monstrueusement distinctes, ce bombardement déchaîné qui maintenant ne cessait plus, qui signifiait à ma mémoire, à travers mon corps charnel, le début d'une attaque générale. Je reconnaissais tout. Si la nuit, par intervalles, reprenait sa sérénité sous le scintillement des étoiles, ce n'était, me semblait-il, que pour mieux attester de toute sa pure transparence l'absurdité, l'affreux scandale de ces sursauts si lointains et si proche où s'avouait la folie des hommes. A 100 kilomètres ? Davantage ? La distance s'était abolie. Cette chétive rumeur au-delà de l'horizon reprenait son énormité. Les départs, les éclatements, la brutalité des salves, la scansion des pièces de marine, en vérité je reconnaissais tout. Quatre années de massacre, et cela continuait, continuait... Quelle pitié ! Je songeais à l'aube prochaine, à l'attente angoissée dans les parallèles de départ. Songer ? Non. Seulement, mais avec quelle force, me retrouver, les retrouver, me sentir, chair et sang, solidaire. On court, ensemble et chacun, chacun deux hommes à ses côtés. On a vingt ans, vingt-cinq ans. Un choc mat, sournois et dur, celui d'une balle qui entre dans le corps d'un vivant. On a perçu le vide soudain creusé, on se retourne sans cesser de courir, on entrevoit l'homme abattu, ses jambes que tétanise la dernière ruade de l'agonie, la longue tache de son pantalon rouge désormais inerte sur la glèbe : premiers morts du mois d'août. Et depuis, pendant quatre ans...

A quoi bon poursuivre ? L'un de nous a écrit un jour : « Celui qui n'a pas compris avec sa chair, celui-là ne peut en parler. » Peut-être les malheurs du présent, ceux de demain ou de toujours, tiennent-ils et tiendront-ils à cette impossibilité. Nous sommes restés des hommes hantés. Les derniers sursitaires de 1914 mourront tous avec le regret de n'avoir pu transmettre leur hantise. Dernières épaves... Vite méconnus, souvent raillés, humiliés quelquefois par la merchandeuse gratitude des pouvoirs, il leur reste du moins leur commune fidélité.

Est-ce par hasard qu'au moment même où j'écris je reçois de l'un d'eux, apposée par eux certainement, la photographie d'une plaque scellée sur une stèle sans faste, faite de pierres brutes ramassées sur un champ de bataille entre cent, celui de la Vaux-Marie ? J'en transcris ces quelques mots : « *Sur ce plateau, des milliers de soldats français ont lutté héroïquement, et un grand nombre d'entre eux sont morts pour la France. Ce monument rend hommage à leur vaillance. Respectez-le.* »

S'il dépendait de moi, en ce 11 novembre 1978, par-delà soixante années et du même cœur qu'aux premiers jours, j'ajouterais, après « *leur vaillance* », ces quatre mots : « *et à leur martyre* ». Et nous tous, les anciens, nous serions exaucés, si la commémoration de ce jour, son recueillement et sa piété en effaçaient, désormais superflus, les deux derniers.

MAURICE GENEVOIX.

(Lire page 15 dans « Le Monde aujourd'hui » l'article de Claude Gaignebet.)

A l'Hôtel de Ville

M. Mitterrand et le groupe socialiste ont rendu hommage au général de Gaulle

M. François Mitterrand a visité le vendredi 10 novembre, à l'Hôtel de Ville de Paris, l'exposition consacrée à Charles de Gaulle, en compagnie des élus du groupe socialiste du Conseil de Paris (nos dernières éditions datées 11 novembre). A l'issue de sa visite, M. Mitterrand a indiqué : « *Quelles que soient les options que l'on ait prises, il faut reconnaître que le général de Gaulle s'est inscrit dans l'histoire. (...) La phase qui m'a le plus intéressé concerne les premières prises de conscience, les premières actions de Charles de Gaulle, jusqu'en 1946. Après, l'action politique a été significative et importante, mais je ne me sens guère engagé par nombre de décisions qu'il a prises. Reconnaissons que cette période-là n'offre pas la même qualité d'émotion.* »

Le premier secrétaire du parti socialiste a ensuite évoqué ses souvenirs personnels, depuis sa première rencontre avec le chef de la France libre jusqu'à sa présence à l'Hôtel de ville le 25 août 1944, en compagnie du général de Gaulle. Ce jour-là, a raconté M. Mitterrand, « *j'ai retenu par les jambes le général de Gaulle alors que ce dernier, juché sur une fenêtre de l'Hôtel de Ville, s'adressait à la foule.* »

De son côté, M. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a expliqué la signification de cette démarche en affirmant : « *Charles de Gaulle appartient maintenant à l'histoire.* »

« *Il ne s'agit pas pour nous de revendiquer une part d'un héritage qui est tombé dans le patrimoine commun de la nation, avec son actif et son passif. Les socialistes n'oublient ni ne regrettent de s'être opposés aux aspects de sa politique qu'ils jugeaient néfastes, mais le souvenir de leur opposition passée ne saurait les empêcher de rendre hommage à l'homme du 18 juin 1940, à celui qui a su animer la résistance de la France à l'occupant nazi.*

» Cet hommage vient à son heure, alors qu'on voit se répandre, sous des formes insidieuses, l'apologie directe ou indirecte de l'hitlérisme et du régime de Vichy, qui en prolongeait en France les méthodes. Quand la grande bourgeoisie sombrait dans la soumission à l'occupant et cautionnait le génocide des juifs, la déportation et l'assassinat des résistants, le général de Gaulle a su rompre avec elle (...).

Cette déclaration de M. Sarre témoigne de l'attention que le CERES porte à la « *sensibilité gaulliste* ». Les dirigeants du CERES sont en effet convaincus, selon M. Sarre, qu'il leur faut désormais se concilier « *la bourgeoisie nationale* » pour mieux combattre « *la bourgeoisie multinationale qui est aujourd'hui au pouvoir* ». Sur ce terrain, la lutte entre courants qui prévaut au sein du P.S. pourrait faciliter l'apparition de convergences, au moins tactiques, entre le premier secrétaire et la minorité du parti.

J.-M. C.

● *M. Jacques Chirac*, maire de Paris, a dévoilé vendredi 10 novembre une plaque apposée sur l'immeuble 110, boulevard Raspail, où résida de 1932 à 1937 le général de Gaulle.

Le meeting de l'Eurodroite à Marseille

Des contre-manifestants d'extrême gauche se sont heurtés aux forces de l'ordre

De notre correspondant

Marseille. — Un quartier de Marseille en état de siège, la circulation bloquée par quatre compagnies de C.R.S. et un escadron de gendarmes mobiles, un autocar incendié, des cocktails Molotov, dix arrestations (quatre militants d'extrême gauche et six militants d'extrême droite) : le meeting de l'Eurodroite, qui s'est finalement déroulé, vendredi 10 novembre à Marseille, au cinéma Le Madeleine, a provoqué une certaine animation. Il est vrai qu'il y avait beaucoup plus de monde à l'extérieur qu'à l'intérieur de cette salle de quartier où cinq cents auditeurs avaient trouvé place.

Deux heures auparavant, une manifestation avait eu lieu sur la Canebière, à l'appel des partis et des formations syndicales de gauche, de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) et de la Ligue des droits de l'homme, rassemblant près de cinq mille personnes, en tête desquelles se trouvaient le maire de Marseille et son conseil municipal.

Après la publication, vendredi à 13 heures, d'une déclaration du préfet des Bouches-du-Rhône renonçant à interdire cette réunion et mettant les orateurs en garde contre toute transgression des lois réprimant les oropos racistes, M. Defferre avait vainement tenté, dans l'après-midi, par un nouvel arrêté municipal, d'obtenir la fermeture de la salle de cinéma pour des raisons de sécurité.

Au moment où s'achevait la manifestation de protestation, un groupe d'environ trois cents manifestants appartenant à des formations d'extrême gauche, casqués, munis de matraques et de cocktails Molotov, ont, à plusieurs reprises, mené des actions contre les forces de police, jusque vers 21 heures. Ces incidents n'ont fait aucun blessé.

Dans la salle, pavoisée aux couleurs de plusieurs pays d'Europe, où se côtoyaient les militants du P.F.N. (Parti des forces nouvelles), ceux du Mouvement social italien et du parti espagnol Fuerza Nueva, les orateurs ont fait conspuer le nom du maire de Marseille. Se sont succédé à la tribune, M. Joseph Ortiz, ancien membre de l'O.A.S. ; le général Busson, animateur du P.F.N. à Marseille ; MM. André Dendrinos, dirigeant du Rassemblement national (Grèce) ; Francis Dossogne, président de Forces nouvelles (Belgique) ; Blas Pinar, président de Fuerza Nueva ; Giorgio Almirante, secrétaire national du M.S.I., et Mᵉ Jean-Louis Tixier-Vignancour. Les orateurs ont souhaité « *la création de milices de défense armées pour lutter contre la violence* », « *le retour des travailleurs immigrés improductifs dans leurs pays* », l'installation de « *contrepoids* » au droit de grève. Les noms de Franco, Primo de Rivera, Robert Brasillach, les Blancs d'Afrique du Sud et les phalangistes de Beyrouth ont été tour à tour acclamés.

JEAN CONTRUCCI.

M. BARRE APPRÉCIE LE BEAUJOLAIS NOUVEAU

(De notre correspond. régional.)

Lyon. — M. Raymond Barre s'est rendu le vendredi après-midi 10 novembre dans le vignoble du Beaujolais où, après un repas privé au château de Saint-Lager (Rhône), chez un négociant en vins, il a goûté quelques grands crus au caveau de Beaujeu et à la cave coopérative de Fleurie. Se déclarant « *ravi de cette prise de contact avec la vie quotidienne* », le premier ministre a jugé le millésime 1978, qui sera commercialisé à partir du 15 novembre, « *très bon et gouleyant* ».

Interrogé, à Fleurie, sur les conséquences de l'élargissement de la Communauté économique européenne, par M. Louis Bréchard, président de l'Union viticole du Beaujolais, M. Barre, président de l'Union viticole du Beaujolais, M. Barre a indiqué qu'il n'entendait pas « *comme certains autres* » s'intéresser à cette question « *à des fins purement politiques. Il faut,* a-t-il ajouté, *supporter la concurrence et faire de gros efforts de pénétration des marchés étrangers* ».

Avant de regagner, dans la brume, sa permanence lyonnaise, le premier ministre a exposé quelques-unes de ses vues sur l'aménagement du territoire. « *Il faut,* a-t-il déclaré, *infléchir les tendances de dix années au cours desquelles l'industrialisation a été privilégiée.* »

(Intérim.)

Le Monde

société

Les jeunes bénévoles du Secours catholique s'interrogent sur leur identité

Il ne suffit pas d'être avec les « paumés »

De notre correspondant

Dijon. — Deux cent quarante jeunes bénévoles travaillant avec le Secours catholique se sont réunis à Dijon les 3, 4 et 5 novembre pour leur onzième rencontre nationale sur le thème : « La richesse que des exclus pourraient apporter à notre société ». Ce sont, en fait, surtout des adultes tels que le Père Marie-Paul, franciscain, aumônier national des personnels de l'enfance inadaptée, qui se sont exprimés le plus clairement.

Les échanges, nombreux entre équipes, ont porté sur le besoin d'élargir les cercles des « copains » qui se retrouvent pour « accueillir » les autres, tout en ajoutant que, *« à force de parler et de reparler accueil »*, il ne faudrait pas que *« cet accueil ne devienne qu'un mot »*.

Les jeunes du Secours catholique se sont aussi interrogés sur leur propre identité, sur leur place dans la structure du Secours catholique et leur situation par rapport à l'Eglise - institution. *« Nous ne cherchons pas à faire une B.A. à l'occasion de Noël ou de la journée des vieillards*, explique une jeune fille : *nous n'avons pas de mandat pour nous occuper d'un secteur spécialisé. Nous accueillons aussi bien le clochard que le bourgeois argenté qui souffre de la solitude, qui a le moral à zéro. »*

« Il faut aller plus loin, répond M. Louis Gaben, secrétaire général du Secours catholique. *Il ne faut pas seulement être avec les paumés. Il faut sortir de nous-mêmes. »*

L'étiquette « catholique » ne risque-t-elle pas de gêner l'action des équipes ouvertes aussi aux non-croyants ? A Dijon, l'équipe du S.O.S. jeunes s'appelle maintenant Alpha. D'autres équipes se demandent s'il ne faudrait pas *« se déconfessionnaliser »*. Lors d'une enquête qu'ils ont faite dans les rues de Dijon, certains jeunes se sont entendu répondre : *« Ah ! vous êtes du Secours catholique. Vous êtes donc avec les curés. Cela ne m'intéresse pas... »*

« Pourquoi avoir honte, répondent certains. *Nous sommes témoins de l'Eglise et n'avons pas à nous en cacher. Mais il faut aller davantage sur les places que sur les parvis, parce que la fraternité c'est déjà le début d'une Eglise. »*

De timides critiques ont, d'autre part, été adressées à la « structure » du Secours catholique. Les jeunes aspirent à une certaine indépendance.

« Des clivages de générations au sein du Secours catholique constituent un péché contre nature », rétorquera M. Gaben. *Nous nous voulons sans frontières. Un groupe de travail formé de jeunes et d'adultes préparera d'ailleurs cette année les orientations qui seront les nôtres concernant la jeunesse en difficulté. »*

« Découvrez la solidarité humaine en profondeur, a demandé, pour sa part, Mgr Albert Decourtray, évêque de Dijon. *Les jeunes s'éloignent des institutions lorsqu'elles ne sont pas au service des autres, mais ils aspirent au retour à l'Evangile. Il ne faut pas confondre le royaume de Dieu et l'Eglise. »*

CHARLES MARQUÈS.

RAPATRIÉS

Le secrétariat d'État polémique avec le président de la C.F.M.R.A.

La polémique qui avait éclaté entre le secrétariat d'Etat aux rapatriés et certains représentants d'anciens harkis, notamment M. Mohamed Laradji, président de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie (C.F.M.R.A.), à la suite des réserves émises par ceux-ci sur l'action de la commission nationale pour les Français musulmans (« le Monde » du 7 octobre), tend à s'amplifier.

Dans une lettre du 7 novembre adressée au *Monde*, M. André Villeneuve, chargé de mission auprès de M. Jacques Dominati et vice-président de ladite commission, affirme que les conditions dans lesquelles s'est tenu, le samedi 4 novembre à Evian-les-Bains, le congrès extraordinaire convoqué par la C.F.M.R.A. (*le Monde* du 7 novembre) ont confirmé le peu d'influence de cette association auprès de la communauté française musulmane. A l'appui de cette affirmation, le collaborateur de M. Dominati souligne que ce congrès n'a réuni que *« trente-deux participants, dont la quasi-totalité a été naturellement « recrutée » sur place. Il est donc manifestement prouvé*, estime-t-il, *que tout ce qui peut laisser croire que M. Laradji (...) s'exprime au nom des milieux français-musulmans est une tromperie ; sa représentativité au sein de la commission nationale va maintenant pouvoir être examinée... mais à la propre initiative de cette dernière. »*

Dans une lettre en date du 31 octobre adressée aux membres de la commission nationale, M. Villeneuve écrivait notamment à ceux-ci : *« Je vous demande de mettre en garde les milieux français-musulmans sur l'exploitation dont leur présence risque de faire l'objet le 4 novembre* [à Evian-les-Bains] *; par la suite la commission nationale aura à s'exprimer sur l'attitude du représentant de la confédération et les conséquences qu'il faut en tirer. »*

Visé par ces propos, M. Mohamed Laradji assure que *« plus de quatre-vingts »* délégués départementaux ont participé au congrès d'Evian-les-Bains. Le correspondant local de l'A.F.P. a évalué, pour sa part, le nombre des participants à *« une soixantaine de personnes »*, parmi lesquelles plusieurs représentants de sections départementales venus de différentes régions.

Le président de la C.F.M.R.A. ajoute notamment : *« Si les pouvoirs publics doutent de l'importance de notre association, laquelle a été à l'origine de toutes les actions qui ont été menées pour défendre les intérêts des Français musulmans, nous sommes prêts à démontrer notre incontestable représentativité devant le secrétariat d'Etat par un rassemblement de nos adhérents. »* Il demande que la commission nationale soit élargie *« aux parlementaires de toutes tendances, à des personnalités morales, des associations humanitaires, sociales et culturelles, associations contre le racisme et à un représentant du culte, qui pourraient s'attaquer à tous les problèmes qui se posent à la communauté musulmane, apporter leur point de vue et peser de tout leur poids au sein d'une véritable instance de concertation »*.

« A défaut de quoi, confirme M. Laradji, *la confédération, consciente de la gravité des problèmes qui se posent, se verrait dans l'obligation de quitter la commission nationale et de constituer une contre-commission avec les personnalités et organismes cités plus haut afin d'établir un rapport sur la situation des Français musulmans, rapport qui serait remis au premier ministre et rendu public. »*

∴

La représentativité de la C.F.M.R.A., qui avait été officiellement confirmée au moment de la constitution de la Commission nationale pour les Français musulmans, fin 1977, n'avait pas été contestée, jusqu'à ces dernières semaines, par le secrétariat d'Etat aux rapatriés. La C.F.M.R.A. fait partie, en effet, des associations qui ont le plus milité, depuis l'indépendance de l'Algérie, en faveur des droits de la communauté musulmane rapatriée. Recourant à des démonstrations spectaculaires, elle a joué un rôle très actif, en 1975 et 1976, à l'occasion de plusieurs prises d'otages destinées, selon leurs auteurs, à attirer l'attention de l'opinion publique sur les conditions des anciens harkis et à l'occasion de plusieurs grèves de la faim observées par d'anciens harkis à Paris et à Marseille. Les pouvoirs publics lui ont reproché un certain activisme.

Son président, M. Laradji, avait été incarcéré, en avril 1976, pour avoir tenté d'occuper le consulat d'Alger à Perpignan, et placé sous contrôle judiciaire. Il figurait parmi les délégués des associations représentatives des Français musulmans qui ont été reçus, le 14 novembre dernier, à l'Elysée, par le chef de l'Etat.

Il semble que le secrétariat d'Etat reproche surtout à M. Laradji, aujourd'hui, sa liberté d'expression.

Quoi qu'il en soit, cette polémique paraît à la fois dérisoire, déplacée et stérile au regard des problèmes que continuent de poser l'insertion des Français musulmans dans la collectivité nationale et dont les solutions ne peuvent qu'être retardées par les querelles de personnes. — A. R.

A L'HOTEL DROUOT

Lundi

EXPOSITION

S. 2. - Bibl. Guy Bechtel Alchimie, Chiromancie, Magie, Sorcellerie.

Mardi

EXPOSITIONS

S. 1. - Tableaux modernes.
S. 4. - Obj art et bel am 18e, 19e.
S. 6. - Bijoux, joyaux, parures.
S. 10. - Beau mob. 18e et 19e.

VENTES

S. 2. - Bibl. Guy Bechtel, Alchimie, Chiromancie, Magie, Sorcellerie.

JUSTICE

« Pour faire supprimer les quartiers de haute sécurité »

Deux hommes armés s'introduisent au domicile d'un magistrat parisien

L'un deux pourrait être Jacques Mesrine

Deux hommes armés se sont présentés, vendredi 10 novembre, vers 19 h. 30 au domicile d'un magistrat, M. Charles Petit, qui, dans le même temps, présidait le procès, devant la cour d'assises de Paris, de neuf hommes inculpés d'« association de malfaiteurs et tentatives de hold-up ». L'un de ces deux hommes pourrait être Jacques Mesrine, condamné le 19 mai 1977 à vingt années de réclusion criminelle par la cour d'assises de Paris, que présidait M. Petit, et évadé le 8 mai dernier de la prison de la Santé. C'est du moins ce qu'il a déclaré à un policier avant de disparaître dans la nuit.

M. Petit et les autres juges professionnels et populaires de la cour d'assises étaient isolés depuis trois quarts d'heure au palais de justice, dans le secret de la délibération, quand deux hommes se sont présentés à la porte du domicile de M. Petit, 5, rue Alphonse-XIII, dans le seizième arrondissement. La femme du magistrat, sa fille et son gendre étaient présents.

« Tu ne me reconnais pas ? »

Menaçant de pistolets de gros calibre la fille de M. Petit, les deux hommes se sont enquis de la présence de celui-ci. *« Bon, on va l'attendre »*, a déclaré l'un d'eux. L'absence de M. Petit étant avérée après la fouille de plusieurs pièces de l'appartement, l'un des hommes a affirmé : *« Nous voulons que le président Petit intervienne auprès du garde des sceaux pour faire supprimer les quartiers de haute sécurité dans les prisons, sinon nous tuerons des magistrats. »*

Vers 20 heures, le fils de M. Petit se présentait à l'appartement. Aussitôt repoussé et prévenu par sa sœur, il alertait la police. En arrivant dans le hall de l'immeuble, les policiers se heurtaient aux deux hommes qui tentaient de s'enfuir. Après une bataille confuse, au cours de laquelle plusieurs coups de feu étaient tirés sans atteindre personne, l'un des hommes, Jean Coupé, était arrêté. Son comparse, en s'enfuyant, pistolet au poing, a déclaré à un agent : *« Tu ne me reconnais pas ? Je suis Mesrine ! »* L'homme, qui avait retiré sa cagoule, réussissait à gagner l'extrémité de la rue Alphonse-XIII, contraignant un automobiliste à le prendre à son bord et s'enfuyant ensuite seul au volant de ce véhicule.

Les enquêteurs n'excluent pas qu'un troisième homme, qui aurait fait fonction de guetteur, ait réussi à prendre la fuite. Quant à l'assertion du malfaiteur qui prétend être Jacques Mesrine, elle doit être accueillie avec prudence. Les propos tenus par l'un des deux hommes sur les quartiers de haute sécurité rappellent toutefois les déclarations de Jacques Mesrine à l'hebdomadaire *Paris-Match* au mois de juillet. *« Je fais le serment de faire fermer tous les quartiers de haute sécurité. (...) Je n'abandonnerai pas les gars qui sont dedans. (...) Si Peyrefitte ne comprend pas le dialogue, on agira par la violence. Est-ce qu'il veut des Brigades rouges en France ? Est-ce qu'il veut une bande à Baader ? S'il faut en arriver là, on y arrivera. »* Précisant un peu plus loin ses intentions, il avait ajouté : *« S'il faut abattre quelques juges, je le ferai. »*

« Un dangereux voleur de poules »

Une lettre de M. Ducomte, juge d'instruction à Versailles

Mis en cause dans l'article intitulé « Un dangereux voleur de poules », paru dans nos éditions datées du 27 octobre, M. Max-Christian Ducomte, juge d'instruction à Versailles, nous adresse la lettre suivante :

Je trouve inélégant, pour un journaliste, de s'en prendre nommément à un magistrat que le secret de l'instruction (dont je suis d'ailleurs un partisan convaincu) empêche de répondre efficacement sous peine de sanctions pénales et disciplinaires. Je trouve tout aussi inélégant le procédé qui consiste à relater un événement en ne mentionnant que les faits, certes vrais, qui vont dans le sens de la démonstration souhaitée et en négligeant systématiquement les faits, tout aussi vrais, qui vont en sens contraire.

Puisque l'informateur de votre journaliste a cru bon (et je constate qu'il était à même de le faire) de violer le secret de l'instruction, je regrette qu'il ne soit pas allé d'un coup jusqu'au bout de sa démarche et qu'il ait « omis » de signaler : d'une part les circonstances exactes qui m'ont exceptionnellement conduit (j'inculpe chaque année plusieurs dizaines d'étrangers sans aller aussi loin à chaque fois dans mes investigations) à faire vérifier par les correspondants ouest-allemands d'Interpol l'identité, la nationalité et les antécédents judiciaires de l'inculpé dont il est question dans votre article ; d'autre part, le contenu complet du télex de réponse desdits correspondants. J'affirme expressément que jamais les mots de « terroriste international » et de « membre de la bande à Baader » n'ont été utilisés dans ma demande de recherches. Je me félicite de la conscience professionnelle qui m'a poussé à entreprendre ces investigations.

A tout inculpé mécontent d'une décision du magistrat instructeur au sujet de sa détention provisoire, possibilité est ouverte d'en faire appel auprès de la chambre d'accusation. Si l'informateur de votre journaliste se trouvait en état de produire la copie certifiée conforme d'un arrêt de la chambre d'accusation qui, en plus de deux mois, m'ait donné tort, pourquoi s'est-il dispensé de le faire ? Je regrette également, dans un ordre d'idées proche, que votre journaliste n'ait pas cru utile, sur les conseils de son informateur, d'aborder l'importante question de la concordance ou de la divergence de pensée du magistrat du ministère public et de moi-même chaque fois qu'il s'est agi de statuer sur la détention de l'inculpé. Nos deux opinions autorisées de « connaisseurs » du dossier vaudraient-elles moins cher que celle de l'informateur ?

L'inculpé a été interpellé et mis en détention provisoire vers le milieu du mois d'août dernier. C'est effectivement une disgrâce que de « tomber » en période de vacances des magistrats instructeurs. Une procédure, en l'absence pour congé du magistrat désigné pour la suivre, n'est « traitée » que superficiellement par le magistrat de remplacement, lequel succombe sous la tâche de la gestion d'un ou deux cabinets en plus du sien propre. Des retards d'instruction se produisent fatalement. Si vous cherchez le ou les responsables de cette situation, regardez, s'il vous plaît, ailleurs que vers moi !

La libération de l'inculpé sera peut-être chose faite lorsque paraîtra ma réponse à l'article dont je me plains, article exactement contemporain de la réception par moi des éléments d'information, sur l'identité, la nationalité de l'inculpé et la complète consistance de ses méfaits commis en France, qui me faisaient défaut. Je précise cela pour que vous n'alliez pas vous targuer d'avoir précipité les choses. La parution de votre article a plutôt eu pour résultat de prolonger mes délibérations personnelles au sujet de la mise en liberté, délibérations dans lesquelles vous avez introduit un élément inattendu : un *magistrat digne de ce nom se doit*, non seulement d'être indépendant à l'égard du pouvoir politique, de la presse et des mouvements d'opinion, mais également d'éviter de paraître en être dépendant : sa fiabilité aux yeux d'autrui est à ce prix.

FAITS ET JUGEMENTS

Un restaurateur condamné pour avoir licencié une serveuse enceinte.

La chambre sociale de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné, vendredi 10 novembre, à 25 000 F de dommages-intérêts un restaurateur de la ville qui avait licencié, le 31 juillet 1976, Mme Marie Fabiau, une serveuse, alors que celle-ci était enceinte. Tout en déclarant nul le licenciement, les magistrats aixois ont en même temps jugé la réintégration de l'employée impossible à cause d'un incident ayant opposé la jeune femme à un membre du personnel.

Après son licenciement, Mme Fabiau avait saisi le conseil des prud'hommes, qui l'avait déboutée, estimant qu'elle n'avait pas apporté la preuve que son patron était informé de son état. Les prud'hommes avaient également retenu le motif de licenciement pour faute grave avancée par l'employeur, Mme Fabiau ayant giflé un garçon de cuisine.

L'affaire vint ensuite en appel devant la chambre sociale de la cour d'appel d'Aix, le 23 mai dernier, pour l'examen du premier aspect de l'affaire. La cour reconnaissait que Mme Fabiau était bien protégée par la législation concernant les femmes enceintes (ce qui amena un recours en cassation de l'employeur), mais que le licenciement pouvait être modifié pour faute grave. Elle ordonna donc une enquête sur la fameuse gifle.

Le 23 octobre, cette même chambre sociale, présidée par Mme Suzanne Challe, évoquait l'incident. Me Jean-Marc Cazerés, pour le restaurateur, a tenté de démontrer que la gifle constituait bien une faute professionnelle grave, tandis que Me Danièle Baronnet-Frugès, défenseur de Mme Fabiau, estimait qu'il s'agissait tout au plus d'une bousculade sans gravité et que les témoignages mêmes sur cet incident étaient à la fois vagues et contradictoires. — *(Corresp.)*

● *Un syndic de Colmar condamné en appel.* — La cour d'appel de Colmar a aggravé la sanction infligée à M. Guy Stieger, syndic à Colmar, par le tribunal correctionnel de Strasbourg en juillet dernier (*le Monde* du 11 juillet. La cour l'a condamné à trois ans d'emprisonnement et 100 000 francs d'amende.

Il est reproché à M. Stieger d'avoir placé les fonds reçus lors d'opérations de liquidation des biens sur des comptes professionnels productifs d'intérêts alors qu'il aurait dû, selon le règlement de la profession, les confier à la Caisse des dépôts et consignations. Le syndic aurait ainsi gagné 3 millions de francs environ en quelques mois. — *(Corresp.)*

La commission de révision du procès Kismoune va se réunir le 1er décembre.

La commission de révision du procès de Youssef Kismoune se réunira le 1er décembre prochain, a annoncé le garde des sceaux dans une lettre au comité de défense du jeune Algérien condamné en 1975 à vingt ans de réclusion criminelle pour le meurtre d'une septuagénaire à Creil (Oise). Après une grève de la faim de trente-six jours, M. Kismoune a été transporté le 10 novembre à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu *(nos dernières éditions)*.

Le comité de défense qui s'inquiète de son état de santé, et qui met en cause les informations du ministère de la justice, a obtenu que Me Gisèle Halimi et le professeur Milliez se rendent ce matin à l'Hôtel-Dieu dans le but d'effectuer une expertise médicale. Le comité demande d'autre part, *« dans l'attente de la révision de son procès, une suspension de sa peine conformément à l'article 624 du code de procédure pénale »*.

Banqueroute à Roanne.

M. Amédée Duc, soixante-huit ans, a été inculpé, vendredi 10 novembre, par M. Paul Michel, juge d'instruction à Roanne de banqueroute, abus de biens sociaux et infraction à la législation des sociétés, et incarcéré après une enquête menée par la brigade financière du service régional de la police judiciaire de Lyon, une information ayant été ouverte en septembre à la demande du procureur de la République de Roanne sur la déconfiture de la S.A Pacaudiff, une entreprise de confection pour dames. L'entreprise employait cent dix personnes à La Pacaudière et quarante à Saint-Just-la-Pendue (Loire).

M. Duc, passant outre à une double interdiction le frappant, continuait d'être le dirigeant de fait de la société. L'ensemble du personnel a été licencié avec deux mois de préavis commençant le 4 septembre, après que le tribunal de commerce de Roanne eut converti en liquidation de biens le règlement judiciaire de la société, qui avait déposé son bilan le 3 janvier dernier.

Les établissements Pacaudiff, qui avaient cessé toute activité le 1er novembre, ont été entre-temps rachetés par le groupe Mendès, animé par le couturier Yves Saint-Laurent. Un redémarrage est prévu pour le mois prochain avec le réembauchage d'une soixantaine des cent cinquante salariés à La Pacaudière, l'atelier de Saint-Just-la-Pendue demeurant fermé. — *(Corresp.)*

Un médecin inculpé à propos d'une affaire de drogue.

Le problème des médecins face à des malades toxicomanes va de nouveau rebondir après l'inculpation à Bordeaux du docteur Alain Guglielmi, un praticien de la ville, qui est, de surcroît, membre du bureau départemental du parti républicain, du grand conseil de Bordeaux et du conseil de la communauté urbaine.

Tout a éclaté à la suite de l'arrestation d'un jeune toxicomane bordelais de vingt-deux ans. Au cours de l'enquête, les services de police perquisitionnèrent à son domicile et découvrirent des produits pharmaceutiques inscrits au tableau B. Le jeune malade révéla qu'il avait acheté ces drogues régulièrement grâce à des ordonnances délivrées par des médecins, dont le docteur Guglielmi. Celui-ci fut entendu par les policiers, et M. Claude Arrighi, juge d'instruction inculpa le praticien de délivrance d'ordonnance favorable à l'usage de la drogue. — *(Corresp.)*

Un brigadier de C.R.S. suspendu de ses fonctions.

Un brigadier de la compagnie républicaine de sécurité n° 46, M. Vandenbrouck, vient d'être suspendu de ses fonctions après un incident survenu au cours de la nuit du 7 au 8 novembre rue Olivier-de-Serres, à Villeurbanne (Rhône). Selon la préfecture de police de Lyon, une patrouille de C. R. S. en surveillance dans ce secteur — un quartier habité surtout par des maghrébins et en cours de démolition (« le Monde » du 8 novembre) — aurait été attaquée à coups de pierres et M. Vandenbrouck aurait fait usage de son arme réglementaire en tirant plusieurs coups de feu de « dissuasion ». Aucune personne n'a cependant été atteinte.

La direction de la compagnie républicaine de sécurité a ouvert une enquête administrative à propos du comportement du policier, à qui elle reproche en outre de n'avoir rendu compte que très tardivement de l'incident à sa hiérarchie. M. Charles Hernu, maire de Villeurbanne (P. S.), qui considère l'affaire comme « très grave », a annoncé qu'il allait déposer, ce vendredi 10 novembre, une plainte.

● *La cour d'assises de Paris*, que présidait M. Charles Petit, a rendu, vendredi 10 novembre, peu après 23 heures, son verdict dans l'affaire des neuf hommes poursuivis pour « association de malfaiteurs et de tentative de hold-up ». Yannick Mahé et Mathieu Federici ont été condamnés à huit ans de réclusion criminelle. Antoine Moretti a été condamné à cinq ans de réclusion, Jean-Paul Angeletti à cinq ans de prison, Toussaint Ulysse et Ange Valentini à trois ans de prison chacun. Jean Mariani, François Santucci et Roland Colonna ont été acquittés.

ARMÉE

CORRESPONDANCE

Révoltant et choquant

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Porcheron, de Saint-Mammès (Seine-et-Marne) :

Si on trouve des papiers appelant à signer une pétition soutenue par la Ligue des droits de l'homme dans la voiture d'une personne, il n'y a pas de quoi fouetter un chat !

Que la personne en question fasse l'objet d'une garde à vue de vingt-quatre heures, voilà qui est plus étonnant !

Puis, que cette personne soit mise au secret dans une cellule de 2 mètres sur 1,60 mètre, sans lumière ni draps au début ; qu'on l'empêche d'écrire, et que, toujours dans le plus grand secret, on l'envoie trois semaines plus tard à l'autre bout du pays dans une autre prison, voilà qui est vraiment choquant !

Que cette personne passe deux mois dans une petite cellule sans table, où il gèle la nuit, sans avoir le droit de posséder un transistor, de fumer ou même de lire... seule vingt-trois heures sur vingt-quatre, ne sortant que seule, accompagnée d'un garde, et que tout cela ne donne pas lieu au moindre simulacre de procès voilà qui est révoltant !

Mais dans quel Etat foule-t-on au pied ces libertés les plus élémentaires ?

C'est en France... C'est notre fils, Guilhem Porcheron, appelé au 7e bataillon de chasseurs alpins à Bourg-Saint-Maurice, qui purge ainsi soixante jours d'arrêts de rigueur à Canjuers pour avoir détenu cette pétition réclamant des transports gratuits pour les appelés !

● *Le premier F.A.-MAS 5,56 de série* dit le « Clairon », fusil d'assaut devant équiper l'armée française dès l'an prochain, est sorti vendredi 10 novembre, à la veille du soixantième anniversaire de l'armistice de 1918, des ateliers de la M.A.S. (Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne). Après les ultimes contrôles, l'arme a été essayée au banc de tir et a donné toute satisfaction. Elle sera produite à 400 000 exemplaires. — *(Corresp.)*

Le Monde aujourd'hui

BAPTÊME

Sous le buste de Marianne

UN samedi. Sur le perron d'une mairie se forme un petit groupe, où l'on rit, s'embrasse et se congratule. Une réunion semblable à tant d'autres, un tel jour et en un tel lieu. A ceci près qu'elle n'a pas pour centre une mariée à blancs falbalas, mais un bébé en barboteuse parme. Et si l'on piétine et commence à s'impatienter, c'est dans l'attente, non d'un témoin, mais d'un parrain. Bref, on est venu assister à un baptême. Civil.

Arrive le retardataire. Bébé, porté par sa marraine, ouvre la marche, le cortège gravit le tapis rouge du grand escalier menant à la salle des mariages. On s'installe protocolairement sur les bancs : les plus proches parents du futur « baptisé » occupent le premier rang. Et, comme il se doit, l'on se lève pour saluer l'entrée de l'« officiant » ceint d'une écharpe tricolore. Celui-ci se félicite de « *voir le petit Florent renouer avec une vieille tradition révolutionnaire... dans une cité ouvrière comme la nôtre* ».

Il termine sa courte allocution en exprimant le vœu que les dispositions qu'il va lire « *n'auront jamais à s'appliquer* ». Et il lit : « *En l'an mil neuf cent soixante-dix-huit, le... Devant nous... ont comparu à la mairie en compagnie de leur famille Monsieur et Madame..., lesquels nous ont présenté leur enfant... Et nous ont déclaré qu'au cas de disparition ou d'incapacité où ils ne pourraient plus assurer à leur enfant l'aide nécessaire à son entretien et à son éducation ils lui donnaient comme protecteurs à titre de parrain et marraine purement laïques, Monsieur... et Madame... Lesquels nous ont déclaré à leur tour prendre l'engagement de remplacer le cas échéant les parents de leur filleul dans la mesure de leurs facultés et de l'élever en dehors de toute confession.* »

Père, mère, parrain et marraine sont invités à signer l'acte avec des stylos chargés d'encre indélébile. Après quoi le représentant du maire descend de son estrade, serre la main de chacun et dépose un baiser sur le crâne duveteux du bébé.

C'est donc cela un baptême civil ? Cela et rien d'autre. Seule une variante dans la formulation lui confère parfois un peu plus nettement, un peu plus solennellement, le caractère d'une intronisation de citoyen, quand sont évoqués, par exemple, les sentiments de solidarité, le respect des droits de l'homme ou la soumission aux lois de la République dans lesquels doit être élevé l'enfant. Et c'est cela — à condition, bien sûr, qu'une mairie consente à abriter la cérémonie. Le baptême civil n'ayant été institué par aucun texte législatif, rien n'oblige en effet un maire ou un officier d'état civil à y participer ; mais rien n'empêche personne d'y procéder dans n'importe quel lieu privé.

Ainsi, la mairie de leur arrondissement a pu opposer un refus aux parents de Florent, tout aussi légitimement que la mairie d'une commune de la banlieue parisienne dont ils ont sollicité l'hospitalité a pu accéder à leur demande. La première arguant de l'absence de loi, la seconde se référant à l'existence de précédents.

Lors d'une fête de la Fédération

Le premier de ces baptêmes, d'abord dénommés « civiques », eut sans doute lieu en 1791, à Strasbourg, lors d'une fête de la Fédération. D'autres suivirent, surtout à partir de 1793 et pour des motifs ouvertement anticléricaux, l'opposition des conventionnels à l'exercice du culte se conjuguant avec leur désir de limiter le quasi-monopole de l'Eglise sur l'état civil. Marquée par son origine, la pratique s'est plus ou moins perpétuée selon le climat des relations de l'Eglise et de l'Etat : cantonnée aux salons des libres penseurs et aux loges maçonniques sous la Restauration et le Second Empire, elle a connu de brefs essors pendant la Commune et dans les années les plus « radicalement » anticléricales de la IIIe République, avant de tomber en désuétude entre les deux guerres. Elle progresse légèrement depuis quelques années dans les municipalités, généralement de gauche, qui s'y prêtent.

Un nouveau comportement social ?

Ce mouvement récent est trop faible pour être significatif, il ne porte que sur quelques dizaines de cas. Mais si mouvement il y a, il ne semble pas devoir être attribué à une montée de l'anticléricalisme. Les grandes querelles étant éteintes, il est probable qu'il faut plutôt y voir l'amorce d'un nouveau comportement social, dont les parents de Florent porteraient témoignage : « *Nous ne souhaitions pas que Florent soit baptisé à l'église, comme ses frères et sœur l'ont été, par la force des habitudes plus que des convictions. Cela étant, nous tenions à « officialiser » notre choix d'un parrain et d'une marraine appelés à nous remplacer éventuellement. Bien que le baptême civil n'ait aucune valeur juridique — en dépit de la signature de l'acte par un maire, l'engagement qu'il comporte est purement moral — nous espérons que le fait d'avoir clairement et publiquement exprimé notre volonté serait pris en considération, un peu comme un testament. Et puis nous avions envie de fêter l'entrée de Florent dans la société.* »

La fête, style champagne-petits fours ou beaujolais-cochonailles, rythme tango ou « disco », peu importe. Voilà au moins un point sur lequel ce baptême-là ressemble à s'y méprendre à l'autre. Si ce n'est, dans le cas présent, par un détail au charme discrètement républicain : des sachets de dragées ornés de flots de ruban bleu, blanc, rouge.

MARTINE BORRELLY.

CROQUIS

Des femmes qui ont du chien

Quelle gêne de se trouver dans une soirée où les invités se présentent avec des cadeaux, alors qu'on est venu les mains vides ! On se reproche, intérieurement, sa légèreté. On avait oublié que c'était l'anniversaire de la maîtresse de maison.

Mais quelle surprise, ensuite, de découvrir les cadeaux : des jouets en caoutchouc, et un os de gigot, dont la taille suscite l'admiration de l'assemblée ! C'était l'anniversaire du chien...

∴

Cette femme, chez le coiffeur, interpelle à tout moment un mystérieux personnage, « Monsieur », dit la cliente sur tous les tons. Mais « Monsieur » demeure invisible. Un peu plus tard, on apprendra qu'il ne s'agit pas du frère du roi. C'est son chien que la dame appelle...

Déjeuners d'automne

Au restaurant, un couple de vieillards déjeune en silence, lentement, comme on accomplit les gestes, craintifs, d'une religion.

∴

Un autre vieillard, qui mange seul, appelle la serveuse d'une voix maladive : « Ecoutez, écoutez ! » C'est d'autant plus dérisoire et déchirant qu'il réclame seulement du sucre. Le vieil homme se perdra, ensuite, dans ses pensées, avec cette mélancolie irrémédiable que nous remarquons à l'automne.

FRANÇOIS BOTT.

CONTRE-HISTOIRE

Les ressuscités de Mayerling

C'EST un couple d'une grande beauté qu'on remarque à Corfou. Ils se promènent dans les allées ensoleillées, protégés par les petits murets de pierres blanches qu'on connaît à la Grèce. Amoureux, élégants et gais, leurs corps racés avancent dans l'été comme dans un rêve de sculpteur. Nul n'ose les nommer, peut-être parce que justement ils ont dépassé le rêve. Depuis des années, ils ont oublié le drame de Mayerling. Mais est-ce un drame, puisqu'ils sont vivants et heureux, Marie et Rodolphe, ce jour-là à Corfou ?

Contrairement à la belle histoire tragique où toujours la mort se doit d'être le sacrement de l'amour parfait, voilà que pour eux la vie continue. Voilà qu'on a reconnu Sissi sur l'île, qui fait de fréquentes visites chez ces « simples particuliers autrichiens ». Et plus tard, ils auront un enfant, et bientôt un autre témoin le verra au bras de la même Sissi dans le parc grec du palais de l'Achilléion.

J'aime cette histoire et je sais qu'elle est vraie, car les vacances de l'amour vont au-delà de la mort.

Qui pense encore au jour sombre ? Le mercredi 30 janvier 1889, la cour d'Autriche annonce que l'archiduc Rodolphe est mort subitement entre 7 et 8 heures du matin, d'une défaillance cardiaque, dans son pavillon de chasse de Mayerling, près de Baden. Nul ne croit à cette thèse. Bien vite on parle de suicide, c'est la mode alors dans les milieux aristocratiques de Vienne, et ce bruit est répandu par l'entourage du prince. Pour le docteur Wiedehofer, le premier, le seul a avoir constaté le décès, c'est un assassinat, bien qu'il parle d'accident dans son télégramme. Une enquête officieuse a prouvé une blessure à gauche du crâne, et donc que la position de l'arme interdit de penser au suicide : Rodolphe n'était pas gaucher.

∴

D'autre part, il n'existe aucun document authentique de rapport d'autopsie, et seuls les envoyés de l'empereur ont pu pénétrer dans la chambre. Enfin, sur son catafalque, le cadavre de Rodolphe est masqué par un visage de cire ; ses proches ne reconnaissent ni ses oreilles ni ses mains. Pour le peuple, enfin, ce corps fut exposé suffisamment haut, afin qu'on ne le vît pas nettement. Il paraît évident que Rodolphe n'avait pas l'intention de se tuer. Les lettres qu'on trouve dans sa chambre, adressées à des amis du prince, illustrent trop un sentiment de bonheur, par leur humeur et les plaisanteries qu'elles contiennent. D'ailleurs, le roi des Belges, son beau-père, confie à l'annonce du drame : « Quelles que soient les fictions, elles sont préférables à la révélation de la vérité. »

Ainsi la baronne Surcouf aurait rencontré un certain Franz-Joseph, qui pourrait être le fils de Rodolphe et de Marie, car elle savait qu'il « émargeait sur la cassette personnelle de l'empereur », et partageait un air de famille avec le Kaiser, son cousin. Elle savait, en outre, qu'il connaissait bien Sissi. C'est le baron von der Linden de Konenburgh qui possédait les preuves de survie de Rodolphe, mais il est mort avant de les lui révéler.

Il lui raconte cependant que la machination avait été décidée par l'empereur, Rodolphe et Marie, pour éviter le scandale du divorce et d'avoir à utiliser la violence contre le prince héritier. A l'exemple de Jean Orth, qui s'est enfui en Argentine avec la femme qu'il aimait, après que Rodolphe l'eut aidé à ne plus être le grand duc de Toscane, ils décidèrent de simuler la mort et de choisir l'exil. A Mayerling, Losheck et Bradfish sont les complices de Rodolphe. Le prince et Marie se déguisent en bourgeois et abandonnent leur identité. En passant par l'Italie, ils rejoindront la Grèce, paradis gagné où l'impératrice possède le palais de l'Achilléion, qu'elle habite en solitaire.

Le matin du drame, le comte Hoyos entre dans la chambre. Il découvre les lettres, mais l'absence d'un porte-cigarette que Marie avait offert à Rodolphe, dont il ne se séparait jamais, et la disparition d'une somme d'argent l'intriguent. Il ne dira rien. Plusieurs années après, il déclarera enfin que Rodolphe n'est pas mort. On fit ramener un corps à Vienne, le cadavre d'un soldat masqué et bandé comme s'il s'agissait d'un accident, alors que la cour avait parlé d'une défaillance cardiaque ; l'archevêque de Vienne fut mis au courant de la supercherie ainsi que la princesse Stéphanie et les Vestera. Le corps de Marie aurait été un mannequin de paille, presque clandestinement enseveli. On a toujours interdit, d'ailleurs, d'ouvrir le tombeau des Vestera pour prouver l'empoisonnement de Marie ou du moins la présence de son cadavre.

Aujourd'hui, vous qui partez sous le ciel de Grèce, ou qui marchez dans les sentiers autrichiens, n'oubliez jamais qu'il faut savoir croire parfois autant à la contre-histoire qu'à l'histoire.

GONZAGUE SAINT-BRIS.

Au fil de la semaine

La responsabilité médicale

par PIERRE VIANSSON-PONTÉ

C'EST un grave, un difficile débat que celui qui porte sur la responsabilité médicale. Il n'est certes pas nouveau, encore qu'il n'ait pris une réelle ampleur en France que depuis 1970. Mais il connaît actuellement un vif regain en raison d'un certain nombre de procès récents ou en cours, puis de la constitution par le ministre de la santé et le garde des sceaux d'une commission de conciliation et d'information dont les travaux viennent de commencer, enfin de la perspective du dépôt d'un projet de loi au Parlement, où déjà plusieurs propositions émanant d'élus sont en voie d'être examinées.

Il s'agit évidemment, dans ces affaires judiciaires et parlementaires, de la responsabilité matérielle et juridique des médecins, des poursuites engagées contre eux, non de leur responsabilité morale, qui est une autre affaire. La question posée en fait à travers les études et les projets en instance est double. D'une part, comment faire pour qu'un malade qui a été victime d'un accident sans qu'il y ait la moindre faute à reprocher au médecin puisse être indemnisé ? D'autre part, certains médecins, émus non sans raison de la considérable augmentation du nombre des poursuites pénales, souhaiteraient que les plaintes en responsabilité soient portées, sauf peut-être pour les cas d'une extrême gravité, devant les seules juridictions civiles.

Mais ce serait leur reconnaître un privilège de juridiction sans précédent, semble-t-il, endroit français puisque, des grutiers aux chefs d'entreprises, des contrôleurs aériens aux fonctionnaires de tous rangs (le directeur de la construction par exemple dans l'affaire du C.E.S. Pailleron), il n'existe aucune exception de ce genre. On fait savoir néanmoins que les médecins étant, plus que tous les autres citoyens, susceptibles d'être mis en cause, il serait bon de rétablir une certaine égalité en laissant au parquet le soin d'apprécier pour chaque affaire si elle doit être portée au pénal ou au civil.

Enfin, parmi les propositions en instance, figure la création d'un fonds d'indemnisation des dommages causés par la pratique médicale, qu'il y ait ou non faute du médecin. Le groupe socialiste a déposé un texte en ce sens, il y a plus d'un an déjà, et précise dans « l'exposé des motifs » qu'il vise à diminuer le nombre des poursuites pénales contre les médecins.

oOo

LE dossier est, il faut le reconnaître, particulièrement délicat. La tentation est grande pour les victimes d'une erreur ou d'une faute présumées, en cette manière qui touche à la santé et à la vie, de chercher non tant une réparation — quelle somme d'argent peut compenser une vie perdue ou l'intégrité physique compromise ? — qu'un exemple et un avertissement, parfois inspirés par l'animosité. Quinze cents plaintes déposées, cinq cents informations ouvertes chaque année actuellement : c'est peu évidemment en face des trois cent cinquante millions d'actes médicaux pratiqués dans le même temps ; c'est beaucoup pour les praticiens qui se sentent tous menacés, et certains — les anesthésistes et les chirurgiens en particulier — spécialement visés. Le fait nouveau est que les défaillances ne sont sans doute pas plus nombreuses qu'hier et peut-être même le sont-elles moins, tandis que les plaintes et les procès ont décuplé. A leur dernier congrès, les anesthésistes estimaient qu'en vertu de la loi des grands nombres, chacun d'eux risque d'avoir à répondre en moyenne au cours de sa carrière de quatre accidents, dont deux majeurs. On comprend qu'ils soient inquiets.

On comprend aussi qu'eux-mêmes et tous les membres du corps médical fassent valoir qu'il n'y a pas de médecine sans risque et qu'on ne peut réussir à tout coup. La mort du malade signe de toute façon l'échec de la médecine, qui a été impuissante à le sauver, à le guérir. Or on admet mal aujourd'hui qu'un échec, fût-il inévitable, n'ait pas un responsable.

Les médecins soulignent également la gravité des conséquences qu'emportent pour eux des poursuites pénales, même entièrement injustifiées et soldées par un classement du dossier, un non-lieu ou un acquittement. La presse annonce le dépôt d'une plainte, relate à partir des protestations des plaignants les faits qui l'ont provoquée, rend publiques l'ouverture d'une information, les auditions par le juge d'instruction, etc.

Discrédité même s'il n'a commis aucune faute, le médecin voit fondre sa clientèle, ses malades perdent confiance, il est souvent contraint de s'éloigner et de chercher, sans grande chance d'y parvenir, à s'installer ailleurs, très loin. Et si sa responsabilité est établie, même de façon très partielle et légère, il risque la ruine à moins d'être coûteusement assuré. « La malchance n'a jamais été assimilée à un délit », a dit le ministre de la santé devant le congrès de chirurgie. Et Mme Veil d'ajouter que la plainte par elle-même ne doit pas « être pour le praticien une source de gêne dans son honneur et dans son activité ».

Un autre argument souvent avancé : il n'y a guère qu'en France qu'on relève tant de poursuites pénales, et le droit français est, dans le domaine de la responsabilité médicale, beaucoup plus répressif que les législations anglo-saxonnes par exemple. A noter toutefois que, au civil, le plaignant supporte le coût des expertises, toujours ordonnées par le tribunal, tandis qu'au pénal la dépense est mise à la charge de la partie perdante.

oOo

A cette thèse et à ces explications des médecins, dont leur conseil de l'ordre s'est fait l'ardent avocat, d'autres, et des médecins eux-mêmes, répliquent en mettant en cause le silence médical.

Une précédente chronique sur le même sujet (1) avait provoqué une réponse du professeur Lortat-Jacob (2) qui écrivait notamment : « Dévoiler et publier des accidents, des « bavures » dites-vous, dont les responsabilités ne sont pas établies n'est pas forcément faire éclater la vérité et ne concourt certainement pas à la restauration du climat du colloque médecin-malade. » Et le président du conseil de l'ordre nous reprochait sans ambages de nous « complaire à la divulgation de faits inquiétants, certes, mais pas toujours fautifs ». Il a même été plus loin depuis, attaquant « l'information par les médias sur un sujet aussi délicat que la médecine » (3).

Le silence. Silence du médecin qui répugne à incriminer un confrère, et se garde de reconnaître une erreur commise par un autre. Silence soigneusement préservé sur la faute ou même la malchance qui ont pu provoquer l'accident. Silence masqué d'explications confuses et embarrassées, volontairement hermétiques, ou bien refus pur et simple d'entendre les questions, les appels angoissés du malade et de sa famille, de leur fournir le moindre éclaircissement. Silence qui se pare trop souvent du secret médical et qu'un avocat, Me Paul Lombard, qui fit établir et sanctionner la responsabilité des médecins dans la mort d'Albertine Sarrazin, appelle « le dernier vestige du charlatanisme ». « Si les médecins voulaient mieux recevoir les doléances, peut-être éviteraient-ils de nombreuses procédures », estime de son côté M. Pierre Uzel, directeur de la Société hospitalière d'assurance mutuelle.

Peut-être, par-delà le débat juridique, pourrait-on essayer d'agir sur les causes d'accidents, même s'il n'est pas possible d'espérer les empêcher toujours. Une meilleure surveillance du personnel, un contrôle plus sévère de sa qualification, l'amélioration des équipements et l'installation de salles de réveil dans les cliniques privées dont le classement devrait être révisé et non pas, comme c'est actuellement le cas, par les professionnels eux-mêmes. Certes, tout cela coûte cher et n'est pas facile à faire admettre tandis qu'un projet de loi ne coûte rien.

Il restera, de toute façon, qu'après des siècles de révérence et de confiance aveugle, le silence et le secret, trop commodément invoqué ici et trahi là, dans le domaine médical comme dans bien d'autres, ne sont plus supportés aujourd'hui et qu'il faudra bien, même si on le déplore, en tenir désormais compté.

(1) « La Vérité et le Secret. » *Le Monde* daté 4-5 juin.

(2) *Le Monde* daté 18-19 juin.

(3) *Le Figaro* du 21 octobre.

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

THE OBSERVER

Les vingt-cinq mariages du révérend Gilley

Le révérend Keith Gilley, habitant Londres, NW11, a écrit la lettre suivante à l'hebomadaire britannique *THE OBSERVER :*

« J'ai été très heureux d'apprendre, dans votre dernier numéro (page 3), que le Mouvement des chrétiens homosexuels a mis au point un service religieux pour les unions de fidèles qui se sentiront ainsi plus à l'aise pour demander une bénédiction à un prêtre.

» Depuis cinq ans, j'ai célébré vingt-cinq mariages d'homosexuels, dont certains l'ont été en termes très chrétiens, à la demande des couples. Toutes ces cérémonies, qu'elles aient eu lieu dans un lieu consacré ou dans une demeure privée, témoignaient du même degré d'engagement mutuel.

» A mon avis, tous les couples, chrétiens ou autres, homosexuels ou hétérosexuels, devraient être encouragés à composer eux-mêmes la cérémonie de leur mariage. En tant que pasteur unitarien, c'est ce que je m'efforce de faire. »

SCINTEIA

Des rats et des requins

Le quotidien du parti communiste roumain *SCINTEIA* lance une vigoureuse campagne contre ce qu'il appelle *« les rats et les requins »*, c'est-à-dire ceux qui s'enrichissent indûment.

« Une mentalité opposée à l'esprit de notre classe ouvrière est en train de naître et de se développer, non pas grâce au travail, mais par le biais des pourboires, des pots-de-vin ou de l'escroquerie », écrit un lecteur de *Scinteia*.

« Je suis profondément choquée quand, pour acheter 3 mètres de tissu fabriqués dans l'usine où je travaille, je suis obligée de donner un pourboire à une employée qui, elle, ne travaille pas dans le bruit des machines, mais qui prétend m'extorquer de l'argent sous prétexte qu'elle doit aller les chercher sur des étagères », s'indigne une ouvrière.

« Une question me préoccupe : est-il vraiment impossible d'expulser ces requins installés devant l'hôtel Intercontinental? » demande une autre lectrice. *Scinteia* appelle la police à montrer plus de zèle *« contre le parasitisme social et la corruption »*.



Une vache en or massif

Le quotidien des syndicats soviétiques *TROUD* raconte cette histoire aussi bucolique que grinçante :

« Le bruit qu'une vache arrive court chez les travailleurs de l'usine de cuivre Kylchtymsky, près de Tcheliabinsk. Mais oui ! Une véritable vache vivante, avec des cornes et une queue. Il est difficile de se porter garant de l'authenticité de la chose, mais on dit qu'on l'achète pour la traire.

» Pourquoi donc ? Le fait est que les travailleurs du cuivre consomment avec zèle du lait ou, comme ils disent, de la « graisse animale » par mesure d'hygiène. La nature s'est chargée de la préparation de la boisson nécessaire, mais il incombe à l'administration de la faire livrer. On se souvient encore à l'usine du bon vieux temps où l'on livrait le lait directement aux ateliers. Tu n'avais qu'à montrer tes tickets — et voilà ta portion de lait !

» Mais voilà qu'un jour l'administration inaugure un autre système : on n'allait plus distribuer le lait par ateliers, mais d'une manière centralisée. C'est alors que tout a commencé, ou plutôt que tout s'est terminé. Avant, il y avait des à-coups dans la distribution. Maintenant ce n'est plus qu'épisodiquement que le lait arrive. Hier, le camion est tombé en panne ; aujourd'hui, c'est la conductrice qu'on ne retrouve plus.. Un beau jour les ouvriers ont décidé : « Allons acheter une vache ! »

» Quoi qu'il arrive maintenant, une double portion de lait n'a jamais fait de mal à personne... »

Newsweek

Les bébés du blizzard

Les Américains prévoient un nouvel hiver rude sur les Etats du Nord et de l'Est. *NEWSWEEK* cite l'*Almanach des vieux fermiers*, qui donne quelques bons conseils pour avoir chaud quand le thermomètre descend au-dessous des 15 degrés sous zéro.

« *Mais,* écrit l'hebdomadaire, *de nombreux Bostoniens qui ont été pris dans le terrible blizzard de l'an passé semblent avoir trouvé le meilleur moyen de tous. A l'hôpital Saint Margaret, la semaine dernière, le chiffre des naissances a été de 20 % supérieur à la moyenne habituelle. Un porte-parole de l'hôpital rapporte les explications de l'une des parturientes : « Au début du » blizzard, qui a duré plusieurs jours, nous avons joué » aux dames, puis nous avons fini par changer de jeu. »*

» A la pouponnière de l'hôpital, les infirmières ont revêtu les nouveau-nés de minuscules T shirts sur lesquels on peut lire : « Blizzard Baby ».

LE PROGRÈS

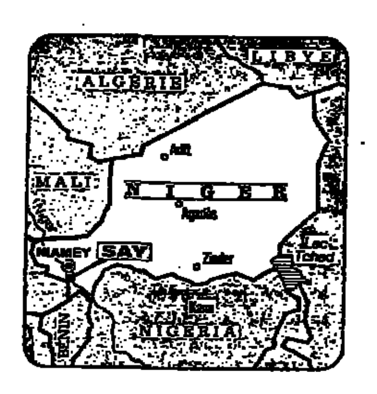
Une (trop) sévère crise du logement

« La crise du logement au Caire pousse certaines personnes aux pires extrémités, rapporte *LE PROGRES EGYPTIEN, Ainsi un nouveau propriétaire, pour se débarrasser de locataires indésirables, les a défenestrés du troisième étage.*

» Dès son arrivée, le propriétaire avait annoncé sa présence en tirant des coups de feu en l'air, puis, accompagné de quatre complices, il commença à jeter les meubles des locataires par les fenêtres. Deux des locataires s'étant interposés subirent le même sort et sont tombés du troisième étage. Ils ont dû être hospitalisés, souffrant de multiples fractures. Le propriétaire et ses complices sont en prison. »

Lettre de Say

Le futur El Azhar de l'Ouest africain



COMME les deux intrus qu'il accompagne, le garde-cercle *à béret rouge bat prudemment* en retraite. Polis, mais inflexibles, deux notables en boubou blanc qu'entourent quelques vieillards chenus interdisent l'accès de la tombe d'Alfa Mahamane Diobo, fondateur de la ville. Arrivé sur les lieux en 1800, ce dernier mourut sur place neuf années plus tard, en odeur de sainteté. Nombreux sont ceux qui, plus d'un siècle et demi après sa mort, viennent ici faire pèlerinage. La scène se passe à une soixantaine de kilomètres de Niamey dans le quartier de Fada-Beri, au centre de la petite agglomération de Say, sur les rives du fleuve Niger que les premiers officiers des troupes coloniales baptisèrent avec emphase *« le Nil français »*.

Sur le seuil des quatre murs de banco au milieu desquels repose l'âme du *Saint* et celles de quatre de ses commensaux, celui de nos interlocuteurs qui semble investi de l'autorité morale la plus étendue explique patiemment : *« Tu ne marches pas sur un vivant. Pourquoi marcherais-tu sur un mort ? Si l'un de tes pieds foulait l'emplacement où dort le Saint, ce membre de ton corps ne pourrait pas entrer dans le paradis d'Allah... »* On résiste malaisément à de tels arguments lorsqu'ils sont exprimés avec courtoisie et force de conviction. D'autant plus que Say est à l'ouest de la République du Niger ce qu'Agadès est à l'est du pays : un haut-lieu de l'islam.

Say fit partie du célèbre empire sonrhaï de Gao, dont l'apogée se situe à l'époque du haut Moyen Age français. C'est ici que se réfugièrent quelques-uns des cavaliers noirs qu'écrasèrent les guerriers almoravides venus du Maroc à la fin du seizième siècle. La petite ville aujourd'hui somnolente — elle compte moins de quatre mille habitants — occupe toujours une place de choix dans les chants des griots, qui sont à l'Ouest africain ce que furent les troubadours aux pays d'Oc.

Say aurait pu devenir la capitale du Niger, car elle était déjà une cité importante, alors que Niamey n'était qu'un misérable village de pêcheurs. Mais, comme Alfa Mahamane Diobo ne fut jamais un émir, et que lui et ses successeurs demeurèrent d'humbles marabouts, le rayonnement de Say resta toujours strictement spirituel et religieux. Et les *lettrés* locaux, qui entretenaient d'étroites relations avec les émirats, aujourd'hui nigérians, de Kano et de Katsina, ou voltaïque de Dori, contribuèrent à faire de la ville un des centres régionaux de la confrérie Quadriya.

LES épais murs d'argile de la mosquée de Zoraney et ceux de ciment de la grande mosquée du vendredi, dont le minaret pointe au milieu des palmiers doums, chantent la gloire d'Allah. A quelques centaines de mètres des grottes où l'on sacrifie aux génies qui amènent les pluies un bœuf blanc, un bœuf rouge et un bœuf noir... Le cadi est fort écouté, et les talibes qui dispensent l'enseignement coranique jouissent d'une réputation nationale. La medersa où ils professent compte plusieurs centaines d'élèves, dont les meilleurs sont envoyés à Fès pour y poursuivre leurs études.

« Ce sont des marabouts », dit le jeune responsable local de l'animation rurale. *« Ils palabrent beaucoup, flânent sous les arbres ou bien s'y reposent, tandis qu'ils font travailler à leur place quelques journaliers venus d'ailleurs »*, ajoute-t-il. De fait, tandis que les femmes pilent le mil dans les traditionnels mortiers de bois, que les fillettes vont puiser l'eau au fleuve, les hommes égrènent inlassablement leur chapelet. Fort peu d'entre eux manient la houe, alors que dans ce milieu de Peuhls semi-sédentarisés, agriculture et élevage jouent un rôle important inattendu en milieu « urbain ».

Sur les berges du fleuve, la brise fait mollement onduler les longues tiges de mil chargées d'épis. La température est d'une étonnante clémence. A cet endroit où l'infatigable voyageur allemand, Heinrich Barth, premier européen à visiter Say notait dans son journal de route, *à la date du 20 juin 1853 : « La ville est située tellement bas qu'il y règne généralement une chaleur étouffante que nulle brise ne peut venir tempérer...(1) »*

« Au capitaine Louis Monteil. Il partit de ce point le 3 août 1902 pour atteindre la Méditerranée par Mourzouk », signale une plaque de bronze enchâssée dans une modeste pyramide de banco recouverte d'un lait de chaux. C'est à Say que, onze années plus tôt, cet officier signait, le 24 août 1891, une convention avec le chef local, le Djerma Boukary Mody Bo, selon laquelle ce dernier *« s'engage à ne passer aucun traité avec une puissance européenne étrangère sans le soumettre au préalable à la sanction du gouvernement français (2) »*.

EXCEPTE ce monument élevé par des adeptes du culte du souvenir, l'environnement n'a guère dû changer depuis quatre-vingt-sept ans. Comme aujourd'hui sans doute, les pirogues glissaient en silence sur les eaux boueuses, les caïlcédrats, qui sont aux villes africaines ce qu'étaient les platanes à nos routes nationales, bruissaient des cris des grues et des hérons. Peut-être de jeunes garnements dépouillaient-ils avec leurs frondes les manguiers de leurs fruits, tandis que, remontant du gué, des fillettes portant leur linge soigneusement posé en équilibre sur leur tête battaient des mains en cadence. Les notes de l'explorateur français, en date du *27 août* 1891, sont en tout cas conformes à la réalité visible : *« Say est une ville sans grande importance commerciale... Say n'a pas non plus d'importance politique... »* (3).

Dix années plus tard, un autre grand *« colonial »*, le capitaine Lenfant, corroborait le point de vue de Monteil en parlant de cette ville que les historiens indiquent comme étant la tête de pont de la pénétration européenne au Niger au cours des dernières années du dix-neuvième siècle (4).

Pour Ali Assan, le jeune sous-préfet et ses collaborateurs, les causes du déclin de Say sont claires. Récemment sorti de l'Ecole nationale d'administration de Niamey, *« le commandant »* présente d'abord ses administrés et leurs problèmes d'adduction d'eau : *« Nous aurons l'eau potable cette année, grâce à un prêt danois. »* Il connaît ses dossiers et son adjoint l'a initié à la consultation des archives du *« cercle »*. Le comptable — quatre femmes, vingt-cinq enfants — approuve de la tête, moins par conviction que par respect de la hiérarchie.

LES remaniements administratifs qui ont entraîné le rattachement de Say à la subdivision de Niamey en 1927 et la force d'attraction de la capitale, les inondations de 1927, de 1951 et de 1968, malgré les *ravages* desquelles les descendants du *Saint* refusèrent le déplacement de la ville, les famines de 1914, de 1919 et de 1930, les vols de criquets migrateurs de 1931, *tout* cela, dit en substance *« le commandant »*, explique que Say se soit vidée de ses forces vives. Le chef de canton, consulté, a confirmé ces propos, dont l'adjoint est allé prendre note au domicile du *« vieux »*. Avant que l'envoyé du préfet ne le quitte, le notable a insisté longuement sur la terrible disette de 1930-1931, au cours de laquelle des villages entiers disparurent, tandis qu'une partie des survivants quittaient définitivement le pays pour le Nigéria.

Mais, à Say, comme dans beaucoup d'autres villes d'Afrique, les autorités regardent moins vers le passé que vers l'avenir. Pour *« le commandant »*, certes, *« un changement de mentalité s'impose »*. C'est ce que nous confirmait à Niamey un ministre qui tranchait : *« Il faut aussi prendre le chemin des champs et non point seulement celui de la mosquée. »* C'est également le point de vue du pouvoir central. Say sera le centre du projet de mise en valeur de la cuvette du fleuve et abritera l'université islamique ouest-africaine dont la conférence des chefs d'Etat membres des pays musulmans, réunie à Lahore en 1974, a décidé la création.

SUR un plateau que tempère la fraîcheur des vents d'ouest, à 5 kilomètres à l'extérieur de *la ville, le président Seyni Kountché* a déjà posé la première pierre du futur El Azhar de l'*Afrique* de l'Ouest. Le Fonds islamique de solidarité vient de verser 17 milliards de francs C.F.A. (5) au gouvernement du Niger. Des techniciens égyptiens séjournent dans la capitale et achèvent des études techniques. Des appels d'offres vont être lancés. *« Allah El Akhbar. »* Naissance et renaissance, pour Say, tout passe par l'Islam.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Heinrich Barth : *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849 à 1855*. Didot 1861-1863, tome III, p. 258, cité dans Gérard Fourage et Jean Vançoye : *le Passé du Niger*, Niamey, mai 1977, p. 408.

(2) Edmond Seré de Rivière : *Histoire du Niger*. Berger-Levrault, p. 202.

(3) Lieutenant-colonel Paul-Louis Monteil : *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad*. Alcan, 1894, p. 191.

(4) Capitaine Lenfant : *Le Niger, voie ouverte à notre empire africain*, mission effectuée en 1901. Hachette, 1903, p. 191-192.

(5) 1 franc CFA = 0,02 franc.

SUISSE

Les guérisseurs d'Appenzell

JE reviens du pays d'Appenzell, appelé parfois « la Suisse primitive de l'Est », où coutumes, costumes et traditions sont maintenus avec ferveur. Ce canton, enclavé de toutes parts dans le canton de Saint-Gall, est un haut plateau profondément entaillé de ravins et de gorges, harmonieux mélange de forêts, de gras pâturages, de beaux villages respirant l'aisance avec leurs maisons isolées soigneusement entretenues.

Deux cents guérisseurs sont autorisés à y exercer librement leur pratique, qu'ils soient médecins ou pas.

Ce phénomène est caractéristique de la Confédération helvétique, qui, comme chacun sait, est constituée de vingt-trois cantons indépendants et souverains possédant chacun sa Constitution et pouvant la modifier à son gré. Ainsi, le canton d'Appenzell est le seul canton en Suisse à permettre aux naturopathes d'exercer leur pratique en toute liberté.

Les « guérisseurs » appenzellois sont chiropracteurs, magnétopathes, phythothérapeutes, homéopathes, acupuncteurs. Arrivée un soir du mois d'août à Gais, ravissant bourg de ce pays, j'ai aussitôt consulté l'annuaire et, sous l'inscription « naturärtze » (c'est-à-dire l'équivalent allemand du mot « guérisseurs »), j'ai découvert une liste importante de ces personnages dans la plupart des villes d'Appenzell.

Le célèbre médecin naturiste Alfred Vogel possède une clinique et exerce principalement sa médecine par les plantes. J'ai pu visiter son usine « Bioforce » à Roggwill, tout près du lac de Constance. Tout est sur place : le jardin, la distillerie de plantes médicinales, l'emballage et l'expédition des produits.

Il est facile de découvrir ces praticiens puisqu'ils ne se cachent nullement. Un panneau placé devant la porte vous indique exactement la spécialité de chacun.

Leur diagnostic est aussi inscrit ; beaucoup sont iridologues, c'est-à-dire qu'ils font un examen de l'œil en décelant à l'aide d'un iridoscope les taches qui se trouvent dans des zones bien précises, pouvant ainsi détecter les maladies dont souffrent les patients.

Le diagnostic se fait aussi par l'étude des ongles et des mains. Beaucoup vous conseillent de prendre des purges pour vous nettoyer les intestins ; le jeûne est également conseillé, ainsi que l'usage de toutes sortes d'herbes médicinales, mais surtout jamais de produits chimiques !

La phythothérapie est la plus ancienne médecine existant en Appenzell ; elle est apprise dans les familles et fait partie de la tradition. 30 à 40 % des guérisseurs sont homéopathes, 10 % seulement sont acupuncteurs.

En Allemagne, il existe des écoles de formation de « guérisseurs », si l'on peut se permettre d'employer ce terme un peu galvaudé ; il y a, par exemple, des écoles où l'on apprend l'iridologie. En Appenzell, il n'existe encore aucune formation particulière, aucun examen officiel. Le docteur Vogel aimerait bien en instituer un afin d'éliminer tout charlatanisme et pouvoir ainsi reconnaître tout le sérieux de ces pratiques naturelles.

La plupart des guérisseurs sont suisses-allemands, très peu sont suisses-français.

Des malades d'Allemagne, d'Autriche, de Hollande, de Suède, de France, d'Italie, viennent se faire soigner dans ce canton. Ils viennent souvent malheureusement en dernier recours, après avoir essayé la médecine « respectable et reconnue ».

CLAIRE MALAN.

NEW-YORK

Courir pour être en forme

ILS étaient cent vingt-six lors du premier marathon qu'ait connu la « Grosse Pomme » (New-York) en 1970. Ils ont couru dimanche 22 octobre à près de onze mille le marathon qui se dit le plus long du monde (42,225 km) devant deux millions de spectateurs massés sur les trottoirs et quelques dizaines de millions de personnes mollement installées devant leurs écrans de télévision (la chaîne C.B.S. a retransmis la course en direct). Pendant près de cinq heures, la ville de New-York a été en partie immobilisée par cette plus belle conquête de l'homme : le souffle.

Partis de Staten Island, les coureurs, parmi lesquels un millier de femmes, ont emprunté le Verrazano Bridge, le plus long pont suspendu du monde, traversé le quartier de Bedford Stuyvesant, qui rassemble la première communauté noire de New-York, le quartier de Williamsburg, où vivent les juifs de la communauté hassidique, qui troquent rarement leur grand manteau noir et leur chapeau de fourrure pour le flottant du coureur à pied. Après Harlem-Est, en majorité hispanophone, les coureurs sont passés dans le centre de Harlem pour redescendre la 5ᵉ Avenue et traverser Central Park, qui avait revêtu pour eux les couleurs mordorées de l'automne sur un fond de ciel bleu. Huit mille concurrents seulement ont fini l'épreuve, gagnée pour la troisième fois consécutive par Bill Rodgers. Quarante pays étrangers étaient représentés et tous les Etats de l'Union, sauf le Dakota-du-Sud.

L'extraordinaire succès de cette manifestation tient à deux facteurs, dont le premier est sans doute l'engouement pour la (bonne) forme physique ; il n'est guère de quartier de New-York où l'on ne voit des gens courir à toute heure du jour et jusque vers onze heures du soir. Avant d'aller au bureau, à l'heure du déjeuner, après 17 heures, jeunes et vieux, gros et menus, courent au milieu des passants le long des avenues et dans tous les endroits aérés. Le « jogging » est devenu un mode de vie. Et non le « footing » ; ce mot-là est à peu près inconnu de l'Américain moyen et implique l'adhérence du pied sur le sol. On l'emploie dans l'équivalent anglais de l'expression « perdre pied », comme en montagne par exemple.

Malgré ce nouveau snobisme, le marathon de New-York reste largement populaire, et c'est la seconde raison de sa réussite. Bien plus que les autres villes des Etats-Unis, New-York a un esprit qui n'est qu'à lui. Il existe entre ses habitants une sorte de familiarité, une spontanéité « bon public » qui les rassemblent en diverses occasions.

Ils étaient des centaines de milliers, le 12 octobre dernier, massés le long de la 5ᵉ Avenue, pour la grande parade du Colombus Day. Il soufflait ce jour-là un vent froid, et, pourtant, la majorité d'entre eux sont restés plusieurs heures debout pour applaudir les fanfares de quartier et les majorettes en uniforme de fantaisie : certains pour verser une larme sur les drapeaux italiens mêlés aux drapeaux américains ; certains pour applaudir à tout rompre les vertes bannières des paroisses « irlandaises » ; d'autres pour ressentir un pincement au cœur sur le passage d'un orchestre « hollandais », réminiscence de la première « mère patrie » de New-York. Et le dernier à applaudir, ce *dimanche-là*, n'était pas le Mexicano-Américain qui se trouvait à côté de nous, alors que la parade « hispanique » avait eu lieu la veille.

ALAIN-MARIE CARRON.

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

LA CRISE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

Entretien avec M. Jean-Philippe Lecat

Tandis que M. Bertrand Labrusse, nommé le 13 octobre président-directeur général par intérim de la Société française de production, poursuit sa mission d'investigation afin d'élaborer un programme destiné à assurer en trente mois le retour à l'équilibre de l'organisme issu de l'O.R.T.F., M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, reçoit les délégations syndicales de l'entreprise. Il a entendu les représentants du SCORT le mercredi 8 novembre, ceux du SURT (C.F.D.T.) et du S.N.R.T. (C.G.T.) le jeudi 9 et accordera une entrevue aux délégués de F.O. le lundi 13 novembre. M. Jean-Philippe Lecat nous a précisé que les garanties qu'il a pu donner au cours de ces entretiens sont d'ordre général et n'empiètent pas sur les négociations confiées à M. Labrusse. Une assemblée intersyndicale aura lieu le lundi 13 novembre. Tandis que le conseil d'administration de la S.F.P., prévu pour le mercredi 15 novembre, devra prolonger dans ses fonctions M. Labrusse, son mandat d'un mois étant renouvelable. D'ores et déjà, il semble que les discussions avec les chaînes sur un volume garanti de production aient avancé. L'hypothèse d'un concours financier de l'Etat dans les quelques années à venir n'est pas à écarter, une dotation supplémentaire en capital étant assurée. Des noms circulent pour l'achat de l'Empire, des économies de gestion ont été envisagées. Examinés également avec les syndicats les moyens d'une certaine diminution des effectifs (départs pour la retraite, normaux ou anticipés, ou départs volontaires vers d'autres sociétés, positions spéciales). Les syndicats devraient dès la semaine prochaine savoir ce que M. Labrusse entend faire des activités cinématographiques de la S.F.P. Ils examineront avec lui la situation des filiales déficitaires et étudieront la création d'un service commercial. Viendra ensuite l'élaboration de nouvelles normes en ce qui concerne les conditions de travail. L'accord sur ce nouveau « règlement » pourrait bien être le plus délicat à trouver.

« Si Renault fabriquait des voitures à perte... »

« Ce plan, *dit M. Jean-Philippe Lecat*, nous avons demandé à M. Labrusse de le mettre au point en concertation avec les syndicats ; il devrait être prêt vers le début de décembre. Je n'ai, quant à moi, aucun *a priori* sur les façons de rétablir la situation. J'attends les conclusions. Ainsi que je l'ai redit aux syndicats, la question des effectifs ne paraît pas être la clé du problème. La médaille a deux faces. Trois mille personnes sont employées à la S.F.P. ; c'est beaucoup, mais l'on peut aussi affirmer que ce n'est pas trop si ces mêmes trois mille personnes sont invitées à travailler différemment.

» La question est de savoir ce qu'elles font et dans quelles conditions elles le font, et non pas de poser la compression du personnel comme prémisse du redressement. Il ne s'agit pas de remettre en cause les avantages acquis, d'exiger un retour en arrière (la convention collective existe), mais d'examiner en concertation comment les conditions *du* travail peuvent évoluer. Si l'usine Renault fabriquait des voitures à perte, il conviendrait de s'interroger sur ses structures, de les modifier et non pas de procéder d'abord au licenciement de tant ou tant d'employés. Licencier d'entrée de jeu cinq cents personnes ou plus à la S.F.P. ne résoudrait pas les difficultés de la *société* ; cela pourrait même, paradoxalement, les aggraver davantage encore.

» La S.F.P. ne peut continuer comme avant, son organisation est à refondre selon des conceptions plus dynamiques. Certaines routines, beaucoup de lourdeurs, sont à corriger selon une idée d'ensemble qui tienne compte des équipements existants aussi bien que des méthodes de gestion ou des rapports avec les sociétés de programme. Il faut relire à ce propos la loi de 1974 qui, définissant la nature commerciale de la S.F.P., précise que celle-ci fabrique des produits, *notamment* pour les chaînes de télévision. La principale faiblesse de la S.F.P., qui dure depuis trois ans, tient à ce qu'elle n'a pas été dotée de véritables structures de gestion. Une telle entreprise doit avoir une direction commerciale afin d'être à même de s'imposer sur le marché de l'audiovisuel en exploitant mieux les possibilités de coproduction ou de travail avec les télévisions étrangères, par exemple.

» Si les idées défendues par M. Edeline ne se sont pas toutes concrétisées c'est bien entendu parce qu'à partir de 1974 la conjoncture économique générale est devenue plus difficile, mais c'est aussi parce que, dans plusieurs domaines, la S.F.P. n'a pas su instaurer des rapports de type commercial. Le dialogue avec les sociétés de programme a été souvent inexistant, ou la S.F.P. leur a rendu des services qu'elle aurait pu leur faire payer plus cher. Je pense à tout ce que l'équipement vidéomobile permet de réaliser, la qualité des prestations et souvent sa rapidité permettent à la S.F.P. de jouir d'un quasi monopole.

» L'autorité de tutelle n'imposera pas un cadre rigide, comme ce que M. Edeline a pu appeler la « fidélisation », pas plus qu'elle n'adoptera les propositions contenues dans le rapport de M. Le Tac et défendues par la C.F.D.T. Il n'est pas question de faire essuyer par les sociétés de programme le déficit de la S.F.P., qui, si elle assure à certaines occasions des missions de service public, a un statut de société privée.

» Le gouvernement, qui est moins machiavélique qu'on ne le croit, ne prône en rien la privatisation, la liquidation de l'outil. Il témoigne de son désir de ne pas étrangler la S.F.P. A quelle entreprise acculée devant le tribunal judiciaire seraient donnés trente mois pour se redresser ? Ce délai accordé n'est pas négligeable : deux ans et demi pendant lesquels, de notre côté, nous tenterons de développer un environnement favorable. Nous avons déjà, en abaissant la T.V.A., insufflé 160 millions de francs à l'industrie du cinéma, nous veillerons à ce qu'augmente la part de la création française dans les programmes télévisés. Dans ces conditions de relance et si ceux qui sont embarqués sur le bateau acceptent de resserrer solidement les boulons, la S.F.P. peut vivre.

» Je ne sais pas, par exemple, s'il faut ou non se débarrasser de l'Empire, mais il est sûr que ce lieu équipé tel qu'il l'est ne doit pas être cédé à une société privée concurrente de la S.F.P. L'Empire peut être vendu comme une salle de spectacles qu'il est aussi (s'il faut enlever les matériels qui y sont installés, ils pourront être utilisés ailleurs autrement, ces matériels, déjà, venaient pour la plupart des Buttes-Chaumont). Cette question de la liquidation de certains actifs est de la compétence de M. Labrusse, les réponses qu'il apportera seront jugées par le personnel, par le gouvernement et aussi par les chaînes de télévision, les chaînes qui devraient s'efforcer de programmer mieux dans leurs temps leurs commandes, et de les diversifier. »

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

CORRESPONDANCE

LES SOCIÉTÉS PRIVÉES ONT AUSSI LEURS PROBLÈMES

La Chambre syndicale des producteurs pour la télévision, qui a exposé sa position au cours d'un déjeuner de presse donné le jeudi 9 novembre, nous demande de publier la lettre suivante, en vertu du droit de réponse, après la publication dans notre supplément radio-télévision (le *Monde* daté 29-30 octobre) *d'une lettre de Mme Colette Bluwal sur la crise de la S.F.P. :*

Comment peut-on parler de prolifération des sociétés privées de production alors que, de notoriété publique, le volume des commandes passées par les sociétés de programme à l'extérieur a notablement baissé depuis la réforme de 1974 ? Prenons la fiction par exemple. Nous citerons les chiffres donnés dans un rapport du Sénat. En 1973, la télévision avait diffusé deux cent dix heures originales produites par le secteur privé. En 1976, ce volume n'était plus que de cent vingt-deux heures. Une chute de 42 % ne représente-t-elle donc rien pour Mme Bluwal ? Et même si la S.F.P. a connu elle aussi une baisse, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a été que de 30 %. Ce sont là les derniers chiffres officiels dont nous disposons, mais ils ont peu varié depuis.

Votre lectrice parle également de la volonté délibérée des chaînes de s'adresser au secteur privé. Pourquoi, dans ces conditions, le chiffre d'affaires de la S.F.P. avec les sociétés de programme a-t-il été de 465 millions en 1977 alors que les cahiers des charges ne leur imposaient de passer des commandes que pour un montant de 395,1 millions ?

Quant aux prix de revient — équivalents selon Mme Bluwal, — il faut donc croire que les sociétés de télévision se trompent quand elles déclarent publiquement que les tarifs de la S.F.P. sont nettement supérieurs aux nôtres. Actuellement, selon les estimations, la différence tourne autour de 30 %. Dans ces conditions, quelle entreprise consciente de ses responsabilités ne préférerait pas s'adresser aux fournisseurs lui présentant les factures les moins élevées, à qualité égale ? Et s'il était vrai que les sociétés privées *« s'engraissent à » qui mieux mieux de l'argent » des chaînes »* alors on serait en droit de se demander ce que la S.F.P. fait des sommes qu'elle reçoit étant données ces différences de tarifs et sa situation financière actuelle.

Bien sûr se pose la question de la qualité. Mais sur ce point les réussites du secteur privé sont égales à celles de la S.F.P. Les sondages, les rediffusions, et les ventes à l'étranger en font foi.

Enfin Mme Bluwal mentionne les intérêts croisés qui existeraient entre les chaînes et nos membres. C'est faux. Il n'y en a pas. Où sont les preuves de ce qu'elle affirme, si légèrement ?

En revanche, il y en a d'indiscutables sur la bienveillance des chaînes à l'égard de la S.F.P., mais quoi que nous en ayons pensé, nous n'avons jamais voulu en parler publiquement. Pourtant, la vérité sort toujours. Vérité qu'à qualité égale les sociétés privées sont plus souples et moins chères en raison de leur taille adaptée aux besoins, et de leurs conditions de travail mieux appropriées. Vérité encore que le danger de faire dépendre les programmes d'une unique source d'approvisionnement. Vérité enfin que dans notre régime libéral, la libre concurrence est une obligation.

Témoignage d'un réalisateur

Au moment où la S.F.P. traverse une crise grave, qui soulève, au-delà des problèmes d'emploi, des questions de fond sur l'avenir, la fonction de la télévision, nous nous proposons de donner la parole à des réalisateurs, à des techniciens, à tous ceux qui ont fait de la télévision leur métier — un métier qu'ils aiment.

Serge Moati est entré à l'O.R.T.F. à l'âge de vingt et un ans, il a fait partie de ces jeunes gens ambitieux et talentueux à qui l'on donnait leur chance et qui ont contribué à l'apparition d'une écriture propre à la télévision : les Femmes aussi *(d'Eliane Victor),* les Cent Livres *(de Claude Santelli),* le Sagouin *(1972),* le Pain noir *(1974),* Voyage au pays de l'abandon *(1978)... Serge Moati n'a cessé de tourner (il réalise en ce moment* Mont-Oriol, *une adaptation du livre de Maupassant pour Antenne 2, et sa prochaine dramatique* Ciné-Roman *sera diffusée le 18 décembre sur TF 1). Pourtant il parle ici de sa tristesse devant un instrument audiovisuel qui se dégrade. L'angoisse qui est celle de beaucoup d'autres. Ils s'exprimeront ici à leur tour.*

Contrairement à la plus grande partie du personnel employé par les différentes sociétés, Serge Moati a, comme les comédiens et la quasi-totalité des réalisateurs, le statut de « travailleur intermittent du spectacle ». Voici son témoignage, un point de vue « intérieur » :

« J'ai peur et je le dis fort »

par SERGE MOATI

J'AI trente-deux ans. Voilà dix ans que je suis réalisateur à la télévision française. J'aime ce métier, j'y réalise un rêve d'enfance : raconter des histoires et aussi aller à la rencontre des autres. Je fais des films qui parfois touchent les gens, leur parlent. Fugitive fraternité des ondes. Une nuit au hasard, j'entre dans des maisons inconnues.

Il y a dix ans, la télévision s'appelait l'O.R.T.F. Les mêmes journaux, les mêmes députés, les mêmes groupes de pression qu'aujourd'hui criaient déjà à la gabegie, à l'anarchie. Ils parlaient d'une tour de Babel ingouvernable, d'un gouffre financier. Citadelle ouvrière, ils y voyaient à la fois l'œil (toujours ouvert) de Moscou et l'hydre d'un corporatisme jugé lourd et dangereux. Les directeurs s'y sont succédé à la cadence accélérée qu'ont les vieux films, l'humour en moins. Une réforme chassait l'autre, puis l'on réformait les réformateurs. Et malgré les funambules du pouvoir, les programmes se faisaient. Cet O.R.T.F., si décrié (à gauche comme à droite, pour des raisons bien évidemment opposées) était considéré, je crois à juste titre, comme une des meilleures télévisions du monde. La France seule, et surtout une grande partie de sa classe politique et intellectuelle, ne le savait pas.

Les conflits bien sûr y étaient fréquents, les batailles pour la liberté d'expression, les luttes politiques et syndicales (je suis socialiste et membre de la C.G.T.) nombreuses, mais un sentiment difficile à définir, très fort, nous unissait tous : la télévision devait être un « service public ». Oui, une télévision au service du public (et non d'un gouvernement !), destinée à lui apporter réflexion et distraction, information et rêve. C'était en tout cas son but, défini dans des statuts, auxquels on devait se référer. Bien sûr, j'idéalisais cet O.R.T.F. car j'entretenais avec lui des rapports quasi amoureux : je le voulais libre et vertueux, démocratique, ouvert et intelligent. Il l'était trop rarement. Ambitieux pour moi, j'étais ambitieux pour lui, alors j'y guerroyais, j'y combattais, j'y grandissais. Je rencontrais, au gré des tournages, ces Français que je sentais ardents, en mouvement. Parfois, lorsqu'un des responsables de l'ex-O.R.T.F. parlait du pays, je ne le reconnaissais pas : il était à la limite du sous-développement intellectuel, tout juste bon à supporter des feuilletons niais, et les sucettes très sucrées de la bêtise. Il y avait donc là malentendu, et il était clairement éthique, c'est-à-dire politique.

L'O.R.T.F. n'était pas aimé par le pouvoir. Un des premiers gestes de M. Giscard d'Estaing, président, fut de tuer la bête, au mois d'août 1974. Plus d'O.R.T.F., et création de sept sociétés. Les trois chaînes sont « concurrentes et indépendantes ». La S.F.P. est censée fabriquer pour elles des émissions à la demande.

Les dernières crises, les dernières grèves, si mal comprises par l'opinion, sont le reflet d'une situation qui ne cesse de se dégrader. La S.F.P., dernier bastion d'une forte production nationale, risque de mourir dans l'indifférence générale.

Les trains doivent arriver à l'heure

Et pourtant, la question est d'importance : faut-il une production d'Etat en France ? Si oui, il faut lui donner les moyens de vivre et de créer. Si non, le gouvernement procédera à de vastes et coûteux licenciements. Après la sidérurgie, la S.F.P. ! Nous n'en sommes plus à trois mille chômeurs de plus ou de moins ! Les travailleurs encore une fois feront les frais des réajustements, des virages et des errements d'une politique invertébrée de l'audio-visuel.

Moi, je défends la S.F.P., instrument unique de production à l'échelon mondial. Par la sophistication de son matériel, par la qualité de ses techniciens, la S.F.P. est capable d'affronter la terrible concurrence internationale qui occupe déjà 60 à 70 % du temps global de diffusion sur nos antennes. Je pense qu'en outre, héritière de la notion de service public, elle peut et doit inciter à la qualité dans un métier où les critères de jugement s'apparentent souvent à ceux du loto : *« C'est facile, c'est pas cher, et ça peut rapporter gros. »*

Mais pour faire vivre la S.F.P., il faut que les pouvoirs publics en aient la volonté politique. Cela passe par une hardie augmentation des productions nationales, par la normalisation des rapports entre le service public et les secteurs privés de la production qu'on ne cesse d'opposer. Je pense que ces deux secteurs sont complémentaires et que leur concurrence peut être stimulante, facteur de liberté, de diversité. Lorsque l'on cessera de considérer la télévision comme uniquement une boîte à films du cinéma, un musée mort ou une gare de triage pour émissions étrangères, il y aura du travail pour tous. On dit que le secteur privé fabrique des émissions moins chères. A qualité égale ? A prestations techniques égales ? Cela reste à prouver. Les démonstrations contradictoires sont nombreuses. Mais admettons le postulat. Le secteur privé, lui, est rentable par vocation et par nature. Il fait des bénéfices ou il meurt. Ce ne doit pas être le premier objectif d'un service public.

Les trains doivent arriver à l'heure, les hôpitaux guérir. Si la S.N.C.F. et la santé sont rentables de surcroît, tant mieux ! Mais ce n'est pas leur finalité. La « rentabilité » d'une télévision de service public doit être sa qualité. Ce qui n'exclut pas, bien sûr, que le secteur privé puisse viser lui aussi la qualité de ses productions. Mais c'est une mauvaise querelle. On sait maintenant (!) que l'O.R.T.F. n'était pas déficitaire en 1974 lorsqu'elle fut démantelée. Que n'avait-on pourtant entendu à l'époque ! A travers les débats apparemment économistes, c'est bien d'une vision politique qu'il s'agit.

Il y a donc là confusion mentale savamment entretenue par les ennemis du service public. Ses défenseurs, eux, sont minoritaires dans le pays. Leur tache est rude. Pour eux, soustraire la télévision à l'emprise d'un gouvernement quel qu'il soit est une nécessité. Faire taire les forces d'argent est un devoir. Ils ne se font pas comprendre par ceux auxquels le débat s'adresse en priorité : le public. Celui-ci, naturellement soucieux du bon emploi de sa redevance, voudrait seulement que la télé marche, tous les jours, comme les eaux, l'électricité ou les postes, sans grèves et sans à-coups. Que lui importe que les programmes soient faits par des sociétés privées ou la S.F.P. Posons la question au gouvernement : veut-on faire vivre un service public, la S.F.P., bien de la nation, prestataire de service pour des chaînes nationales de télévision ?

Celles-ci devraient alors avoir les moyens de garantir à cette société un quota de production, fixe et renouvelable. La S.F.P., quant à elle, devra réfléchir à l'allégement de ses structures (et non de ses effectifs !). Et cela ne doit pas passer par une baisse de qualité technique et artistique de ses productions. Elle devra casser des corporatismes très lourds, mettre fin à un bureaucratisme envahissant, à des pesanteurs inadmissibles et incompatibles avec les exigences du spectacle.

Vieillard sans affection dans les greniers du pays

Au lieu de dire aux créateurs et aux équipes : soyez intelligents et ambitieux, on ne cesse de rogner les devis et les rêves. Là où il faudrait un grand effort collectif, un enthousiasme, c'est le vide. Télévision profondément muette où, au grand silence de l'information, répondent les fanfares de la publicité.

Trahison aussi de la classe intellectuelle, tout juste bonne à aller parader sur les antennes quand besoin est.

Les pouvoirs ont peur de la télévision, et la république y est d'une certaine façon en danger. Danger d'indolence, danger du vide, du rien. Le pire des dangers.

Tout cela, je le ressens avec douleur. Et pourtant, je ne suis pas au chômage comme 80 % de mes collègues. Même les plus connus sont contraints de faire des travaux alimentaires et tristes. Pour les jeunes, la situation est encore plus catastrophique. Plus de producteurs audacieux, plus de bancs d'essai. J'ai peur et je le dis fort. Peur que la télévision ne soit plus qu'une boîte à diffuser des films entre deux grosses tranches de publicités. Peur qu'entre deux Kojak et Mannix il n'y ait plus que M. « Box Office-Haleine fraîche » pour chanter la France de toujours. Peur que la nation vivante, celle des jeunes, celle qui réfléchit et travaille, décide un beau jour de ne plus mettre en marche son poste, qui périra naphtalisé, couvert de toiles d'araignées, vieillard sans affection dans les greniers du pays. Oui, divorce d'avec les forces vives du pays, parce qu'aux rendez-vous et aux paris du cœur la télévision aura choisi les intérêts à courte vue, ceux de la rentabilité, de l'« efficacité ».

J'ai le cœur lourd comme tous ceux qui ont fait de la télévision leur métier, leur engagement dans la vie artistique et sociale. Sortir du vide, sortir du « rien », ne plus être étranger au sein d'antennes qui le deviennent à elles-mêmes, voilà ma volonté forte et criante. Devant moi peu d'espérance. Aucune possibilité de changement politique et économique dans l'immédiat. Le commandement dans l'audiovisuel (comme ailleurs) n'est pas partagé. Ni cogestion ni participation, pas même à de quelconques comités de programmes. Alors, quoi ? Un repli égoïste sur soi, juste le plaisir fabuleux de faire des films ! J'aime trop la télévision pour n'y être qu'un chevalier caracolant sur des terres où le désert gagne.

Libres opinions

Le régal des chacals

par FRANÇOISE SAGAN

QUELLE belle curée ! Je regrette de n'avoir pas mieux connu l'animal forcé, ce Jean-Charles Edeline que je ne fis qu'entrevoir à l'Empire, un soir, masse oblongue montée sur deux pieds fragiles que léchaient alors, avec la même ardeur qu'aujourd'hui ils mettent à mordre, la même meute de chacals mi-officiels mi-privés.

Quelle unanimité ! Quel entrain !

On pourrait croire que c'est aussi sur les instances de... et avec le plein appui de... que ces hyènes se déchaînent contre cet homme déjà demi-mort. Car enfin, c'est bien sur les instances du gouvernement et avec le plein appui du gouvernement et son accord que Jean-Charles Edeline, jusque-là producteur indépendant, heureux en affaires et bourreau de travail eut l'imprudence d'accepter ce travail d'Hercule, qu'Hercule lui-même eût refusé : gérer la S.P.F. colmater l'incolmatable brèche, aidé en cela par les mêmes membres du C.I.A. (Compétents Irresponsables Anonymes) qui l'avaient faite ou laissé faire et qui cyniquement, la laissaient s'élargir sous l'œil lucide et froid des ministères.

En quatre ans, cet homme perdit donc ses forces, son temps, ses illusions naïves sur la parole des tout-puissants, son argent (car on n'a pas pu quand même lui reprocher le vol de ces 20 milliards « disparus » c'est-à-dire lentement, logiquement et visiblement engloutis) avec le reste. Il perdit aussi sa santé. Et là, il a eu tort. Car sur cet homme coupé de tout, mis dans l'impossibilité de voir un journal ou un écran de télévision, d'entendre une radio ou un témoin, sur cet homme qui ne sait rien des attaques dont il est l'objet et qui s'il le savait serait dans l'impossibilité morale et physique d'y répondre que n'ai-je pas lu, depuis dix jours !

Je n'ai pas connu Jean-Charles Edeline, mais cela ne m'empêche pas de trembler pour lui, comme pour n'importe quel être humain, tour à tour arbitrairement anobli et arbitrairement déchu. Car, enfin, s'il survit, que va-t-il trouver maintenant qu'on en a retiré le sceptre doré, coupant et dérisoire qu'on lui avait imposé, que va-t-il trouver, en évidence sinon officiellement, sur ce grand bureau vide, sinon un revolver tourné vers son propre fauteuil ?

Je m'étonne d'être jusqu'ici la seule à m'être posé la question.

RADIO-TELEVISION

VIDÉO ET RECHERCHE

La révolution n'a pas eu lieu

Il y a plusieurs usages possibles de la vidéo, c'est-à-dire de l'image électronique. Il y a celui qu'en fait la télévision, selon la logique propre aux mass media, qui implique une communication à sens unique entre l'émetteur et le récepteur, et il y a celui qu'on pourrait en faire pour développer la communication entre les groupes, selon le principe d'une « socialisation » de l'information. Or, comme l'observe Jean-Pierre Beauviala, directeur de la société AATON, dans un récent numéro de *Sonovision*, de ces deux orientations, la première l'emporte aujourd'hui nettement.

La « télédiffusion », constate-t-il, est la « *forme dominante d'utilisation* » de cette technique en gestation qu'est la vidéo, et, dans un tel système, loin d'améliorer la qualité d'un outil encore fragile, « *ce que les constructeurs développent, c'est ce qui permet d'aller plus vite, d'économiser sur le temps de tournage ou sur l'équipe technique* » pour « *la production de news en série* » ou « *la mise en boîte de jeux ou de variétés fabriqués sur le même modèle économique* ».

La vidéo n'est donc pour le moment rien de plus qu'un procédé parmi d'autres au service de la télévision (« *La télédiffusion*, dit encore J.-P. Beauviala, *bouffe indifféremment du 16 mm., du 35 mm., du super-8 ou de la vidéo pour en faire, de toute façon, n'importe quoi* »), y compris dans ses plus récents gadgets : le magnétoscope, conçu par les industriels comme un simple instrument d'enregistrement des programmes télévisés, le téléprojecteur, les jeux, les décodeurs de télétextes et de téléservices, bref toute une « péritélévision »...

Pourtant, un autre emploi de la vidéo est concevable : c'est à le définir qu'était consacré le colloque « Vidéo et Recherche », organisé à Paris du 6 au 8 novembre par le SERDDAV, service audiovisuel du C.N.R.S., à l'occasion des IIIe Rencontres internationales de l'audiovisuel scientifique.

A la vidéo lourde, caractéristique des mass media, s'oppose la vidéo légère, propre aux « group » et aux « self » media. Distinction fondamentale, rappelée d'entrée de jeu par Jean-Claude Quiniou, président du CERIAM : d'un côté, les gros moyens financiers et techniques destinés aux professionnels, une large audience, la *priorité* au produit fini, la perpétuation du cycle production-consommation, la tendance à une concentration des pouvoirs ; de l'autre, des *moyens* souples, faciles à manier et relativement peu coûteux, une audience limitée, la priorité à la *relation* vécue, le développement de la participation, la tendance à la décentralisation.

L'exemple du phonographe

Il est vrai que l'objectif fixé par le second terme de cette alternative est loin d'être atteint. La vidéo, selon Jean-Pierre Beauviala, demeure « *préhistorique* », et n'offrira d'outil « *intéressant* » que dans trois ou quatre ans. Encore faudrait-il que les recherches — celles des techniciens comme celles des praticiens — aillent dans le bon sens. Ce n'est pas vraiment le cas.

Tous les participants au débat (1) ont mis l'accent sur le double monopole de la communication « *bidirectionnelle* » (le téléphone) et de la communication *mass médiatique* (la télévision) au détriment d'un modèle pluraliste. Les techniques audiovisuelles, ont-ils dit, ont aidé jusqu'ici les processus de domination et de contrôle social plus que de libération. Sur ce point, les dirigeants de l'industrie et ceux de l'Etat avancent la main dans la main. Le moment est peut-être venu de donner aux gens la maîtrise de leur expression, la possibilité d'élaborer l'information à partir de leur expérience.

Mais les « gens » le veulent-ils vraiment ? On a rappelé opportunément que le phonographe, à l'origine, permettait aussi bien l'enregistrement que l'écoute de la musique. La seconde fonction a fini par prévaloir. L'histoire des stratégies politiques et commerciales doit donc se doubler d'une « histoire des résistances sociales ». Il ne faut pas s'illusionner, a dit quelqu'un, sur l'existence d'un potentiel d'expression dans la population. Les trois débats de spécialistes, consacrés à l'utilisation de la vidéo par la médecine, le théâtre, la pédagogie, ont montré que beaucoup de chemin reste à faire et que le schéma traditionnel est encore fort.

« *La question est de savoir comment naviguer à travers ce marécage de transitions* », a conclu M. Sean Mac Bride, ancien ministre des affaires étrangères d'Irlande et président de la commission internationale d'étude des problèmes de la communication à l'UNESCO. L'ancien régime n'est pas mort : si la vidéo a ses philosophes et même ses premiers cahiers de doléances, la Bastille reste à prendre.

THOMAS FERENCZI.

(1) Notamment Patrice Flichy, responsable de recherche à l'INA, Giuseppe Richeri, responsable de l'audiovisuel pour le conseil régional d'Emilie-Romagne, Robert Chesnais, responsable de la SACS-I.N.R.P., Jean-Paul Lafrance, directeur du département des communications à l'université du Québec, Jean-François Lacan, journaliste à Sonovision.

Écouter-voir

● MUSIQUE : RUDOLPH SERKIN AU CARNEGIE HALL. — Dimanches 12 et 19 novembre, FR 3, 16 h. 30.

« Une interprétation ne devrait jamais être considérée comme quelque chose de définitif, *dit souvent Rudolph Serkin*, c'est l'aboutissement d'une évolution qui n'a de valeur que dans l'instant. C'est la vision d'un artiste à un certain moment, elle ne doit pas et elle ne peut pas être répétée : c'est d'ailleurs ce qui est merveilleux. »

Rudolph Serkin, pourtant, a fait quelques disques ou plutôt a laissé faire, et pour son soixante-quinzième anniversaire, on a réussi à le convaincre de jouer pour la télévision au Carnegie Hall. C'était le 19 décembre 1977, et le concert (déjà paru en disque : C.B.S. 79 216) va être diffusé en deux parties, les 12 et 19 novembre à 16 h 30, au cours de l'émission l'Espace musical *: au programme, une sonate de Haydn, un rondo de Mozart, les* Adieux *de Beethoven, et la grande sonate posthume de Schubert.*

Rudolph Serkin n'a pas seulement été l'élève de Schönberg, l'ami de Toscanini, d'Horowitz et des frères Busch, il a aussi consacré depuis 1939 une part importante de son temps à l'enseignement. Récemment, il a créé un institut pour les jeunes musiciens concertistes : il a loué deux maisons pour reconstituer une atmosphère de travail et de vie, et s'occupe de leur organiser des concerts : « Car c'est seulement quand il joue en public qu'un artiste progresse au contact des chefs-d'œuvre qu'il s'efforce de recréer. »

● DOCUMENTAIRE : RUE DES ARCHIVES. — Dimanches 12 et 19 novembre, FR 3, 20 h. 30.

En trente ans s'est constituée, par la télévision, à travers des milliers d'heures d'images, une vaste mémoire collective. A l'aide des archives conservées à l'Institut national de l'audiovisuel, six réalisateurs proposent une promenade sentimentale dans ce passé familier.

Responsable de la première émission, le 12 novembre, Henri Colpi a choisi, en guise de « préambule léger et gracieux », *de nous faire réentendre les indicatifs musicaux de programmes célèbres, afin que* « la boîte à musique entraîne la boîte à images de notre mémoire télévisuelle ».

Le deuxième itinéraire, proposé le 19 novembre par Jean-Claude Lubtchansky, parcourt l'année 1963, « une année comme les autres », *quoique sans doute plus que d'autres chargée d'événements : la rupture sino-soviétique et les premières émeutes raciales en Alabama, la disparition de Jean XXIII et l'assassinat de John Kennedy, en France la mort d'Edith Piaf, la destruction de l'ancienne gare Montparnasse, le succès du feuilleton* Janique aimée...

● PORTRAIT : SALVADOR DALI. — Du lundi 13 au vendredi 17 novembre, France-Culture, 22 h. 30.

Dali au milieu de son théâtre-musée de Figueras, dont le bâtiment fut incendié lors de la guerre civile espagnole et qu'il a réaménagé avec des peintures, des sculptures, et un décor théâtral.

Les dix émissions de Daniel Le Comte poursuivent cette semaine leur exploration du personnage et de l'artiste, avec la participation de psychanalystes, de psychiatres, d'écrivains et de peintres surréalistes. Chacune d'elles porte le titre d'un tableau et couvre autant de thèmes d'une création artistique que Dali a désigné du terme de paranoïa-critique *: le mystère optique qui fait dériver indéfiniment l'imagination du peintre d'une image à l'autre ; ses pseudo-hallucinations et ses faux souvenirs d'enfance, dont il nourrit ses tableaux ; son apologie du trompe-l'œil, qui avait commencé par la manière des anciens, avant de déboucher sur l'hyperréalisme photographique. Les feux follets de l'univers dalinien.*

● ESSAI : CE CORPS QUE L'ON HABITE. — Lundi 13 novembre A2, 22 heures 35.

Ce nouvel essai de « Zig-Zag » prend le prétexte de trois expositions : « L'homme et son corps », organisée par le Musée des arts et traditions populaires (1); « A la découverte du corps humain », au Musée de l'homme (jusqu'au 15 janvier); « Le nu », présenté cet été au musée de Montpellier; pour faire parler le corps, en images, et du corps par Françoise Loux, des ATP, Lise Brunel, spécialiste de la danse, et surtout Roland Barthes.

Ces fragments d'un discours sur le corps nous promènent du corps sous la peau. Une usine surchauffée (Artaud), au corps habillé, du corps nouvellement né au corps vieux, des corps dont s'occupent la médecine, la physiologie, la biologie, l'ethnologie, l'histoire, la sociologie, aux corps dans l'art, la danse, le sport, le théâtre, le mime... un corps, des corps.

Il est montré peint, dessiné, façonné par l'histoire, et surtout vêtu, élaboré par la publicité, corps jeune, corps sain, d'un érotisme diffus, offert à la consommation et à une sorte de rêve d'immortalité.

Des peintures de Cranach, Picasso, Matisse aux dessins d'écorchés, du jeune homme masqué qui mime l'envol d'un rapace aux signes du zodiaque, de Sheryll Sutton qui danse un solo aux jeunes en jeans, des publicités pour les savons aux punks et au Palace... Vingt-six minutes zigzagantes de corps en corps, rapides à vous donner une sorte de vertige, à vous dissoudre toute certitude quant à votre propre corps.

(1) Terminée aux A.T.P., elle sera présentée à Nantes en décembre, puis à Marseille.

● DÉBAT : MARDI, FEMME, SOCIÉTÉ. — Mardi 14 novembre, TF 1, 14 h. 55.

« Désolée Ulysse, c'est Pénélope qui part », *résume Huguette Debaisieux, pour son enquête. Elle a interrogé deux femmes dont les métiers entraînent de nombreux déplacements. Marie-Elisabeth Handman, ethnologue, se rend souvent en Grèce. Viviane Théophilidès, comédienne, part en tournée. Que faire des enfants pendant ces voyages? Comment vivent-ils l'absence? Que se passe-t-il dans un couple quand c'est la femme qui part ?*

Autant de questions et de réponses complexes et passionnantes. Un débat suivra ces deux « cas », avec des téléspectatrices.

● SÉRIE : CEUX QUI SE SOUVIENNENT. — Mardi 14 novembre, TF 1, 21 h. 30, et mercredi 15 novembre, TF 1, 22 h. 5.

Dans les écoles laïques, obligatoires et gratuites de la IIIe République, la patrie a remplacé Dieu. On prépare la revanche à venir, on la met dans la tête des « Enfants de la République » — titre de la deuxième émission de cette série réalisée par Hubert Knapp, qui fixe, avant qu'ils disparaissent, les indispensables souvenirs de ceux qui nous ont précédés dans la vie de tous les jours entre 1900 et 1914. Des instituteurs de la grande époque, pionniers de l'éducation nationale, racontent les dures années de leur Ecole normale, et l'élaboration de la morale laïque.

« 1914-1918 : ils ont tenu. » La série s'achève sur la guerre. Ceux qui étaient partis gaiement se sont retrouvés dans la boue des tranchées pour quelques hivers qu'ils n'auraient jamais imaginés. « Ils ont tenu. » *A l'arrière aussi, on tenait, dans le Nord, dans les zones occupées par l'armée allemande. Que ceux qui veulent avoir une mémoire se précipitent sur ces témoignages.*

● MAGAZINE : LA DÉFENSE DE L'EUROPE. — Vendredis 17 et 24 novembre, FR 3, 20 h. 30.

A quelques mois du trentième anniversaire de l'OTAN et de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel, la question de la défense européenne, qui fit l'objet de si vives controverses il y a vingt-cinq ans, revient à l'ordre du jour. La sécurité de l'Europe, on le sait, est assurée par l'alliance atlantique, qui dispose de trois types de forces : classique, nucléaire tactique et nucléaire stratégique. Or, comme le notait l'an dernier le chancelier Schmidt, la négociation SALT, en neutralisant la capacité nucléaire stratégique des superpuissances, a accru les disparités en Europe, entre l'Est et l'Ouest, sur le plan des armes tactiques *et* classiques.

Christine Ockrent présente dans « Le nouveau vendredi » la réalité quotidienne de la protection militaire de l'Europe : comment des soldats américains, canadiens, allemands assurent le fonctionnement du système atlantique. Une deuxième émission (le 24 novembre) exposera les termes du grand débat : quelle parade offrir au « danger de disjonction » *entre le théâtre européen et le système stratégique* américain, *dénoncé notamment par François de Rose, ambassadeur de France, dans les colonnes du Monde (daté 30-31 mai)? Ou, pour reprendre les termes de Christine Ockrent, les Américains sont-ils toujours prêts à mourir pour Berlin? Et d'ailleurs la défense de l'Europe se joue-t-elle encore à Berlin?*

● DRAMATIQUE : LES FANTÔMES DU PALAIS D'HIVER. — Samedi 18 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Dernière de la série des « Grandes conjurations », l'histoire du tsar Paul Ier, victime involontaire de la conspiration qu'il avait lui-même ourdie pour démasquer ses adversaires, est l'occasion d'un étonnant numéro de Michel Bouquet. Le regard sournois, le geste brusque, la démarche saccadée, il exprime avec force la lente montée de la folie chez ce personnage médiocre qui rêve de revanche et souffre de persécution. Il y a du héros de roman, mais aussi du traître de mélodrame dans cet empereur tyrannique et cruel.

Ceux qui n'aiment pas les exercices de style crieront au cabotinage, à l'artifice, à l'excès; en revanche, ceux que ne rebute pas un jeu un peu théâtral apprécieront la virtuosité du comédien comme ils prendront plaisir aux rebondissements d'une intrigue bien conduite, sans surprises et sans faiblesses, sur un scénario de Georges Neveux et dans une réalisation de Louis Grospierre. Tel est le sort de ces dramatiques historiques dont la télévision française est si prodigue, par tradition et peut-être par prudence : dans leur genre, elles offrent souvent un spectacle d'honnête qualité; cependant le genre commence à s'user.

Les films de la semaine



★ « L'Inhumaine », de Marcel L'Herbier (vendredi 17 novembre, A 2, 22 h. 45). Apparition Jaque Catelain dans un décor de Cavalcanti.

● LA JUMENT VERTE, de Claude Autant-Lara. — Dimanche 12 novembre, TF 1, 20 h. 30.

Adaptation naturaliste avec femmes troussées, obsession sexuelle et méchanceté paysanne, du roman satirique de Marcel Aymé. Taxé de grossièreté et de vulgarité, ce film, qui serait pourtant à rapprocher de l'anarchiste « Auberge rouge », a marqué le début d'une désaffection envers Autant-Lara. Ce n'est pas un de ses grands films, mais ce n'est pas si mauvais non plus. Avec Bourvil, matois et paillard, tout attaché à sa vengeance contre Yves Robert, responsable du viol de sa mère par un Bavarois, en 1870.

● LE MONDE, LA CHAIR ET LE DIABLE, de Ronald Mac Dougall. — Dimanche 12 novembre, FR 3, 22 h. 30.

Trois survivants d'une catastrophe atomique, un Noir, une Blanche, un Blanc (raciste) dans New-York désert. L'angoisse naît de cet isolement dans une ville immense où plus rien ne bouge. Et de la survivance des préjugés sociaux au-delà de la « fin du monde ». Très impressionnant.

● SI PARIS NOUS ÉTAIT CONTÉ, de Sacha Guitry. — Lundi 13 novembre, A 2, 15 heures.

La verve et la fantaisie d'un auteur de boulevard réinventant l'histoire au gré de sa fantaisie, de ses goûts, de ses haines. Délectable. Dernière apparition de Guitry acteur : il joue le rôle de Louis XI.

● RUE SANS ISSUE, de William Wyler. — Lundi 13 novembre, TF 1, 20 h. 30.

Taudis de New-York et gosses de la rue. Lutter contre la misère, c'est lutter contre le banditisme. Et Humphrey Bogart, le gangster, est tué par Joel McCrea, tandis que Sylvia Sidney cherche à sauver son jeune frère, Billy Halop, de la délinquance. Une leçon sociale et humanitaire typique du cinéma rooseveltien. Il est de bon ton aujourd'hui de dédaigner William Wyler. Pourtant, *Rue sans issue* est une œuvre très solide.

● L'HERITIER, de Philippe Labro. — Lundi 13 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Histoire d'un « fils à papa » qui se révèle un homme d'action, un réformateur à la Kennedy, et qui est pris dans le complot d'une société multinationale. Des souvenirs — des influences — du film noir américain, de *Citizen Kane* et de *l'Affaire Mattei*. Mise en scène brillante d'un cinéaste cinéphile et belle interprétation de Belmondo.

● L'OR NOIR DE L'OKLAHOMA, de Stanley Kramer. — Mardi 14 novembre, A 2, 20 h. 35.

Au temps de la ruée vers le pétrole, la lutte d'une jeune fille, championne de la libération féminine, contre un trust qui veut lui prendre son unique puits. Un feuilleton porté par le personnage de Faye Dunaway et dans lequel Stanley Kramer change de registre avec allégresse et une aisance déconcertante.

● ON S'FAIT LA VALISE, DOCTEUR, de Peter Bogdanovitch. — Mardi 14 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Quiproquos autour de quatre valises extérieurement semblables. Bogdanovitch, qui s'essaie à tous les genres, a mis à réchauffer les situations et les gags des comédies américaines années 30-40. Répétitions lassantes et virages du loufoque vers la vulgarité. On a le droit de préférer un authentique film d'époque signé Capra, Hawks ou McCarey.

● DU RIFIFI A PANAME, de Denys de La Patellière. — Jeudi 16 novembre, A 2, 21 h.

Pâle copie de *Touchez pas au grisbi* (Becker) et *Du rififi chez les hommes* (Dassin) avec Jean Gabin en vieux lion de la haute pègre et ses coups de gueule habituels ; avec Georges Raft venu des Etats-Unis pour un petit rôle. Mais les héros sont fatigués.

● L'ESCALIER, de Stanley Donen. — Jeudi 16 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Deux vieux homosexuels en ménage dans un salon de coiffure de Londres et leurs difficultés à gravir l'escalier de la vie. Vue à Paris, la pièce de Charles Dyer gardait des allures de comédie de boulevard. Stanley Donen en a fait une tragédie de la solitude et de la vieillesse qui rendent manifestes toutes les dégradations. Détails sordides, air irrespirable. Mais Rex Harrison et Richard Burton sont prodigieux.

● L'INHUMAINE, de Marcel L'Herbier. — Vendredi 17 novembre, A 2, 22 h. 45.

Le destin d'une femme fatale qu'un ingénieur suédois, travaillant dans un laboratoire d'avant-garde, veut arracher à son inhumanité. Histoire féerique que Marcel L'Herbier aurait voulu surréaliste (Pierre Mac Orlan écrivit le scénario avec lui) mais qui fut modifiée pour l'actrice Georgette Leblanc et ses commanditaires. Le cinéaste, très attaché à des recherches plastiques, s'est servi de cette histoire pour une synthèse, un manifeste des Arts Déco 1925. Décors conçus par le peintre Fernand Léger, l'architecte Robert Mallet-Stevens, Claude Autant-Lara et Alberto Cavalcanti, meubles de Pierre Chareau, robes de Poiret. Résultat : admirable.

● VIOLENCE ET PASSION, de Luchino Visconti. — Dimanche 19 novembre, TF 1, 20 h. 30.

Un esthète, collectionneur de peintures, la soixantaine passée, est tiré de son splendide isolement par de singuliers personnages qu'il a pris pour locataires. Parenté de destin entre le vieil homme et un jeune voyou-gigolo prétendument gauchiste. Du Visconti à l'état pur (ce fut son avant-dernier film) superbement enfermé dans les raffinements et la tristesse d'un monde décadent.

● LE TERRORISTE, de Gianfranco de Bosio. — Dimanche 19 novembre, FR 3, 22 h. 30.

La résistance contre l'occupant nazi et le fascisme, à Venise, au cours de l'hiver 1943-44. Un des grands films de la nouvelle génération du « néo-réalisme » dans les années 60. A travers l'aventure d'un homme et d'un groupe dans une situation historique bien précise, de Bosio a examiné le rôle et la tactique des différents partis politiques résistants, soulevé le problème de la violence et de l'engagement des intellectuels. Lucide et rigoureux.

● PAIN, AMOUR ET FANTAISIE, de Luigi Comencini. — Lundi 20 novembre, A 2, 15 h.

Gina Lollobrigida en pauvresse et Vittorio de Sica en fringant officier de carabiniers dans un village de l'Italie du Sud. Injustement réduite par la critique française à du folklore à l'eau de rose (mais consacrée par un grand succès public) une comédie italienne savoureuse où Luigi Comencini ne perd jamais le sens de la réalité sociale et des rapports psychologiques.

● ELENA ET LES HOMMES, de Jean Renoir. — Lundi 20 novembre, TF 1, 20 h. 30.

Ingrid Bergman en égérie polonaise d'un général 1890 qui pourrait être Boulanger. Le théâtre et la vie, le cinéma, et le théâtre, la vie et le cinéma. Caricatures et marionnettes, et la Belle *Epoque vue aux couleurs impressionnistes* de Renoir (Auguste) père de Renoir (Jean). Eloge de la vie « naturelle » et de la paresse. La morale d'un cinéaste hédoniste.

● VIVA MARIA, de Louis Malle. — Lundi 20 novembre, FR 3, 20 h. 30.

Le strip-tease 1900 et les exploits, en pleine révolution sud-américaine, de Brigitte Bardot et Jeanne Moreau, attraits publicitaires de ce vaudeville à grand spectacle avec clin d'œil aux intellectuels et mise en scène de luxe.

M. CASTANS CONFIRMÉ A R.T.L.

Le conseil d'administration de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, réuni le 8 novembre, a confirmé M. Raymond Castans dans ses fonctions de responsable de R.T.L., où il succéda à M. Jean Farran. M. Castans prend le titre d'administrateur, directeur général des programmes de R.T.L.

En revanche, l'accord n'est toujours pas réalisé entre le gouvernement français et les autorités luxembourgeoises sur le nom du successeur de M. Christian Chavanon comme administrateur-délégué de R.T.L.

UNE MISE AU POINT DE M. MARC GARCIA

En réponse à notre article sur la suppression de l'émission Pogo, à Europe 1, publié dans *le Monde* daté 29-30 octobre, M. Marc Garcia, réalisateur de l'émission, nous demande de préciser qu'il n'a pas « cautionné » l'article de *Libération* critiquant la politique « mesquine » d'Europe 1, et qu'il n'a pas été « remercié » par la direction de la station.

RADIO-TELEVISION

Samedi 11 novembre

CHAINE I : TF 1

18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 20, La vie en vert : 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 35, Variétés : Numéro un ; 21 h. 35, Série : Voyage dans l'inconnu (n° 4) ; 22 h. 40, Sports : Télé-foot 1.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Dramatique : Les grands procès témoins de leur temps (La preuve par cinq), de P. Dumayet, réal. J. Hubert. Avec F. Meininger, J. Souchon, N. Evans, etc.

Jeanne Weber tuait ses enfants et ceux de ses belles-sœurs. Elle fut acquittée.

22 h., Sur la sellette, par P. Bouvard ; 22 h. 45, Nocturne.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Dramatique : « On ne badine pas avec l'amour », d'A. de Musset, réal. R. Kahane, avec M. Etcheverry, F. Huster, B. Agenin, B. Dhéran.

Une Camille raisonneuse, un Perdican très jeune cadre... et, malgré tout, le romantisme de Musset.

22 h. 20, Aspects du court métrage français : Couleurs et lumière de Raoul Dufy et la Nuit du grand peuple lent.

FRANCE-CULTURE

20 h., « le Comte de Boursoufle », de Voltaire, réal. A. Dave ; 21 h. 55 Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

17 h. 30, Grands crus ; 19 h., Magazine des amateurs ; 20 h. 5, XXI[e] concours international de guitare ;

20 h. 30, Récital de piano d'Arturo Benedetti Michelangeli, en direct de la salle Pleyel : « Sonate n° 3 en do majeur » (Beethoven), « Quatre ballades » (Brahms), « Andante Spianato et Grande Polonaise » (Chopin) ; 23 h., Jazz vivant en direct du Festival de Châteauvallon ; 0 h. 5, Concert de minuit ; 14 h., Banc-titres.

Dimanche 12 novembre

CHAINE 1 : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuse : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Foi et traditions des chrétiens orientaux ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur.

12 h., La séquence du spectateur : 12 h. 30, TF 1 - TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 4) ; 16 h. 25, Sport : Sports première ; 17 h. 50, Série : Au plaisir de Dieu (La déchirure) ; 19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : LA JUMENT VERTE, de C. Autant-Lara (1959), avec Bourvil, S. Milo, F. Blanche, Y. Robert, V. Lagrange, M. Perrey, M. Mergey.

Dans les années 1880, la haine — datant de la guerre de 1870 — d'un paysan pour un de ses concitoyens. Comment la perte d'une lettre contenant un secret de famille l'amène à se venger.

22 h. 5, Musique : Concert par l'orchestre I Solisti Veneti, P. Toso, soliste : Les Quatre Saisons (Vivaldi).

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Ciné-malices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40).

14 h. 30, Feuilleton : L'âge de cristal ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Série : Kojak (Chassé-croisé), de A. Ruben, réal. S. Robbie.

21 h. 30, Document de création : Kokoschka.

Portrait d'un peintre, qui est aussi un poète et un auteur dramatique.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Maroc ; 10 h. 30, Mosaïque, avec un reportage sur la fête de l'Aïd el Kébir.

16 h. 30, Espace musical : Rudolph Serkin.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

17 h. 30, Court métrage : « Mitsy », de R. de Sain-Pierre ; 18 h., L'invité de FR 3 : le sculpteur César ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., Histoires de France, d'A. Conte : Nice 1900, réal. P. Saglio.

Souvenirs de ceux qui ont vécu les grandes heures de la Riviéra. La Côte d'Azur dans les années 1900.

20 h. 30, Emission de l'INA : Rue des archives (A titre indicatif).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Les années 20 ; 22 h., Ciné-regard : Hollywood U.S.A. : Lisa Minelli.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit) : LE MONDE, LA CHAIR ET LE DIABLE, de T. Mac Dougall (1959), avec H. Belafonte, I. Stevens, M. Ferrer (v.o. sous-titrée, N., rediff.).

Un Noir et une femme blanche se trouvent seuls dans New-York après une catastrophe atomique. Ils s'aiment. Survient un troisième survivant.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : J.-P. Goux (et à 14 h.) ; 7 h. 5, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française ; 10 h., Messe en la chapelle des Franciscaines à Paris ; 11 h., Regards sur la musique : « Cosi fan tutte » (Mozart) ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Inédits du disque ;

14 h. 5, « Entretiens avec le bourreau », de K. Moczarski ; 16 h. 5, Autour d'André Caplet ; 17 h. 30, Rencontre avec... Marcel Landowski ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h. 5, Poésie : J.-P. Goux ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Livre-théâtre de Stéphane Mallarmé », par R. Farabet ; 23 h., Black and Blue : transmusiques ; 23 h. 50, Poésie : M. Alphant.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 5, Concert ; 10 h. 30, France-Musique à Lille... deux harmonies en direct de la Bourse ; 11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay à Paris : « Quintette » (Brahms), « Trio » (Mozart), avec M. Portal, R. Pasquier, F. Lodéon, J. Dupouy, C. Alsina, S. Stanalowski ; 12 h. 02, En direct de Lille (jusqu'à 18 h.) ;

14 h., Tribune des critiques de disques : « Symphonie espagnole » (Lalo) ; 16 h., Concert par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. U. Segal, en direct du Palais des Sports Saint-Sauveur de Lille : Mendelssohn, Schubert ; 17 h. 30, Musique extra-européenne, en direct de Lille ; 18 h., « Opéra-Bouffon » (Messager) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., « Equivalences » (Franck) ; 20 h. 30, Concert donné au Théâtre de la Ville de Paris... « Kreuzspiel » (Stockhausen) ; « Souvenir » (Donatoni) ; « Aria di Maria » (Busoti) ; « Aum » (Rands) ; « Six pièces » (Webern), par l'Ensemble intercontemporain, dir. G. Sinopoli ; 22 h. 30, Concert de jazz en différé de l'hôtel de ville de Lille : Cagnasso Big Band, Daniel Humair ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : nouveaux talents, premiers sillons ; Cimarosa, Haydn ; 0 h. 5, Pillations : Ligeti, Hindemith, Milhaud, Schœnberg.

Lundi 13 novembre

CHAINE 1 : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui ; 14 h. 5, Série : Les Saintes chéries (L'augmentation) ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 16) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 30, FILM : RUE SANS ISSUE, de W. Wyler (1937), avec S. Sidney, J. McCrea, H. Bogart, C. Trevor, W. Barrie, B. Halop, M. Main. (N.)

Un gangster revient au quartier pauvre de son enfance (à New-York) et tente de corrompre une bande d'adolescents. Un architecte au chômage se dresse contre lui.

22 h. 5, Magazine : Pleins feux.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h.,

15 h., FILM : SI PARIS M'ETAIT CONTE, de S. Guitry (1955), avec F. Arnoul, D. Darrieux, S. Guitry, R. Lamoureux, J. Marais, L. Marconi, M. Morgan, C. Pascal, G. Philipe. (Rediffusion.)

Les grandes heures et les grands personnages de Paris à travers les siècles, racontés par Sacha Guitry à un groupe de jeunes gens.

17 h. 10, Autres métiers, autres gens ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Parlons de médecine ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 30, Variétés : Spécial Ray Charles.

21 h. 35, Magazine : Question de temps (Les enfants du désarroi).

22 h. 35, Zig-zag, de T. Wehn-Damisch : Le corps que l'on habite, réal. Y. Kovacs.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Remy Chauvin ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : L'HERITIER, de P. Labro (1972), avec J.-P. Belmondo, C. Denner, C. Gravina, J. Rochefort, M. Kerwin, P. Grasset (rediff.).

L'héritier d'un vaste empire industriel découvre que son père a été éliminé par ses concurrents et qu'il est lui-même menacé par un complot.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : M. Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales : 8 h., Les chemins de la connaissance... La nouvelle économie ; à 8 h. 30, Les maisons du soleil ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : histoire de la petite enfance ; 10 h. 45, Le texte et la marge, avec H. Grivois ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Atelier de recherche vocale ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Voyage de l'épicier », de M. Crespy ; 14 h. 47, Centres de gravité : « 1914-1918, le premier traumatisme du siècle » ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz ; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (la Grande Initiation) ; 19 h. 25, Présence des arts : l'école de Pont-Aven ;

20 h., « La Pluie des semences de joie », de M. Barthélemy. Réalisation G. Peyrou. Avec A. Cuny, M. Lonsdale, D. Manuel... ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : rencontres hassidiques ; 22 h 30, Nuits magnétiques : Salvador Dali, clés pour un théâtre-musée.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table : musique de charme ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ;

14 h. 15, Musique en plume ; 14 h. 35, « Nuits dans les jardins d'Espagne » (de Falla) ; 15 h., Musique France ; 16 h. 30, Off-Musique ; 16 h. 40, Reynaldo Hahn : « Le temps retrouvé » (Thomas, Grétry, Hahn, Rousseau) ; 17 h. 10, Un musicien français : Paul Le Flem ; 18 h. 3, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ; 20 h., Les grandes voix ;

20 h. 30, Cycle d'orgue... « Toccata Sesta » (Frescobaldi) ; « Toccata du deuxième ton » (Merula) ; « Sonate en sol » (Marcello) ; « Concerto n° 3 » (Walter) ; « Pastorale, Canzona, Fantaisie et Fugue en la mineur, Choral, Prélude et Fugue en sol majeur » (Bach) ; par R. Saorgin, en direct de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas à Paris ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : piani piano ; 1 h., Douces musiques : épigraphe : l'art du facteur d'orgue.

Mardi 14 novembre

CHAINE 1 : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première.

13 h. 45, Le regard des femmes (à 14 h. 55, Mardi femme société).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 17) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 30, Variétés : Arouapéka, réal. B. Deflandre.

21 h. 30, Documentaire : Ceux qui se souviennent (« Les enfants de la République » 1900-1914).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 30, Documentaire : La mort d'un buffle.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui madame (avec Robert Hirsch) ; 15 h., Série : Opération danger ; 15 h. 55, Magazine : Découvrir ; 17 h. 25, Fenêtre sur... les chemins de Vercingétorix ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 35, Les dossiers de l'écran. FILM : L'OR NOIR DE L'OKLAHOMA, de S. Kramer (1972), avec G. C. Scott, F. Dunaway, J. Palance, J. Mills, W. Lucking.

Au début du siècle, une fille indomptable défend, avec son vieux père et un vagabond, son terrain pétrolifère contre une puissante compagnie.

Vers 22 h., Débat : Jusqu'à quand le pétrole ? Et après ?

Avec MM. A. Giraud, ministre de l'industrie ; C. Guillemin, chef du service géologie au bureau des recherches géologiques et minières ; T. de Montbrial, professeur à l'Ecole polytechnique ; H. Durand, président du Commissariat à l'énergie solaire ; E. S. Checket, vice-président de Mobil.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Autrement ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : ON S'FAIT LA VALISE, DOCTEUR, de P. Bogdanovitch (1972), avec B. Streisand, R. O'Neal, K. Mars, A. Pendleton, S. Brooke.

Chassé-croisé sentimental et course poursuite dans les rues de San-Francisco, à cause de quatre valises semblables dont l'une contient des documents secrets.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la nouvelle économie ; 8 h. 32, Les maisons du soleil ; 8 h. 50, Le grenier à parole ; 9 h. 7, La matinée des autres : la littérature populaire chinoise ; Inde, les parias de l'espoir ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec... M. Bataille ; 11 h. 2, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977 ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; 12 h. 45, Panorama ; 13 h. 30, Libre parcours variétés.

14 h. 5, Un livre, des voix : « le Singe hurleur », de T. Cartano ; 14 h. 47, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977 ; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (L'auberge des trois grues) ; 19 h 25, Sciences : La France minérale (le Nord et la région parisienne) ;

20 h., Dialogues franco-italiens : D. Maraini et V. Forrester (Les femmes et la créativité) ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : Simha Arom ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : clés pour un théâtre-musée.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ; 13 h., Les anniversaires du jour ;

14 h. 15, Musique en plume (Rameau, Duclos, Chaplin) ; 14 h. 35, Histoire de la Résurrection (Schutz) ; 16 h. 30, Musique rare (Revueltas, Cortes) ; 17 h., Fanfru Cancru Lonla (musiques traditionnelles) ; 18 h. 2, Kiosque ; 19 h 5, Jazz ;

20 h 30, Saison lyrique 1977-1978 de l'U.E.R. « Wozzeck » (A. Berg), par l'Orchestre de la Suisse romande et les chœurs du Grand Théâtre, dir. S. Kurz, avec K.H. Stryczek, W Badorek, M Juhani, G. Unger ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Piani-piano ; 1 h., Jazz Pastel : Colin Maillard.

Mercredi 15 novembre

CHAINE 1 : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 55, Sur deux roues ; 18 h. 15, A la bonne heure ; 18 h. 50, Pour les petits ; 19 h. 20, Une minute pour les femmes ; 19 h. 30, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 18) ; 19 h. 45, Jeux : L'inconnu de 19 h. 45 ; 19 h. 50, Tirage du Loto.

20 h. 30, Série : L'inspecteur mène l'enquête (De main de maître).

22 h. 5, Documentaire : Ceux qui se souviennent (« Ils ont tenu », 1914-1918).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur ; 14 h., Aujourd'hui, tout était pourri-re ; 16 h. 10, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dave et Régine).

20 h. 30, Muppet show (Jean Stappleton) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison (Bateleurs et baladins).

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Téléfilm américain (un film, un auteur) : OBSESSION INFERNALE, d'après le roman de C. Siodmak, scénario d'A. Spies, réal. B Sagal, avec D McCallum, L. Nielsen, H. Kaütner, S. Strasberg, L. Palmer, etc.

Un biochimiste américain tente de transférer un cerveau humain d'un savant à un autre.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... la nouvelle économie ; 8 h 32, Les maisons du soleil ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 10 h. 45, Matinée des sciences et des techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « La cité des hauts remparts », de C. Lecourier ; 11 h. 2, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977 ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; 12 h. 45, Panorama.

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Le mur en toutes saisons », de B Da Costa ; 14 h. 47, L'école des parents et des éducateurs ; 15 h. 2, Points d'interrogation ; 16 h. 50, Libre appel... au Dr F. Faure ; 17 h. 32, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977 ; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Face-à-face) ; 19 h. 25, La science en marche : science et science-fiction ;

20 h., La musique et les hommes : l'orientalisme romantique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : clés pour un théâtre-musée.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ; 13 h., Les anniversaires du jour ;

14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Musique en plume (Strauss, Ellenberg) ; 14 h 35, « Concerto pour violoncelle et orchestre » (Kantuzer) ; 15 h., Musique France : Murail, Sainte-Colombe, Fauré, Emmanuel ; 16 h. 30, D'un carnet d'adresses sans noms, A comme Aéroport (Afrique noire, Agnus Dei) ; 17 h., Fanfru Cancru Lonla (musiques traditionnelles) ; 18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, Entrée de jeu : « Variations sur le thème de Haydn » (Brahms), « Sonate pour deux pianos en la majeur » (Brahms), avec les pianistes J. Maunoury et L. Haguenauer ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Piani-piano ; 1 h., Douces musiques.

Les écrans francophones

Lundi 13 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Nouvelles de H. James ; 21 h., *le Déserteur du fort Alamo*, film de B. Boetticher.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Le magicien ; 21 h., *le Dépravé*, film de M. Dallamano.

TELEVISION BELGE : 20 h., B VII ; 21 h. 30, Elémentaire, mon cher Einstein. R.T. bis, 22 h. 30, Intrigues à la Maison Blanche.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 21 h. 10, Emission médicale ; 21 h. 35, Anatole : du côté de l'Europe.

Mardi 14 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La petite maison dans la prairie ; 21 h., *Opération San-Genaro*, film de D. Risi.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Boney ; 21 h., *Bluff*, film de S. Corbucci.

TELEVISION BELGE : 20 h., Variétés ; 21 h., Vingtième siècle ; R.T. bis, 20 h. 25, *Montparnasse 19*, film de J. Becker.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 25, Spécial cinéma.

Mercredi 15 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hit-Parade ; 21 h., *Lola*, film de J. Demy.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Maîtres et valets ; 21 h., *le Jeu du solitaire*, film de J.-F Adam.

TELEVISION BELGE : 20 h., Le point de la médecine ; 21 h., Dialogues d'exilés ; R.T. bis, 19 h. 35, *le Troisième Homme*, film de C. Reed.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : Passe et gagne ; 20 h. 25, Mosaïque ; 21 h. 15, Le théâtre du pauvre.

Jeudi 16 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Boney ; 21 h., *Action immédiate*, film de M. Labro.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., L'homme qui valait 3 milliards ; 21 h., *les Révoltés du Bounty*, film de F Lloyd.

TELEVISION BELGE : 20 h., Autant savoir ; 20 h. 20, *l'Année saint*, film de J. Girault ; R.T. bis, 20 h. 25, Eurovision.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : Passe et gagne ; 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, Scènes de la vie conjugale.

Vendredi 17 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La course autour du monde ; 21 h., *l'Intruse*, film de F Ford Coppola.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Capitaines et rois ; 21 h., *Ziegfeld follies* film de V. Minnelli.

TELEVISION BELGE : 20 h., A suivre ; 22 h., *Xala*, film de O. Sembene ; R.T. bis, 19 h 35, Gaston Phebus, le lion des Pyrénées.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, L'homme au petit chien ; 21 h. 50, Les grandes symphonies.

Samedi 18 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Chaparral ; 21 h., *Premier bal*, film de Ch. [illegible]que.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Chrono ; 20 h. 30, Le redoutable ; 21 h. 15, *les Rois maudits*, film de C. Barma (cinquième partie).

TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Le jardin extraordinaire ; 20 h. 25, film.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Rendez-vous ; 20 h. 25, Miss et la montre de Mozart ; 21 h. 15, Les oiseaux de nuit.

Dimanche 19 novembre

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Departement « S » ; 21 h., *Section spéciale*, film de C. Gavras.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Faits divers ; 21 h., *Casse-noisette*, ballet de Roland Petit.

TELEVISION BELGE : 20 h., Variétés ; 21 h. 15, Sports.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Sous la loupe ; 20 h. 15, Châteaux en campagne ; 21 h. 45, Des yeux pour entendre.

Lundi 20 novembre

TELE-LUXEMBOURG : Le Parlement des jeunes ; 21 h., *Cléopâtre, une reine pour César*, film de V. Tourjansky.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Le magicien ; 21 h., *l'Affaire d'une nuit*, film de H. Verneuil.

TELEVISION BELGE : 20 h., Q. B. VII ; R.T. bis, 21 h. 25, Intrigues à la Maison Blanche.

TELEVISION SUISSE-ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 25, Ce jour-là ; 21 h., Toi et la gymnastique ; 21 h. 30, Kali.

PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Les programmes des émissions éducatives diffusées à la radio sur le réseau ondes moyennes de France-Culture et à la télévision sur la première chaîne les jours de la semaine sont parus dans « le Monde de l'éducation » (n° 44 daté novembre 1978), qui les publie régulièrement tous les mois.

RADIO-TELEVISION

Jeudi 16 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 13 h. 30, Objectif santé : la prostate; 14 h., Les vingt-quatre jeudis; 18 h., A la bonne heure; 18 h. 25, Pour les petits; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 19); 19 h. 15, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Jeux : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 35, Série : Le temps des as, de J.-L. Lignerat, réal. C. Boissol, avec B. Pradal, J.-C. Dauphin, C. Laurent; 21 h. 30, Magazine : L'événement; 22 h. 35, Ciné première, avec François Nourissier.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur; 14 h., Aujourd'hui, madame (Mesdames les jurés); 15 h., Série : Opération danger; 15 h. 55, L'invité du jeudi; Coluche; 17 h. 25, Fenêtre sur... la sculpture poétique de l'espace; 17 h. 55, Récré A 2; 18 h. 35, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 35, Il était un musicien : M. Satie.

Evocation par la fiction d'un grand musicien plutôt méconnu, humoriste, révolutionnaire du langage et des formes.

21 h. 5, FILM : DU RIFIFI A PANAME, de D. de La Patellière (1965), avec J. Gabin, N. Tiller, M. Darc, G. Froebe, G. Raft, C. Brook (rediff.).

Un vieux truand qui fait le trafic de l'or perd des associés, assassinés par une autre bande. Un agent américain s'infiltre dans son organisation et gagne sa confiance.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre : Mouvement des démocrates; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : L'ESCALIER, de S. Donen (1969), avec R. Harrisson, R. Burton, C. Nesbitt, B. Lehmann, A. Angers, P. Heywood.

A Londres, les problèmes familiaux et la vie intime de deux homosexuels vieillissants, dont l'un doit répondre, devant le juge, d'une affaire de mœurs.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance... la nouvelle économie; à 8 h. 32, Les maisons du soleil; à 8 h. 50, Le grenier à paroles; 9 h. 7, Matinée littéraire; 10 h. 45, Questions en zigzag... à Lise Elina : « Le micro et moi »; 11 h. 2, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora; à 12 h. 45, Panorama;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France; 14 h. 5, Un livre, des voix : « le Soleil pour la soif », de C. Dedet; 14 h. 47, Départementales; 16 h. 50, Libre appel; 17 h. 32, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Le mage); 19 h. 25, Les progrès de la biologie : le système génétique H.L.A.;

20 h., Carte blanche : « les Jardins merveilleux », de R. de Saint-Pierre; 22 h. 30, Nuits magnétiques : clés pour un théâtre-musée (naissance d'une divinité).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens; 12 h., Musique de table; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong; 13 h., Les anniversaires du jour;

14 h. 15, Musique en plume : Keikel, Moussorgski; 14 h. 35, « Concerto pour violon et orchestre n° 1 » (Mozart); 16 h. 30, Musiques rares; 17 h., Fanfru Cancru Louis (musiques traditionnelles); 18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz;

20 h. 30, En direct du Grand Auditorium de la Maison de Radio-France... « Iris » (Balassa), « Espressioni Varianti » (Baird), « Première Rhapsodie pour violon et orchestre » (Bartok), « Trois Postludes » (Lutoslawski), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. P.-M. Le Conte, avec M. Fabian, cymbalum; C. Bonaldi, violon; 22 h. 30, Ouvert la nuit; 1 h., Douces musiques.

Vendredi 17 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 14 h., Emission pédagogique; 18 h., A la bonne heure; 18 h. 25, Pour les petits; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 20); 19 h. 15, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 35, Théâtre : « Santé publique ou les Amours noires d'un homme en blanc », de Peter Nichols, mise en scène J. Mercure, réal. J. Hubert, avec M. de Ré, J. Mercure, B. Véron, J.-M. Bon (retrans. du Théâtre de la Ville).

Un triomphe à Londres. Vaudeville macabre qui met deux histoires en parallèle : les personnages de la pièce (des malades hospitalisés) se transforment en acteurs de télévision.

22 h. 55, A bout portant : François Béranger.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur; 14 h., Aujourd'hui, madame (le nazisme); 15 h., Feuilleton : D'Artagnan amoureux; 16 h., Magazine : Delta; 17 h. 25, Fenêtre sur... les musiciens Bloom; 17 h. 55, Récré A 2; 18 h. 35, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club (Dave).

20 h. 30, Feuilleton : La corde au cou (3ᵉ épisode : L'affaire Boiscoran); 21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (De la sexualité au dix-neuvième et au vingtième siècle).

Avec MM. J.-P. Aron et R. Kempf (le Pénis et la démoralisation de l'Occident); Mmes S. Brögger (Et délivrez-nous de l'amour), M.-F. Hans et M G. Lapouge (les Femmes, la Pornographie, l'Erotisme); MM. R. Barjavel (l'Amour, les Fleurs, la Vie), R. Benayoun (l'Erotisme du surréalisme) et G. Tordjman (Encyclopédie de la vie sexuelle; Réalités et problèmes de la vie sexuelle des adolescents).

22 h. 45, Ciné-club, FILM : L'INHUMAINE, de M. L'Herbier (1924), avec G. Leblanc, J. Catelain, M. Pardot, P. Hériat, L.-W. de Malte, F. Kellerman (N., muet).

Les amours étranges d'une cantatrice célèbre, froide et hautaine, et d'un ingénieur suédois qui s'est fait passer pour mort.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre: Mouvement missionnaire intérieur laïque; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : La défense de l'Europe, émis. d'A. Sabas, réal. E. Durschmiedt.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

21 h. 30, La France musicale : Musique à Lyon, Grenoble et Chambéry.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance... la nouvelle économie; 8 h. 32, Les maisons du soleil; 8 h. 50, Echec au hasard; 9 h. 7, Les arts du spectacle; 10 h. 45, Le texte et la marge; 11 h. 2, Rencontres internationales de musique contemporaine à Metz, en 1977; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora; 12 h. 45, Panorama;

13 h. 30, Musiques extra-européennes; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Opéra conjugal », de J.-A. Lacour; 14 h. 47, Un homme, une ville : J. Elleinstein sur les traces de Marx; 16 h., Pouvoirs de la musique; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (La dame sans nom); 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne;

20 h., Hommage à Pierre Peyrou; 21 h. 30, Musique de chambre; 22 h. 30, Nuits magnétiques : clés pour un théâtre-musée (ombres de la nuit descendante).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens; 12 h., Musique de table; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong; 13 h., Les anniversaires du jour;

14 h. 15, Musique en plume : A. Ketelbey; 14 h. 35, « Concerto Grosso en sol majeur n° 3 pour flûte, violon et orchestre à cordes » (Haendel), « Concerto pour luth » (Kohaut); 15 h., Musique France : Ventadorn, Ravel, Touchemoulin; 16 h. 30, Tout finit par s'arranger; 17 h., Musica britannica : Cris de Londres (Morley, Ravenscroft, Whythorne, Dering), Purcell, R. Vaughan-Williams; 18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz;

20 h., En direct de Baden-Baden, Orchestre symphonique : « Deuxième Concerto pour piano » (Chopin), « Concerto pour piano, opus 54 » (Schumann), dir. B. Klee, avec M. Argerich, « Lineas y puntos » (Halffter), « Agon » (Stravinski), « Jeux » (Debussy), dir. E. Bour; 22 h. 15, Ouvert la nuit; 22 h. 25, Des notes sur la guitare : adaptations et orchestrations (Garcia Lorca, Garcia Zarate); 1 h., Musiques douces.

Samedi 18 novembre

CHAINE I : TF 1

11 h. 55, Philatélie club; 12 h. 30, Cuisine légère; 12 h. 45, Jeune pratique; 13 h. 30, Les musiciens du soir; 14 h., Toujours le samedi; 18 h. 5, Trente millions d'amis; 18 h. 40, Magazine auto-moto 1; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre; 19 h. 40, Clic et clac; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Michel Berger); 21 h. 35, Série : Le voyage dans l'inconnu (n° 5); 23 h. 10, Sport : Télé-foot 1.

CHAINE II : A 2

12 h. 30, Samedi et demi; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes; 14 h. 25, Les jeux du stade; 17 h. 10, Salle des fêtes; 18 h., La course autour du monde; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 30, Dramatique : Les Héritiers (Photos de famille), de F. Pluot, réal. J. Bunuel. Avec H. Pechayrand, M. Cuvelier, V. Garrivier, etc.

22 h., Sur la sellette, par P. Bouvard; 23 h. 5, Terminus les étoiles.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Série historique : Les grandes conjurations (Les fantômes du palais d'hiver). Adapt. Georges Neveux, réal. L. Grospierre.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 20, Magazine : Thalassa (L'Ecole bleue).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50); 7 h. 5, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance... regards sur la science; à 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quelle médecine prépare-t-on ? Pour quels malades ? Pour quel système de santé ?; 9 h. 7, Le monde contemporain; 10 h. 45, Démarches... avec C. Clément; 11 h. 2, La musique prend la parole; 12 h. 5, Le pont des arts;

14 h. 5, Ateliers musicaux aux fêtes musicales de la Sainte-Baume; 16 h. 20, Livre d'or : Musique espagnole au Festival estival de Paris; 17 h. 30, Pour mémoire : les maîtres du roman populaire français de 1918 à 1950 (publications en fascicules; littérature juvénile); 19 h. 25, Les féministes français : entretien avec J. Rabaud;

20 h., « La poudre parle », de R. Banks, réal. : B. Saxel, avec : D. Savignat, G. Buhr, H. Labussière, M. Thierry, C. Laborde, C. Guibert, etc.; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques; 7 h. 40, Musiciens pour demain; 9 h. 2, Eveil à la musique; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent; 11 h., Vocalises; 12 h. 40, Critiques-auditeurs;

14 h., Eveil à la musique; 14 h. 15, Matinée lyrique; 16 h. 45, Groupe de recherches musicales de l'INA : « Qui dit quoi à qui ? »; 17 h. 30, Grands crus; 19 h., Magazine des amateurs; 20 h. 5, Vingt et unième Concours international de guitare;

20 h. 30, Festival estival de Paris... récital de piano par Dominique Merlet : « Sonate Appassionata » (Beethoven); « Variations et Fugues sur un thème de Haendel » (Brahms); « Deux Danses roumaines » (Bartok); « Trois Burlesques » (Bartok); « Sonate » (Bartok); 22 h. 30, Ouvert la nuit; à 23 h., Jazz vivant : le Human Art Ensemble et le Sextette d'O. Coleman à Juan-les-Pins; à 0 h. 5, Concert de minuit : musique finlandaise contemporaine.

Dimanche 19 novembre

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte; 9 h. 30, Source de vie; 10 h., Présence protestante; 10 h. 30, Le jour du Seigneur; 11 h., Messe célébrée en l'abbatiale Notre-Dame de Beaugency (Loiret).

12 h., La séquence du spectateur; 12 h. 30, TF 1-TF 1; 13 h. 20, C'est pas sérieux; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche; 15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 5); 16 h. 25, Sport : Sports première; 17 h. 55, Série : Au plaisir de Dieu (Le vent du soir); 19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 30, FILM : VIOLENCE ET PASSION, de L. Visconti (1974), avec B. Lancaster, S. Mangano, H. Berger, C. Marsani, S. Patrizi, E. Cortese.

Un sexagénaire vit en reclus dans son appartement romain, entouré de tableaux du dix-huitième siècle. De nouveaux locataires vont le troubler, le sortir de sa tour d'ivoire.

22 h. 35, Musique : la leçon de musique (Vivaldi), réal. A. Charoy.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite; 12 h., Chorus; 12 h. 40, Ciné-malices; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40); 14 h. 30, Feuilleton : L'âge de cristal; 15 h. 20, En savoir plus; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche; 16 h. 55, Monsieur Cinéma; 17 h. 35, Chocolat du dimanche; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney; 19 h., Stade 2.

20 h. 30, Série : Kojak (Crime de lèse-majesté), de J. Laird, réal. J. Szwarc.

22 h. 10, Fenêtre sur... Louis Seignier.

Louis Seigner parle de la Comédie-Française et du cinéma. Avec Jacques Perrin, Jacques Villeret et Françoise Seigner.

22 h. 40, Jazz : Dizzie Gillespie.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de Tunisie; 10 h. 30, Mosaïque : en introduction à la semaine du dialogue entre Français et immigrés, trois reportages sur les relations dans le travail, l'habitat et la cité.

16 h. 30, Espace musical : Rudolf Serkin;

Lire nos « Ecouter-Voir ».

17 h. 30, Court métrage : Les Z'ados (Moto, boulot, bachot); 18 h., Rire et sourire; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM; 20 h., Histoires de France, d'A. Conte : Lille 1900, réal. P. Masson.

20 h. 30, Emission de l'INA : Rue des Archives (Une année comme les autres).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Les années 20 (Abel Gance); 22 h., Ciné-regards.

Au sommaire : Isabelle Huppert dans Retour à la bien-aimée, *de J.-F. Adam ; la* Frairie, *de F. Chauvaud ; les huitièmes rencontres de Marcigny.*

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit : cycle aspects du cinéma italien) : LE TERRORISTE, de G. de Bosio (1963), avec G.-M. Volonte, P. Leroy, G. Bosetti, A. Aimée, R. Severo, C. Bagno (v.o. sous-titrée, N.).

A Venise, pendant l'hiver 1943-1944, les attentats irréfléchis d'un membre de la Résistance provoquent l'effondrement d'un réseau.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Marianne Alphant (et à 14 h); 7 h. 7, La fenêtre ouverte; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux; 7 h. 40, Chasseurs de son; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental; 8 h. 30, Protestantisme; 9 h. 10, Ecoute Israël; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la grande Loge de France; 10 h., Messe à Notre-Dame de Royan; 11 h., Regards sur la musique : « Cosi fan tutte » (Mozart); 12 h. 5, Allegro; 12 h. 37, Lettre ouverte à l'auteur; 12 h. 45, Musique de chambre : J.-S. Bach, Debussy, Ben Johnston;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « les Caves du Vatican », d'A. Gide, avec J. Eyser, M. Etcheverry; 16 h. 5, En direct d'Amiens, concert par le Quatuor Schubert de Vienne; 17 h. 30, Rencontre avec...; 18 h. 30, Ma non troppo; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes;

20 h. 5, Poésie : Marianne Alphant et Michel Chaillou; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : les aborigènes, par K. Mortelet; 23 h., Black and blue; 23 h. 50, Poésie : Michel Serres.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique chantilly; 8 h., Cantate; 9 h. 5, Concert; 10 h. 30, En direct de l'église de Liechtenthal à Vienne (cent cinquantième anniversaire de la mort de Schubert) : messe en sol mineur, « Salve regina » en la majeur, fugue en mi mineur; 12 h., Musiques chorales; 12 h. 35, Chasseurs de son; 13 h., Portrait en petites touches : Ravel;

14 h., La tribune des critiques de disques : Cinquième Symphonie : « Die Tre Re » d'Honegger; 17 h., Concert-lecture : autour de Mozart; 18 h., Opéra-bouffon : « l'Auberge du Cheval blanc » (Benatzky); 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît;

20 h., Equivalences (Landini, Frescobaldi); 21 h., En direct de la salle Pleyel... prestige de la musique : « Moldau » (Smetana); « Symphonie n° 3 » (Martinu); « Symphonie n° 8 en sol majeur » (Dvorak), par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. : V. Neumann; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons : Satie, Mendelssohn; 0 h. 5, Ellipses.

Lundi 20 novembre

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout; 12 h. 30, Midi première; 13 h. 50, Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui; 18 h., A la bonne heure; 18 h. 25, Pour les petits; 18 h. 30, L'île aux enfants; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris (n° 21); 19 h. 15, Une minute pour les femmes; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45.

20 h. 30, FILM : ELENA ET LES HOMMES, de J. Renoir (1956), avec I. Bergman, J. Marais, M. Ferrer, J. Richard, P. Bertin, J. Claudio, D. Doll, J. Gréco, J. Jouanneau (rediff.).

Vers 1890, une princesse polonaise exilée à Paris veut être l'inspiratrice des hommes qu'elle distingue et s'enflamme pour les grandes causes.

22 h. 10, Portrait : Jean Renoir.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale; 13 h. 50, Feuilleton : L'âge en fleur; 14 h., Aujourd'hui, madame; 15 h., FILM : PAIN, AMOUR ET FANTAISIE, de L. Comencini (1953), avec G. Lollobrigida, V. de Sica, R. Risso, M. Merlini, V. Riento, T. Pica, M.-P. Casilio, M. Carotenuto (N.).

Un officier de carabiniers, nommé dans un petit village du sud de l'Italie, protège la fille la plus pauvre (et la plus belle) et s'éprend de la sage-femme de l'endroit.

17 h. 25, Fenêtre sur... l'avenir de l'automobile; 17 h. 55, Récré A 2; 18 h. 35, C'est la vie; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres; 19 h. 45, Top-club.

20 h. 30, Variétés : Avec le disco.

Le hit-parade mondial.

21 h. 35, Magazine : Question de temps; 22 h. 35, Bande à part : Je m'appelle Michel.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes; 18 h. 55, Tribune libre : Pierre Racine sur le thème : « Centralisme et régionalisation »; 19 h. 20, Emissions régionales; 19 h. 55, Dessin animé; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : VIVA MARIA, de L. Malle (1965), avec J. Moreau, B. Bardot, G. Hamilton, G. von Rezzori, P. Dubost, C. Brook, C. Lopez, Moctezuma. (Redif.).

La fille d'un terroriste irlandais fait un numéro de strip-tease avec la chanteuse d'un cirque ambulant. Les deux femmes sont mêlées à une révolution sud-américaine.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Michel Serres (et à 14 h., 19 h. 50 et 23 h. 50); 7 h. 5, Matinales; 8 h., Les chemins de la connaissance... l'ours et le daim; à 8 h. 32, La mélancolie; 8 h. 50, Echec au hasard; 9 h. 7, Les lundis de l'histoire : « les Ingénieurs de la Renaissance », de B. Gilles; 10 h. 45, Le texte et la marge; 11 h. 2, Evénement-musique; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora; à 12 h. 45, Panorama; 13 h. 30, Atelier de recherche musicale : avec M. Portal;

14 h. 5, Un livre, des voix : « Terre d'asile », de P. Mertens; 14 h. 47, Centres de gravité; 16 h. 50, Libre appel; 17 h. 32, Ateliers musicaux aux Fêtes musicales de la Sainte-Baume; 18 h. 30, Feuilleton : « Nostradamus » (Henri II et sa cour); 19 h. 25, Présence des arts : « Un vendredi au salon », de Grün;

20 h., « l'Echangeur », de P. Pilard, réal. : B. Saxel, avec M. Vitold, J.-R. Caussimon, M. Couture, G. Barroux; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : « la Fenêtre d'or, ou la Femme dans le sang de la mémoire »; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique; 9 h. 2, Le matin des musiciens; 12 h., Musique de table : musique de charme; 12 h. 35, Jazz classique : Jimmy Lunceford; 13 h., Les anniversaires du jour;

14 h. 15, Musique en plume; 15 h., Musique France; 16 h. 30, Off-musique; 18 h. 40, Charles Morhange Alkan; 18 h. 2, Kiosque; 19 h. 5, Jazz; 20 h., Les grandes voix;

20 h. 30, Festival Prométhée, concert donné en la basilique du Rosaire à Lourdes... récital d'orgue : « Jackson Pollok Polyphonie » (F. Pierre); « Luminiscences » (A. Tisne); « Organum » (X. Darasse); « Prométhée » (J. Guillou); avec J. Guillou, piano; B. Foccroulle, orgue, et les percussionnistes de l'Orchestre du Capitole de Toulouse; 22 h. 30, Ouvert la nuit; à 23 h., Un demi-siècle de musique française, avec Georges Auric; à 1 h., Douces musiques.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE - INTER, informations toutes les heures; 7 h., P. Douglas (à 8 h. 45, la chronique de P. Bouteiller); 9 h., La vie qui va, de J. Paugam; 11 h., Les cinglés du music-hall, de J.-C. Averty et J. Crépineau; 12 h., Louis Bozon; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs; 13 h., Journal de G. Donoyan; 13 h. 45, Micro-magazine, de P. Bouteiller; 14 h., Le livre des contes; 14 h. 20, Avec ou sans sucre, de J. Artur; 15 h. 30, Tout finit par être vrai, de H. Gougaud et J. Pradel; 16 h., Vous avez dit... classique ?; 17 h., Radioscopie; 18 h., Les mordus, de D. Hamelin; 20 h., Loup-garou, de P. Blanc-Francard; 21 h., Feed-Back, de D. Lenoir; 22 h., Comme on fait sa nuit on se couche; 0 h., Bain de minuit.

FRANCE - CULTURE, FRANCE-MUSIQUE, informations à 7 h. (cult. et mus.); 7 h. 30 (cult. et mus.); 8 h. 30 (cult.); 9 h. (cult. et mus.); 11 h. (cult.); 12 h. 30 (cult. et mus.); 14 h. 5 (cult.); 15 h. 30 (mus.); 17 h. 30 (cult.); 18 h. (mus.); 19 h. (cult.); 19 h. 30 (mus.); 23 h. 55 (cult.); 0 h. (mus.).

RADIO MONTE-CARLO (informations tous les quarts d'heure); 7 h., Variétés; 9 h., La récréation; 11 h. 30, A vous de jouer; 11 h. 45, Midi match; 12 h. 40, Quitte ou double; 13 h., Le journal de J. Paoli; 13 h. 30, L'air du temps; 14 h. 30, G. de Caunes; 15 h., Les super-tubes; 15 h. 40, L'incroyable vérité; 16 h., Cherchez le disque; 17 h., Radio plus; 18 h. 30, Clin d'œil au pays; 19 h. 10, Hit-parade; 20 h. 30, L'accent tonique; 22 h. 30, Allo Nathalie; 0 h., Motus.

EUROPE 1 (informations toutes les heures) : 8 h. 45, A vos souhaits; 11 h., Da vie en or, de J. Martin; 12 h., Sisco; 13 h. 30, Interpol; 14 h., Histoire d'un jour; 15 h., Coluche; 17 h., Hit-parade; 18 h. 30, Le journal de P. Lescure; 18 h. 45, Pour ceux qui aiment le jazz; 19 h. 15, Europe musique; 20 h. 30, Disco 1000; 21 h. 30, Disco danse; 22 h. 30, Europe panorama; 22 h. 45, G. Saint-Bris.

R.T.L. (informations toutes les demi-heures) : 5 h. 30, M. Favière; 8 h. 45, A.-M. Peysson; 11 h., La grande parade; 13 h., Journal d'A. Baloud; 13 h. 30, Histoires d'amour; 14 h., Menie Grégoire; 14 h. 30, Disque d'or; 15 h. 30, Appelez, on est là; 16 h. 30, Les grosses têtes; 18 h. 30, Hit parade; 20 h. 30, Les routiers sont sympas; 0 h., Station de nuit.

Tribunes et débats

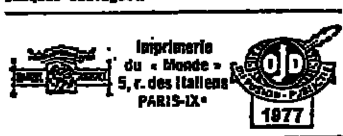
EUROPE 1 : 19 h., Jacques Chirac (le 12).

Radioscopies

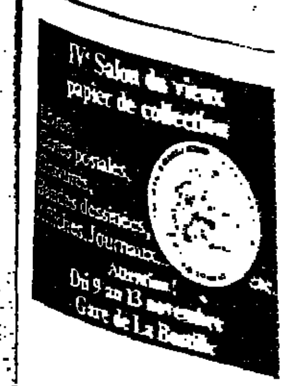
FRANCE-INTER : 17 h., Jacques Chancel reçoit Geneviève Dubosc (lundi), Jean Mercure (mardi), Gaston Ferdière (mercredi), Florence Delay (jeudi), Pierre Gripari (vendredi).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.





LA VIE DU LANGAGE

Le français à travers les livres : images et réalités

Même quand tout va très vite, la langue ne s'emballe pas. Trente-cinq ans sont bien peu de chose pour elle, si bien que la réimpression du livre d'A. Dauzat vient encore à son heure. Certes, et si libéral qu'il ait été, le grand philologue aurait aujourd'hui bien des occasions de froncer le sourcil à la lecture des journaux et pis, à l'écoute de la radio. Il n'en reconnaîtrait pas moins pour l'essentiel la même langue à laquelle il avait consacré une vie de travail, et dont bien des évolutions confirment ses prévisions.

Le plan de l'ouvrage est d'un classicisme éprouvé : la prononciation, le vocabulaire, la grammaire, la syntaxe générale, la stylistique, nous mènent par la main aux pages de conclusion sur le « génie » de la langue française. Ajoutons à ces qualités d'ordre, de clarté et d'une information immense, que ces trois cent cinquante pages sont lisibles de bout en bout, et avec quel agrément, par tous ceux qui n'ont eu ni le temps ni souvent le goût, de se reconvertir aux formulations obscures et au « technolecte » rebutant de la linguistique contemporaine.

Est-ce « rétro », périmé et, pendant que nous y sommes, réactionnaire, d'avoir son goût pour la philologie de nos grands-pères ? Toujours est-il que cette relecture (pour quelques-uns), et cette première lecture pour beaucoup, leur rendra une appréciation moins mécanique de ce que, faute d'un terme plus approprié, il faut bien continuer de nommer le « génie » propre au français.

Ce génie, tel qu'A. Dauzat le dessine, est fait avant tout d'une rigueur sans dureté ; en dépit des apparences, le français exige de celui qui le parle un effort d'articulation constant, si spontanée que soit la parole et si peu conscient que soit l'effort. C'est celui-ci qui, contenu, intériorisé, donne finalement au « discours » français son mouvement (et sa grâce : n'en ayons pas honte !).

De la même façon, l'écriture du français est toujours difficile ; et d'autant plus difficile que l'effort ne doit pas trop s'y laisser voir. Rien de plus affreux qu'un texte « qui sent l'huile » !

A cette rigueur souterraine (c'est notre constante janséniste), j'ajouterai pour ma part une constance jésuite (certes pas « jésuitique ») : le goût de persuader (mais non pas l'acharnement à convaincre). Et une troisième : le plaisir. Une bonne part de notre libido collective, et bien des libidos individuelles, s'investissent dans la langue, parlée, écrite, des salons et des rues. C'est eans doute dans la convergence de ces trois « tensions » qu'il faut situer le secret du français.

C'est à la fin de 1942 (ou dans les premières semaines de 1943), que parut *le Génie de la langue française ;* au plus noir des jours noirs. Le chauvinisme linguistique est insupportable : et le nationalisme linguistique ne l'est guère moins. Il n'y a pas trace de cela dans le livre d'A. Dauzat ; mais seulement, le sentiment d'une communauté unie, par-delà les luttes nécessaires, dans la possession commune de la langue.

★ Albert Dauzat, *le Génie de la langue française*, réimpression offset (1949-1978) ; Librairie Guénégaud, Paris ; 359 pages, 75 F.

∴

Technique pour une bonne part, ce compte rendu d'une enquête directe déborde largement son objet. Au prix de quelques tableaux statistiques d'une lecture un peu difficile, et de quelques pages méthodologiques, il mérite d'être lu par un public non professionnel (j'entends : ni pédagogues ni linguistes) important. Pour les enseignants de français, il fournira matière à de saines réflexions.

Il s'agissait pour les enquêteurs-rédacteurs d'apprécier objectivement l'attitude de Français (es) de milieu urbain (pour l'essentiel : Tours), de professions diverses, etc., en face de la « norme » de langue.

Première constatation : l'écart qu'« il y a parfois entre ce que l'on prononce effectivement et ce que l'on croit prononcer » pose un problème, dont l'illustration la plus immédiate est celle-ci : « Tu vois bien que je dis è (N.B., comme *lait, père)* et non é *(N.B., comme dé, clé) ;* c'est donc est qu'il faut écrire, et non *et !* », disait par exemple à un élève cette institutrice tourangelle qui, par ailleurs, prononçait *de façon rigoureusement identique* les deux mots dès qu'elle oubliait de se surveiller !

Il y a donc en nous d'une part la langue (en fait, celle de notre groupe social) et d'autre part une image idéalisée et normalisée de la langue (celle d'un groupe social « modèle »). Dans le cas des Tourangeaux, l'image bien établie veut qu'ils soient porteurs du « français-français » ; objectivement, montrent les auteurs, nous serions pour le moins... surpris de voir la variété de français parlé à Tours érigée en « norme » ; non qu'elle soit mauvaise. Mais rien ne permet de la dire meilleure.

Dans le cas précis et important de la distinction *é/è* (il a chanté/il chantait), longuement (et scientifiquement) étudié par les enquêteurs, les Tourangeaux urbains donneraient plutôt le mauvais exemple d'une confusion générale, d'une « *perte* » *de cette opposition.*

Guère plus ni moins « fautifs », les Lillois, les Limougeauds et surtout les habitants de Saint-Denis-de-la-Réunion vivent dans une « insécurité » linguistique constante : ils ont le sentiment de massacrer le français.

Beaucoup d'observations intéressantes, donc. L'ensemble est clair et bien construit.

★ Nicole Gueunier, E. Genouvrier, Abdelhamid Khomsi, *les Français devant la norme ; Contribution à une étude de la norme du français parlé ;* Ed. Honoré Champion, 203 pages, 55 F.

∴

La langue a ses modes ; et la malheureuse ponctuation est aujourd'hui écartelée (et agonisante) entre deux snobismes littéraires ou journalistiques également pénibles : le mini et le maxi.

La recette du mini est simpliste : tout à la suite. Ni points bien sûr, ni virgules, ni alinéas, ni majuscules, ni rien. Une... colique de vocables qui s'écoule en kilomètres typographiques. C'est le fin du fin de la littérature avancée ; apparemment, ponctuer est un acte réactionnaire et la virgule l'alliée objective de l'impérialisme.

La recette du maxi est du même désordre : des points partout. A chaque. Mot. Pour. Donner plus de. Force. De conviction à vos phrases, etc., etc. Le maxi-points sévit, lui, dans les journaux, à la consternation de lecteurs sans doute arriérés et en tout cas nombreux que ce hoquet irrépressible irrite autant que la diarrhée des beaux esprits.

C'est dire si le petit manuel d'A. Doppagne est le bienvenu. C'est en fait un véritable traité pratique de la chose, qui répertorie, classe, distingue, apprécie avec beaucoup de finesse la trentaine de ces indispensables et précieuses « pattes de mouche ». La ponctuation est à l'écriture ce que la respiration, l'intonation, le geste, sont à la parole ; ce n'est pas peu dire.

C'est à la qualité de leur ponctuation que l'on reconnaît l'honnête artisan des lettres, le journaliste épris de précision, l'éditeur sérieux, la secrétaire de confiance. A eux et à elles de s'appuyer désormais sur ce solide, ce clair, ce méticuleux petit ouvrage.

★ Albert Doppagne, *la Bonne Ponctuation, clarté, précision, efficacité de vos phrases*, coll. « Votre boîte à outils de la langue française » ; Editions Duculot, Paris-Gembloux, 1978 ; 112 pages, 18,50 F.

∴

Dans la même collection (chaque volume : 18,50 F) :

— J.-P. Colignon et P.-V. Berthier, *le Pratique du style. Simplicité, précision, harmonie.*

— J.-P. Colignon et P.-V. Berthier, *Pièges du langage. Barbarismes, solécismes, contresens, pléonasmes.*

— A. Doppagne, *les Régionalismes du français.*

— R. Godiveau, *1 000 difficultés courantes du français parlé.*

— J. Cellard, *le Subjonctif : comment l'écrire, quand l'employer ?*

JACQUES CELLARD.

ÉNERGIE

Aveugle à trente-six ans

ARMAND ZAHNER, *devenu aveugle à trente-six ans,* conte son histoire dans un livre, « Cap sur Antarès », qui est une telle leçon d'énergie dans son apprentissage de la cécité que je la classe sans hésiter au premier rang des performances sportives. Aux antipodes des handicapés physiques ou des petits vieux d'hospice, Armand Zahner a réussi cette prouesse de conserver sa joie de vivre sans rien y voir.

La découverte de son état, ses premiers tâtonnements dans le noir, sa première promenade solitaire en se cognant aux arbres, il réusrit à vous conter ces mésaventures, indiciblement cruelles pour tout autre, oui, avec humour ! Que les contacts d'un aveugle avec le monde de la nuit n'engendrent jamais la mélancolie, encore moins la pitié, mais soient une démonstration d'optimisme, il fallait le faire ! Le plus grand compliment que l'on peut adresser à « Cap sur Antarès » et à son auteur, c'est qu'ils soulèvent les mêmes émotions que « la Vie devant soi », d'Emile Ajar, un titre en la circonstance doublement évocateur.

Armand Zahner, Alsacien de naissance, avait été enrôlé de force dans la Wehrmacht pendant la guerre. Après une pénible captivité en U.R.S.S., il s'était reclassé à son retour dans une entreprise parisienne. Un terrible accident de motocyclette — il avait percuté un camion dans le brouillard — avait mis fin prématurément à cette expérience. Atteint de troubles visuels s'ajoutant à un traumatisme crânien non résorbé dont il avait été victime pendant la guerre, il était longtemps resté en traitement dans les services ophtalmologiques d'un grand hôpital. D'abord soigné pour « cécité provisoire », le patient avait su faire face à l'affreuse *révélation : il était aveugle sans espoir.*

Mais « sans espoir », « résigné », étaient des mots dépourvus de sens pour Armand Zahner. Il réagit aussitôt. C'est-à-dire qu'il se lança tout seul dans la conquête du monde extérieur. Les pages où il décrit la naissance de sa clairvoyance avec les mains, les pas dont il compte le nombre, les obstacles qu'il apprend à contourner, les voix qu'il reconnaît, les encouragements qu'il reçoit, les déceptions qu'il encaisse, sont eux seuls riches d'expérience fraternelle.

Le jour où il avait entendu sur son passage, au cours de sa première escapade hors de sa chambre : « Attention, laissez passer l'aveugle ! », son cœur s'était glacé. Puis, il avait mené à bien sa première entreprise : il était parvenu à jouer au naturel la fable de l'aveugle et du paralytique, prenant sur le dos un de ses camarades considéré comme intransportable, et à le traîner jusqu'à la chapelle de l'hôpital. A partir de cet exploit, Zahner s'était senti libéré. Il avait pu surmonter sa répulsion de la canne blanche, « le maudit signe distinctif ». Avec détermination, il s'était aventuré par la suite en dehors du milieu hospitalier. Locataire d'un petit logement près de la place de la République, il avait commencé à circuler en métro et à hanter les arcanes de la Sécurité sociale et de l'Aide sociale aux grands infirmes. Le Centre de formation professionnelle des aveugles l'avait finalement réadapté en lui permettant de devenir sténo-dactylo à partir du braille. Après quoi, il avait eu le « bonheur », selon sa propre expression, de bénéficier d'une pension d'invalidité à 100 % qui le sortait des « soucis d'ordre matériel ». Restaient les autres tracas — et surtout l'« autre ».

Mais Armand Zahner refuse et refusera toujours de se considérer comme un déshérité. Cap sur Antarès, l'étoile des aveugles, il garde foi dans le « mouvement en avant ». C'est ce qui fait la valeur exaltante — et sportive — de son témoignage.

OLIVIER MERLIN.

★ *Cap sur Antarès*, d'Armand Zahner. Editions S.O.S., 106, rue du Bac, Paris, 40 F.

TÉMOIGNAGE

Trente mois de prison ferme, sans jugement

RESOLUMENT féministe, je me sens le devoir de défendre l'agresseur d'une jeune fille, un Arabe égyptien copte.

Son amie et lui, décidés à s'épouser, se voient tout à coup arrachés l'un à l'autre par un des nombreux effets de ce que j'appellerais, à la lueur passagère de l'actualité, « la loi Maschino ». Il commence à toucher à l'alcool. Etudiant, il travaille manuellement pour vivre.

Un soir, recru de fatigue et de chagrin, un peu éméché (trois circonstances atténuantes), il se trompe de quai dans sa station habituelle de métro. Il revient sur ses pas, salue à tout hasard une jeune fille. Elle lui répond. Il l'accompagne jusque sur son palier et là lui demande un verre d'eau, qu'elle lui offre. Mais elle lui refuse un baiser d'adieu, et il se retire. Puis soudain, dans l'escalier, un démon l'agite : « *C'est par mépris, parce que je suis arabe, qu'elle a refusé.* » Il remonte, frappe à la porte. Elle ouvre. Devant son visage tout à coup transformé, elle a peur, elle crie. Affolé, il la gifle plusieurs fois. En vain. Il s'enfuit. Neuf jours après, avec une inconscience caractéristique, il entre avec un ami dans un café du même quartier. La jeune fille est en face de lui, à la table voisine. Il ne la reconnaît pas. Mais elle téléphone à la police. Appréhendé, il croit à un contrôle d'identité.

Sans doute arrange-t-il et minimise-t-il les faits. La victime, probablement, les exagère. Sa version, pathétique, a paru dans *le Monde* du 20 octobre 1977 : « *Je m'appelle Brigitte... Le 21 avril 1976, un homme m'a suivie depuis le métro sans que je m'en aperçoive, et m'a accostée sur mon palier en me demandant un verre d'eau. J'ai dit non. Je suis rentrée chez moi et il a enfoncé ma porte. Alors j'ai vu ma mort. Il voulait me violer, me tuer... La mort, je l'ai vue quand il m'a assommée et m'a serré le cou... La mort, j'en ai eu longtemps le goût dans la gorge... Je n'ai qu'un désir de mort envers cet individu que je ne cherche même pas à comprendre.* »

Le coupable, que j'ai vu une fois, m'a juré n'avoir jamais voulu violer cette jeune fille. Le rapport de l'avocat du conseil d'Etat explique à sa façon qu'il s'agit... d'impuissance momentanée ! A défaut de connaître la vérité, la réalité s'impose : la jeune fille n'a été ni tuée, ni violée.

L'accusé a comparu deux fois devant le tribunal. Contre lui, trois femmes avocats du M.L.F. et une *assistance hostile, rassemblée* par le même M.L.F. Ces avocats réussissent une première fois à obtenir l'incompétence du tribunal. La deuxième fois l'affaire est transférée aux assises. La liberté provisoire est refusée. Le jugement est ajourné *sine die.*

Je comprends la lutte du M.L.F. contre le viol. Je comprends qu'il cherche devant le public un abcès de fixation. Mais ne s'est-il pas trompé de cible ?

Les cibles justifiées ne manquent pourtant pas. *Le Monde* du 16 novembre 1977 cite plusieurs cas de viol qui ont abouti à des peines de quatre à huit ans de prison, certaines avec sursis. L'un ressemble à notre affaire : pour « violences volontaires », le coupable a été condamné à... huit mois de prison, dont six avec sursis. On comparera ! Parmi nombre d'autres cas, retenons seulement celui de cette jeune Algérienne de dix-huit ans, de Soissons, qui fut effectivement violée. Elle porta plainte. Appréhendé, le coupable fut... laissé en liberté. Alors cette jeune fille arabe se suicida (*le Monde* du 4 mai 1978).

On croit rêver. Un jeune Arabe brutalise-t-il, dans un état de semi égarement, une jeune fille : trente mois de prison ferme, qui continuent. Une jeune Arabe est-elle violée et s'en suicide-t-elle : son agresseur est laissé en liberté.

Nous lançons un appel à la victime, à Brigitte. Si déchirant et profond que fut son traumatisme, ne saurait-il, après trente mois, être cicatrisé ? Ne saura-t-elle se retrouver femme, laisser germer sur les débris de son désir de vengeance la fleur du pardon, et retirer sa plainte ?

L'amie de son agresseur est désormais claustrée et surveillée, à 5 200 kilomètres de Paris. Elle réussit à lui adresser une lettre, sous un prénom féminin. « *Prends garde de m'oublier*, dit-elle, *je ne t'oublierai jamais.* »

L'agresseur, fils unique, a caché la vérité à son père de soixante-cinq ans, pauvre artisan besognant au fond de sa minuscule échoppe. Chaque quinzaine, il lui écrit en substance : « *Mon fils, ta mère et moi attendons depuis près de trois ans ta visite. Au nom du Seigneur Jésus, mon fils, ne tarde plus à nous montrer ton visage.* »

HENRI LOUCEL,

Maître-assistant à l'Institut des langues orientales.

HISTOIRE

11 novembre 1978 : écouter les témoins

EN voyant, une fois de plus, sur le petit écran, ces experts froids nous parler des fronts et des généraux, des problèmes intimes de Pétain et des tonnages de la marine anglaise, en voyant progresser sur les fonds de cartes ces poches et ces flèches, en voyant sautiller les marionnettes un peu ridicules des poilus et les maréchaux automates goûter la soupe en gestes saccadés (n'y a-t-il pas de moyen technique de rendre à ces hommes leur vie, c'est-à-dire leur vitesse normale ?)... en voyant tout cela ce 11 novembre, je pensais à l'autre guerre.

L'autre guerre, c'est les récits du père Goeffroy, qui était dans la cavalerie et qui voyait au bout de sa lance les uhlans bavarois. L'autre guerre, ce sont les récits de veillée du père Carlux, dont la moustache jaune était trempée de tourin. L'autre guerre enfin, ce sont ces millions de récits répétés dans les campagnes et les villes depuis 1914, répétés par cœur.

Les récits de la guerre de 14. Ils avaient formé à travers toute l'Europe une immense littérature orale vraie, sans phrases, narquoise ou émue, résignée lorsqu'elle montait aux lèvres de la vieille devant le portrait jauni de son homme, dans son cadre rond orné de médailles. Mais cette épopée européenne, non pas celle des sempiternels académiciens, mais celle des hommes, qui s'en préoccupe ?

Après avoir recueilli sur magnétophone, il y a dix ans, quelques-uns de ces récits, je me suis tourné un peu partout. Je me suis tourné vers le Musée des arts et traditions populaires, qui aime tant parler de folklore vivant. Non, ces histoires qui ont toutes les caractéristiques des légendes traditionnelles, ces récits de veillées aux effets ponctués de bruit d'armes et de blessures mimées, on les ignore là comme ailleurs. On préfère recueillir pour la millième fois quelques débris d'une littérature morte et entretenir pendant des années un ordinateur coûteux qui n'en peut mais de la matière qu'on lui enfourne et la vomit en pire état qu'il la reçue.

L'armée ? Elle a ses archives. C'est tellement plus sûr de savoir grâce à de tels papiers que le 7e corps de la IIIe armée a passé la Marne en face de Château-Thierry, à 18 h. 20, que d'écouter ce que cette opération a valu de larmes de rage et de douleur. Les experts sur papier tuent plus sûrement la vie que les armes.

Les historiens qui se découvrent pourtant ethnologues et lancent une vaste opération d'archives orales de la France ? Eux aussi attendent, comme la chouette de Minerve, le crépuscule ? Non, comme les vautours, ils attendent la mort du dernier des témoins, celui qui, cela va de soi, n'a rien vu, rien appris et ne saurait rien dire. Ils attendent pour prendre la parole à la place de ces morts.

La télévision ? Elle pourrait si aisément pénétrer chez les anciens combattants et les filmer, leur montrer peut-être les endroits où ils furent. Elle préfère, pour la centième fois, nous montrer l'intérieur si plein d'intérêt du wagon de Compiègne. C'est tellement plus facile. La prise pour le projecteur est prête et puis, pensez donc, un lieu historique ! Des gants, des chapeaux mous, les vraies plumes qui ont signé, quelle émotion ! On croirait un tableau des salons d'après 18, la vérité, quoi.

Les ethnologues, l'armée, les historiens, les réalisateurs, ont-ils peur ? Ont-ils peur de voir sous l'effet de témoignages oraux accumulés se dégrader puis se ruiner l'image d'une guerre que les revues et les académiciens, depuis soixante ans, nous présentent ? Ont-ils peur d'entendre ce que me disait ce vieux Bourguignon : « On était sur la Somme, pénards depuis des mois. On n'avait qu'un point d'eau, aux premières lignes, avec les Boches. Chacun y allait à son tour, quoi. On tirait de temps en temps en l'air, quoi, on les connaissait. Un jour, il y a un lieutenant qui arrive de Paris. Il se met à gueuler. « Mais » qu'est-ce que c'est ! Tirez ! » Canardez-les ! » Et puis, il était tout jeune, il s'est dressé tout debout dans le poste et il a pris une balle en plein front. C'est pas pour dire, mais il y a eu personne pour le plaindre. Après, ça s'est recalmé et on a pu retourner à l'eau. »

Comme ils ont tort pourtant d'avoir peur. S'ils savaient combien cette légende orale de la guerre de 1914 à plus de chair, plus de sang, plus de vert, plus d'odeurs, plus de vie mais aussi plus de vérité que tous les livres. Ils pourraient comprendre pourquoi, enfant, je pourrais entendre dix fois dans la même année le long récit de la guerre du père Geoffroy et pourquoi je me souviens encore vingt ans après de l'odeur des cadavres allemands gazés dans une cave de l'Argonne ou du rire de la compagnie lorsque la jument du colonel s'était abattue soudainement au retour d'un combat, sans une égratignure, une balle dans le trou du cul...

L'Iliade européenne

11 novembre 1978. Il est tard. Je pense que personne n'est parti un jour, caméra au poing, du monument aux morts à chacune des maisons d'un village pour reconstituer cet extraordinaire réseau de mémoire collective tissé, au cours des ans, autour de ces noms empilés. Il est tard, il est très tard. Je n'ai peut-être pas frappé aux bonnes portes. Un projet en ce sens traîne quelque part à la télévision. Je sais pourtant que cette Iliade européenne existe et qu'en des dizaines de langues, en bavarois, en bulgare et en breton, en occitan et en flamand, elle raconte une histoire vraie. Mais il n'y aura pas de « Récits à Alcinoos ». On attend qu'Ulysse meure pour écrire à la place de ces illettrés, qui, comme me disait récemment un sociologue des classes populaires : « Nous ont assez emm... avec leurs récits de la guerre de 14. »

Je ne sais pas si on les fera taire comme on fait taire le grand-père à la fin du repas de battage. Qu'ils parlent enfin. S'ils m'entendent ici, qu'ils ou qu'elles m'écrivent. Avec quelques amis qui partagent mon peu de goût pour l'histoire officielle, nous irons les voir, les écouter, les enregistrer. Sans frais de mission, sans aide, sans expert, sans éclairagiste, sans perchman, seuls. Pas pour des droits d'auteur ou des cachets de producteur, pas pour écrire sur eux, mais pour transcrire, mot à mot ce qu'ils nous diront. Pour les écouter avec des oreilles et des cœurs d'enfants. Avec amour et émerveillement.

CLAUDE GAIGNEBET

Chargé de cours à l'université de Paris-I-Sorbonne (Histoire).

DOCUMENT

Le Livre d'or de « l'Assiette au beurre »

LES six cents numéros de « l'Assiette au beurre », parus du 4 avril 1901 au 15 octobre 1913, composent un extraordinaire mémorial de la révolte et de la satire en même temps qu'un témoignage féroce d'une époque, la Belle Epoque, où la caricature politique et sociale atteignait une violence bien oubliée aujourd'hui. Jean-Claude Simoën et Jean-Michel Royer ont eu l'excellente idée de réunir en deux volumes, dont le second vient de paraître, un choix de dessins extraits de ces six cents numéros.

Anticléricale, anticapitaliste, antimilitariste, « anti-tout », « l'Assiette au beurre » fut aussi un prodigieux laboratoire de graphisme et de couleur. Parmi ses collaborateurs ont figuré les plus grands dessinateurs du moment, Steinlen, Forain, Benjamin Rabier, Caran d'Ache, Cappiello, Poulbot, Willette, de jeunes peintres inconnus qui devaient devenir célèbres comme Van Dongen, Kupka, Juan Gris, Jacques Villon, des écrivains vitrioleurs qui s'appelaient Jehan Rictus, Octave Mirbeau, Laurent Tailhade, Jean Richepin, Léon Bloy.

Les propriétaires successifs étaient pourtant des marchands de papier : Samuel-Sigismond Schwarz, qui éditait d'autre part des publications légères telles que « le Frou-frou », « le Tutu », « le Ponpon », puis, à partir de 1904, André de Joncières, autre roitelet de la presse rose bonbon avec « la Gaîté gauloise », « la Gauloise », « le Jean qui rit ». Mais ils avaient l'astuce et le bon sens de laisser à leurs collaborateurs la bride sur le cou, et la revue fut longtemps pour eux une excellente affaire.

« L'Assiette au beurre » avait ses bêtes noires : Clemenceau, Briand, Viviani, Millerand. Et Barrès, que l'on retrouve au second rang de la frise reproduite en bas de cette page. Cette frise évoque le transfert au Panthéon, le 30 mai 1908, des cendres d'Emile Zola, mort en 1902. Zola que Barrès, qui le conduit ici au Panthéon, la mine accablée, traitait de « traître » et de « pornographe » ! Et les quatre spécimens de la jeunesse des grandes écoles que le dessinateur espagnol d'Ostoya fait figurer en queue du cortège dans son « reportage » confient, selon la légende qui accompagne cette charge sans pitié : « Le jeudi, les bons pères nous conduisaient sur le boulevard pour crier : à mort Zola ! »

★ *Le Livre d'or de « l'Assiette au beurre »*. Deux albums grand format. Nombreuses illustrations en couleurs et en noir et blanc. Jean-Claude Simoën éditeur, collection « L'éventail à bourriques », animée par Jean-Michel Royer. Tome I (1901-1906), 176 p., 135 F. Tome II (1906-1912), 176 p., 145 F. Les deux tomes, sous emboîtage, 300 F.



LE 1er MAI



LA FAMILLE BOURGEOISE

— Je vous présente un petit gaillard qui nous donnera bien de la satisfaction ! Hier, il s'est mis à pleurer en me voyant faire la paye des ouvriers !



LA LÉGION ÉTRANGÈRE

— Quand je me suis évadé de la Maison centrale, je ne me doutais pas qu'on me chargerait, un jour, de civiliser le Maroc.

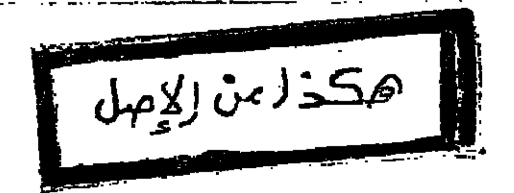


LES MÉDECINS

— Ils ne l'ont pas volée...



LE TRANSFERT DES CENDRES D'ÉMILE ZOLA



ÉDUCATION

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE AU PARLEMENT

Plusieurs manifestations lundi à Paris

A l'occasion de l'examen, le lundi 13 novembre, du projet de budget de l'éducation par l'Assemblée nationale, plusieurs actions de grève et des manifestations sont prévues lundi, notamment dans la région parisienne, à l'appel des syndicats d'enseignants et de la Fédération Cornec des parents d'élèves. En province, la situation variera selon les académies : des grèves d'enseignants auront lieu dans certains départements.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) n'a pas lancé de mot d'ordre de grève nationale pour le 13 novembre, laissant à ses syndicats et à ses sections départementales le soin de choisir des formes d'action diversifiées pour protester contre le projet de budget (1). La Fédération des conseils de parents d'élèves, que préside M. Jean Cornec, a pris l'initiative d'organiser une manifestation à Paris, à 18 heures, aux Invalides. Cette manifestation a reçu le soutien des partis de gauche, de la C.G.T. et de la C.F.D.T. La FEN y sera représentée. Des lycéens y participeront.

Diverses autres manifestations auront lieu dans la journée:

● A 15 h. 30, les enseignants de la Seine-Saint-Denis, qui seront en grève à l'appel notamment des sections départementales du SNI (Syndicat des instituteurs) et du SNES (secondaire), se rassembleront à Solferino (2). S'y trouveront aussi les enseignants d'éducation physique, qui seront en grève lundi et mardi à l'appel de leurs deux syndicats de la FEN et du SGEN-C.F.D.T. D'autre part, le SGEN-C.F.D.T., le SNETP-C.G.T. (enseignement technique) et le S.G.P.E.N.-C.G.T. (personnels) appellent tous les personnels du second degré de la région parisienne à faire grève lundi et à se rassembler à Solferino.

● A 17 heures, la première manifestation rejoindra les personnels que les huit sections FEN de la région parisienne invitent à se réunir au métro Sèvres-Babylone.

● A 18 heures, les deux manifestations ainsi confondues se rendront à l'esplanade des Invalides, où seront réunis, jusqu'à 21 heures, les parents de la Fédération Cornec. Signalons que dans certains départements (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-Maritime, etc.) la Fédération Cornec appelle ses adhérents à ne pas envoyer les enfants à l'école lundi.

● Dans la soirée de lundi, des étudiants en éducation physique prévoient une « veillée » devant l'Assemblée nationale, le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs devant être examiné mardi.

Pour la journée de mardi 14 novembre, une nouvelle manifestation des professeurs d'éducation physique et d'éducation sportive aura lieu à 15 heures à Montparnasse.

(1) *Le Monde* du 21 septembre a analysé le projet de budget de l'éducation pour 1979.

(2) Les sections académiques du SNES de la région parisienne ont consulté leurs adhérents sur la forme à donner à l'action. Seuls ceux de la Seine-Saint-Denis ont opté pour la grève. Les autres réclament une action de grève de la FEN dans son ensemble.

Un face-à-face députés communistes et lycéens

Protégée discrètement et inutilement par deux cars de C.R.S., l'annexe du Palais-Bourbon, rue de l'Université à Paris, a accueilli, le mercredi 8 novembre, deux cents lycéens invités par les députés communistes à témoigner, à quelques jours du débat sur le budget de l'éducation, de leurs conditions de travail, de leurs espoirs et de leurs luttes.

L'idée de cette rencontre revient au Mouvement de la jeunesse communiste de France (M.J.C.F.) qui, comme le P.C.F., connaît en ce moment des difficultés. Outre l'érosion de ses effectifs (*le Monde* du 17 octobre), il a dû interrompre au début de l'été la parution de l'hebdomadaire *Avant-Garde*. Celui-ci, qui souffrait de déficit chronique, ne serait à nouveau en vente qu'à la fin du mois de novembre.

Est-ce le confort des lieux, les fauteuils profonds et l'épaisse moquette qui plongèrent la salle dans une douce torpeur ? Les élus du peuple avaient-ils besoin d'une si haute estrade pour dialoguer avec leurs invités ? Cet exercice de démocratie semi-directe a manqué, en définitive, de vigueur.

Dépolitisation et repli sur soi

L'idée n'était pourtant pas mauvaise. Il n'est pas fréquent de voir des députés s'entretenir avec autant de jeunes de questions les concernant directement. Représentant quatre-vingt-cinq lycées de Paris et de province, ceux-ci commencèrent à infliger à leur auditoire... autant d'exposés identiques sur la pénurie d'enseignants, la surcharge des classes et la liberté d'expression.

Non pas que ces préoccupations soient secondaires, mais les quatre députés qui siégeaient à la tribune, Mme Chantal Leblanc (Somme), MM. Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine), Jack Ralite et Pierre Zarka (Seine-Saint-Denis) attendaient visiblement autre chose.

Quand, après une heure de discours, commencés inévitablement par « *Comme dans le lycée dont on vient de parler* »... et s'achevant une fois sur deux par un « *Heureusement, il y a la J.C.* », M. Ralite, visiblement décontenancé par cette énumération d'élèves en trop et de postes en moins, fit timidement observer que la discussion pourrait prendre un tour plus politique, sa remarque se perdit nettement au-dessus des têtes.

Pour être juste, les « cahiers de revendications » remis aux députés n'exigent pas que des crédits. Si l'on n'y trouve guère de mise en cause de l'école « *défigurée par Beullac, Giscard et compagnie* », selon les termes de M. Ralite, du moins donnent-ils aux revendications les plus stéréotypées une certaine épaisseur. « *Que signifie majorité à dix-huit ans qui ne donne aucun pouvoir aux lycéens ? Ne serait-il pas possible d'instaurer un système où on pourrait vivre dans la société et non y étouffer ?* » Ou encore : « *Nous voulons des « profs de » gym » masculins pour les garçons et sortir des cours à la sonnerie, pas cinq minutes après. Nous souhaitons plus de dialogue* », etc.

Il n'empêche que les députés communistes ont dû se demander où était passée la jeunesse généreuse, exubérante et « anarchiste » d'il y a dix ans. Soulagement que le « ras-le-bol » de ces dernières années ait fait place à des revendications « responsables » ? Ce n'est pas certain. Il est trop évident que cette « syndicalisation » du mouvement lycéen a pour contrepartie une dépolitisation et un repli sur soi.

Les députés ont assuré qu'ils tiendraient compte des remarques de leurs jeunes interlocuteurs, lors de la discussion budgétaire, le lundi 13 novembre, et ont invité les participants à les rencontrer plus souvent. Clôturant la rencontre, M. Zarka, membre du secrétariat national du M.J.C.F., qui fait de plus en plus figure de dauphin de M. Jean-Michel Catala, dont le mandat de secrétaire général prendra fin en 1979, a notamment déclaré : « *Le pouvoir ne tient pas à ce que vous ayez un niveau de connaissances trop cher et inutile par rapport à ce que veut le patronat. Et puis Barre et le C.N.P.F. trouvent que l'élévation du niveau d'instruction générale rend dangereux et contestataire.* »

BERTRAND LE GENDRE.

● *L'Union nationale des étudiants de France* (UNEF, proche des communistes) appelle les étudiants à une grève générale les 13 et 14 novembre et à manifester le 13 avec les syndicats d'enseignants et la Fédération Cornec. Elle demande à Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, l'ouverture de « *négociations globales* » et annonce l'organisation, le 25 novembre, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), d'un rassemblement national sur le thème « Vivre et étudier, les étudiants défendent leurs universités ».

● *La Fédération des parents d'élèves*, que préside M. Antoine Lagarde, tout en jugeant « *insuffisants* » les budgets 1979 de l'éducation et de la jeunesse « *refuse d'entrer dans le jeu stérile des manifestations publiques et de l'agitation systématique (...) Le 13 novembre, la Fédération ne descendra pas dans la rue car son action auprès des parlementaires et des ministres a commencé depuis longtemps* ».

CORRESPONDANCE

Des heures de cours qui comptent double

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, est de « mauvaise foi » *quand il souligne que les professeurs d'éducation physique et sportive (E.P.S.)* « ne font que vingt heures de cours par semaine » *afin de faire accepter son plan de relance* (le Monde *daté 15-16 octobre). C'est en substance ce qu'écrit M. Jacques Personne, professeur d'E.P.S. au lycée Voltaire, dans une lettre ouverte. Le ministre culpabilise ainsi les professeurs, estime M. Personne, qui précise :*

Il n'a pas été mis suffisamment en relief, peut-être, la considérable différence de fatigue physique et davantage encore « nerveuse » existant entre une heure de travail de type administratif et une heure de cours, avec une classe, dans des conditions matérielles le plus souvent non satisfaisantes et parfois scandaleuses.

Chargé, jusqu'en juillet dernier, au sein du service audio-visuel de l'INSEP (Institut national du sport et de l'éducation physique), d'un travail d'organisation, d'animation, de création et de relations, qui, dans un cadre d'apparence administrative (le plus souvent au moins) nécessitait une présence effective à plein temps, librement consentie sans nul pointage, je puis témoigner, *poursuit M. Personne*, de cette différence en tant que professeur d'E.P.S. reversé dans le cadre scolaire.

Il me paraît également souhaitable de faire savoir que l'administration de M. Soisson la reconnaît parfaitement elle-même. Ainsi le contrat que j'ai refusé de signer à l'INSEP portait en toutes lettres la mention suivante en ce qui concerne les obligations de service (à l'article 5) :

« Les heures consacrées aux » activités autres que celles d'en- » seignement sont comptées pour » la moitié de leur durée effec- » tive. » Ce qui signifie, en clair, que l'administration de M. Soisson attribue elle-même le coefficient 2 aux heures de cours vis-à-vis des autres types de travaux.

Au tribunal administratif de Grenoble

TOUS LES ÉTUDIANTS DOIVENT-ILS ÊTRE CONVOQUÉS INDIVIDUELLEMENT AUX EXAMENS ?

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Le tribunal administratif a rejeté la requête d'une étudiante en droit de Grenoble, Mlle Marie-José Buet, qui reprochait à l'université des sciences sociales de ne pas l'avoir informée en temps utile de la date d'un examen. Celui-ci, qui était prévu dans la première quinzaine du mois de novembre 1974, avait été avancé au 28 octobre. En raison d'une grève des P.T.T. et d'une mauvaise indication du code postal sur l'enveloppe, la convocation de l'étudiante ne lui était parvenue que le 30 novembre. Mlle Buet estime avoir subi un grave préjudice puisqu'elle a perdu une année universitaire.

L'université a fait valoir que les unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) n'ont aucune obligation de prévenir les candidats de la date de l'examen.

Le tribunal administratif de Grenoble a considéré que « *même dans le cas où une administration aurait commis une faute en n'informant pas un candidat en temps utile de la date de l'examen, la responsabilité de cette administration ne saurait être engagée que dans le cas où ce comportement fautif de l'administration aurait privé le candidat d'une chance sérieuse de réussite* ».

Or l'instruction du dossier devait révéler que Mlle Marie-José Buet, pendant ses trois années universitaires, n'avait pratiquement jamais assisté aux activités pédagogiques de préparation à l'examen en cause. D'autre part, elle fut à deux reprises ajournée à la session de juin de première année de licence en droit, avec une moyenne de 4 puis de 5 sur 20.

Le tribunal a donc estimé que la responsabilité de l'université ne saurait être engagée, compte tenu du peu de chance qu'avait Mlle Buet de réussir son examen. — C. F.

● *Pour le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Maison de la paix de Roubaix (Nord) organise un concours « *destiné tout particulièrement aux élèves des établissements scolaires de* [la] *région* ». La date limite de participation est fixée au 30 novembre. Les résultats seront proclamés le 10 décembre par M. Jean-Marc Bride, prix Nobel de la paix.

★ Concours Droits de l'homme, Maison de la paix, 30, rue de Dammartin, 59100 Roubaix.

APRÈS UN INCIDENT DANS UN COLLÈGE DU HAVRE LE RECTEUR PORTE PLAINTE

Le recteur de l'académie de Rouen, M. Yves Durand, a déposé une plainte pour « *voies de faits contre fonctionnaire et menace de mort* » après des incidents qui l'ont opposé, jeudi 9 novembre, à des parents d'élèves d'un collège du Havre.

Le recteur était venu présider, au collège des Acacias, une réunion à laquelle participaient des fonctionnaires et trois conseillers municipaux (2 P.C. et 1 P.S.). Il s'agissait d'étudier les problèmes matériels de ce collège auquel est associé une école primaire.

Une centaine de parents, à l'appel de la Fédération Cornec, s'étaient réunis pour exiger la participation de leurs dirigeants à cette réunion. Le recteur s'y est opposé. A l'issue de la réunion, comme il quittait le collège par une porte dérobée, les parents se sont rassemblés près de sa voiture pour réclamer une discussion avec lui. Le recteur demanda à son chauffeur de démarrer. Pendant quelques mètres, un parent d'élève fut « transporté » sur le capot de la voiture, mais il n'a pas été blessé. Le recteur affirme avoir reçu des « *menaces de mort* » au cours de la bousculade, ce que nient les parents d'élèves.

SPORTS

BOXE

La danse du scalp de Larry Holmes

De notre envoyé spécial

Los Angeles. — « *Tu n'y connais rien à la boxe, my man. Je viens juste d'avoir vingt-neuf ans. Ali est vieux. Il n'aurait pas la moindre chance contre moi, my man. Je suis le véritable champion du monde des poids lourds.* »

Voilà ce que répondait Larry Holmes, peu avant de défendre son titre du World Boxing Council (W.B.C.), devant le champion d'Europe espagnol Alfredo Evangelista, à un journaliste qui lui avait dit : « *Tu as de la chance de rencontrer ce tocard plutôt qu'Ali !* »

Une fois encore, le spectre de Mohammed Ali, champion du monde de l'autre ligue, la World Boxing Association (W.B.A.), pesait sur un combat de poids lourds. Dans les autres catégories, le bicéphalisme importe peu, mais là, pour le titre du meilleur boxeur du monde, du plus grand, du plus fort, du plus courageux, il ne saurait y avoir deux couronnes. La victoire de Lary Holmes le 10 novembre à Las Vegas, par K.-O. à la cent trente-quatrième seconde du septième round, confortera chacun des clans dans ses certitudes. « *Box, box, baby box !* » hurlait le manager de Holmes, et Larry maintenait à distance son adversaire par d'incessantes et pénétrantes séries de directs du gauche achevées parfois d'un uppercut du droit. « *Dance, baby, dance !* » Et Larry entamait autour d'Evangelista une espèce de danse du scalp comme Ali à sa meilleure période face à Sonny Liston. Et lorsqu'il s'est agi, au septième round, pour l'excellent pugiliste, de « *couper l'arbre* », un violent crochet du droit juste entre les gants a suffi à celui que l'on surnomme l'Assassin d'Easton pour abattre un homme qu'Ali avait péniblement battu aux points en 1977.

Sinistre complot

Il y avait quatre-vingt-seize rounds qu'un championnat du monde de poids lourds ne s'était pas terminé par un K.-O. Moins expérimenté (il n'a que vingt-trois ans), moins grand (1,87 m. contre 1,92 m.), moins lourd (94 kilos contre 97 kilos), imprécis, peu mobile, l'Espagnol avait tout juste fait figure de sparring-partner. A se demander parfois si les bruits qui ont couru à la veille du match sur son médiocre état physique n'étaient réellement, selon l'accusation de l'organisateur du combat, M. Don King, qu'« *un sinistre complot* » de l'autre grand organisateur, M. Bob Arum.

Cette semaine, Gene Tunney, étrange champion qui déclamait Shakespeare à l'entraînement et auquel la foule ne pardonna jamais d'avoir rossé la légende vivante qu'était Jack Dempsey, est mort dans le Connecticut. Le lendemain, à Las Vegas, poussé par Frank Sinatra dans une chaise roulante, Joe Louis, le plus grand poids lourd d'avant-guerre, exhibait sa paraplégie dans un de ces dîners de charité typiquement américains. Les 500 dollars versés par chacun des mille deux cents convives — de Cary Grant à Alice Cooper — permettront peut-être au « bombardier » de payer ses frais médicaux et d'oublier qu'il a éparpillé les quelque 10 millions de dollars gagnés sur et hors du ring dans les salles de jeux et les poches d'amis vrais ou faux.

Le Madison Square Garden n'existe plus, et Las Vegas est devenu le Royal Casino des boxeurs. Pour une sérieuse poignée de dollars (6 millions de francs, ce soir, pour Holmes), les poids lourds prêtent main-forte aux *topless-girls* et aux chanteurs de charme pour attirer dans le désert du Nevada, avec l'aide de la télévision, tous les perdants du monde. Et ça marche. Ne murmure-t-on pas qu'il a fallu près de neuf jours au caissier du Hilton pour compter la recette des jeux le soir du premier combat entre Ali et Spinks, le 15 février dernier ? Invaincu après vingt-neuf combats, Larry Holmes, gentiment, vendredi soir, conseillait à Mohammed Ali de se retirer « *avant qu'il ne soit trop tard* ». Mais qui, à Las Vegas, oserait parier que pour quelques millions de dollars les deux hommes ne décideront pas enfin d'en découdre ?

BRUNO DETHOMAS.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

TENNIS DE TABLE. — *En finale des championnats internationaux de France, disputée le 10 novembre à Paris, l'équipe de France (Secrétin, Martin et Birocheau) a battu l'Allemagne de l'Ouest par trois victoires à une. Dans l'épreuve féminine, la Roumanie a dominé la France (Bergeret et Thiriet) sur le même score.*

VOILE. — *Le skipper suisse Pierre Fehlmann, concurrent de la course transatlantique en solitaire, est arrivé vendredi matin à Brest à bord de son trimaran* Disque d'or II. *Il devait décider samedi, après discussion avec une équipe de techniciens venus de Genève par avion, s'il lui était possible de reprendre la course après réparation. Les batteries qui alimentent le pilote automatique de son voilier ont été endommagées par un court-circuit.*

Au large, Olivier de Kersauson (Kriter IV, *France) semblait, vendredi, avoir pris l'avantage, alors que la progression d'Alain Colas* (Manureva, *France) et celle de Michel Malinovski* (Kriter V, *France) étaient gênées par des zones de vents faibles. Une aggravation du temps était annoncée samedi matin.*

RELIGION

L'ACCÈS DES FEMMES A LA PRÊTRISE

Un refus du synode anglican...

Londres *(A.F.P.)*. — Le synode général de l'Eglise anglicane d'Angleterre a rejeté par 272 voix contre 246 une résolution concernant l'ordination des femmes.

Cette résolution présentée par l'évêque Hugh Montefiore, de Birmingham, avait reçu auparavant un vif soutien de la part de l'archevêque de Canterbury, le docteur Donald Coggan. Au cours d'un débat historique, le primat de l'Eglise d'Angleterre avait notamment déclaré : « *Beaucoup de gens au sein de l'Eglise catholique romaine estiment juste l'ordination des femmes et, je crois, accueilleraient bien notre exemple.* »

Il existe déjà des femmes prêtres dans les communautés anglicanes aux Etats-Unis, au Canada, à Hongkong et en Nouvelle-Zélande.

... et une démarche de catholiques néerlandaises

Nombre de catholiques des Pays-Bas auraient souhaité que le conseil pastoral (1) de leur pays inscrive à l'ordre du jour de ses travaux (du 27 au 29 octobre) l'accession des femmes à la prêtrise. Le cardinal Willebrands s'y est opposé. D'où un communiqué rédigé par la majorité des participantes au conseil pastorale, où on lit notamment : « *Nous demandons aux évêques du monde entier, et au pape Jean Paul II en tant que premier d'entre eux, de bien vouloir engager et stimuler la discussion au sujet de la femme dans le ministère sacerdotal* ».

(1) Il s'agit d'une sorte de synode local où sont représentées les diverses catégories de catholiques, évêques, prêtres, laïcs, hommes et femmes, religieux et religieuses.

MÉDECINE

CORRESPONDANCE

La voix de la médecine francophone

A la suite de la publication dans le Monde *du 26 octobre de l'article du professeur Benichoux : « La médecine française perdra-t-elle sa voix ? », M. Jean-Paul Abadie, P.-D.G. des éditions Doin, nous écrit :*

Le professeur Benichoux semble sous-entendre que la prise de participation majoritaire du groupe américain C.B.S.-Saunders dans notre société pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la diffusion de la pensée médicale française.

Je voudrais porter un démenti catégorique à cette information, car j'estime que Doin sera, au contraire, un élément important dans la diffusion du français et de la pensée médicale française à l'étranger.

Tout d'abord, notre production sera constituée dans sa grande majorité par des ouvrages originaux français et non pas, comme on pourrait le penser, par des traductions d'ouvrages anglo-saxons.

Nous disposons, pour la diffusion de ces ouvrages à l'étranger, de la solide implantation commerciale de notre groupe dans tous les pays anglo-saxons, et aux Etats-Unis en particulier, ainsi que dans tous les pays d'Amérique latine.

Il s'agit là d'un outil de diffusion internationale que seule notre société sera en mesure de proposer aux auteurs français, malgré les efforts importants de certains éditeurs français pour s'implanter à l'étranger.

De plus, compte tenu des contacts privilégiés que nous entretenons avec les différentes filiales du groupe, nous serons particulièrement bien placés pour négocier des traductions, soit en anglais, soit en espagnol, des meilleurs ouvrages que nous aurons publiés.

Cette organisation sera donc particulièrement en mesure de diffuser la pensée et la recherche médicales françaises, à condition que celles-ci soient compétitives au niveau international.

Je voudrais ajouter que, « transfuge » de l'édition médicale française et très attaché à la position de la France dans ce domaine, je n'ai accepté de prendre la direction des Editions Doin qu'en fonction de ces perspectives.

LA MORT DU PROFESSEUR JEAN ROUJEAU

Le docteur Jean Roujeau, décédé à Paris le 9 novembre (*le Monde* du 11 novembre) à l'âge de soixante et un ans, était professeur à la faculté de médecine Lariboisière - Saint-Louis, biologiste des hôpitaux et chef du service d'anatomie-pathologie de l'hôpital Lariboisière. Jean Roujeau s'était particulièrement intéressé aux lésions anatomo-pathologiques provoquées par les maladies pulmonaires et était l'auteur de très nombreuses publications sur la pathologie respiratoire, ainsi que d'ouvrages d'enseignement (en particulier un *Abrégé d'anatomie-pathologie*, Sandoz Ed.).

Membre des jeunesses communistes dès 1936, il avait contribué à l'aide médicale aux côtés des républicains, pendant la guerre d'Espagne. Engagé dans les F.T.P. en 1941, il avait ensuite animé l'un des réseaux de Résistance de la capitale.

Resté communiste jusqu'à la fin de sa vie, membre du comité national de France - U.R.S.S., il n'avait cependant jamais hésité à dénoncer publiquement l'usage de la psychiatrie répressive en Union soviétique. Il avait également effectué plusieurs missions au Vietnam, dont la dernière ne remonte qu'à l'an dernier.

SCIENCES

LES GRANDS PRIX DE L'ACADÉMIE

L'Académie des sciences vient de faire connaître les lauréats des prix qu'elle attribue annuellement. Leur proclamation aura lieu lors de la séance annuelle du 11 décembre prochain. Les lauréats des principaux prix sont les suivants :

● *Prix Charles-Léopold-Mayer* (220 000 francs), attribué à parts égales à M. Roger Monier, directeur de l'Institut de recherche sur la cellule cancéreuse, à Villejuif, pour ses travaux de biologie moléculaire, et à M. Piotr Slonimski, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, pour ses travaux originaux sur la génétique des mitochondries de la levure ainsi que l'ensemble de son œuvre sur les enzymes respiratoires.

● *Prix Ampère* (200 000 francs), attribué à M. Pierre Cartier, directeur de recherche au C.N.R.S., pour ses travaux sur la géométrie algébrique, les groupes formels et la combinatoire.

● *Prix du Commissariat à l'énergie atomique* (qui est nouveau, 180 000 francs), remis à M. Marcel Bessis, directeur de l'Institut de pathologie cellulaire, pour ses travaux sur les cellules du sang, et notamment sur l'ultrastructure cellulaire et la physiologie des organites cellulaires.

● *Prix de la Fondation Jaffé* (50 000 francs), à M. Michael Michelson, directeur de recherche au C.N.R.S.

● *Grand Prix des sciences mathématiques et physiques* (40 000 francs), à M. Noël Felici, professeur à l'Institut national polytechnique.

● *Prix Joannidès* (40 000 francs), à M. Bernard Cachac, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie.

● *Prix Leconte* (22 000 francs), à M. Marcel Berger, directeur de recherche au C.N.R.S.

Le Monde

culture

LE JOUR — DES MUSIQUES

Le retour de Chet Baker.

Chet Baker est sans doute, depuis Bix Beiderbecke, le plus « maudit » des musiciens de jazz blancs. Un visage d'enfant, un regard naïf et angoissé, un physique de jeune premier font de lui une vedette dès 1952 lorsqu'il enregistre « My Funny Valentine ». Il est alors membre du quartet de Gerry Mulligan, la formation la plus prestigieuse du jazz « West-Coast », qui oppose à la violence et aux contrastes de la musique de la côte est, la fraîcheur et le raffinement harmonique.

Salué comme le plus gand trompette de sa génération, Chet Baker va peu à peu sombrer dans la toxicomanie, connaître la prison et se faire oublier. En 1968, la mâchoire brisée lors d'une agression, il ne peut plus exercer sa profession : on le croit perdu pour le jazz. Encouragé par des amis, il remonte pourtant sur scène en 1973, et révèle une maturité qu'on ne lui connaissait pas. Depuis lors, son art s'est encore épuré et c'est aujourd'hui, alors qu'il a perdu son rang dans la musique de jazz, qu'il se montre le plus émouvant. Qu'il chante de sa voix d'ange, ou qu'il joue de la trompette Chet Baker apparaît tel qu'il est : un écorché vif, un individu agressé par la vie. — P.-E. R.

★ Dimanche 12 à 20 h. 30 et 22 h. 30 à la chapelle des Lombards.

Les expériences d'Alan Silva.

Le contre-bassiste Alan Silva, ex-membre du légendaire « Center of the World », qui comprenait également Frank Wright, Bobby Few et Mohamed Ali, vit et travaille dans les profondeurs des caves de la rue des Déchargeurs où se trouve son Institut de création et de perception. Là, il compose, enseigne et souvent répète avec son grand orchestre, le Celestrial Communication Orchestra. De temps en temps, il émerge pour présenter au public le fruit de ses dernières réflexions. Avec lui une vingtaine de musiciens interprètent sur la petite scène de la chapelle des Lombards « The Shout », une suite écrite pour la circonstance. Silva est un théoricien passionné de la musique, en dépit de l'apparence éclatée et libertaire de ses expériences collectives. Parfois, entre deux tumultes un peu désordonnés une communication intense s'établit entre les musiciens elle est vite perçue par le public et un dialogue organisé s'installe sous l'œil satisfait du maître de céans.

Jusqu'au 21 novembre, à 20 h. 30, à la chapelle des Lombards.

Le Simca Chrysler Ensemble...

Avec le Simca Chrysler Ensemble de Claude Bernard, on retrouve, ne serait-ce que dans le titre, le goût de la farce que cultive la compagnie Lubat. On retrouve aussi, au hasard des soirées, quelques-uns de ses membres qui viennent prêter musique forte à Claude Bernard. Mais le quartette que celui-ci présente (Patrick Auzier, Jean-Jacques Avenel, Christian Lété) s'adonne pour l'essentiel à une musique forte de vitalité et de rythme. La Free Music, lorsqu'elle n'est pas méditative mais complètement extériorisée est toute joie.

★ Riverbop, 65, rue Saint-André-des-Arts.

Disques de jazz.

LESTER BOWIE (African Children). — *Lester Bowie n'est pas seulement le trompettiste de l'Art Ensemble of Chicago. Il dirige également un quintette. Bowie revisite le gospel et la soul music en même temps qu'il se veut un pionnier de la « nouvelle musique ». Une plage entière de son dernier album est dédiée à son ami Fela Ransome Kuti, le leader musical de l'Afrique anglophone, avec lequel il a enregistré un disque en Algérie. Tandis qu'une syncope sourde et volontairement peu « raffinée » est maintenue par le bassiste Malachi Favors et le batteur Philip Wilson. Arthur Blythe au saxophone et Bowie à la trompette, s'envolent furieusement sur le mode du blues. La grande musique noire de l'Amérique rend un bel hommage à la grande musique noire de l'Afrique. (Horo, distribution Musica.)*

Rock

Les couleurs afro-cubaines de Carlos Santana

Né dans la petite ville mexicaine d'Autlan il y a trente et un ans, mais élevé à Tijuana jusqu'à ce que ses parents immigrent en Californie, Carlos Santana a commencé son aventure dans le rock en 1966 en imposant à celui-ci les rythmes afro-cubains. La cohésion, l'efficacité de son groupe, lui permirent de faire un éclat à Woodstock avant d'entreprendre diverses expériences, de mêler la musique latine, le rock et le jazz, de publier en 1972 l'album Caravanserai, *de s'associer brièvement avec le batteur, chanteur et compositeur Buddy Miles, plus longuement avec le guitariste John McLaughlin, puis de revenir près des sources de sa musique, de travailler mieux encore les pulsations rythmiques, de les peaufiner, de multiplier ce qu'il faut bien appeler chez Carlos Santana la fête rythmique :* « Le rythme, *dit-il*, c'est l'épice de la musique. Plus il y en a, plus la mélodie est soulignée et plus la joie est rehaussée. »

Fuite affective comme toutes les musiques, « le rock, *dit encore Santana*, établit toujours un trait d'union entre les gens ». *Certes, la musique qui explosa il y a vingt-cinq ans avec Presley a dû se plier aux mécanismes économiques. Il y a des groupes qui deviennent célèbres du jour au lendemain, vendent un million d'exemplaires et disparaissent. Mais il y en a d'autres qui grandissent et qui comme les Beatles, secouent le monde.*

Carlos Santana, qui a su préserver sa liberté, garder sa spontanéité, aime beaucoup les tournées, car « les musiciens détachés de toutes les contingences de la vie quotidienne commencent alors vraiment à former un groupe, à penser ensemble, à jouer dans le même sillon ». *Comme au Théâtre Apollo de Manchester, où ils donnaient deux concerts dimanche dernier — la salle de deux mille places permettait une écoute bonne et donc privilégiée, car la notion de profit et la situation de compétition des groupes nous ont habitué à des halls de dix à vingt mille places — et où ils improvisaient, ils dialoguaient avec une complicité fraternelle, ajoutant naturellement de nouvelles pierres à une construction qu'ils avaient laissée là, comme cela, la veille.*

Les musiciens de Santana comprennent cette année Graham Lear aux drums, Chris Rhyne aux keyboards, Raul Rekow aux bongos et aux congas, Armando Peraza aux percussions, David Margen à la basse, Pete Escovedo aux timbales et une deuxième guitare basse (Chris Solberg, qui jouait encore récemment avec Eddie Money), pour la première fois chez Santana depuis 1971. La parfaite mise en place du groupe dans un ensemble qui n'est pas qu'une machine à rythme facilite sans doute de déchirants duos entre la guitare de Carlos Santana et la voix du chanteur Greg Walker, un jeu de réponses entre guitares, un travail imaginatif éblouissant de Carlos Santana lui-même, dans la pureté et la douceur de ton, dans la violence, dans la manière presque légendaire de « tenir » la note.

Riche, dense, coloré et libre, Santana, qui poursuit sa tournée en Europe et viendra à Paris les 4, 5 et 6 décembre, le 8 décembre à Saint-Etienne et le 10 décembre à Nice, affirme avec vivacité la voie originale du « latin rock » qu'il s'est choisie.

CLAUDE FLÉOUTER.

Un calendrier

Dolly Parton, au Théâtre Mogador, le 13 novembre ; Eric Clapton le 18 novembre, au Pavillon de Paris ; Rod Stewart, le 20 novembre, au Pavillon de Paris ; « Mama » Bea Tekielski, le 14 novembre, à Tournai, le 15 à Liège, le 17 à Gennevilliers (centre culturel), le 18 à Suresnes (Théâtre Jean-Vilar), le 21 à Montrouge (centre culturel) ; Little Bob Story, le 17 novembre, à Salon-de-Provence, le 18 à Béziers, le 19 à Pau, le 21 à Montluçon ; Ultra Vox, le 15 novembre, au Rose-Bonbon, rue Caumartin, Paris-9e ; Devo, le 19 novembre, au Palace ; The Cars, le 27 novembre, au Palace.

Théâtre

« La Maison des cœurs brisés »

de Bernard Shaw

Un grand décor naturaliste, bourré d'objets, baignant dans un Ketchup poétique, qui ressemble un peu à ce que faisait Walt Disney pour Blanche-Neige. Des costumes copiés sur le catalogue année 1913 de la Belle-Jardinière. Des acteurs qui minaudent, sauf Jean-Pierre Aumont, beau vieux jeune homme naturel.

Une traduction française du regretté Georges Perros, terne, une bouillie pour les chats.

Une soirée légère comme une portion de frites.

Difficile dans ces conditions d'accéder à cette pièce de Bernard Shaw, *la Maison des cœurs brisés*. Ici, elle semble bavarde, et l'on se dit que le public de Londres qui lui fit, à la création en 1921, un accueil glacial, ne devait pas être fait que d'hurluberlus. Mais attendons une occasion plus heureuse pour réfléchir à cette pièce, à son auteur.

Jean Mercure, directeur efficace du Théâtre de la Ville (ce théâtre est très actif et il y vient beaucoup de monde), et metteur en scène de cette *Maison des cœurs brisés*, pratique un art dramatique à l'ancienne, très léché, qui a, sans aucun doute, ses amateurs.

On ne peut rien reprocher à Jean Mercure puisque ce qu'il fait est, dans son genre, parachevé. On peut tout au plus se sentir entièrement étranger à un tel théâtre. Les montagnes ne se rencontrent pas, ou, comme dit un autre proverbe, russe, plus subtil : « Tu as des groseilles dans ton jardin, mais j'ai une tante à Kiev. »

L'incompréhension, quoi !

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

■ La galerie Juerg Stuker de Berne célèbrera le quarantième anniversaire de ses activités par une grande vente aux enchères, qui aura lieu du 16 novembre au 6 décembre. Elle réunit plus de huit mille pièces diverses, parmi lesquelles une collection d'aquarelles, des bijoux, des meubles, des objets et des porcelaines, ainsi que des œuvres de Francisco Zurbaran et de Ferdinand Hodler. L'ensemble est actuellement exposé dans la villa de cette salle de ventes bernoise.

■ La cantatrice Christiane Eda-Pierre, souffrante, sera remplacée par Valerie Masterson dans « l'Enlèvement au sérail », à l'Opéra de Paris, le samedi 11 novembre, à 19 h. 30.

formes

Figuration-Défiguration

Sur la côte normande, François Garnier a vu un corps plonger du haut des falaises d'Ailly et s'écraser sur les galets. Il s'est approché et, depuis, le visage du désespéré, réduit en une bouillie de gelée de groseilles, s'est incrusté, indélébile, dans la mémoire du peintre. Il a fallu qu'il s'en délivre en multipliant les croquis, avant de passer à la peinture, les caillots de sang continuant à affubler le cadavre d'une sorte de barbe dérisoire. Ces dessins, ces peintures — un triptyque était présent l'été dernier à l'abbaye de Beaulieu, dans la rétrospective « Réel ? Réalisme ? Réalités ? du pop'art au néo-réalisme », — les voici à Paris dans tous leurs états (1). Ils cherchent à faire le tour de ce mort tout neuf. Le fait divers est dépassé. Le drame déjà consommé se perpétue en ondes concentriques, en franges d'interférences peu à peu *amorties* et prend des dimensions cosmiques — à la taille de l'homme. Ce n'est plus lui, c'est la déposition du témoin qui compte.

En revanche, Nicolas Eekman (1889-1973) semble appartenir au passé (on ne fait pas allusion à sa biographie). Mais c'est un passé vivant, celui d'une tradition flamande sans solution de continuité entre Jérôme Bosch, Brueghel l'Ancien et James Ensor. Les gravures d'Eekman sont d'une précision, d'une netteté dans le détail qui contrastent singulièrement avec le trait fluide de François Garnier. En surgissent des créatures d'un réalisme terriblement expressionniste, baignant dans un fantastique quotidien, qui pourraient aussi bien sortir du Moyen Age que de notre environnement familier. Il est vrai qu'en donnant la préférence aux paysans, vagabonds, bateleurs, ermites, vieilles aux allures de sorcières, il se situe à la fois dans le temps et hors du temps. Même, lorsqu'il s'en prend aux objets prétendus inanimés — *la Maison démolie*, la merveilleuse eau-forte du *Moulin*, — ceux-ci nous hantent comme des personnages. *Les Souffleuses de bougies, le Montreur de souris, l'Espiègle, Don Quichotte*, et tant de folles gravures peuplent un monde grotesque et pitoyable, celui de nos frères (2).

En face de cette gravure traditionnelle, se dresse celle de Jean M. Signovert, riche de toutes les audaces et réussites techniques que trente ans de métier lui confèrent. Un métier exercé de bout en bout par l'artiste, et le tirage n'est pas l'opération la moins importante. Aussi peut-on affirmer que chaque épreuve à la qualité d'un original. Par bonheur, la (belle) matière est mise au service de l'esprit qui crée des formes absolument autonomes, aussi bien dans la souplesse aérienne des courbes — *la Dame, le Fou, la Joie*, irradiés d'une lumière centrale — que dans les arêtes géométriques nettement découpées — *le Masque*. Mais on sera surpris par la diversité de ses thèmes, si on peut dire. Ils sont aux limites de l'infiguré en dépit de leurs titres : *Croix des chemins, Vase, le Spectre, l'Homme au doigt coupé*, etc. Epreuves pratiquement uniques, avons-nous dit. C'est pourquoi on ne verra pas toujours de notables différences en elles et les dessins de Signovert où les grattages apportent un élément concret de plus et mettent en relief des teintes en même temps sobres et chaudes (3).

Tant de concentration réclame un peu de détente. André Pieyre de Mandiargues nous convie à ce qu'il appelle des « Idylles fabuleuses ». Les escargots-escargotes de Bona (4) sont associés aux jeux de ses personnages à l'érotisme ingénu que des dessins clairs et idéalisés parent de fausse innocence. Ils voisinent avec les admirables bijoux, trop beaux pour être vraiment pervers, de Jean Filhos, qui change en un or pur les plombs que Cupidon avait dans l'aile.

Préférez-vous un peu de véritable *innocence ?* Un courant d'air frais souffle à l'UNESCO (5), où cent trente mosaïques apportent le salut des enfants bulgares. Les écoliers de Bourgas les ont exécutées au bord de la mer Noire, traduisant naïvement leurs aspirations : soleil, fleurs, héros nationaux, cosmonautes, plongeurs sous-marins, bateaux... « Pourquoi la mosaïque de préférence au dessin ? — Parce qu'elle est assurée de durer plus longtemps », a répondu l'un d'entre eux.

Lever de rideau en quelque sorte à l'Année internationale de l'enfance.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) « Défiguration », Galerie Rive-Gauche, 44, rue de Fleurus.
(2) Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers, 16, rue Dauphine.
(3) Galerie Arcadia, 7, rue de Pestalozzi.
(4) Sylvia Bourdon, 16, rue des Grands-Augustins.
(5) Place Fontenoy.

Jazz

Un nouveau « Human Arts Ensemble »

Trois mois après sa première apparition en France, le Human Arts Ensemble de Charles « Bobo » Shaw revient cette fois-sous une forme différente, celle du trio. C'est peut-être la formule jusqu'alors la plus cohérente, la plus accomplie de leur musique, celle qui permet le mieux à l'esthétique de Charles « Bobo » Shaw de s'affirmer. A côté du batteur et du trombone, le nouveau venu est le guitariste Richard Martin, nouvelle figure pour le public français. Richard Martin est en fait considéré par tous les musiciens originaires de Saint-Louis de la génération de Bowie et de Shaw comme une sorte de « parrain » en matière musicale.

Les trois hommes décrivent avec une assurance étonnante la palette des musiques afro-américaines, mais leur démarche est principalement contemporaine : souci de renouveau dans les rapports entre musiciens, recherche de l'improvisation collective, goût pour les sonorités électriques. Charles « Bobo » Shaw est un des rares musiciens de la scène new-yorkaise à avoir été marqué et attiré par l'aspect brutal et les distorsions du rock. Sa recherche en ce sens trouve ses sources beaucoup plus chez Jimi Hendrix, chez Miles Davis, que dans la musique rock à proprement parler.

Le spectacle en vaut la peine : la puissance et le swing de « Bobo » Shaw rendent haletantes les envolées à l'arraché du trombone et la grêle de notes déferlant par petits paquets de la guitare de Richard Martin. Au-delà de l'étonnement que provoque la virtuosité de ces musiciens, on perçoit un univers qui n'appartient qu'à eux. Le disque « Junk Trap », qui sort en même temps en France, aux frontières du free-jazz, du be bop et du rock, esquisse en quelques morceaux le côté hétéroclite de leurs compositions, pourtant rendues cohérentes par la formidable clairvoyance de Charles « Bobo » Shaw.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ *Junk Trap* : Black Saint (distribution Musica).

★ A 22 h. 30 à la Chapelle des Lombards. Jusqu'au 14.

Cinéma

« Passe-Montagne »

(Suite de la première page.)

Le ton de ce film est insolite dans le cinéma français. Ce sens de l'espace, cette poésie cosmique, ce lyrisme sans effusion qui puise ses racines dans la chaleur, l'épaisseur de la vie, c'est chez les Américains, parfois chez les Allemands (Herzog, Wenders) que, d'ordinaire, on les trouve. Chez nous, on en reste plutôt au folklore ou à a profession de foi. D'un thème à la mode — la « rupture », la « dérive », — d'un « rousseauisme » si souvent galvaudé, Jean-François Stévenin a tiré le contraire d'un film-gadget, d'un film-magazine. Sans qu'il ait besoin de le dire, nous devinons qu'il entre quelque chose de grave, d'essentiel, dans la joyeuse complicité de ses deux héros, et qu'au terme de leur aventure — une aventure qui s'achève aussi inopinément qu'elle avait commencé — l'un et l'autre (le citadin surtout) ne seront plus tout à fait les mêmes.

C'est la rareté, la sensibilité discrète de ce récit qui nous le font aimer. Que son approche soit rendue difficile par le brouillage délibéré des conversations et la multiplicité de personnages secondaires dont nous ignorons l'identité, que certaines obscurités paraissent superflues, voire irritantes, on ne peut le nier. Mais l'important est qu'on y entende une voix, une musique, qui sont celles d'un auteur. L'important est qu'un cinéaste s'y révèle. Un cinéaste qui nous rappelle ici qu'il est également comédien de talent. Au côté d'un Jacques Villeret vif, malicieux, énigmatique sous ses rondeurs attendrissantes, c'est, en effet, Jean-François Stévenin qui incarne le personnage de Serge le taciturne, le rêveur, le poète.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Saint-André-des-Arts, Olympic.

Danse

La Suisse gagne à Nyon

Parce qu'il fut en 1975 lauréat du concours de chorégraphie de Bagnolet, Francisco Miranda, danseur d'origine cubaine, directeur du Centre de ballet contemporain de Nyon, décida qu'une compétition du même genre se devait d'exister en Suisse et entreprit de l'organiser lui-même. En 1977, le premier concours de Nyon avait la chance de révéler le talent d'une jeune personne encore inconnue, Maguy Marin.

Le plus difficile pour une telle entreprise est de pouvoir se maintenir d'une année sur l'autre. Alors que faute d'argent le concours de Cologne vient de disparaître et que celui de Bagnolet doit s'organiser avec un budget « gelé », Francisco Miranda a pu récidiver dans des conditions qui tendraient à prouver que la foi peut encore soulever des montagnes.

Rien, en effet, ne disposait Nyon, charmante ville de douze mille habitants, pressée entre les deux grandes cités de Genève et Lausanne, à assumer une vocation chorégraphique. La municipalité, qui a déjà la responsabilité d'un festival folk, s'en tient pour l'instant à une bienveillante expectative. Le concours reste une initiative privée, son organisation repose sur des collaborations bénévoles. Un véritable comité de soutien s'est créé. Il assure la préparation, la publicité et le déroulement des épreuves, s'occupe de l'hébergement des candidats. La ville met à leur disposition des lieux d'accueil, et les prix destinés aux lauréats sont offerts par des particuliers ou des fondations ; mais il est évident que Francisco Miranda, ne disposant d'aucune subvention régulière, en est de sa poche : « Heureusement, dit-il, j'ai un centre qui marche bien ; il me permet de servir ce que je place au-dessus de tout : l'art de la danse. A Bagnolet, j'avais été frappé par la faible participation suisse. Etait-ce en raison de l'éloignement ? Par crainte de se mesurer aux autres ? J'ai pensé que, par sa position, le pays était bien placé pour une confrontation de caractère international, à condition, bien sûr, de veiller à ce qu'elle ne se transforme pas en une présentation de cours. »

Un niveau bien meilleur

Une sélection rigoureuse, la présence dans le jury de personnalités comme Rosella Hightower, Peter Van Dyk ou Jacques Chaurand (responsable de Bagnolet) garantissent le sérieux de la compétition, dont le niveau est bien meilleur que l'an passé. Vingt-quatre compagnies ont été retenues aux éliminatoires ; dix sont parvenues en finale. La plupart des ballets présentés — d'une durée de quinze minutes — s'appuient sur un même type d'argument : les rapports de l'individu et du groupe. Mais beaucoup de chorégraphes manquent encore d'un langage original approprié à ce qu'ils prétendent exprimer. C'est le cas de Dominique Centon de Lausanne, d'Armin Wild de Zurich ou de Guy Vareilhes, danseur à l'Opéra de Paris, encore prisonnier des stéréotypes classiques. Son ballet, « Partance », joue agréablement du contraste entre rythme et mélodie, et permet d'apprécier la fluidité d'un remarquable interprète, Jean-Louis Didière.

Le collectif de Herisau (Suisse) l'emporte haut la main avec « Choréo 77 », sur une musique de Kabelec, une œuvre solide, mûrie, au mouvement renouvelé et toujours soutenu. Ce groupe sympathique, ouvert, de caractère international (une Japonaise, trois Suisses, un Grecque, une Argentine), et de formations diverses (Graham, Laban, Limon), est la révélation de Nyon 1978. On aura l'occasion de le voir en mars à Bagnolet, où il se produira hors concours.

MARCELLE MICHEL.

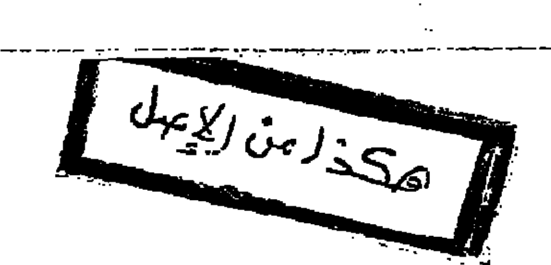
Musique

SERGE BAUDO EN CHINE

Serge Baudo, directeur de l'Orchestre de Lyon, sera le premier chef français invité à diriger, en Chine populaire, l'Orchestre symphonique central de Pékin le 17 décembre. Au programme du concert figureront : *Prélude à l'après-midi d'un faune*, de Debussy, la *Septième Symphonie* de Beethoven, et le *Premier Concerto pour piano* de Beethoven, avec, en soliste, Che Kouen, qui avait déjà été le soliste d'un concert diffusé en direct de Pékin sur les ondes de France-Musique le 23 avril dernier (*le Monde* du 25 avril).

L'INDE A GAVEAU

Présentées par Radio-France, deux importantes manifestations de musique indienne ont lieu ce week-end à la salle Gaveau. Accompagné par son ensemble instrumental, le grand flûtiste de l'Inde du Sud T.R. Mahalingam s'y produira le samedi 11, à 20 h. 30 : c'est son premier concert en France. Le lendemain, dimanche 12, à 18 heures, le maître du sarangi, Pandit Ram Narayan, donnera un récital de musique de l'Inde du Nord.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra : l'Enlèvement au sérail (sam., 19 h. 30).
Salle Favart : Werther (sam., 19 h. 30).
Comédie-Française : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; Six personnages en quête d'auteur (dim., 20 h. 30).
Chaillot, foyer du Grand Théâtre : le Cercle de craie caucasien (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Gémier : Lenz (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit Odéon : le Pavillon Balthazar (sam. et dim., 18 h. 30) ; la Star des oubliés (sam. et dim., 21 h. 30).
TEP : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit TEP : Bons baisers du Lavandou (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Centre Pompidou : Une semaine, un film ; Film documentaire ; Cinéma berlinois contemporain (sam. et dim., 15 h., 17 h., 19 h. et 21 h.).

Les salles municipales

Châtelet : Rose de Noël (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Théâtre de la Ville : Jean-Roger Caussimon (sam., 18 h. 30) ; la Maison des cœurs brisés (sam., 20 h. 30).
Carré Sylvia Monfort : Cirque à l'ancienne (sam. et dim., 18 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les autres salles

Aire libre : Faustino, mime (sam., 18 h. 30) ; Sidi-Ciné (sam., 20 h. 30) ; Davly (sam., 22 h.).
Antoine : le Pont japonais (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Arts-Hébertot : Mon père avait raison (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Atelier : la Culotte (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.) ; Un homme à la rencontre d'Antonin Artaud (sam., 18 h. 30).
Athénée, salle C.-Bérard : Olaf et Albert (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Biothéâtre : la Crique (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Bouffes-Parisiens : le Charlatan (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium : la Sœur de Shakespeare (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Epée-de-Bois : Spectacle XII, d'après les Justes (sam., 20 h. 30, dernière). — Chaudron : le Chant du cheval lent (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h. 30).
Centre d'art rive gauche : Comme un sens inversé (sam. et dim., 20 h. 30) ; la Femme au bout des doigts (sam. et dim., 22 h.).
Cité internationale, la Galerie : la Clôture (sam., 21 h.). — La Resserre : l'Epreuve (sam., 21 h.). — Grand Théâtre : Latin American Trip (sam., 21 h.).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : Il fait beau jour et nuit (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Epicerie-Théâtre : Français, encore un effort... (sam. et dim., 21 h.).
Essaïon : les Miettes (sam., 18 h. 30, dernière) ; Abraham et Samuel (sam., 22 h. 15). — II : le Chant général (sam., 20 h. 30).
Fontaine : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit (sam., 21 h.).
Gaîté-Montparnasse : la Surface de réparation (sam., 20 h. 30) ; J. Villeret (sam., 22 h.).
Galerie 55 : B. Dimey (sam., 21 h.) ; Marie-Thérèse Orain (sam., 22 h.).
Gymnase : Coluche (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino : Théâtre sicilien (sam., 20 h. 30) ; Louise la Pétroleuse (sam., 22 h.).
La Bruyère : les Folies du samedi soir (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Le Lucernaire, Théâtre noir : Molly Bloom (sam., 18 h. 30) ; la Shaga (sam., 20 h. 30) ; Carmen City (sam., 22 h.). — Théâtre rouge : Une heure avec Rainer Maria Rilke (sam., 18 h. 30) ; Fragments (sam., 20 h. 30) ; Acteurs en détresse (sam., 22 h. 15).
Madeleine : le Préféré (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Marigny : le Cauchemar de Bella Manningham (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Mathurins : Alex Métayer (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Michel : Duos sur canapé (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h.).
Mogador : le Pays du sourire (sam., 14 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Montparnasse : Peines de cœur d'une chatte anglaise (sam., 17 h. et 21 h. ; dim., 15 h.).
Nouveautés : Apprends-moi, Céline (sam., 18 h. et 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Œuvre : les Aiguilleurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Orsay : Zadig (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30) ; Harold et Maude (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). — Petite salle : Crénom (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Palace Croix-Nivert : Rocky Horror Show (sam. et dim., 20 h.).
Palais-Royal : le Tout pour le tout (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Palais des sports : Notre-Dame de Paris (sam., 15 h. 30 et 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 18 h.).
Péniche : Petites et grandes violences (sam., 20 h. 30) ; Histoires belges (sam., 22 h.).
Plaine : la Vie privée de la race supérieure (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Plaisance : Tête de méduse (sam., 20 h. 30).
Poche-Montparnasse : le Premier (sam., 20 h. 30 et 22 h. 15).
Porte-Saint-Martin : M. Marceau, mime (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Présent : Eve des Amériques (sam., 20 h. 30).
Ranelagh : Chopelia (sam., 22 h.).
Studio-Théâtre 14 : Festival international du mime (sam., 20 h. 30).
Théâtre d'Edgar : Il était la Belgique... une fois (sam., 20 h. 45).
Théâtre-en-Rond : Si tout le monde en faisait autant (sam. et dim., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Théâtre du Marais : les Chaises (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart : l'Echange (sam., 20 h. 30) ; la Chance au snark (sam., 22 h. 30).
Théâtre de Paris : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30 (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Théâtre Saint-Jean : Un goût de miel (sam. et dim., 20 h. 30).
Théâtre Saint-Médard : les Comédiens mimes de Paris (sam., 21 h.).
Tristan-Bernard : Crime à la clef (dim., 15 h. et 18 h.).
Troglodyte : 1848, la République de Dupont (sam., 20 h.) ; Gugozone (dim., 15 h. 30).
Variétés : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune : Minamata and Co. (dim., 17 h.).
Bagnolet, Maison P.-Neruda : la Tête dans la valise, méthode pratique pour se perdre (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Boulogne, T.B.B. : Caligula (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Champigny, le Soleil-dans-la-Tête : Week-end à Nanterre (sam., 21 h.).
Chelles, C.C. : l'Illusion comique (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Choisy, Théâtre P.-Eluard : Christian Dente (sam., 21 h.).
Clichy, Théâtre Rutebeuf : le Jeu de l'amour et du hasard (sam., 20 h. 45).
Colombes, M.J.C. : les Clowns Macloma (sam., 20 h. 30).
La Courneuve, C.C. J.-Houdremont : les Deux Nobles Cousins (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Evry, Agora : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet, sol. Cl. Kahn (Messiaen, Ravel, Roussel) (sam., 21 h.) ; Ballet hispano de New-York (dim., 16 h.). — Studio : Pinok et Matho (sam., 21 h.).
Gennevilliers, Théâtre : Ça respire encore (sam., 20 h. 45 ; dim., 17 h.).
Maule, église Saint-Nicolas : Petits Chanteurs de Chaillot, org. J. Galard (Delalande, Couperin, Campra, Bernier, Nivers, Corette, Clérambault, Rameau) (sam., 21 h.).
Massy-Palaiseau, Salle omnisports : Chris Mac Gregor, Bryan Isaac, Jabula, Toto Bissainthe, Naylbuye (sam., 20 h. 30).
Montfort-l'Amaury, église Saint-Pierre : Chœur national, dir. J. Grimbert, org. S. Chiapparin (Vittoria, Frescobaldi, Brahms) (sam., 21 h.).
Nanterre, Théâtre des Amandiers, II : Bathory Erzsebet (sam., 21 h. ; dim., 16 h. 30, dernière). — Salle C.-Dullin : le Misanthrope (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Neuilly, M.J.C. : Tu brodes ?... Ouais (sam., 21 h. 30).
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe : Anna Prucnal (sam., 23 h.).
Sartrouville, Théâtre : Valeria Munarriz (sam., 21 h.).
Sceaux, Orangerie : le Legs et l'Epreuve (sam., 21 h.).
Senlis, Fondation Cziffra : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. G. Cziffra Jr., sol. G. Cziffra (dim., 16 h. 30).
Versailles, cathédrale : M. Lagache, G. et P. Loisemant (Brahms, Marcello, Walter, Jay, Langlais, Falcinelli, Dupré) (dim., 18 h.). — Théâtre Montansier : Topaze (sam., 21 h.).

FESTIVAL D'AUTOMNE

(278-10-16)

THEATRE

Espace Cardin : Faust (sam., 20 h. 30).
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, grande salle : Remagen (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Bouffes-du-Nord : Mesure pour mesure (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

EXPOSITIONS

Chapelle de la Sorbonne : Sho, calligraphie contemporaine japonaise (12 h. à 18 h.).
Musée des arts décoratifs : Ma, espace-temps au Japon (de 11 h. à 20 h.).

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées : le Ballet de Marseille R. Petit (Copélia) (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Musée des arts décoratifs : Tanaka Min (sam. et dim., 15 h. et 18 h.).

Les concerts

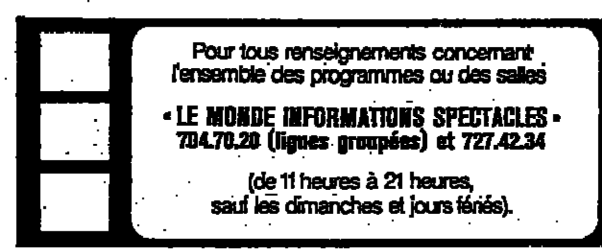
Lucernaire : C. Collard, piano ; C. Courtois, violon (Tartini, Brahms, Fauré, Schumann, Bach, Beethoven, Prokofiev) (sam. et dim., 19 h. 30) ; Ensemble instrumental Dardanus (Lebègue, Hotteterre, Haendel, de Boismortier, Chambonnières) (sam. et dim., 21 h.) ; Ensemble d'ondes de Paris (Murail, Boyer, Levinas, Louvier, Parmegiani) (dim., 17 h.).
Théâtre Marie-Stuart : L. Stanese, alto ; P. Fontanarosa, violon (Mozart, Reger, Martinu, Hindemith) (dim., 17 h.).
Eglise des Billettes : P. Bride, violon ; E. Pitti, piano (Beethoven) (dim., 17 h. 30).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : M. Guyard, orgue (Bach, Mozart, Salvatore) (dim., 17 h. 45).
Hôtel Hérouet : S. Escure (Bach) (sam., 20 h. 15).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Orchestre symphonique de la garde républicaine, dir. R. Boutry (Bizet, Haendel, Fauré, Brahms) (sam., 17 h. 30) ; S. Muller Murrhardt, orgue (Bach, von Albrecht, Mendelssohn, Bartholdy) (dim., 16 h.).
Théâtre d'Orsay : F. Lodéon, M. Portal, R. Pasquier (Brahms, Mozart) (dim., 10 h. 55).
Eglise Saint-Merri : F. Sabatier, orgue (musique des quinzième et seizième siècles) (sam., 22 h.).
Théâtre du Ranelagh : G. Fumet, flûte ; A. Dumont, guitare (Haendel, Diabelli, Giuliani, Dumont, Debussy, Fumet, Varèse, Villa-Lobos) (sam., 18 h. 30).
Café d'Edgar : K. Besson, luth ; J. Roy, chant (musique Renaissance en France et en Angleterre) (sam., 18 h. 30).
Conciergerie : Quatuor G. Fumet (Mozart) (dim., 17 h. 30).
Notre-Dame : G. Gorosito, orgue (Braga, Brahms, Dupré, Vierne, Perceval) (dim., 17 h. 45).
Salle Pleyel : A. Benedetti Michelangeli (Beethoven, Brahms, Chopin) (sam., 20 h. 30) ; Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. D. Agrafiotis (Debussy, Rachmaninov, Franck) (dim., 17 h. 45).

La danse

Théâtre 13 : Independanse (sam., 20 h. 45).

Jazz, pop', rock et folk

Chapelle des Lombards : Celestrial Communication Orchestra Alan Silva (sam., 20 h. 30) ; Human Arts Ensemble (sam., 22 h. 30).
Palais des arts : Beausoleil Broussard, folk acadi (sam., 18 h. 30) ; J.-P. Verdier (sam., 20 h. 30).
Centre culturel du XVIIe : Fricantin Quintette (sam., 20 h. 15) ; New Consort (sam., 21 h.) ; Richard Foix Quintette (dim., 15 h.) ; Sareb Dugn (dim., 16 h. 30) ; Jo Maïz (dim., 18 h.).



Samedi 11 - Dimanche 12 novembre

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. 30 : les Croix de bois, de R. Bernard ; J'accuse, d'A. Gance ; 18 h. 30 et 20 h. 30 : Hommage à M. et Mme Kawakita (18 h. 30 : Pantins sous les étoiles de H. Hashiura ; 20 h. 30 : Chikuzan le Baladin aveugle, de K. Shindo) ; 22 h. 30 : le Second Eveil, de M. von Trotta (en avant-première). — dim., 15 h. : Mythes et magie des indiens Yanomamo ; 18 h. 30, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Hommage à M. et Mme Kawakita (18 h. 30 : Mariko-Maman, de M. Miyagi ; 20 h. 30 : Orange Road Express, de K. Omori ; 22 h. 30 : le Chemin lointain, de S. Hidari).
Beaubourg, sam., 15 h., 17 h. et 19 h. : Films allemands 1912-1932 (15 h. : Quatre de l'infanterie, de G. W. Pabst ; 17 h. : le Cabinet des figures de cire, de P. Leni ; 19 h. : les Yeux de la momie, de E. Lubitsch) ; 21 h. : Mythes et magie des indiens Yanomamo. — dim., 15 h. et 21 h. : Hommage à M. et Mme Kawakita (15 h. : Double Suicide à Sonezaki, de Y. Masumura ; 21 h. : Ville de septembre, de Y. Higashi) ; 17 h. et 19 h. : Films allemands 1912-1932 (17 h. : Variétés, de E. A. Dupont ; 19 h. : les Trois Lumières, de F. Lang).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BÉBÉS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ARRET DU MILIEU (Fr.) ; LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) H. Sp.
L'ALLEMAGNE EN AUTOMNE (All., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA BALLADE DES DALTON (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA CARAPATE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82).
CINEMA PAR MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DERNIER AMOUR (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (387-37-41).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap.) (**), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36).
FEDORA (A.), v.o. : Paris, 8e (359-53-99).
LA FEMME GAUCHERE (All.), v.o. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A.), v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A.), v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
F.I.S.T. (A.), v.o. : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Murat, 16e (288-99-75) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52).
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36), Hautefeuille, 6e (633-79-38), France-Elysées, 8e (723-71-11), Nation, 12e (343-04-67), Cambronne, 15e (734-42-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), la Clef, 5e (337-90-90), Panthéon, 5e (033-15-04).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), la Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PION (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36), Berlitz, 2e (742-60-33), Bosquet, 7e (551-44-11), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), George-V, 8e (225-41-46), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE PRIVE DE CES DAMES (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).
LES REFORMES SE PORTENT BIEN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sf mardi).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Ternes, 17e (380-10-41).
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

Les films nouveaux

REMEMBER MY NAME, film américain de Alan Rudolf, (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Pagode, 7e (705-12-15), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA, film français de Chantal Akermann : Impérial, 2e (742-72-52), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Colisée, 8e (359-29-46), Parnassien, 14e (329-83-11) Olympic, 14e (542-67-42).
FLAMMES, film français de Adolfo Arrieta : Action-République, 11e (805-51-33), Olympic, 14e (542-67-42).
LA FRAIRIE, film français de Francis Chauveau : Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).
PASSE-MONTAGNE, film français de J.-F. Stevenin : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Olympic, 14e (542-67-42).
L'ENFANT DE NUIT, film italien de Sergio Gobbi, (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Le Paris, 8e (359-53-99) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

MERCREDI 15

le second éveil

un film de MARGARETHE VON TROTTA

ACTION RÉPUBLIQUE - OLYMPIC ENTREPOT



Du jeudi 9 au mercredi 15 nov.

EXPOSITION rue de la Paix

ART DE LA CHINE ANCIENNE

IVOIRES - PIERRES DURES
CORAUX - BRONZES - TAPIS PRÉCIEUX

HOTEL WESTMINSTER, 13, rue de la Paix, 75002 PARIS, de 11 à 20 h.
Entrée libre - Estimation gratuite - Tél. : 261-57-46.

toujours L'ALCAZAR de plus en plus EN FETE

Dîner 21 h. Spectacle 23 h.

RÉALISATION DE DICK PRICE



● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS

LE CLAIR DE LUNE F/dim. a. lun. 24, r. du Pont-Neuf, 1er 233-66-21	Jusqu'à 23 h. Style Bistrot, cuisine soignée. Environ 80 F Serv. compr. le vendredi : pot-au-feu des Halles aux 3 viandes 40 F (tout compris).
ASSIETTE AU BŒUF-POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs ●	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison
LAPEROUSE 326-68-04 51, quai Gds-Augustins, 6e. F/dim.	On sert jusqu'à 23 h. 30. Grande carte. Menus 90, 125, 148 F. Service compris. Ses salons de deux à cinquante couverts.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats pour 27 F s.n.c. Décor classé monument historique. Desserts faits maison.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin - Desserts faits maison.
LE SARLADAIS 522-23-62 2, rue de Vienne, 8e. F/dim.	J. 22 h. Cuisine périgourdine. Menu 87 F - 1/2 vin de pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet ou confit. SA CARTE.
LA MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e. F/dim.	Jusqu'à 23 h. 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain : Pastilla aux pigeons - Méchoui - Ses tagines et brochettes. MENU 90 F.
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e T.l.jrs	MICHEL OLIVER propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. Desserts faits maison. Le soir jusqu'à 1 heure du matin.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.j.	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
TOKYO Saint-Lazare SHINTOKYO Montparnasse	9, rue de l'Isly, 8e, 387-19-04 ; 22, rue Delambre, 14e, 326-45-00. Curieux barbecue Coréen et toutes les spécialités japonaises.
BRASSERIE CROMWELL 727-87-75 131, av. Victor-Hugo, 16e. T.l.jrs	Jusqu'à 23 h. 30 BANC D'HUITRES : Plateau 64. Spéc. alsaciennes : Choucroute jarret fumé 32. Foie gras frais au Riesling de chez FLO 29.
LE CONGRES, Porte Maillot. T.l.j. 80, av. Grande-Armée, 17e, 574-17-24	Jusqu'à 2 h. BANC D'HUITRES et poissons. Spéc. de viandes de Bœuf de premier choix grillées à l'os. Ses Plats et Desserts du jour.
BRASSERIE DU TABAC PIGALLE 606-72-90, place Pigalle, 18e. T.l.jrs	Ouvert jour et nuit. BANC D'HUITRES t.l.jrs renouvelé. Son plat du jour, ses spécialités : Choucroute 33. Gratinée 11. Ses grillades flambées. Buffet froid. Spécialités : Bière LOWENBRAU MUNICH.

Le Monde

équipement

CIRCULATION

ALCOOTEST ET BÉNÉVOLAT LOCAL

Excès de zèle des gendarmes : le conseil municipal de Bilieu (Isère) démissionne

De notre correspondant

Grenoble. — Les gendarmes de Virieu (Isère) contrôlaient, le samedi 28 octobre, une automobiliste qui sortait d'une soirée de bienfaisance, organisée par la commune de Bilieu (trois cent vingt-six habitants). Constatant que l'alcootest était positif, les gendarmes décidaient de « remonter à la source » : la salle des fêtes du village où chaque année le Bureau d'aide sociale (BAS) convie le public à un repas dont les bénéfices servent à acheter les colis de Noël destinés aux personnes âgées de Bilieu. Les gendarmes dressèrent ainsi leur second procès-verbal de la soirée, cette fois contre le BAS. Le délit ? Le Bureau d'aide sociale ne disposait, pour cette soirée, que d'une autorisation de buvette temporaire et ne devait donc pas proposer des boissons alcoolisées dites des troisième et quatrième groupes.

Trois jours après cet incident, les conseillers municipaux de Bilieu et leur maire, M. René Imperiati, conseiller général socialiste de Virieu-sur-Bourbre, démissionnaient afin de protester contre le manque de « tolérance » des gendarmes. De leur côté, les maires de quatorze communes du canton, réunis à Charavines, ont adressé une motion au sous-préfet de La Tour-du-Pin : « *Ces incidents ne sont pas faits pour encourager les administrateurs bénévoles que sont les élus municipaux à s'occuper de leurs concitoyens.*

« *Ils expriment à l'unanimité leur solidarité envers leurs collègues de Bilieu et souhaitent que ces incidents trouvent une solution équitable, faute de quoi les maires et adjoints devront prendre toutes mesures nécessaires pour défendre les intérêts des sociétés locales, puisque les budgets municipaux ne peuvent malheureusement pas faire face à leurs besoins légitimes et officiellement reconnus.* »

Le procureur de la République de Bourgoin-Jallieu, Mme Blancquintet, rappelle, pour sa part, que l'infraction constatée à Bilieu se double d'un second délit fiscal cette fois, et que le parquet décidera, dans les tout prochains jours, de l' « opportunité des poursuites ». Ce que certains qualifient déjà d' « excès de zèle » des gendarmes de Virieu a incontestablement mis beaucoup de monde dans l'embarras.

CLAUDE FRANCILLON.

● *La rue de Passy aux piétons.* — Le maire de Paris a décidé de tenter une nouvelle expérience de rue piétonne dans le seizième arrondissement. Entre le 15 novembre et le 15 janvier prochain, la rue de Passy — entre l'avenue Paul-Doumer et la rue Jean-Bologne — sera réservée aux piétons.

ENVIRONNEMENT

A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE PARIS

• Nouveaux véhicules pour améliorer le nettoiement
• Rénovation de 250 logements à la Goutte-d'Or

En 1979, 13 millions de francs seront consacrés à l'acquisition de matériels pour améliorer la propreté de la capitale. C'est l'une des mesures que le maire de Paris a annoncées au cours d'une conférence de presse, réunie vendredi 10 novembre, qui avait pour objet la présentation de l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris du lundi 13 novembre.

Au chapitre de la propreté, les crédits seront affectés à l'achat de corbeilles à papier, au renouvellement d'une partie du parc des bennes de collecte et à l'acquisition de nouveaux véhicules pour le nettoiement mécanique des trottoirs et des chaussées.

Lundi, le conseil aura à se prononcer sur les propositions du maire relatives à l'aménagement du quartier de la gare de Vaugirard (*le Monde* du 11 novembre).

Autres dossiers à l'ordre du jour : la réhabilitation des quartiers du Gros-Caillou et de la Goutte-d'Or. Dans le premier (7e arrondissement), 29 immeubles comportant 208 logements, construits entre 1875 et 1914, seront restaurés. Cette opération coûtera à la Ville 3,3 millions de francs. Dans le quartier de la Goutte-d'Or (18e arrondissement), ce sont 250 logements qui seront rénovés. Cette opération sera accompagnée d'une amélioration de l'environnement. Coût pour la Ville : 4 millions de francs.

Autre point de l'ordre du jour : la réalisation de 840 logements sociaux. Ces logements seront construits dans les zones de rénovation des 14e, 15e, 19e, 20e et 10e arrondissements. Les programmes seront lancés dans les prochaines semaines et coûteront à la Ville 49,5 millions de francs.

● *Cirque dans le métro.* — Après « la musique dans le métro », la R.A.T.P. a décidé d'accueillir le cirque. Une centaine de spectacles en sept jours, dans plus de trente stations de métro : huit représentations des cirques Amar et Bouglione à la station Auber ; quatre heures de spectacle à la Défense ; un après-midi de cirque à Châtelet-Les Halles, sont proposés par la R.A.T.P., lors de la nouvelle animation « Vive le cirque », réalisée du 23 novembre au 2 décembre prochain.

APRÈS LE « NON » NUCLÉAIRE EN AUTRICHE

Des Suisses demandent que la population soit consultée avant toute construction de centrale atomique

De notre correspondant

Berne. — Les résultats du référendum antinucléaire du 5 novembre en Autriche (*le Monde* du 7 novembre) sont commentés avec d'autant plus d'intérêt en Suisse que les électeurs helvétiques seront à leur tour appelés à se prononcer sur le problème nucléaire le 18 février 1979. En fait, le référendum organisé en Suisse portera sur une « *initiative populaire* » réclamant « *la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques* ». Emanant des milieux antinucléaires, qui ont recueilli cent vingt-cinq mille signatures à l'appui de leur requête, ce projet de révision constitutionnelle demande, notamment, que la construction de toute centrale nucléaire soit subordonnée à l'accord préalable des populations directement intéressées.

Les antinucléaires suisses font observer que la population autrichienne du Vorarlberg, directement concernée par le projet de construction d'une centrale nucléaire à Rüti, dans le canton de Saint-Gall, à proximité de la frontière entre les deux pays, a fourni une « *indication claire* » aux autorités helvétiques en votant « non » à 84 %.

Les partisans du nucléaire répliquent : « *La situation en Autriche n'est pas comparable à celle de la Suisse, où trois centrales nucléaires fonctionnent déjà et fournissent un cinquième de l'électricité.* »

Désormais, toute demande de permis de construire une centrale nucléaire en Suisse devrait être soumise à l'approbation du Parlement. Mais, pour les antinucléaires, ce contrôle n'empêchera nullement la poursuite du programme. C'est pourquoi une nouvelle manifestation de protestation contre la politique gouvernementale est prévue pour le dimanche 12 novembre sur le site de la future centrale atomique de Goesgen dans le canton de Soleure.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

TOURISME

Les dépenses sociales représentent moins d'un dix-millième du budget de l'État

déplore Tourisme et Travail

L'application du « rapport Blanc » sur le tourisme social, remis au président de la République en août 1977, nécessiterait la multiplication par six des crédits d'investissements prévus dans le projet de budget du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ce calcul a été effectué par la Fédération nationale Tourisme et Travail à la veille de la discussion budgétaire.

Selon son président, M. Jean Faucher, « *en tenant compte d'un prix moyen minimum de 45 000 F par lit et de 4 500 F par place de camping, et en tenant compte d'un taux de subvention de 25 %, les crédits (autorisations de programme) devraient s'élever à 253 millions de F environ. Ils permettraient de créer en un an quinze mille lits en village de vacances et cent cinquante mille places de camping-caravaning. Au lieu de cet effort — insuffisant, d'après nous, mais cohérent — le gouvernement a limité le budget d'investissement à 41 millions de francs.* »

Selon Tourisme et Travail, cette insuffisance est scandaleuse, car *elle ne frappe pas également tous* les secteurs du tourisme. Les ports de plaisance et autres petits ports bénéficieront de 25 millions au lieu de 10 en 1978 (+ 150 %) alors que le camping se contente de 22,5 millions au lieu de 20 millions en 1978 (+ 12,5 %).

« *Ce budget organise l'austérité pour les plus défavorisés* », a déclaré M. Faucher, qui a noté qu'en 1979 le tourisme social représentera moins d'un dix-millième des dépenses de l'Etat. « *Ce budget devrait être rejeté par l'Assemblée nationale.* »

INFORMATIONS PRATIQUES

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 11 novembre 1978 :

DES DECRETS

● Etendant la procédure d'admission d'urgence à l'aide ménagère accordée aux personnes âgées ;

● Portant application du chapitre V du titre premier du code rural, relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables ;

● Modifiant le décret n° 61-610 du 14 juin 1961 relatif aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural ;

● Modifiant le décret du 20 octobre 1962 portant application en ce qui concerne le droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, de l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole.

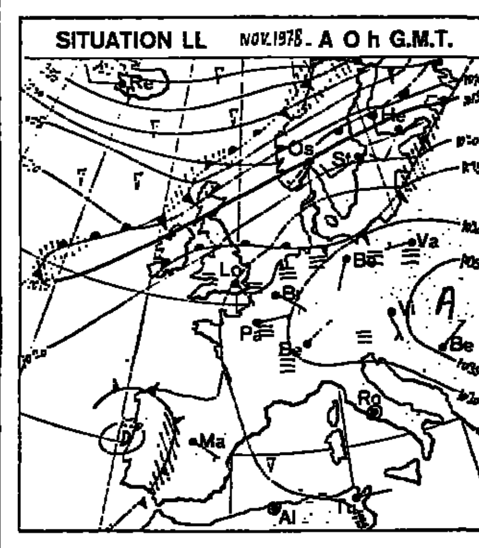
UN ARRETE

● Relatif à l'organisation de la production d'alcool de mélasse de la campagne 1978-1979.

UNE LISTE, DES DECRETS ET UN ARRETE

● Relatifs à la composition de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 11 novembre à 0 heure et le dimanche 12 novembre à 24 heures :

Les hautes pressions centrées sur l'Europe centrale se maintiendront sur la France, la pression atmosphérique s'élèvera progressivement au cours des prochaines quarante-huit heures, maintenant notre pays à l'abri des perturbations atlantiques. Le secteur perturbé ibérique se décalera vers le littoral méditerranéen en y maintenant un temps instable. Dimanche, le temps sera nuageux et plus doux sur la Vendée, la Bretagne et les côtes de la Manche. Sur le golf du Lion et le littoral méditerranéen, il se produira des orages avec des averses isolées à caractère local. Leur activité diminuera. Ailleurs, le temps à brouillard se maintiendra. La nuit et la matinée seront fraîches (températures pouvant descendre jusqu'à — 4 à — 5 degrés), les brouillards seront souvent givrants. Au cours de la journée, les brouillards ne se dissiperont qu'en moyenne et haute montagne ; dans les vallées et en plaine, le temps restera gris et froid le plus souvent, mais localement, le temps pourra devenir bien ensoleillé.

Les vents seront généralement faibles et variables, avec cependant quelques rafales de sud-est sur le littoral méditerranéen.

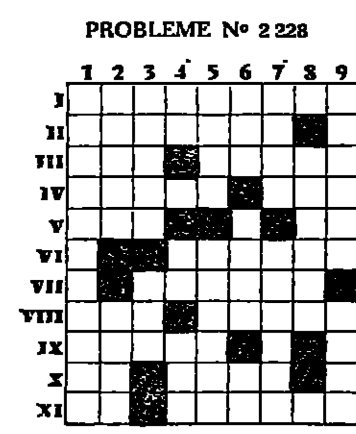
Samedi 11 novembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 027,7 millibars, soit 770,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 10 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 10 au 11) : Ajaccio, 20 et 10 degrés ; Biarritz, 20 et 8 ; Bordeaux, 17 et 6 ; Brest, 13 et 7 ; Caen, 16 et 1 ; Cherbourg, 16 et 5 ; Clermont-Ferrand, 18 et 2 ; Dijon, 3 et — 1 ; Grenoble, 12 et — 2 ; Lille, 2 et 0 ; Lyon, 11 et — 1 ; Marseille, 16 et 11 ; Nancy, 2 et 0 ; Nantes, 17 et 5 ; Nice, 18 et 10 ; Paris-Le Bourget, 5 et — 1 ; Pau, 20 et 4 ; Perpignan, 16 et 7 ; Rennes, 14 et — 1 ; Strasbourg, 2 et 2 ; Toulouse, 17 et 5 ; Tours, 16 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 7 degrés ; Amsterdam, 3 et 1 ; Athènes, 16 et 9 ; Berlin, 3 et — 2 ; Bonn, 5 et 0 ; Bruxelles, 5 et — 1 ; Iles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 10 et 7 ; Genève, 7 et — 2 ; Lisbonne, 15 et 8 ; Londres, 9 et 8 ; Madrid, 13 et 9 ; Moscou, 6 et 6 ; New-York, 16 et 10 ; Palma-de-Majorque, 21 et 9 ; Rome, 19 et 4 ; Stockholm, 10 et 6.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 228



HORIZONTALEMENT

I. *Quand il est cité, c'est surtout pour le principe.* — II. Peuvent grincer des dents. — III. N'est jamais sec quand on déguste ; Souvent trouvé dans un calcul. — IV. N'est pas à dédaigner pour ceux qui font commerce de leurs charmes ; Est représenté dans un conseil. — V. Impératif pour un père ; Matière pour une alliance. — VI. Est indispensable quand on veut mettre les voiles. — VII. Peut être évoqué quand on est dans les choux. — VIII. Endroit où l'on peut sauter ; Nom qu'on donne aux femmes supérieures. — IX. Balancé, par exemple. — X. Ne peut pas toujours venir pour « lui » ; Qui a donc été retenue. — XI. Utile quand on a besoin de réfléchir ; Ne doit pas être cherché là où il n'y a pas un chat.

VERTICALEMENT

1. N'ont plus l'habitude de faire des folies. — 3. Utile quand on veut filer ; Bien enguirlandé. — 3. Souci de ministre ; Descendit, par exemple. — 4. Interjection ; Qui a donc été perçu ; Le mot à dire quand on veut que ça saute. — 5. Gouffre ; Nom qu'on peut *donner à celui qui se moque* du monde. — 6. Est plus difficile à tenir quand elle est grosse ; Coule en Irlande ; Symbole. — 7. Victime d'une tromperie ; Sortes de bottes. — 8. Mot qui désigne l'ensemble des hommes. — 9. File dans les bois ; Pas gâté.

Solution du problème n° 2 227

Horizontalement

I. Sirène (cf vive) ; aimables. — II. Anagogiste ; Râpé. — III. Ut ; Songe ; In. — IV. Frauduleusement. — V. Ait ; Ton ; Elève. — VI. Cil ; Otite. — VII. Ote ; Bonimenteur. — VIII. La ; Pli ; Mi ; Rée. — IX. Ibo ; Irréel. — X. NL ; AG ; Entier ; As. — XI. Eu (cf Orléans) ; Abattement. — XII. Ratel ; Utile. — XIII. An ; Piliers ; AP. — XIV. Retro ; St ; Assise. — XV. Détente ; Ecu.

Verticalement

1. Sauf ; Colin (cf lieu) ; Lard. — 2. Intraitable ; Née. — 3. RA ; Aile ; Ur ; TT. — 4. Egout ; Apre. — 5. No ; Obligation. — 6. Egouttoir ; Bel. — 7. Loin ; Réalise. — 8. Assentiment ; Et. — 9. Itou ; Emietter. — 10. Mense ; Lie ; Sac. — 11. Géline ; Emu ; Su. — 12. Brème ; Arêtes. — 13. La ; Evier ; Ni ; Il. — 14. Epine ; UE ; Atlas. — 15. Sent ; Prêts ; Epée.

GUY BROUTY.

CARNET

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Michèle DUCHÊNE,
née Anne-Marie Luc,

survenu à l'hôpital américain de Neuilly, le 10 novembre 1978, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 14 novembre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

De la part de :
M. et Mme Xavier Duchêne, ses enfants,
Régis, Maxime, Fabien Duchêne, ses petits-fils,
Mme François Duchêne, sa sœur,
Et de toute la famille.
65, avenue Georges-Mandel, 75016 Paris.
Froyères, 60190 Estrées-Saint-Denis.

— M. et Mme Carlof Lepretre, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre de Rocquigny et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Veuve Rémi LEPRETRE,
née Marguerite Degroote,

survenu le 9 novembre 1978, à Wimereux, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Un office religieux sera célébré le 13 novembre, à 15 heures, en l'église paroissiale de Wimereux.

Il sera suivi de l'inhumation.
Rue des Anglais, 62930 Wimereux.

— Mme Henri Leveau,
M. et Mme Claude Leveau et leurs enfants,
M. Jacques Leveau et ses enfants,
M. et Mme Jean Leveau et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Clemencet et leurs enfants,
Leurs nombreux amis et camarades de la promotion 1923 de l'E.N.S.C.P.,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri LEVEAU,
ingénieur chimiste
E.N.S.C.P.,

survenu le 8 novembre 1978, dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité le 10 novembre au cimetière du Montparnasse.

11 bis, rue Larrey, 75005 Paris.
2 bis, Petite-Rue-de-Sébastopol, 76420 Bihorel-lès-Rouen.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Les familles Painchaud, Le Bouvier, Denis, Demougeot et leurs amis, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques TRÉFOUËL
chef de service honoraire
de l'Institut Pasteur
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 novembre 1978.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans la plus stricte intimité en l'église de Cély-en-Bière, le mardi 14 novembre à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— M. Robert Aries,
Vivian et Lynn Aries, ses enfants,
M. et Mme Jacques Bossard et leurs enfants,
Mme Simone Panela,
M. Jean-Paul Rossi,
Mme Nicole Lahique,
Mr. John R. Fisk,
remercient ceux qui se sont associés à leur tristesse lors du décès de

Jacqueline BOULLENGER,

survenu le 13 octobre 1978.

Voir le Carnet du « Monde » des 25, 26 et 29 octobre ; 3, 4, 7 et 9 novembre.

Messes

— Pour le premier anniversaire du décès de

M. Branko MILJUS (Milliouch),
ancien ministre,

une messe a été célébrée dans l'intimité en la cathédrale Alexandre-Nevsky à Paris.

M. Milan Miljus (Milliouch) et la famille adressent encore une fois leurs vifs remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Visites et conférences

LUNDI 13 NOVEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h., Grand Palais, Mme Oswald : « Exposition les frères Le Nain » (entrées limitées).

14 h. 30, 77, rue de Varenne, Mme Allaz : « Hôtel Biron et musée Rodin ».

15 h., entrée, rue Pasquier, Mme Bouquet des Chaux : « La chapelle expiatoire et le cimetière de la Madeleine ».

15 h., entrée du palais de justice, boulevard du Palais, Mme Vermeersch : « La Sainte-Chapelle de verre et le palais de justice ».

15 h., Musée des monuments français : « Louis XV et les siens » (Histoire et Archéologie).

15 h., 135, rue Saint-Martin : « Le Centre d'art moderne du parti communiste » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 14 h. 30, hôtel des Arts et Métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Simon Nora : « Le monde à l'ère de l'ordinateur ».

15 h., 107, rue de Rivoli, Mme A. Fochier-Henrion : « La faïence de Rouen ».

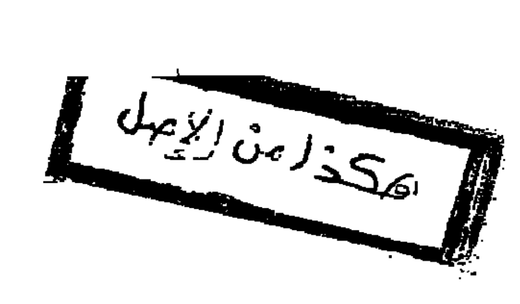
15 h., 13, rue Etienne-Marcel : « L'expérience de l'être et l'art de vivre » (entrée libre).

15 h. et 17 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires : « Arts et civilisation de l'Europe ».

18 h. 30, 8, rue de la Ville-l'Evêque, R. P. du Bourguet : « Le pharaon : son rôle dans la religion et dans l'art » (Bible et Terre sainte).

21 h., 21, rue Cassette : « L'Egypte : les dernières dynasties indigènes » (Arcus).

19 h., Musée des monuments français, M. Carol Heitz : « Les débuts de l'art chrétien en Pologne » (Centre international d'études romanes).



LES TRIBULATIONS D'UNE JEUNE CHOMEUSE

Quand la tapisserie ne nourrit pas une femme

Véronique, vingt-deux ans, est au chômage depuis le 18 août dernier, après avoir effectué un stage pratique en entreprise — dans le cadre du premier « pacte national pour l'emploi », — au terme duquel elle n'a pas été embauchée. Depuis cette date, elle ne perçoit que l'aide publique, soit 16,50 F par jour. L'aspect financier de sa situation n'est pas négligeable : la jeune femme vient de se marier, et son époux, pour avoir embrassé la profession d'architecte, débute et gagne, pour l'instant, très modestement sa vie. Mais ce n'est pas le plus important, même si ce couple souhaite évidemment sortir au plus vite de sa dépendance économique familiale.

Des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes de moins de vingt-cinq ans sont, comme elle, sans véritable qualification. Leur chemin, en ces temps de crise, va de petits « boulots » en grandes désillusions, transitant parfois — entre deux visites à l'Agence de l'emploi — par des « stages Barre » plus ou moins organisés et formateurs.

« D'abord, dit Véronique, *j'ai été mal orientée au lycée : vers le bac G, que j'ai obtenu en 1975, mais qui débouche essentiellement sur le secrétariat, pour lequel je n'ai aucun goût. J'ai pensé à être institutrice dans l'enseignement privé, mais j'ai échoué. »*

Le secteur privé, qui la refuse comme enseignante, l'accepte comme monitrice-éducatrice ou éducatrice scolaire dans le monde de l'enfance inadaptée. On en frémit. Elle-même dit : *« Je n'avais aucun diplôme spécialisé. On ne m'a jamais demandé que mes papiers d'identité. »* Ainsi, cette jeune Parisienne va, au hasard des petites annonces ou de ses propres pérégrinations, travailler dans un établissement pour débiles profondes en Dordogne, dans un centre orthopédique situé dans le Val-de-Marne — six mois sa plus longue période — et dans un institut médico-pédagogique (I.M.P.) de l'Orne. Des établissements privés, certes, mais agréés et conventionnés par la Sécurité sociale.

« Je n'ai jamais eu de contrat, affirme Véronique : *mon dernier salaire, en septembre 1977 dans l'Orne, était de 2 200 F ; j'ai quitté ces différents centres volontairement. Ce n'était pas ma vocation. »* Entre ces trois emplois, « fractionnés » sur près de trois ans, la jeune femme est embauchée, pendant quatre mois, en 1976, comme « officiaire-serveuse » dans un hôtel-restaurant. Elle s'inscrit aussi plusieurs fois à l'A.N.P.E., mais *« justement,* dit-elle, *on n'a fait que m'inscrire, sans jamais me proposer un travail quelconque. Les divers prospecteurs-placiers que j'ai rencontrés s'en sont du reste montrés navrés. »*

Du porte-à-porte

Octobre 1977 : Véronique, qui vient de quitter l'I.M.P. de l'Orne, touche alors (allocations ASSEDIC + aide publique) 60 % de son dernier salaire, soit 1 320 F par mois. Elle apprend l'existence du premier « pacte national en faveur de l'embauche des jeunes de moins de vingt-cinq ans », qui commence tout juste à se mettre en place. *« J'ai toujours aimé,* explique-t-elle, *travailler de mes mains. La tapisserie m'intéresse. Pas la couture ; la vraie tapisserie, tentures murales et recouvrement de sièges, qui exige plus le maniement du marteau que celui de l'aiguille. »*

La jeune femme se met donc en quête d'un stage pratique en entreprise chez un artisan tapissier. A l'agence locale pour l'emploi où elle pointe, on se contente de la regarder d'une façon curieuse. Une femme tapissier ? Mais elle ne se décourage pas et fait littéralement du porte-à-porte, jusqu'à ce qu'un artisan de la rue du Faubourg-Saint-Antoine à Paris — qui connaît peu la loi du 5 juillet 1977 et qui lui laissera faire toutes les démarches administratives adéquates — accepte, pour huit mois, le 22 décembre 1977, cette « stagiaire Barre ». Elle ne recevra son premier salaire — 90 % du SMIC versé par l'intermédiaire de l'Association pour la formation professionnelle des adultes — qu'en avril 1978, mais sera payée régulièrement par la suite.

Dès février, l'artisan, qui emploie à l'époque trois personnes, dont Véronique, lui fait savoir qu'il n'a plus de travail à lui donner. Les affaires vont mal, et la jeune femme se rend bien compte qu'elle ne sera pas embauchée à la fin de son stage. Tout en continuant normalement d'aller rue du Faubourg-Saint-Antoine, elle décide de s'enquérir ailleurs des possibilités de débouchés. Elle plonge alors dans un univers mâtiné de Courteline et de Kafka.

Ou trop jeune ou pas assez

« Ayant plus de vingt et un ans, explique-t-elle, *j'ai dû renoncer d'emblée à l'idée d'un contrat d'apprentissage. Je suis donc allée me renseigner auprès des écoles préparant au C.A.P. de tapissier. On m'a d'abord déclaré que, là non plus, on n'acceptait pas les plus de vingt et un ans. Je me suis informée, textes de loi à l'appui. C'était une erreur : ces écoles sont ouvertes aux jeunes de seize à vingt-cinq ans. J'y suis retournée : trop tard, les inscriptions étaient closes. »*

Les malheurs de Véronique ne s'arrêtent pas là. Elle poursuit : *« Ensuite, j'ai frappé à la porte de l'Association pour l'accession des adultes à l'apprentissage artisanal, rue Jean-Pierre-Timbaud, à Paris. Là, on m'a dit, au contraire, que j'étais trop jeune. Seuls les plus de vingt-cinq ans sont acceptés. Après, je me suis adressée à la chambre des métiers, mais on m'a répondu qu'il n'existait pas de cours du soir dans le secteur d'activité que j'ai choisi, faute d'intéressés. Enfin, j'ai fait une démarche auprès d'un organisme, situé dans le quartier des Halles, qui fournit des aides financières aux personnes qui s'orientent vers l'artisanat : il m'a été indiqué que ce secours ne concerne pas la tapisserie, parce que, dans ce domaine, paraît-il, les affaires ne marchent pas trop mal dans l'ensemble. Presque partout, on a conclu : trouvez-vous un artisan assez gentil pour vous employer au salaire minimum légal. »*

Août 1978 : Véronique termine sans être embauchée, son stage rue du Faubourg-Saint-Antoine. Elle apprend alors « *avec stupeur* » que, contrairement à ce qui s'est passé lorsqu'elle est partie de l'I.M.P. de l'Orne, elle n'a pas droit cette fois aux allocations de chômage ASSEDIC, mais à la seule aide publique. On lui explique que, en vertu des dispositions du « pacte national » relatives aux stages pratiques en entreprise, ni son employeur ni elle, *a fortiori*, n'étaient forcés de cotiser aux ASSEDIC. Ce qui n'a donc pas été fait. Aujourd'hui, la jeune femme suit, dans une université, des cours de psychologie, « *Uniquement pour ma culture générale* », dit-elle. En attendant d'entrer éventuellement — mais pas avant janvier 1979 — dans une école préparant au C.A.P. de tapissier...

Que de temps et d'énergie gaspillés ! Et dire que l'on encourage, officiellement, l'artisanat ! Mais est-ce si étonnant, si contradictoire ? Comme le montre l'exemple de Véronique, les problèmes de l'emploi en France sont aujourd'hui confiés à trente-six services administratifs différents, qui se chevauchent ou se contredisent. Faux renseignements, « bavures » de toutes sortes, se multiplient, encore aggravés par la complexité des « pactes ». Le malheur est qu'il y a des milliers de Véronique qui se frappent la tête contre les murs, quand leur premier désir tient en deux mots : travailler utilement.

MICHEL CASTAING.

Un rapport sur la politique régionale et locale de l'emploi

Pour une animation directe sur le plan départemental

Comment remédier aux difficultés des régions les plus défavorisées en matière d'emploi ? Essentiellement en créant une animation directe au plan départemental, suggère M. Claude Vimont, directeur de l'ONISEP, dans le rapport qu'il a établi à la demande de M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation.

Tenant compte de la conjoncture, le groupe de travail dirigé par M. Vimont estime que la plupart des régions devront, à l'avenir, *« compter beaucoup plus sur leur imagination et la mobilisation de leurs propres ressources »* pour résoudre le problème de l'emploi. Pour donner corps à cette politique locale, les rapporteurs proposent de renforcer les moyens, au niveau départemental, par la désignation de délégués au développement économique et à la promotion de l'emploi, « fonctionnaires de mission chargés d'animer les actions à entreprendre dans le département ». Ces derniers ne se substitueraient pas aux services existants, mais deviendraient des animateurs et seraient regardés comme les correspondants uniques des entreprises en difficulté recourant à l'aide de l'Etat et des entreprises désirant s'installer dans le département.

Les auteurs du rapport s'écartent donc quelque peu des propositions faites par MM. François Bloch-Lainé et Daniel Janicot (*le Monde* du 13 septembre) qui, dans leur étude sur les aides publiques de l'Etat, faisaient de la région l'échelon privilégié des interventions publiques.

Les deux rapports se rejoignent cependant dans un même constat : celui de la dispersion des efforts, si ce n'est quelquefois de leur opposition.

LE BLOCAGE DES DÉPOTS D'ESSENCE

Les pompistes envisagent une semaine d'action nationale

Les pompistes pourraient entreprendre, dès lundi 13 novembre, une *« semaine d'action nationale »* avec généralisation, devant les entrepôts de carburants, des « piquets de sécurité » chargés, non de bloquer les dépôts, mais de *« prévenir les chauffeurs du danger de circuler, afin d'éviter tout incident »*. C'est ce qu'ont déclaré les responsables de la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat automobile (F.N.C.A.A.) après l'entretien qu'ils ont eu vendredi 10 novembre avec M. André Blanc, directeur général de la concurrence et de la consommation. Celui-ci, qui a également reçu les dirigeants de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile (C.S.N.C.R.A.) et du Syndicat national des gérants libres (S.N.G.L.), s'est contenté d'*« enregistrer les doléances »* des professionnels mécontents des possibilités nouvelles de rabais sur les prix de l'essence consentis aux magasins de grande surface.

M. Blanc a aussi entendu le point de vue des différentes compagnies pétrolières. La F.N.C.A.A., qui n'est pas associée en principe à la libération des prix, mais souhaite qu'elle soit envisagée pour l'essence dans le cadre *« légèrement différent »* de celui des autres commerces, réclame la réunion d'une « table ronde » de toutes les organisations professionnelles de pompistes autour de M. René Monory, ministre de l'économie. Des réunions seront organisées dans toutes les régions durant le week-end pour définir les modalités de cette semaine d'action nationale.

Après les blocages d'entrepôts en Bretagne et dans les Pays de Loire, c'est, en cette fin de semaine, en Lorraine, dans le Nord, en Champagne-Ardennes et dans le Midi-Pyrénées que les pompistes ont entrepris de s'opposer aux livraisons d'essence aux magasins de grande surface. Seul incident, dans l'Aude, un « commando » de pompistes aurait « mouillé » les cuves de deux magasins à Carcassonne avec de l'eau sucrée.

FISCALITÉ LOCALE

CORRESPONDANCE

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS ET LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Après la publication du point de vue de M. Bernard Michel, secrétaire général du Syndicat national unifié des impôts et de l'article intitulé « Boulogne-Billancourt et Gennevilliers aux barricades » dans le Monde *du 7 novembre, à propos du projet de loi réformant la fiscalité locale, M. Jean Thèves, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, nous écrit :*

En 1976, lors de la mise en recouvrement des premiers rôles de taxe professionnelle, de très nombreuses entreprises se sont vu réclamer des cotisations en hausse inattendue et très brutale par rapport au montant de l'ancienne patente. Les cas de décuplement de l'impôt n'étaient pas rares. Pour pallier les conséquences qu'aurait entraînées cette ponction sur l'économie productive alors que les prix étaient strictement bloqués et que les entreprises devaient supporter une majoration exceptionnelle de l'impôt sur leurs bénéfices, le gouvernement a fait adopter un dispositif de plafonnement des hausses à 70 % par rapport à l'année précédente. Le plafond a ensuite été relevé en 1977 et 1978, dans des proportions variables selon les communes, par la loi du 16 juin 1977.

Ce même texte instituait une « cotisation nationale » à la charge des entreprises, destinée précisément à faire financer par celles-ci — et non par l'ensemble des contribuables de l'Etat — les pertes de recettes liées au plafonnement. La moins-value nette pour l'Etat s'est élevée à 765 millions de francs en 1977 — soit dix fois moins que le chiffre avancé par M. Bernard Michel (Cf. réponse de l'administration à la commission des finances de l'Assemblée nationale — annexe n° 34 au rapport sur le budget de 1979, page 34). En 1978, la charge du Trésor ne devrait pas excéder 400 millions de francs. En outre, l'Etat opère, en application de l'article 1.641 du Code général des impôts, un prélèvement de 3,5 % (soit environ 700 millions de francs) sur le produit de la taxe professionnelle (...).

La péréquation des ressources exceptionnelles de taxe professionnelle entraîne un transfert de ressources entre communes, mais n'affecte directement ni le poids ni la répartition de l'impôt entre les contribuables locaux. Bien plus, pour compenser la perte de recettes résultant de ce transfert, les communes riches en bases de taxe professionnelle seront amenées vraisemblablement à majorer le taux des contributions locales : il en résultera au premier chef une hausse de l'imposition des entreprises, qui fournissent précisément l'essentiel de la matière imposable de ces communes. Lorsqu'il évoque la possibilité d'un doublement ou d'un triplement de la taxe d'habitation à Boulogne ou à Gennevilliers, M. Rollin ne tient pas compte de cette augmentation prévisible de la taxe professionnelle. En contrepartie, les communes pauvres en bases de taxe professionnelle pourront sans doute, dans certains cas, modérer leur pression fiscale grâce aux ressources nouvelles tirées de la péréquation. Cet allégement bénéficiera surtout aux ménages (...)

Le même article fait bon marché des distorsions de concurrence qu'engendre l'extrême disparité géographique des taux communaux de taxe professionnelle. Dans certains cas extrêmes, le taux peut atteindre 500 à 600 %, tandis que dans d'autres il n'excède pas 0,2 %. La fourchette est d'environ 1 à 4 000. La taxe professionnelle reproduit, à cet égard, tous les défauts de l'ancienne patente, impôt conçu voici deux siècles pour un marché très cloisonné. Au moment où le gouvernement s'efforce de rétablir les mécanismes de la concurrence, il serait paradoxal de maintenir un système qui engendre des rentes de situation dans certaines communes privilégiées et tend à détruire le tissu économique des communes les plus pauvres en y surtaxant l'emploi et l'investissement.

Force est malheureusement de constater que le projet gouvernemental, qui reste très en deçà des engagements pris par le gouvernement et le Parlement dans la loi du 19 juillet 1975, ne remédie que très partiellement aux disparités géographiques d'imposition.

SOCIAL

NOUVEAUX REMOUS A LA C.G.C.

A la recherche d'une troisième voie

Moins de deux semaines après le tumultueux congrès extraordinaire de la C.G.C., réuni à Versailles le 28 octobre, il semble que de nouveaux remous se manifestent dans la centrale des cadres.

La fédération de la métallurgie C.G.C. a fait parvenir le 10 novembre à la direction de la confédération un chèque de 1 500 000 F environ pour le règlement de ses cotisations. C'est-à-dire la somme de 1 300 000 F qu'elle devait lors de la réunion du congrès extraordinaire de Versailles (congrès auquel elle n'a disposé que de onze mandats au lieu de cent soixante-seize) augmentée d'un mois de cotisation supplémentaire, soit 200 000 F.

M. Marchelli, président des « métallos » C.G.C., a-t-il donc estimé qu'il convenait de se soumettre purement et simplement aux modifications statutaires votées à Versailles, et qui permettent, notamment, de radier toute organisation n'étant pas à jour du paiement de ses cotisations, et, d'autre part, du paiement de l'abonnement au journal confédéral ? La situation est beaucoup plus complexe.

A la fédération de la métallurgie C.G.C., on indique que la décision a été prise parce que le non-paiement risquait de priver des aides financières confédérales les unions interprofessionnelles régionales qui, dans le conflit opposant M. Marchelli à M. Charpentié, président de la C.G.C., ont, au moment des votes, pris position contre ce dernier et ses amis. En outre, reconnaît-on dans l'entourage de M. Marchelli, les représentants des unions et des fédérations qui avaient ainsi soutenu ceux de la métallurgie n'approuvaient pas, pour autant, dans sa totalité le comportement de M. Marchelli.

En revanche, la fédération de la métallurgie ne s'est pas acquittée du prix de l'abonnement de l'organe confédéral dont le service a été fait, contre son gré, à ses adhérents (le montant réclamé serait d'environ 3 millions) : les « métallos » ne sont donc pas à l'abri d'une mesure d'exclusion, mais celle-ci paraît psychologiquement peu probable. En effet, il semble qu'un certain nombre de militants et de dirigeants aient été fortement heurtés par le désordre qui a régné sur l'assemblée convoquée par M. Charpentié à Versailles, et qu'ils estiment que ce dernier « est allé trop loin » (1). Des lettres de protestations ont été envoyées rue de Gramont.

Des contacts auraient été pris entre certains responsables des unions régionales et ceux de fédérations telles que Minatom (le président de cette fédération, M. Borde-Pages, a adressé à M. Charpentié sa démission du bureau de la confédération), les assurances, la métallurgie, le textile, la fonction publique, les transports, etc. De son côté, l'Union syndicale nationale des enseignants de France, réunie en congrès le 7 novembre, *« réprouve l'attitude irresponsable des dirigeants de la confédération. Elle décide d'agir à l'intérieur de la C.G.C. pour la mise en œuvre d'une politique différente du conservatisme étroit qui caractérise l'actuelle direction »*.

Tous ces mécontents, selon certaines informations, envisageraient de demander au prochain comité confédéral, les 24 et 25 novembre, de suspendre l'application des mesures votées à Versailles et de convoquer un autre congrès extraordinaire qui aurait pour mission, dans leur esprit, de remettre les choses en ordre.

Certains des contestataires, espéreraient constituer, à l'intérieur de la C.G.C., une « troisième voie ». Et plusieurs d'entre eux auraient songé à en confier la direction à M. Jean Menu de la fédération Minatom, qui, en 1975, avait failli l'emporter sur M. Charpentié, lors de l'élection à la présidence de la C.G.C.

(1) La fédération de la métallurgie confirme avoir introduit, il y a quelques jours, comme elle l'avait annoncé, une assignation auprès du tribunal de grande instance de Paris, en annulation du congrès de Versailles.

M. BOULIN : l'assainissement des finances publiques est la seule voie pour le plein emploi.

« L'assainissement des finances publiques est la seule, la dure voie possible pour retrouver le plein emploi », a réaffirmé M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation, invité d'honneur au déjeuner-débat sur l'emploi, organisé le 10 novembre par le Cercle de l'opinion, devant quelque sept cents chefs d'entreprise et dirigeants de sociétés.

Le ministre a confirmé qu'il était prêt à recevoir les partenaires sociaux pour faciliter l'aboutissement des négociations sur l'indemnisation et le financement de l'assurance-chômage, dont les difficultés venaient d'être évoquées par MM. Antoine Faesch (F.O.), Yvan Charpentié (C.G.C.) et Yvon Chotard (C.N.P.F.).

De son côté, M. Michel Albert, commissaire général au Plan, avait déploré *« l'incohérence et l'inégalité de la répartition du chômage »*. C'est, à ses yeux, un problème de *« classe sociale »*. En effet, a-t-il dit, 60 % des ouvriers sont frappés par le chômage économique, bien qu'ils ne représentent que 30 % de la population active.

● *L'Alsace*, quotidien édité à Mulhouse (Haut-Rhin) n'est pas paru samedi 11 novembre en raison d'une grève des ouvriers C.G.T. du Livre. Les grévistes réclament des augmentations de salaire, un quatorzième mois, ainsi que la mensualisation et une sixième semaine de congés pour les ouvriers et employés qui n'en bénéficient pas encore.

ÉTRANGER

UN SÉMINAIRE D'« EUROPA » SUR L'INNOVATION

Pour mourir guéri ?

Genève. — Dans quelle mesure la nécessité de procéder à des investissements dans de nouvelles technologies s'impose-t-elle réellement ? Pourquoi prendre des risques sociaux et financiers que personne ne se dissimule alors qu'il serait si simple de n'en rien faire ? Les entreprises et les Etats occidentaux ne sont-ils pas dans la situation du malade qui met tant d'acharnement à découvrir et à absorber de nouveaux médicaments que son médecin l'avertit du nouveau risque qu'il court : celui de mourir guéri... Telles étaient en substance les questions posées par la conférence organisée, les 9 et 10 novembre, conjointement par les quatre journaux membres d' « Europa », avec l'European Management Forum et la Chambre de commerce internationale sur le thème : « Rester compétitif : nécessité et risque des investissements dans de nouvelles technologies ».

De notre envoyée spéciale

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les représentants des travailleurs, en la personne notamment de M. Lionel Murray, secrétaire général de la centrale syndicale britannique, le Trade Union Congress, a exprimé des vues non pessimistes sur le futur, indiquant sa conviction que le progrès technique secrète finalement plus d'emplois qu'il n'aboutit à en supprimer. Il s'est retrouvé sur ce point, mais pour des raisons différentes — en accord avec des économistes comme le professeur Herbert Giersch, directeur de l'Institut für Weltvirtschafts, de Kiel, qui estime que la demande de nouveaux biens est assez « élastique » pour entretenir une activité économique satisfaisante, ou que M. Christian Stoffaes, conseiller du ministre français de l'industrie, qui constate que les progrès de productivité provoqués par l'introduction de nouvelles technologies secrètent des revenus nouveaux supplémentaires qui sont forcément dépensés. Curieusement, ce sont des représentants d'entreprises comme I.T.T. qui se sont montrés les plus pessimistes, évoquant les fatales suppressions d'emplois qu'entraîne notamment l'installation des microprocesseurs et de tous les nouveaux automatismes, non seulement dans l'industrie, mais aussi dans le domaine des services.

Dans une intervention remarquée, M. Jacques Attali, conseiller économique de M. François Mitterrand, a fait observer que les effets des innovations sont très différents, selon qu'elles s'appliquent à la modernisation des processus de production ou au lancement de nouveaux produits. Dans le premier cas, elles aboutissent souvent à des diminutions d'emplois, alors que l'invention de produits complètement nouveaux qui répondent à des besoins du public a plutôt des effets d'entraînement de l'économie.

Cependant, la plupart des orateurs, en particulier M. Michel Albert, commissaire général du plan français, ont fait remarquer qu'il est impossible de gérer convenablement l'innovation par des mécanismes de planification centralisés. Tout au plus, comme l'a réclamé M. Lionel Murray, devrait-on essayer d'organiser le changement au fur et à mesure qu'il s'annonce, de manière à en réduire les coûts humains.

Il est apparu que de nombreuses améliorations étaient possibles dans la coopération entre les représentants des travailleurs et ceux des entreprises, car, après tout, peu d'innovations dans la gestion sociale du progrès sont intervenues depuis les « jacqueries » d'il y a deux siècles, lorsque les travailleurs du textile refusaient l'arrivée brutale de nouveaux métiers à tisser dans la région lyonnaise. Des accords commencent seulement à paraître — comme M. Heinz Dürr, président de la Confédération des employeurs du Bade-Wurtemberg, en a négociés récemment — pour organiser conjointement certaines reconversions dynamiques des entreprises.

Le vice-président de la firme britannique Imperial Chemical Industries, M. John Harvey-Jones, a souligné, quant à lui, le très net changement dans la politique de nombreuses firmes en matière de transfert de technologie. « *Désormais*, a-t-il annoncé, *nous limiterons la circulation de nos connaissances nouvelles. Nous ne vendrons plus nos licences contre de l'argent comme nous l'avons fait, sauf si quelqu'un est prêt à en payer le coût réel, ce qui m'étonnerait. Nous n'échangerons plus que de la technologie contre de la technologie. Et quoi qu'on en dise, cela ne devrait pas gêner le tiers-monde, car ce n'est pas de nos produits les plus sophistiqués qu'il a besoin, mais de produits plus rustiques, et surtout d'augmenter sa propre demande afin de ne pas rester seulement une base de production à bon marché.* »

Tous les orateurs se sont entendus pour reconnaître les graves défis qui sont lancés par le reste du monde à l'Europe. Pour le vicomte Etienne Davignon, membre de la Commission de Bruxelles, responsable des questions industrielles, le rôle de l'administration européenne n'est pas de « faire », mais d'éliminer les obstacles et de créer les conditions pour que les initiatives qui sont prises dans les différents pays puissent être menées à bien. De son côté, tirant la leçon des déceptions qui ont suivi certains grands programmes de recherche nationaux, notamment dans l'informatique et l'industrie nucléaire, M. Michel Albert avait souligné l'intérêt, lorsque les ambitions impliquent des coûts trop élevés, de rechercher des solutions de coopération européennes. Est-ce trop tard ? C'est l'ancien président de la Commission européenne, M. Jean Rey, qui a sans doute le mieux remis chacun à sa place en citant... *les Fourberies de Scapin* : « *Et je hais ces cœurs pusillanimes qui pour trop prévoir les suites des choses n'osent plus rien entreprendre...* »

JACQUELINE GRAPIN.

UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION DE LA C.E.E.

L'aide de la Communauté à l'industrialisation du tiers-monde doit être liée au respect de certaines conditions de travail

De notre correspondant

Communautés européennes (Bruxelles). — L'aide de la Communauté à l'industrialisation du tiers-monde doit être liée au respect de certaines conditions de travail. Tel est le principe directeur d'une proposition que la Commission européenne vient de soumettre aux Neuf.

Comme l'a expliqué le 10 novembre, au cours d'une conférence de presse, M. Cheysson, le commissaire chargé de la politique de coopération : « *Nous n'avons pas à aider une industrialisation dont les profits seraient confisqués par quelques multinationales : nous devons veiller à ce que les travailleurs soient traités de façon normale.* »

La Communauté n'exige d'aucune manière l'impossible : il n'est pas question, par exemple, de lier l'aide à l'existence d'un salaire minimum. Ce que la Commission propose de retenir, ce sont quatre normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) : interdiction du travail des enfants dans l'industrie au-dessous de quatorze ans ; limitation à un maximum de quarante-huit heures de la durée du travail hebdomadaire ; interdiction de toute discrimination en matière d'emploi fondée sur la race, le sexe et la religion ; protection de la santé et garantie de la sécurité des enfants et adolescents au travail.

Si la Communauté soupçonne qu'une de ces normes est violée, elle demandera au Bureau international du travail d'effectuer une enquête. Dans le cas où celle-ci confirmerait les soupçons, la Communauté, éventuellement après avoir essayé de chercher une solution — par consultation — avec le pays incriminé, suspendra provisoirement son aide. En matière commerciale, cela signifie qu'elle supprimera la préférence accordée aux pays sous-développés en question, et rétablira le droit de douane normal. M. Cheysson a insisté sur le fait que le code de conduite ainsi préconisé n'est d'aucune manière protectionniste : contrairement à ce que prévoient les Etats-Unis, la Communauté n'envisage ni de percevoir des taxes supplémentaires à l'importation, ni d'imposer des restrictions quantitatives.

Si les gouvernements membres suivent la Commission, cette clause sociale sera introduite dans les différents accords de coopération conclus par la C.E.E. (convention de Lomé, accords méditerranéens). Le bénéfice du système de préférence généralisé (S.P.G.), aux termes duquel les produits manufacturés fariqués dans les pays sous-développés peuvent entrer en franchise dans la Communauté, sera également subordonné au respect des normes. En fait, ce sont surtout les pays d'Extrême-Orient, à haute densité démographique et qui reçoivent de la Communauté une aide importante, par le biais du S.P.G., qui pourraient se voir appliquer cette clause sociale, qui devrait devenir opérationnelle en 1980 ou en 1981.

PHILIPPE LEMAITRE.



FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● *La récolte de pommes de table pour la campagne 1978* sera très bonne. Selon l'AFCOFEL (Association française des comités économiques agricoles de fruits et légumes), la production devrait se situer autour de 1,8 million de tonnes (contre 1,24 million en 1977 et 1,7 en 1976). Un tiers, soit 600 000 tonnes, sera exporté. Les prix devraient être « raisonnables », mais augmenter toutefois légèrement puisque la main-d'œuvre intervient pour 40 % dans le prix de revient de ce fruit. Sur le plan de la qualité, la récolte devrait également être satisfaisante, le peu de chaleur de l'été ayant favorisé une bonne maturation, grâce à une acidité suffisante. La golden reste la variété dominante : elle représente une pomme sur deux consommée en France, et une sur trois des pommes exportées.

Banques

● *Le président de la Caisse d'épargne de Paris*, M. Jean-Conrad Hottinguer, dément formellement les propos qui lui sont prêtés par *Minute* dans son numéro du 8 novembre sur la suppression éventuelle du livret A des Caisses d'Epargne, exonéré d'impôt. Il se demande dans un communiqué « *à qui profitent* [ces] *attaques contre un réseau qui trouve sa légitimité sociale et économique dans la défense de la petite épargne et dans l'action de financement des collectivités locales* ».

Conjoncture

● *La hausse des prix à la consommation dans la zone de l'O.C.D.E.* a été de 0,7 % en septembre contre 0,5 % en août. Toutefois, pour les douze mois terminés en septembre, l'inflation est en très légère baisse : 8,1 %, contre 8,2 % pour les douze mois terminés fin août. Le taux d'augmentation sur six mois, en termes annuels, est de 9 % au lieu de 9,1 %. L'augmentation plus rapide en septembre provient largement de l'évolution moins favorable des prix alimentaires aux Etats-Unis et de facteurs saisonniers au Japon et en Italie.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

Le dollar à l'épreuve

Le DOLLAR a été mis à l'épreuve cette semaine, après sa remontée spectaculaire des jours précédents. Hausses et baisses ont alterné, les banques centrales intervenant de façon assez massive pour maintenir les cours, de sorte que ces derniers n'ont pratiquement pas varié d'un vendredi à l'autre. Visiblement, les opérateurs « tâtent » les défenses, en essayant de se faire une opinion sur la solidité et sur la détermination de ceux qui les ont mises en place.

Lundi, sur la lancée des séances précédentes, le dollar poursuivait sa reprise, passant à Francfort, de 1,89 DM à 1,91 DM, à Zurich, de 1,63 FS à 1,65 FS, à Tokyo, de 186 yens à 189 yens, et à Paris, de 4,3050 F à près de 4,34 F. Mardi, et surtout mercredi, le mouvement s'inversait, ce qui déclenchait les interventions des banques centrales. Jeudi, les marchés furent très agités. A Francfort, on retomba à 1,87 DM et à Paris, le dollar descendit même au-dessous de 4,24 F. Mais les « gendarmes » furent les plus forts, et à la veille du week-end, la monnaie américaine campait sur ses positions du vendredi précédent, consolidant ainsi son spectaculaire redressement.

Personne n'en est rassuré pour autant. Le coût des interventions a été élevé. Jeudi il avait atteint près de 800 millions de dollars pour les seules Bundesbank et Réserve Fédérale. Selon certains spécialistes, et avec toutes les réserves d'usage, les banques centrales auraient déjà acheté plus de 6 milliards de dollars depuis l'annonce du plan Carter. Certes, le stock de « munitions » disponibles atteint 30 milliards de dollars, mais la rapidité avec laquelle il est utilisé ne manque pas d'impressionner.

A cette occasion, beaucoup s'interrogent sur la nature et l'origine des dollars qui continuent à se déverser sur les marchés en dépit des mesures annoncées et prises. Sont-ce des ventes commerciales d'exportateurs se hâtant de profiter de la forte remontée du billet vert pour se garantir d'une chute éventuelle ? Ou des ajustements effectués par les sociétés multinationales pour mieux diviser leurs risques ? C'est peut-être la spéculation qui teste les dispositifs, cherchant les points faibles... En tout cas, l'abondance des ventes a désagréablement surpris.

De toute façon, cette semaine et celles qui vont suivre ne constituent que des « rounds » d'observation. Pour les défenseurs du dollar, il s'agit, on le sait, de gagner du temps en attendant que la situation intérieure s'améliore aux Etats-Unis, notamment sur le front de l'inflation. L'important, déjà, est d'arriver au 10-15 décembre, début de la « trêve des confiseurs », en ayant passé le cap de la réunion de l'OPEP et « digéré » l'inévitable hausse du prix du pétrole. Tout cela, on en convient, demeure très fragile et très aléatoire. Le fait que la première monnaie du monde, pivot du système, ait pu varier de 10 % en deux jours à peine, donne à réfléchir...

Le FRANC, quant à lui, s'est stabilisé après son raffermissement par rapport aux monnaies fortes, l'étranger ayant noté, avec satisfaction, que le rythme d'augmentation des salaires s'était ralenti au troisième trimestre. On sait que, aux yeux des spécialistes internationaux, l'importance de ce rythme constitue l'un des critères de solidité d'une monnaie.

Sur le marché de l'or, de vives fluctuations ont affecté le cours de l'once. Tombé lundi à moins de 208 dollars, il remontait brutalement à plus de 220 dollars, pour fléchir à nouveau en dessous de 210 dollars à la veille du week-end. Ces fluctuations reflètent, inversées, celles du dollar. Pour l'instant, les ventes bénéficiaires l'emportent.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	196,60	8,4538	3,2045	3,7127	58,0953	4,0106	1648,98
	—	197,40	8,4980	3,2136	3,7357	58,6278	3,9934	1649,77
New-York.	196,60	—	23,2558	61,3496	52,9520	3,3840	49,6196	8,1192
	197,40	—	23,2288	61,4439	52,8401	3,3670	49,4315	8,1196
Paris.....	8,4538	4,3000	—	263,80	227,69	14,5516	210,78	5,1266
	8,4980	4,3050	—	264,51	227,47	14,4949	212,80	5,1510
Zurich....	3,2045	163,00	37,9069	—	86,3118	5,5160	79,9019	1,9433
	3,2136	162,75	37,8048	—	85,9973	5,4797	80,4498	1,9473
Francfort.	3,7127	188,85	43,8372	115,6441	—	6,3790	92,4019	2,2473
	3,7357	189,25	43,9605	116,3826	—	6,3720	93,5491	2,2644
Bruxelles.	58,0953	29,5500	6,8720	18,1288	15,6473	—	14,4852	3,5230
	58,6278	29,70000	6,8989	18,2488	15,6935	—	14,6811	3,5536
Amsterdam	4,0106	204,00	47,4418	125,1533	108,0322	6,9035	—	2,4321
	3,9934	202,30	46,9913	124,3010	106,8956	6,8114	—	2,4205
Milan....	1648,98	838,75	195,0581	514,57	444,13	28,3840	411,15	—
	1649,77	835,75	194,1347	513,51	441,61	28,1397	413,12	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

HAUSSE DU CACAO - REPLI DU SUCRE ET DU PLATINE

MÉTAUX. — *Repli du cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, malgré la nouvelle diminution des stocks britanniques de métal qui reviennent pour la première fois depuis septembre 1975 en dessous de 400 000 tonnes, à 398 125 tonnes (— 4 050 tonnes). La production de cuivre du Pérou sera légèrement supérieure à celle de l'an dernier.*

Stabilité des cours du zinc à Londres. La situation statistique du métal est en voie d'amélioration. La production mondiale de métal a fléchi grâce aux mesures de réduction d'activité prises par différents producteurs, de 2,2 % durant les neuf premiers mois de l'année. Quant aux stocks mondiaux, ils sont évalués, par le Groupe international d'études du plomb et du zinc, à 443 000 tonnes à fin septembre, contre 829 000 tonnes au 1er janvier. Une majoration du prix des producteurs européens fixe à 720 dollars la tonne paraît possible avant la fin de l'année.

Repli des cours du plomb à Londres. Pourtant, les perspectives s'annoncent toujours sous un jour satisfaisant. A fin septembre, les stocks mondiaux de métal étaient revenus à 168 000 tonnes en diminution de 15 000 tonnes depuis le commencement de l'année. La production mondiale de métal a légèrement diminué à 2 609 000 tonnes pour les neuf premiers mois de l'année.

Nouvelle détente des cours du platine sur le marché libre de Londres toujours en liaison avec le raffermissement du dollar. La baisse atteint 10 % en moyenne.

DENRÉES. — *La hausse se poursuit sans discontinuer sur les cours du cacao qui atteignent leurs niveaux les plus élevés depuis la fin du mois de mars. Plusieurs facteurs ont contribué à raffermir le fond de la tendance : difficultés d'acheminement des fèves vers les ports d'embarquement de la récolte du Ghana, mauvaises conditions climatiques au Nigeria, prévision d'une récolte mondiale de fèves plus abondante, enfin achats de couverture par plusieurs négociants redoutant une pénurie momentanée de marchandises disponibles.*

Fléchissement des cours du sucre sur l'ensemble des places commerciales. La récolte de betteraves de la C.E.E. est évaluée, pour la campagne 1978-1979, à 12 217 555 tonnes, supérieure de 125 000 tonnes à l'estimation du mois précédent. La première évaluation portait sur 10,7 millions de tonnes et la récolte de 1977-1978 avait atteint 11,5 millions de tonnes. La production de betteraves sera supérieure en France, en Italie, en Hollande et en Grande-Bretagne à celle de la campagne précédente.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 3 11	COURS 10 11
Or fin (kilo en barre)	29800	29180
— (kilo en lingot)	29880	29260
Pièce française (20 fr.)	260 60	261 60
Pièce française (10 fr.)	221	221
Pièce suisse (20 fr.)	255 ..	256 60
Union latine (20 fr.)	227 ..	226
● Pièce tunis. (20 fr.)	202 50	195
Souverain	238 60	2.9
● Souverain Elizabeth II	275 ..	273 40
● Demi-souverain	324 ..	325 50
Pièce de 20 dollars	1213 20	1224 80
— 10 dollars	686	660
— 5 dollars	410 20	425
— 50 pesos	1160 .	1160 .
● — 20 marks	347 ..	334
— 10 florins	239 ..	234 50
● — 5 roubles	147	144 50

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 10 novembre 1978

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 744 (754,50) ; à trois mois, 765 (775) ; étain, comptant, 7 905 (8 050) ; à trois mois, 7 710 (7 820) ; plomb, 407 (434) ; zinc, inch. (353).

— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 65,30 (68,25) ; aluminium (lingots), inch. (57) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 81,17 (74,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 148-153 (150-154).

— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 2 030 (2 081).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, déc., 68,08 (68,55) ; mars, 71,15 (71,55).

— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), déc., 231 (229) ; jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (516).

— Roubaix (en francs par kilo) : laine, déc., 22,55 (22,55).

— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute, inch. (640).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant, 61,50-62,40 (63,80-64,40).

— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 261,50-262 (261,75-262,25).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb) : cacao, déc., 176,80 (174,15) ; mars, 176,35 (173,25) ; sucre, janv., 8,05 (8,83) ; mars, 8,71 (9,32) ; café, déc., 150,95 (151,30) ; mars, 141,65 (151,81).

— Londres (en livres par tonne) : sucre, déc., 108,10 (112,70) ; mars, 111,20 (116,90) ; café, nov., 1 561 (1 530) ; janv., 1 467 (1 458) ; cacao, déc., 2 007 (1 964) ; mars, 2 070 (2 003).

— Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 685 (1 659) ; mars, 1 710 (1 688) ; café, janv., 1 270 (1 260) ; mars, 1 180 (1 190) ; sucre, (en francs par tonne), déc., 860 (952) ; mars, 930 (1 000).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 360 1/2 (361) ; mars, 351 (353) ; maïs, déc., 229 (234) ; mars, 238 1/2 (243 3/4).

LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Tension en Grande-Bretagne

Après les Etats-Unis, c'est la Grande-Bretagne qui est affectée par une tension des taux. Mardi, la Banque d'Angleterre a relevé de 2,5 % son taux d'escompte, le portant brutalement de 10 % à 12,5 %, au plus haut depuis le niveau record d'octobre 1976 (15 %). Ce relèvement massif, et plus important que prévu, s'inscrit dans le cadre de la lutte que les autorités monétaires mènent contre l'inflation. En Grande-Bretagne, la masse monétaire continue à augmenter de manière excessive, la demande crédits bancaires se gonfle rapidement, et le gouvernement a peur de ne pouvoir obtenir une limitation à 5 % du relèvement des salaires. A un facteur intérieur, ajoutons le facteur extérieur, et, avant tout, la hausse du taux aux Etats-Unis. Dans ce pays, les experts pronostiquent une nouvelle poussée. Ils relèvent avec inquiétude, que le taux moyen des « federal funds » (argent au jour le jour entre banques) frôle 10 %, son niveau le plus élevé depuis octobre 1974, et que celui des bons du Trésor est le même qu'il y a quatre ans, époque à laquelle le « prime rate » des banques était de 12 %, contre 10 3/4 % actuellement. Il y a donc encore une marge de hausse.

En France, c'est le *statu quo*, tout au moins pour le loyer de l'argent au jour le jour, qui se maintient à 7 %. A terme, la baisse tendancielle se poursuit, les taux fléchissant encore de 1/16 % environ. — F. R.

LA SEMAINE FINANCIÈRE

LA CONTRIBUTION DE MARINE-WENDEL

A la demande des pouvoirs publics, et dans le cadre du plan de redressement de la sidérurgie française, la holding Marine-Wendel a accepté d'apporter à Sacilor, sa filiale à 46 %, la contribution suivante : Tout d'abord, elle lui fait remise de 230 millions de francs représentant les avances transformables en capital et consenties en 1976 et 1977. Ensuite, Marine-Wendel rembourse par anticipation, dès le 31 décembre 1978, l'emprunt F.D.E.S. de 125 millions de francs contracté en 1977, abandonne la moitié des intérêts courus au 31 décembre 1978 sur le prêt équivalent de 125 millions consenti en 1977 à Sacilor et qui est remplacé à 50 % par un prêt de dix ans à un taux normal, à 50 % par un prêt participatif avec un taux très faible (0,1 %) pendant cinq ans.

A la demande des créanciers de Sacilor, le capital de cette société est réduit de moitié à 216,18 millions de francs, puis porté à 936,18 millions de francs par compensation de créances ou souscription en espèces. Après cinq années sans distribution aucune, un dividende prioritaire et cumulatif de 7,5 % sera servi aux actions nouvelles, puis un dividende statutaire de 7,5 % non cumulatif au capital actuel. Enfin, Marine-Wendel apporte 33 % du capital de sa filiale sarroise Aciéries de Dilling à une société holding, dont elle recevra 33 % et qui détiendra, par ailleurs, 53,7 % du capital de Sacilor en actions nouvelles souscrites par les créanciers. Les résultats de cette holding seront prêtés gratuitement à Sacilor pendant cinq ans. A l'issu de ces opérations, qui se termineront au plus tard le 30 juin 1979, Sacilor sera détenu à 76,9 % par la nouvelle holding (53,7 %), et par une société financière regroupant directement les créanciers (23,2 %), à 12,3 % par le public et à 10,8 % par Marine-Wendel, qui conservera 26,3 % du capital de Dilling plus une série d'autres participations, dont 20 % de la C.G.I.P.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Les conditions satisfaisantes dans lesquelles s'est déroulé l'exercice, clos le 30 septembre 1978 d'*OPFI Paribas*, permettent de majorer le dividende global et de le porter de 9,70 F à 10,13 F (compte tenu du crédit d'impôt). Le portefeuille-titres qui figurait au bilan pour une valeur comptable nette de 979 millions de francs, était évalué, sur la base des cours de bourse, à 1 479 millions de francs soit 146 F par titre (déduction faite du coupon à payer).

	10 nov.	Diff.
Bail-Equipement ..	239	— 13
B.C.T.	165,50	+ 20,50
Cetelem	294	+ 2
Cie Bancaire	440	+ 1
C.C.F.	131	+ 1
Crédit Foncier	414	— 1
Financière de Paris	292,50	+ 4,30
Locafrance	232,50	+ 3,40
Prétabail	460	+ 2
U.C.B.	222	— 1,50
U.F.B.	285	— 1
SILIC	261	+ 6,20
S.N.I.	457	inch.
Cie du Midi	499,90	+ 21,90
Eurafrance	348,50	+ 16,50
Pricel	178	inch.
Schneider	160	— 1,20
Suez	288,50	+ 5,50

Au 30 juin, la situation provisoire de *Locafrance* dégageait un bénéfice de 21,74 millions de francs contre 20,29.

La Hénin annonce un bénéfice net de 69 millions de francs dont 14 millions de F de plus-values, contre 37 millions. Les difficultés éprouvées actuellement dans le secteur immobilier ont amené les dirigeants de la société à constituer d'importantes provisions. Le dividende global reste inchangé à 248.

La *Banque Hervet* lance une OPA sur la *Compagnie parisienne de banque (ex-Banque de Saint-Phalle)* à 80 F par titre, sous réserve qu'elle obtienne quatre cent mille titres sur les cinq cent cinquante mille qui en constituent le capital.

Valeurs à revenus fixes ou indexées

Une tendance assez irrégulière a régné sur les fonds d'État, l'*Emprunt 4 1/2 % 1973* gagnant quelques fractions, alors que l'*Emprunt 7 % 1973* perdait 70 points. Bonne orientation de l'*Emprunt 8,80 % 1977*, toujours relativement recherché. Repli des indexées. A partir de lundi, les P.T.T. placeront dans le public un emprunt de 850 millions de francs au taux nominal de 10,20 % (10,15 % actuariel). Deux autres émissions débuteront également : *Ville de Nice* (100 millions à 10,30 % nominal — 10,27 % actuariel) et *Codetel* (390 millions de francs à 10,40 % nominal, 10,45 % actuariel).

	10 nov.	Diff.
4 1/2 % 1973	740,10	+ 0,30
7 % 1973	3689	— 70
Emprunt 10,30 % 75	100,70	inch.
10 % 1976	102,80	— 0,80
P.M.E. 10,60 % 1976	101,90	+ 0,70
P.M.E. 11 % 1977 ..	103,10	+ 0,30
Barre 8,80 % 1977 ..	108,75	+ 0,15
4 1/4 – 4 3/4 % 1963	96,30	— 0,20
5 1/2 % 1965	109	— 0,70
6 % 1966	108,60	— 0,40
6 % 1967	105,10	+ 0,20
10 % 1978	102,90	+ 0,15
9,80 % 1978	101,50	+ 0,25
9,45 % 1978	100,20	inch.
C.N.E. 3 %	2775	— 15
Charbon 3 %	170	— 1,50

Alimentation

Vve Clicquot-Ponsardin va porter son capital de 19 440 000 F à 23 328 000 F par émission, à 720 F — dont 670 F de prime — d'une action nouvelle pour cinq anciennes, à partir du 13 novembre et jusqu'au 12 décembre.

A partir du 15 novembre, *Cedis* procédera aussi à une augmentation de capital mais par incorporation de réserves et attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq gratuites.

La situation provisoire des *Comptoirs modernes*, établie à la date du 30 juin, dégageait un bénéfice de 12,18 millions de francs, contre 4,99 millions.

Guyenne et Gascogne va procéder à une distribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes.

	10 nov.	Diff.
Beghin-Say	124	+ 3
B.S.N.-Gerv. Dan.	590	inch.
Carrefour	2149	+ 48
Casino	1258	+ 28
Moët-Hennessy	585	+ 14
Mumm	375	— 0,20
Olida-Caby	195	— 2,80
Pernod-Ricard	317	+ 11
Radar	483	+ 2
Raff. St-Louis	99	inch.
S.I.A.S.	287	+ 9
Vve Clicquot	781	— 19
Viniprix	415	+ 5,50
Martell	485	— 9
Guyenne et Gascog.	402	+ 14
Générale Occident..	262,90	+ 0,90
Nestlé	8550	+ 100

Métallurgie, constructions mécaniques

Saunier-Duval indique que le bénéfice 1978 sera en nette progression, confirmant le redressement amorcé en 1976 après les pertes de 1974 et 1975. Le capital sera augmenté par appel aux actionnaires en début de 1979.

E.L.M.-Leblanc amorce un bénéfice net de 7,79 millions de francs au 30 juin 1978 contre 15,26 millions de francs pour l'exercice 1977 tout entier, tandis que *Rosières* fait état d'un bénéfice semestriel de 1,18 million de francs (hors plus-value de 1,5 million) contre une perte de 0,25 million en 1977.

Les Ateliers du Nord de la France distribueront 17,25 francs global contre 15 francs, et envisagent de faire appel à leurs actionnaires.

	10 nov.	Diff.
Chiers-Châtillon ..	18,05	— 0,75
Creusot-Loire	65,50	— 1
Denain-Nord-Est ..	29,50	— 0,50
Marine-Wendel	—	—
Métal. Normandie..	38,20	— 2,05
Pompey	76	— 0,50
Sacilor	—	—
Sanines	38	— 2
Usinor	—	—
Vallourec	101,50	inch.
Alspi	81	+ 0,50
Babcock-Fives	133,50	+ 0,40
Gén. de Fonderie ..	131	+ 2
Poclain	228	+ 8,40
Sagem	875	— 11
Saunier-Duval	218	— 1
Penhoët	260	— 1
Peugeot-Citroën ...	496	+ 2
Ferodo	471	— 13

Produits chimiques

Au 30 juin 1978, la situation provisoire semestrielle des *Talcs de Luzenac* fait apparaître un résultat de 11,79 millions de francs contre 9,08 millions un an plus tôt (avant amortissements, provisions et impôts).

	10 nov.	Diff.
C.M.-Industries ..	334	+ 53
Cotelle et Foucher	114	— 5
Institut Mérieux ..	369	— 5
Laboratoire Bellon.	269	+ 1,50
Nobel-Bozel	52	— 3
Pierrefitte-Auby ..	94,90	— 0,20
Rhône-Poulenc	123,10	+ 2,10
Roussel-Uclaf	388	+ 5
B.A.S.F.	312	inch.
Bayer	320	— 0,30
Hoechst	309	— 1
Norsk Hydro	169	+ 2

Mines, caoutchouc, outre-mer

Amax a annoncé, pour le troisième trimestre de 1978, un bénéfice net de 44,3 millions de dollars, le plus élevé de l'histoire de la société, contre 30 millions de dollars en 1977. « Les résultats d'exploitation de la société commencent à refléter le programme d'investissement des cinq dernières années (plan de 2 milliards de dollars) », a déclaré le président, M. Pierre Gousseland, de passage à Paris. Si la consommation de molybdène, cheval de bataille d'Amax, progresse régulièrement, celle de nickel est toujours faible, la production devant fléchir de près de 30 % en 1978, avec des capacités utilisées à 60 % seulement.

	10 nov.	Diff.
Imetal	60,55	— 0,45
Penarroya	38,90	+ 0,90
Charter	11,10	— 0,40
Inco	69	— 4
R.T.Z.	19,40	— 0,20
Union minière	104,50	inch.
Z.C.I.	0,89	— 0,05
Kléber	72,90	+ 4,50
Michelin	1260	+ 10

Matériel électrique, services publics

Les produits financiers et les redevances perçus par *Machines Bull* au cours des trois premiers mois de l'exercice 1978-1979 ont totalisé 2,36 millions de francs contre 1,71 million. Compte tenu de l'accroissement de 25 à 30 % prévu sur les résultats du groupe pour 1978 et des bonnes perspectives de 1979, la compagnie estime qu'elle sera en mesure de verser un dividende majoré au capital augmenté par l'émission qui débutera le 13 novembre.

	10 nov.	Diff.
Alsthom-Atlantique	67	+ 1
C.E.M.	69,50	+ 5,50
C.G.E.	392	+ 2
C.S.F.	387	+ 8
C.I.T.-Alcatel	1002	+ 16
Matra	5510	+ 350
Jeumont	153,50	— 6,50
Machines Bull	54,50	inch.
Moulinex	142,90	+ 13
Radiotechnique ...	453	+ 7
Télémécanique ...	770	— 20
Thomson-Brandt ..	248,80	+ 0,80
Gle des Eaux	682	+ 6
Lyonn. des Eaux ..	579	+ 5
Electr. Strasbourg.	475	+ 35

Bourse de Paris

SEMAINE DU 6 AU 10 NOVEMBRE 1978

Le chat et la souris...

Les professionnels ont découvert un nouveau jeu à la Bourse de Paris. La règle est d'une simplicité enfantine : le premier qui bouge a perdu. Pratiqué avec une très grande habileté cette semaine au Palais Brongniart, ce petit jeu s'est soldé sans vainqueur, ni perdant. Le marché à terme a tout simplement enregistré son plus maigre volume d'affaires depuis plus de deux mois (moins de 100 millions de francs par jour contre deux, trois et même quatre fois plus il y a quelques semaines). Petite consolation : les différents indices de cours, qui s'effritaient depuis plus d'un mois, se sont légèrement redressés (1 %) d'un vendredi à l'autre. Mais quelle triste semaine sur un marché qui, il n'y a pas si longtemps, déchaînait l'enthousiasme !...

Dès lundi, le ton était donné. A l'issue d'une séance calme et très irrégulière, l'indicateur instantané n'avait pratiquement pas bougé. Mardi, même scénario : peu d'affaires et un indice immobile. Mercredi, idem. Il fallut attendre jeudi pour qu'un mouvement, le seul de la semaine, se produise : les valeurs françaises s'adjugèrent, par solde, un peu plus d'un pour cent de hausse, mais l'activité faiblit encore. A la veille du week-end, le marché, devenu apathique, resta campé sur les mêmes positions.

Comment expliquer un tel phénomène au moment où, si l'on en croit certains de leurs gérants, les Sicav-Monory continuent de recueillir un franc succès auprès des épargnants ? Comment justifier une telle absence de vitalité quand MM. Barre et Monory émettent, avec une rare unanimité, des jugements assez positifs sur l'économie française ? « La Bourse consolide tout simplement son avance », assurent quelques professionnels qui rappellent, à juste titre, que les cours sont encore en hausse de 60 % en moyenne sur le début de l'année. « L'agitation sociale, les grèves, freinent les initiatives », estiment d'autres habitués de la corbeille. Il y a aussi la loi sur les plus-values qui entre bientôt en application, la probabilité d'une hausse des prix du pétrole brut en décembre, les désordres monétaires dont on n'est pas sûr qu'ils soient terminés, et même la mauvaise allure de Wall Street, star du système boursier international, dont le moindre coup de froid provoque un rhume de ce côté-ci de l'Atlantique. Oui, tout cela est vrai. Mais, outre qu'il n'y a rien là de vraiment nouveau, la Bourse de Paris a souvent montré qu'elle pouvait aussi faire cavalier seul. Une partie de l'explication de l'atonie actuelle est ailleurs. Car, si la clientèle particulière directe, celle qui gère elle-même son portefeuille, paraît s'être effectivement réfugiée dans une prudente expectative, elle n'est pas la seule. Les gérants de patrimoines dans les banques et chez les agents de change, eux, sont présents chaque jour au Temple, mais n'interviennent guère. Qu'attendent-ils ? Très simple : si une hausse importante se produit, ils prendront soit « le train en marche », ou en profiteront pour remodeler les portefeuilles. Si c'est la baisse, nul doute que beaucoup la mettront à profit pour les reconstituer. En fait, chacun semble attendre que l'autre prenne la première initiative. C'est çà, le jeu du chat et de la souris...

Filatures, textiles, magasins

Les comptes du *Consortium Général Textile*, pour l'exercice 1977, n'ont pas encore été publiés, en raison du projet de restructuration industrielle du groupe *Agache-Willot*, dont *Saint-Frères* devait être le pivot. Cet obstacle a disparu, l'opération envisagée ayant été ajournée *sine die*, et le résultat du consortium pourrait être annoncé ; il serait déficitaire d'environ 120 millions de francs. On sait que l'exercice en cours a été prolongé jusqu'au 30 juin 1979. Les actions *Agache-Willot* et *Saint-Frères* ont fortement baissé.

La situation provisoire de *Lainière de Roubaix*, arrêtée au 30 juin, fait état d'un bénéfice de 4,79 millions de francs, contre une perte de 0,97 million un an plus tôt.

	10 nov.	Diff.
Dollfus-Mieg		
Sommer-Allibert ..		
Agache-Willot	810	— 65
Godde-Bedin	22	— 4,70
Lainière Roubaix ..	42,80	+ 2,80
Saint-Frères	103,80	— 29
Vitos	128	+ 7,50
C.F.A.O.	376	— 7
Nouvelles Galeries .	124	+ 6,90
Paris-France	108,80	— 4,20
Printemps	123,50	+ 4
La Redoute	585	— 5
U.I.S.	329	+ 14
Bon Marché	131	— 8,50
Darty	638	+ 14

Valeurs diverses

Hachette prévoit un résultat pour 1978 « au moins du même niveau qu'en 1977 ». La société continue à provisionner pour sa filiale à 50 % Négravure (10 millions de francs au premier semestre 1978) et a enregistré des progressions de chiffre d'affaires satisfaisantes pour ses activités édition, distribution de livres et bibliothèques de gares. Elle a cédé aux N.M.P.P. pour 60 millions de francs leur participation de 60 % dans ses agences de distribution en province.

Locatel annonce, pour l'exercice clos le 31 août 1978, un bénéfice net de 11,6 millions de francs (+ 22,8 %) et un dividende global de 14,25 F contre 11,16 F. Le capital va être augmenté par émission d'une action nouvelle pour quatre anciennes, souscrites au prix de 190 F à partir du milieu de décembre 1978.

	10 nov.	Diff.
L'Air liquide	375,10	+ 8,10
Bic	511	+ 2
Europe n° 1	980	— 5
L'Oréal	744	— 2
J. Borel	157,30	+ 4,80
Club Méditerranée..	500	+ 6
Arjomari	148	+ 2
Hachette	253	+ 2
Presses de la Cité..	316,50	+ 0,50
P.U.K.	89,30	— 1
St-Gobain P.-à-M.	151	+ 2,50
Skis Rossignol	1815	— 35
Chargeurs Réunis .	180,10	— 4,90

Bâtiment et travaux publics

Dumez annonce pour le premier semestre de 1978 un bénéfice net consolidé légèrement supérieur à 100 millions de francs, proche du niveau atteint un an plus tôt. Pour la société mère seule, le bénéfice net ressort à 37,9 millions de francs contre 31,3 millions.

Bénéfice net provisoire semestriel de *S.C.R.E.G.* : 13,31 millions de francs contre 15,43 millions au 30 juin 1977.

	10 nov.	Diff.
Auxil. d'Entrepr. ..	480	— 23
Bouygues	810	+ 10
Chim. et Routière..	127,20	— 0,30
Ciments Franç. ..	137,50	— 1,50
Dumez	700	+ 4
Entr. J. Lefebvre..	342	+ 12
Gén. d'Entrepr. ..	194	+ 3,20
Gds Trav. Marseille	379	— 0,50
Lafarge	231,50	+ 13,50
Maisons Phénix ..	510	— 14
Poliet et Chausson	162	— 4,50

Mines d'or, diamants

	10 nov.	Diff.
Amgold	94,80	— 5,20
Anglo-Américain ..	18,70	inch.
Buffelsfontein	48,60	+ 2,60
Free State	87,60	— 0,10
Goldfields	15,35	— 0,15
Harmony	17,10	— 0,20
President Brand ..	51,70	+ 2,60
Randfontein	184	inch.
Saint-Helen (1) ..	44,50	+ 4,20
Union Corporation	16,40	— 0,45
West Driefontein ..	129,20	+ 1,20
Western Deep	43,70	— 0,50
Western Holdings..	105,20	— 4,10
De Beers	22	inch.

(1) Compte tenu d'un coupon de 4,50 F.

Pétroles

« Elf-Aquitaine » va augmenter son capital par incorporation d'une partie de la prime d'apport et attribution d'une action gratuite pour cinq anciennes, créées avec jouissance 1er janvier 1978. Pour le premier semestre 1978, les résultats consolidés du groupe Total traduisent une progression de 2 % du chiffre d'affaires à 28 345 millions de francs, compte tenu d'une baisse de 5 % du dollar et d'une augmentation de la marge brute (1 355 millions de francs contre 1 173 millions de francs) résultant principalement de la mise en production des gisements de gaz de mer du Nord (Frigg et Ekofisk). Le bénéfice net du groupe passe de 230 millions de francs à 260 millions de francs.

	10 nov.	Diff.
Aquitaine	536	+ 4
Esso	83,20	+ 0,50
Fse des Pétroles ..	140	+ 1
Pétroles B.P.	51	+ 2
Primagaz	154	inch.
Raffinage	86	— 0,20
Sogerap	130	+ 9,90
Exxon	212,50	— 2,20
Petrofina	470	— 5
Royal Dutch	254	— 4,50

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	6 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.
Terme	108 248 692	96 967 795	92 359 672	88 990 430	93 533 650
Compt.					
R. et obl	168 163 901	147 434 974	186 976 991	317 939 212	199 183 405
Actions	70 091 835	62 220 669	72 085 173	63 241 969	65 805 525
Total	346 504 428	306 623 439	351 421 836	470 171 611	358 522 580
INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 30 décembre 1977)					
Franç ..	154,4	154,5	154,4	155,5	—
Etrang.	100,6	100,4	99,8	100	—
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 30 décembre 1977)					
Tendance.	157,4	157,6	157,3	159,3	159,8
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén. .	87,9	87,6	87,7	88,1	88,5

Un optimisme raisonné

C'est avec un bel et rare ensemble que les représentants des grands organismes français de placement collectif ont exprimé leur optimisme raisonné sur l'avenir de la Bourse de Paris. Réunis à l'occasion d'une conférence organisée par la Banque Rothschild sur le thème « Les investisseurs étrangers face au marché financier français », ils ont tour à tour exposé les arguments qui leur permettent de justifier cet optimisme. Pour M. Bailey, directeur à la B.N.P., l'élément capital est que la politique actuelle du gouvernement en matière économique est « cohérente », même si, par certains côtés, elle n'est pas meilleure que la précédente. Dans le domaine des changes et de l'inflation, il entrevoit une amélioration certaine, ainsi qu'un meilleur équilibre dans la répartition de la valeur ajoutée dans les entreprises. Le représentant de la Caisse des dépôts (plus de 3 % de la capitalisation boursière en actions) se félicite de l'assainissement des bilans, de la hausse modérée des profits et des efforts pour la refonte de structures entrepris dans la plupart des sociétés, qui feront sentir leurs effets en 1979. De plus, estime M. Giraud, directeur financier du GAN (troisième assureur français), la sécurité politique semble assurée pour longtemps. En est-il si sûr ?...

Enfin, de l'avis unanime, à ses niveaux actuels, et malgré une hausse de près de 60 % depuis le début de l'année, la Bourse de Paris n'est pas vulnérable. Compte tenu de l'environnement international, elle est « tout à fait saine ».

C'est pourquoi bien des gérants de SICAV-Monory, dont les souscriptions ont repris après un léger ralentissement, vont continuer à miser sur Paris. C'est pourquoi les responsables du placement des réserves techniques de compagnies d'assurances persistent à augmenter la part consacrée aux valeurs françaises, tombée bien bas ces dernières années ; un autre directeur financier de compagnie, M. Michel, du groupe A.G.P., l'a confirmé. Et pour ceux qui redoutent une tombée bien bas ces dernières après le « boom » de 1978, M. Giraud évalue à 10 milliards de francs la somme à investir en Bourse l'année prochaine, soit 50 millions de francs par jour. « Personne n'aurait rêvé pareille chose en 1977, où l'on atteignait péniblement 30 millions de francs certains jours. » Voilà donc le sentiment sur la place de Paris au seuil de l'hiver 1978-1979.

F. R.

Bourses étrangères

NEW-YORK
Repli modéré

	3 nov.	10 nov.
Alcoa	45	45 1/2
A T T.	61	60 1/2
Boeing	62 5/8	62 3/8
Chase Man Bank	30 5/8	30 1/8
Du P. de Nemours	128 1/8	123 1/2
Eastman Kodak ..	60 7/8	59 1/4
Exxon	52 1/2	49 7/8
Ford	40 3/4	40
General Electric ..	48	48 1/2
General Foods	32 1/2	31 1/4
General Motors ...	60 3/4	56 5/8
Goodyear	15 3/8	16
I B M.	268 1/2	263 5/8
I.T T	27 1/2	27 1/4
Kennecott	25 1/8	25
Mobil Oil	66 3/4	66 7/8
Pfizer	33 1/2	32
Schlumberger	88	88 1/8
Texaco	23 1/8	23 1/8
U A.L. Inc.	33 1/8	32
Union Carbide	36 3/8	36
U S Steel	23 3/8	22 3/4
Westinghouse	17	16 7/8
Xerox Corp	52 7/8	53 3/8

Après la vive reprise de la semaine précédente, au cours de séances tumultueuses marquées par la chute de nouveaux records (ceux de la plus forte baisse et de la plus forte hausse), le marché de New-York a de nouveau cédé à l'inquiétude avant de se raffermir légèrement. Lundi et mardi, les cours s'orientaient de nouveau à la baisse, les opérateurs craignant la poursuite de la hausse du taux d'intérêt, et l'indice Dow Jones perdait près de 23 points pour revenir aux environs de 800. De plus, la réduction de son dividende trimestriel par General Motors, en prévision d'une baisse d'achats en 1979, jetait un froid. Une reprise technique se produisait en fin de semaine, favorisée par une stabilisation du taux d'intérêt, la Citibank n'ayant pas augmenté son taux de base, de sorte que l'indice Dow Jones s'est établi vendredi à 807,05 contre 823,10 huit jours auparavant.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Valeur en capitaux
Matra	3 970	23 743 180
C.G.E. (*)	51 900	19 886 714
Europe No 1	15 975	15 693 780
C.S.F.	40 125	15 106 405
Thoms.-Brandt (*)	53 960	13 131 175

(*) Séances seulement.

LONDRES
Irrégulier

	3 nov.	10 nov.
Bowater	178	172
Brit. Petroleum ..	867	880
Charter	139	133
Courtaulds	114	113
De Beers	349	353
Free State Geduld*	18	17 3/4
Gt Univ Stores ...	298	268
Imp. Chemical ...	361	362
Shell	561	563
Vickers	190	193
War Loan	29 1/4	28 3/4

(*) En dollar, net de primes sur le dollar investissement.

En dépit du relèvement brutal du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre (+ 2,5 %), intervenu jeudi, qui a provoqué une chute rapide des fonds d'État, les valeurs industrielles ont cessé de décliner, se montrant plutôt irrégulières. A noter la hausse des pétroles (B.P. et Shell) après la hausse du prix de l'essence en Grande-Bretagne. Les mines d'or ont monté d'abord, puis baissé, en liaison avec l'évolution du cours du métal.

Indices du « Financial Times » : industrielles : 473,2 contre 472,4 ; mines d'or : 136,3 contre 131,9.

FRANCFORT
Repli

	3 nov.	10 nov.
A.E.G.	83,70	81,50
B.A.S.F.	137	136,30
Bayer	140,50	139,90
Commerzbank	232,30	228,30
Hoechst	135,50	134,50
Mannesmann	179,50	178,30
Siemens	298,70	293,50
Volkswagen	243,50	244,50

Fléchissement général du cours cette semaine à Francfort, en liaison avec les remous monétaires. Malgré la reprise spectaculaire du dollar, la crainte d'un nouvel affaiblissement de la monnaie américaine et d'une crise mondiale continue à peser.

TOKYO

	2 nov.	10 nov.
Canon	444	433
Fuji Bank	280	281
Honda Motors	485	473
Matsushita Electric	755	786
Mitsubishi Heavy .	121	119
Sony Corp.	1 420	1 420
Toyota Motors	852	855

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LA DÉPORTATION DES JUIFS SOUS L'OCCUPATION ET L'INTERVIEW DE DARQUIER DE PELLEPOIX

Me Serge Klarsfeld met en cause M. Jean Leguay délégué du secrétaire général à la police en zone occupée

Me Serge Klarsfeld, avocat au barreau de Paris et membre de l'association juive pour le jugement des criminels nazis qui ont opéré en France, a fait connaître le vendredi 10 novembre, au cours d'une conférence de presse, son intention de se constituer partie civile contre M. Jean Leguay, délégué en zone occupée du secrétaire général à la police nationale de mai 1942 à janvier 1944, adjoint jusqu'en 1943 de M. René Bousquet.

Documents à l'appui — une lettre de M. Leguay à Louis Darquier de Pellepoix, commissaire général aux questions juives, comptes rendus de réunions entre représentants des polices française et allemande, des messages envoyés à Berlin. — Me Klarsfeld a condamné « la fable qui voudrait que les Allemands aient procédé tout seuls à l'arrestation des juifs de France ». L'avocat a ajouté : « Si Vichy avait eu une attitude comparable à celle des Danois (1) il n'y aurait, à mon sens, pas eu de représailles et les dégâts auraient été bien plus limités. Le but des Allemands, sous le couvert de la souveraineté de Vichy et avec l'aide d'un faible contingent de policiers à eux, était de faire fonctionner à plein rendement l'économie française ».

Rappelant que le tribunal de Cologne devait fixer à la fin du mois de novembre les dates des procès de Kurt Lischka, Herbert-Martin Hagen et Ernst Heinrichsohn, tous trois responsables allemands en France sous l'occupation, Me Klarsfeld a insisté sur la nécessité de mettre au jour « le mécanisme politico-policier » tel qu'il a fonctionné sur le territoire français. « Je considère, a déclaré Me Klarsfeld, parlant des principaux responsables de la police française sous l'occupation, que la classe politique et l'opinion doivent exiger leur démission des différents postes qu'ils occupent aujourd'hui. Ils doivent se retirer. Ils ont eu trente-cinq années tranquilles, eh bien ! ils doivent rendre des comptes. Nous n'avons pas de souci de vengeance, mais nous ne voulons pas la dérision et que ces criminels restent impunis. » « Nous demandons le strict minimum : que l'on juge la politique antijuive de Vichy », a conclu l'avocat.

(1) Les 1er et 2 octobre 1943, les troupes d'occupation allemandes au Danemark ont organisé, sans l'aide de la police danoise, une rafle de juifs. La plupart de ces derniers, quelque six mille, réfugiés chez des non-juifs, purent échapper aux Allemands et gagner, les jours suivants, la Suède avec la complicité des autorités danoises.

« J'ai fait le métier que je devais faire »

« Que faisiez-vous sous l'occupation ?

— J'étais fonctionnaire, un fonctionnaire comme tant d'autres, je n'étais pas un homme politique, à la différence de Darquier de Pellepoix, et j'ai été amené à continuer mon travail comme le reste des fonctionnaires, comme tout le monde.

— Les juifs ne pouvaient plus travailler, eux.

— J'étais préfet hors cadre. Je me suis trouvé remplir des fonctions qui étaient ce qu'elles étaient. J'étais le représentant à Paris de René Bousquet, secrétaire général de la police, qui se trouvait à Vichy. Lorsqu'il avait été préfet de la Marne, j'avais été son secrétaire général. Quand il a pris le poste de secrétaire général de la police, il m'a demandé d'être son adjoint. C'était un poste de secrétariat, je ne disposais d'aucun pouvoir de police en t... que préfet hors cadre. Ce poste était sans existence statutaire. Je ne dis pas cela pour minimiser mon rôle. J'étais le représentant de Bousquet dans les relations avec les Allemands En 1943, j'ai été relevé de mes fonctions. Les Allemands ont exigé m... départ.

— Vous êtes resté jusqu'en 1944.

— Non, j'étais alors préfet de l'Orne. Dans une situation difficile... Vous savez que le débarquement a eu lieu en Normandie. Alençon était très loin de Paris.

— Les Allemands étaient là.

— On se contrôlait soi-même. On faisait ce qu'on pouvait pour aider les gens. A la libération, j'ai été soumis à une investigation approfondie par toutes les instances administratives et judiciaires, vous pensez bien ! J'ai été révoqué. J'ai fait un recours en Conseil d'Etat *(voir encadré)*. En 1945, le ministère de la production industrielle m'a chargé d'une mission à New-York. Je n'ai sollicité aucun poste. Il faut croire que j'étais considéré comme un fonctionnaire sérieux et compétent. Je ne me sens pas particulièrement coupable. J'ai fait le métier que je devais faire, au mieux.

— Dans un ouvrage de la fondation Hoover, vous avez écrit : « Il » est inutile de préciser que l'arres- » tation de vingt mille juifs par la » police parisienne n'eut pas lieu. » Vous maintenez ?

— C'est un détail. Je crois vraiment que ce n'est pas la peine de rentrer dans les détails. Je me souviens de cet incident. Ce n'est pas le texte exact. Il faut vous y reporter.

— Le voici Est-il tronqué ?

— Je ne dis rien de pareil. Je transmettais simplement, vous savez, les messages de Vichy aux Allemands. Je rendais compte Je n'avais pas à m'occuper de la police judiciaire ou des Renseignements généraux. Je m'occupais d'administration, de gestion du personnel, des passeports, de circulation, de la réglementation. Et puis, des relations avec les préfets de la zone occupée.

— Dans un compte rendu d'une réunion en date du mois de juillet 1942, à laquelle vous assistiez, Röthke, adjoint, et futur successeur de Dannecker, représentant à Paris d'Eichmann, l'organisateur de la « solution finale », précise : « Les » représentants de la police fran- » çaise ont, à différentes reprises, » exprimé le désir de voir les enfants » également déportés à destination » du Reich. »

— Ah ! La question des enfants ! Elle n'a pas été traitée par moi, mais par Laval.

— Vous étiez à cette réunion, Laval n'y était pas.

— J'étais observateur. Je n'ai rien décidé du tout. J'étais l'adjoint de Bousquet et Bousquet n'avait aucune autorité sur la police. Je ne me suis pas occupé de cette affaire. Je n'ai aucune responsabilité dans les rafles.

— Mais, le 5 août, en réponse à une lettre du 31 juillet, vous écrivez à Darquier de Pellepoix...

— Moi ? Certainement pas.

— En parlant des convois de déportés, vous lui écriviez : « J'ai pris » les dispositions suivantes pour que » les départs aient lieux aux dates » indiquées. » Suivent les dates.

— Toute cette affaire ne peut pas être jugée sur des points précis, mais dans un ensemble. C'était probablement une communication. Je ne vois pas de décision.

— Vous êtes l'un des rouages qui ont permis les rafles et les déportations.

— Le chef de gare qui faisait partir les trains aussi. Si je n'avais pas été là, ç'aurait été un autre. J'ai probablement signé des lettres. Ce sont mes services qui me les présentaient. Cela touche des juifs étrangers, en zone libre essentiellement. Mon secteur était la zone occupée.

« C'est incroyable toutes ces archives allemandes... Je ne sais d'ailleurs pas à quel point c'est vrai...

— Que devenaient les déportés ?

— Il s'agissait de regroupements d'israélites étrangers en Allemagne. Des regroupements..., on ne savait pas La radio de Londres n'a jamais parlé de camps.

— Dans une note de Röthke du 18 août 1942, on lit : « Leguay fit » savoir qu'il avait, de son côté, pro- » posé au gouvernement français de » mettre à notre disposition, dès la » fin août et pendant les premiers » jours de septembre, la totalité des » juifs prévus pour le programme de » septembre, la zone occupée dispo- » sant d'assez de places dans ses » camps pour recevoir les juifs à » interner dans leur totalité. »

— Les Allemands disent ça ! C'est absurde. L'ensemble de mon comportement montre le contraire Je ne sais pas ce que racontait M Röthke, mais ça n'a aucun rapport avec la réalité. J'essayais par tous les moyens de contrecarrer les Allemands.

— Vous prétendez toujours que « l'arrestation de vingt mille juifs par la police parisienne n'eut pas lieu » ?

— A l'origine, avant Röthke, il y avait Dannecker, avec qui on ne pouvait pas parler. Je me suis plaint à Bousquet, qui a transmis à Laval. Ils ont mis Röthke. Il n'y a pas eu de rafle de vingt mille juifs Français. C'était des juifs étrangers.

— Il y a eu, au minimum, soixante-quinze mille sept cent vingt et un juifs déportés de France (1).

— Ah ! c'est possible, mais il n'est pas dit que les juifs français ont été arrêtés par la police française. Je n'étais pas là avant. Je ne sais pas.

— Pour vous, arrêter des juifs étrangers qui se sont réfugiés en France, et leurs enfants, Français, c'est moins grave ?

— Pour moi, entendons-nous, à l'époque, nous étions dans l'obédience allemande. C'était des juifs allemands, polonais. Le gouvernement français défendait ses ressortissants, c'est normal. Les enfants...

— Est-il exact que vous participez à la rédaction d'un ouvrage sur le corps préfectoral ?

— Oui. Il existe une association, présidée par un ancien ambassadeur de France à Rome, qui, en liaison avec le C.N.R.S., fait paraître l'histoire de tous les grands corps de l'Etat. Le ministère de l'intérieur étudie le corps préfectoral. Je suis préfet en retraite-réintégré. Je prépare la partie allant du 23 février 1848 au 2 décembre 1852. L'étude s'arrête en 1939. »

Interview recueillie par
LAURENT GREILSAMER.

(1) Serge Klarsfeld, Mémorial de la déportation des juifs de France. B.P. 137-16 Paris Cedex 16.

DE LA PRÉFECTURE AUX AFFAIRES

M. Jean Leguay, soixante-neuf ans, secrétaire général de la Marne du 16 novembre 1940 au 1er janvier 1942, délégué dans les territoires occupés du secrétaire général de la police nationale, sous-préfet de première classe hors cadre du mois de mai 1942 au mois de janvier 1944, préfet de l'Orne du 6 février au 15 août 1944, a été révoqué de ses fonctions de préfet au titre de l'épuration administrative par un décret du 25 mai 1945. Le Conseil d'Etat, statuant en contentieux, a annulé ce décret le 23 décembre 1955. Dans son arrêt, cette juridiction relève à l'appui de sa décision que « le sieur Leguay justifie avoir, par son attitude, dans l'exercice de ses fonctions, contrecarré par tous les moyens en son pouvoir les entreprises de toute nature de l'ennemi ».

Chargé de mission à New-York, de 1945 à 1946, du ministère de la production industrielle, M. Leguay a travaillé aux Etats-Unis jusqu'en 1957 pour le compte des grandes firmes (directeur général des parfums Nina Ricci, de Jacqueline Cochran Cosmetics Inc. ; des parfums Charbert Inc. De retour en Europe, M. Leguay a été P.-D.G. à Paris du groupe Richard Hudnut S.A., P.-D.G. des laboratoires Substantia et président de Warner-Lambert House. Il a cessé toute activité professionnelle en 1975 et réside à Paris.

SONDAGES CONTRADICTOIRES

France-Soir publie un sondage IFOP (1 827 interviews du 31 octobre au 7 novembre) et *le Figaro* un sondage SOFRES (1 000 interviews du 27 octobre au 2 novembre).

Pour l'IFOP, les personnes très ou plutôt satisfaites de M. Giscard d'Estaing augmentent de 52 % à 53 %, tandis que pour la SOFRES les personnes ayant tout à fait ou plutôt confiance en lui régressent de 60 % à 59 %.

Quant à M. Barre, l'IFOP le crédite de 36 % de personnes satisfaites au lieu de 33 % lors du précédent sondage, les mécontents restant toujours aussi nombreux : 54 %. Mais pour la SOFRES, ceux qui n'ont plutôt pas confiance ou pas du tout confiance en M. Barre passent de 51 % à 52 %, ceux qui ont plutôt ou tout à fait confiance demeurant 41 %.

M. Raymond Aron dans « l'Express » : l'affaire n'avait nul besoin des déclarations du président de la République

Dans un article intitulé « Post-scriptum à l'affaire », M. Raymond Aron écrit dans *l'Express*, dont il préside le comité éditorial, à propos de l'interview de Darquier de Pellepoix : *« J'ai lu les propos de Darquier dans les mêmes conditions que les lecteurs de* l'Express. *Quand je reçus le numéro, immédiatement, sans réfléchir, presque par instinct et par émotion, je fus contre. Si l'on m'avait demandé pourquoi, j'aurais probablement répondu : parce que l'on n'offre pas une tribune à ce fourrier des camps de concentration ou des chambres à gaz, parce que les victimes de ce vieillard non repenti seraient blessées jusqu'au fond de l'âme par ses propos, rapportés en apparence comme ceux d'un interlocuteur avec lequel on échange des idées.*

» (...) Unanimité contre Darquier, débat passionné entre partisans et adversaires de la publication de l'interview, l'affaire n'avait nul besoin des déclarations du président de la République, de la lettre du premier ministre aux directeurs des chaînes de télévision, de l'action judiciaire ordonnée par le garde de sceaux contre les délits commis par Darquier dans l'interview. Pour tout dire, cette surréaction finit par surprendre l'étranger et prêter à des interprétations peu flatteuses. Le peuple français refoule-t-il à ce point les souvenirs de l'occupation et découvre-t-il avec consternation qu'il y eut non pas seulement des collaborateurs, mais des nazis nés à Cahors et enfermés dans leur délire ?

» La déclaration de l'Elysée était offensante pour quelques-uns. Le pouvoir temporel n'est pas investi du pouvoir spirituel. Chacun peut se tromper, et il n'y a pas d'arbitre suprême sur cette terre. Devant les cas de conscience, du haut en bas de l'échelle, tous les hommes sont égaux.

» A l'Académie française, c'est en présence du président de la République que le garde des sceaux prononça l'éloge d'un écrivain, d'un talent incontestable, qui appartenait au cabinet de Pierre Laval au temps où ce dernier souhaitait publiquement la victoire de l'Allemagne (1), au temps où Darquier accomplissait ses basses œuvres. Convenance de l'oubli ? »

(1) N.D.L.R. — Paul Morand, ministre de France à Bucarest en 1943 et ambassadeur à Berne en 1944, mort en 1976.

« ASPECTS DE LA FRANCE » : un olibrius soucieux de parader

Dans Aspects de la France *du 9 novembre, Pierre Juhel trace le portrait suivant de Louis Darquier de Pellepoix :*

« Ceux qui l'ont connu, de 1934 à 1939, ont conservé le souvenir d'un olibrius, toujours soucieux de parader, de jouer un bout de rôle quelque part. Blessé le 6 février 1934, place de la Concorde, il eut l'idée de fonder une Association des blessés et des familles des victimes.

» Peu après la guerre, il eut l'idée de fonder un « Rassemblement antijuif ». Il s'étonna du peu d'intérêt que nous portâmes à son initiative. J'entends encore Léon Daudet me dire, en évoquant le personnage : « Il ne faut pas que personne compte sur moi pour faire de l'antisémitisme ».

» Que le gouvernement du Maréchal, contraint de se séparer de Vallat, ait accepté de le remplacer par Darquier peut s'expliquer. Puisqu'il ne pouvait empêcher l'existence d'un commissariat aux affaires juives et en laisser la direction à un homme de son choix, Darquier pouvait, lui, apparaître comme le moindre mal. Le peu d'intelligence, la vanité et la paresse du personnage laissaient espérer qu'il ne prendrait que les décisions qui lui seraient suggérées, ne signerait que les textes préparés par une administration déjà entraînée à duper l'occupant.

» Il en fut autrement. L'Allemand sut tirer parti des insuffisances, voire des tares, du nouveau commissaire aux affaires juives.

» Je ne pense pas que Darquier ait jamais mesuré la portée des textes qu'il signait, des décisions qu'il était censé avoir prises. Pas davantage, il n'eut l'idée de faire l'effort d'aller voir sur place comment tout cela se traduisait dans les faits. »

Une lettre de M. Jean-Marie Le Pen

M. Jean-Marie Le Pen (1) nous requiert, en invoquant le droit de réponse, de publier la lettre suivante au sujet de l'article de Marie-José Chombart de Lauwe « Le néo-nazisme aujourd'hui » (le Monde *du 10 novembre).*

Dans un article dont la violence le dispute à la mauvaise foi, Mme Chombart de Lauwe affirme : *« Le Pen, qui dirige le Front national et s'était spécialisé dans l'édition de disques de chants nazis, de posters de la SS et de portraits d'Hitler, tente de se dédouaner ».*

Cette affirmation est un mensonge. S'il est exact que la société S.E.R.P. Disques, dont je suis le directeur, a publié des disques consacrés à l'Allemagne nazie, ce qui est normal puisque son champ d'action s'étend à l'histoire, à la politique, aux documents sonores ainsi qu'à la musique militaire, ceux-ci sont extrêmement minoritaires par rapport à l'ensemble de la production discographique de notre maison. Celle-ci a d'ailleurs reçu pour vingt-cinq disques la plus haute distinction de notre profession : le Grand Prix du disque ».

Pour compléter la documentation pitoyable de votre collaboratrice, je lui signale, entre autres, des productions qui doivent convenir davantage à ses convictions, telles que *Chansons et Musiques du Front populaire, Histoire d'Israël, Chansons anarchistes, Léon Blum, Lénine, la Commune de Paris,* etc.

En qualité de président du Front national, j'élève contre les imputations mensongères de Mme Chombart visant ce mouvement le démenti le plus formel.

Celle-ci affirme : *« ...Mais ces partis intoxiquent les jeunes et les poussent vers des actions brutales... Le contenu idéologique de la propagande de ces groupes est connu. Ils réhabilitent le nazisme et veulent prouver que le génocide des six millions de juifs est une fable. A la faculté de droit d'Assas, les slogans du Groupe d'union défense (GUD) et du Groupe action jeunesse (GAJ) poussent à l'extrême les thèmes des deux partis, dont ils sont respectivement proches, le P.F.N. et le F.N. « Juifs au four ! », « Six millions, c'est pas assez ! », « Heil Hitler ! », etc.*

» Une telle violence, un racisme aussi évident, peuvent faire effet de repoussoir... L'extrême droite a donc droit à la parole, mais elle sort de la légalité et devient dangereuse quand :

» — Elle se livre à des actes de terrorisme ;

» — Elle fait l'apologie d'un système comme le nazisme, qui a conduit l'Europe à la ruine et provoqué la mort de millions d'individus, et diffuse des idéologies qui reposent sur les mêmes principes ;

» — Elle suscite le racisme et demande que soient hiérarchisés et discriminés des groupes humains catégorisés de façon faussement scientifique en fonction de prétendues infériorités « naturelles ». »

Dois-je rappeler que les dirigeants du Front national n'ont inspiré aucun acte de terrorisme, mais au contraire en ont été victimes ?

Il y a deux ans, l'immeuble de cinq étages, que j'habitais avec ma famille et dix autres familles, a été complètement détruit par l'explosion de 25 kilos de plastic.

Plus près, notre camarade François Duprat a été assassiné dans l'attentat à la bombe dans lequel sa femme a été cruellement mutilée.

Le siège de notre mouvement a été l'objet de plusieurs attentats.

Nous condamnons les systèmes politiques et les idéologies qui ont conduit à la mort de millions d'individus, mais alors pourquoi écarter de cette condamnation le communisme responsable, selon ses chefs eux-mêmes, de cinquante millions de morts ?

La chasse aux sorcières, déclenchée il y a quelques jours à l'occasion de la bien troublante « interview » d'un vieillard exilé, me paraît autrement plus « lâche », pour utiliser un terme employé par votre collaboratrice, que la défense de notre idéal national. Il s'agit de toute évidence d'une manœuvre de grande envergure engagée par les communistes à l'occasion du grand débat européen qui s'annonce.

Je mets au défi Mme Chombart de trouver dans la propagande du Front national une seule affirmation justifiant son inqualifiable agression.

D'ores et déjà, je me réserve le droit de donner à cette affaire les suites judiciaires qui s'avéreraient nécessaires.

(1) Jean-Marie Le Pen, président du Front national, ancien député, pupille de la nation.

● *Suspension de la grève à l'Aéroport de Paris.* — La situation était redevenue à peu près normale ce samedi 11 novembre sur les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle après la suspension du mouvement de grève décidée la veille par le personnel de l'Aéroport de Paris. Cependant, le trafic était perturbé par le brouillard. Le personnel doit décider lundi 13 novembre s'il reprend ou non le travail.

Le numéro du « Monde » daté 11 novembre 1978 a été tiré à 541 856 exemplaires.

A B C D E F G

هكذا من الاصل